

- [Répertoire des organismes de gestion de rivières et du fleuve Saint-Laurent au Québec](#)
- [Centre de communication entre les organisations - aide en ligne](#)
- [Guide d'action locale](#)
- [Bibliothèque virtuelle sur la gestion des cours d'eau](#)
- [Répertoire annoté des ressources sur le Web \(liens hypertextes\)](#)



Avis et nouveautés



- **Branchez-vous sur ICQ pour la discussion en ligne!**
- **La section d'aide sur le logiciel EUDORA est maintenant disponible.**

Tous les détails dans la section [Communications](#).



Fleuve et rivières du Québec
est une conception de :



[[ÉcoRoute de l'information](#)]

Dernière mise à jour: 20 September 2005

Visiteurs: 

Hit Counter



Le plus grand des Héron,
il se rencontre sur les îles
des lacs du Saint-Laurent
et sur les bords de la
plupart des cours d'eau
du sud-ouest du Québec.

Photo Denis Faucher

[Retour à la page d'accueil](#)



Photo Guy Trecia

L'Éperlan Arc-en-Ciel fut longtemps la joie des pêcheurs sportifs, par exemple sur la rivière Boyer où il pouvait se pêcher jusqu'à 6 tonnes par année.

La destruction de son habitat et la surpêche ont fait qu'aujourd'hui cette espèce est beaucoup moins présente dans nos rivières et même disparue de certaines.

[Retour à la page d'accueil](#)



Photo Yves Chagnon, MEF

Les rapides de Chambly constituent le seul endroit au monde où vit le suceur cuivré. Ce poisson étant menacé de disparaître, un plan de rétablissement de sa population verra sous peu le jour.

[Retour à la page d'accueil](#)



Photo Direction des écosystèmes aquatiques, MEF

Les échantillons prélevés sur 24 rivières du Québec montrent que la qualité des eaux s'est améliorée depuis 1979. Cependant, la pollution d'origine agricole reste importante.

[Retour à la page d'accueil](#)



Photo Direction des écosystèmes aquatiques, MEF

Malgré une nette amélioration des eaux de rivières au Québec, la pollution agricole demeure notable. Un des défis de la gestion par bassins versants...

[Retour à la page d'accueil](#)



Aménagements
fauniques légers
et système de
réservation ont
redonné la
rivière Gentilly
aux pêcheurs de
truite. La
demande excède
cependant
l'offre
«naturelle»...

Photo Association pour la mise en valeur de la rivière Gentilly

[Retour à la page d'accueil](#)



Photo Jean-François Bergeron

La première étape d'une gestion par bassin versant: oublier les frontières administratives et envisager le cours d'eau de sa source à sa sortie dans le fleuve, en incluant le moindre de ses tributaires.

[Retour à la page d'accueil](#)



Photo Jacques Pharand

Selon plusieurs, le canard branchu, autrefois appelé huppé, serait le plus beau d'Amérique du Nord, sinon de la planète. Il niche dans les cavités creusées par les grands pics ou sculptées par la putréfaction du bois. La coupe importante de ces vieux arbres où le branchu vit, pour produire du bois de chauffage, a failli nous priver de sa présence.

[Retour à la page d'accueil](#)



Le Lac Saint-François, à quelques kilomètres de la sortie des Grands Lacs. L'action de plusieurs bénévoles du Comité ZIP Haut Saint-Laurent l'a redonné à sa communauté...

Photo Léo-Guy de Repentigny, SCF

[Retour à la page d'accueil](#)



Photo Hamel et Mercier, SEVE

Les Îles Pèlerins sur le Saint-Laurent.

Dans la brume, et parfois même en plein soleil, ces îles blanchâtres, étalées à 3 kilomètres de la rive, face à Saint-André de Kamouraska, prennent des allures de royaumes irréels. Les pèlerins accueillent le petit pingouin, le guillemot à miroir et le plongeon huard, en plus de nombreux autres oiseaux.

[Retour à la page d'accueil](#)



Réserve
du lac
Saint-
François

Photo Léo-Guy De Repentigny, SCF

[Retour à la page d'accueil](#)



[Español](#) - [Français](#)

[L'Union québécoise pour la conservation de la nature \(UQCN\)](#), le Réseau des organismes de rivières du Québec (Réseau d'OR) and [Stratégies Saint-Laurent \(SSL\)](#) have jointly developed the project "**RIVERS AND STREAMS OF QUEBEC**", which consists of creating on Web a computerized communication network and access to relevant information for Quebec groups responsible for the management of the rivers of Quebec and the St Lawrence (river, estuary and golf).

We hope that these resources, of which some have been translated in English and Spanish, will be useful to those involved in waterway management throughout Quebec and North America.

This project was made possible through the financial support of the [North American Fond for Environmental Cooperation \(NAFEC\)](#).

- [Notice and Novelties](#) [French only]
- [Information about the project](#)

- [Index of groups involved in the management of rivers of quebec and the St Lawrence](#) [French only]
- [Communication Center for groups - help online](#) *[English coming soon]*
- [Handbook on local action](#) [French only]
- [Virtual library on waterway management](#) [French only]
- [Annotated index of resources on Web \(hypertext links\)](#) [English and French]



[\[Project\]](#)
[\[Library\]](#)
[\[Handbook\]](#)
[\[Links\]](#)
[\[Communication\]](#)
 [[ÉcoRoute de l'information](#)]



Notice and Novelties

- Branchez-vous sur ICQ pour la discussion en ligne!
Tous les détails dans la section [Communications](#).

Last update : 10.27.04



Français - English

[La Unión Quebecense para la Conservación de la Naturaleza \(UQCN\)](#), la Red de organismos de ríos de Quebec (Red de OR) y [Estrategias San Lorenzo \(SSL\)](#) han desarrollado conjuntamente el proyecto " ríos y Afluentes de Quebec" el cual comprende el establecimiento de una red de comunicación informatizada y el acceso a la información, por parte de los organismos de Quebec, responsables del manejo del San Lorenzo (el río, el estuario y el golfo) y de sus afluentes.

Esperamos que estos recursos, de los cuales una parte están traducidos en inglés y en español, serán útiles para las personas implicadas en el manejo de las cuencas de agua de Quebec y en toda la América del Norte.

Este proyecto ha sido realidad gracias a la participación financiera del Fondo Norteamericano para la **Cooperación del Medio Ambiente (FNACE)**

- [Avisos y Noticias](#) [Français]
- **Información sobre el proyecto**

- [Directorio de organismos de manejo de los ríos y afluentes del San Lorenzo en Quebec](#) [Français]
- [Centro de Comunicación entre los organismos - ayuda en líneas](#)
- [Guía de acción local](#) [Français]
- [Biblioteca virtual sobre el manejo de las cuencas hidrográficas](#) [Français]
- [Repertorio detallado de los recursos sobre la Red \(enlaces hipertextos\)](#) [Français]



[\[Información\]](#) [\[Biblioteca\]](#) [\[Guía\]](#) [\[Enlaces hipertextos\]](#) [\[Comunicación\]](#)
[[ÉcoRoute de l'information](#)]



Avisos y Noticias

- Branchez-vous sur ICQ pour la discussion en ligne!
Tous les détails dans la section [Communications](#).

Informations sur le projet

[English](#) - [Español](#)

Le projet FLEUVE ET RIVIÈRES DU QUÉBEC a été initié par l'Union québécoise pour la conservation de la nature (**UQCN**) en collaboration avec Stratégies Saint-Laurent (**SSL**) et le Réseau des organismes de rivières du Québec (**Réseau d'OR**).

Choisissez l'aspect qui vous intéresse :

[Raison d'être du projet](#)
[Les organisations à la base du projet](#)
[Impacts attendus](#)
[Conséquences](#)
[Pour nous contacter](#)

Raison d'être du projet

Nous croyons qu'une bonne gestion du milieu hydrique demande une participation communautaire, dont l'action est souvent mieux adaptée aux réalités locales. Le mot d'ordre pour ces communautés est de tenter de faire le plus possible, avec très peu de moyens, mais avec le plus de partenaires et d'outils possibles. Les organismes qui jouent ce rôle vivent dans un isolement relatif, alors qu'il serait approprié qu'ils partagent leurs expériences et leurs ressources. Les réalisations et l'expérience accumulées par les groupes bien établis peuvent profiter aux nouveaux groupes moins organisés, qui pourront alors se consacrer à adapter des solutions aux réalités locales et à mobiliser leur communauté. Nous visons à fournir des outils à ces groupes pour augmenter leur efficacité et leur permettre de réaliser des économies dans leurs activités de recherche, dans leur mode de gestion et d'action, de communication et de diffusion.

Le projet consiste à produire un centre de ressources, un point de convergence sur le réseau Internet, composé de 5 éléments choisis pour leur importance dans le travail de gestion locale et communautaire

des cours d'eau au Québec. Ces éléments sont :

- 1 - Un [répertoire des organismes de gestion de rivières et du fleuve Saint-Laurent au Québec](#);
- 2 - un [centre de communication entre les organisations](#) combinant des outils télématiques tel courrier électronique, conversation en direct et babillard
- 3 - une [bibliothèque virtuelle](#) sur la gestion, les politiques et la réglementation des cours d'eau;
- 4 - un [guide d'action locale](#) pour le citoyen et les organismes de soutien ;
- 5 - un [répertoire annoté des ressources Web](#) situées au Canada, aux États-Unis et au Mexique (liens hypertextes).

À une plus grande échelle, ce projet entend démontrer les avantages de la télématique pour réduire l'isolement des groupes locaux et pour augmenter l'efficacité et la visibilité de ces groupes de soutien au sein du milieu environnemental. La solution que nous proposons à travers ce projet pourra être reprise pour former des réseaux de partage d'expertise et d'entraide à moindre coût et sans le besoin de superstructure administrative. Certaines ressources développées dans ce projet et traduites en anglais et en espagnol seront utiles aux groupes ailleurs au Canada, aux États-Unis et au Mexique, et permettront d'initier des projets de jumelage et de réseautage entre ces groupes et des organismes du Québec.

[Remonter](#)

Les organisations à la base du projet:

L'Union québécoise pour la conservation de la nature (UQCN) [<http://uqcn.qc.ca>]

Organisme national sans but lucratif, l'Union québécoise pour la conservation de la nature (UQCN) regroupe des individus ainsi que des organismes oeuvrant dans le domaine des sciences naturelles et de l'environnement. L'UQCN est considéré comme le plus important et le plus organisé des réseaux environnementaux du Québec. L'organisme est très actif en termes de concertation et de coopération auprès des groupes socio-communautaires, des gouvernements et de l'industrie. L'UQCN regroupe 110 groupes affiliés et quelque 5 000 membres individuels, en plus d'être membre de coalitions multiples avec d'autres groupes environnementaux et fédérations québécoises et canadiennes. L'UQCN compte 50 000 sympathisants au Québec. L'organisme est en relations d'affaires avec une quinzaine de ministères provinciaux et fédéraux et est à l'origine de plusieurs réseaux environnementaux.

L'UQCN est à l'origine du service Internet "L'ÉcoRoute de l'information". Ce site d'information environnementale, accessible à l'adresse "<http://ecoroute.uqcn.qc.ca>" est conçu comme un salon permanent de l'environnement et du développement durable, où tous les intervenants en environnement,

qu'ils proviennent du milieu environnemental, des universités, des gouvernements ou de l'industrie, peuvent exposer et échanger des contenus relatifs à l'environnement québécois. Le site présente actuellement près de 840 pages Web, incluant plus de 900 documents graphiques (photos, illustrations et icônes).

[Remonter](#)

Stratégies Saint-Laurent (SSL) [<http://www.strategiessl.qc.ca>]

Stratégies Saint-Laurent est un organisme à but non-lucratif incorporé qui coordonne les activités des 10 Comités ZIP (Zone d'Intervention Prioritaire) actifs au Québec. Chaque comité ZIP est une table de concertation regroupant des représentants locaux et régionaux de tous les secteurs d'activité (groupes environnementaux, municipalités, industries, récréo-tourisme, éducation, etc.). Ces comités ont comme mandat d'élaborer, en consensus, un Plan d'action et de réhabilitation écologique (PARE) pour leur territoire respectif et de promouvoir sa mise en oeuvre avec tous les intervenants du milieu. Afin d'appuyer ses membres dans la réalisation d'un maximum de projets locaux concertés de réhabilitation, de protection et de mise en valeur du Saint-Laurent, SSL assure la coordination des activités à l'échelle du Québec. Partenaires importants de SLV2000 (plan fédéral-provincial), Stratégies Saint-Laurent et les comités ZIP se sont forgés une solide crédibilité principalement basée sur l'efficacité de l'organisation dans la mobilisation des communautés et la concertation. SSL a développé des partenariats avec plusieurs organisations québécoises (Association des régions du Québec, l'Association des biologistes du Québec, etc.) et canadiennes dont notamment l'organisme Saint-Laurent - Grands-Lacs Unis.

[Remonter](#)

Le Réseau des organismes de rivières du Québec (Réseau d'OR)

Le réseau des organismes de rivières du Québec est un regroupement d'une trentaine d'organismes de rivières issus des forces vives du milieu oeuvrant à préserver, aménager et à restaurer les ressources aquatique, faunique et floristique sur leur territoire et qui favorise une approche de gestion par bassin versant. Le Réseau d'OR est un point de chute et de diffusion de l'information pertinente à la gestion de l'eau, ainsi qu'un interlocuteur provincial en matière de gestion intégrée des rivières. Le Réseau d'OR permet aux organismes de rivière d'accéder à une structure et aux moyens nécessaires afin de préserver et restaurer la qualité de l'eau, des habitats et du milieu en général.

Impacts attendus du projet

Les groupes à but non lucratif chargés de la gestion environnementale de territoires comprenant une partie d'un cours d'eau ou l'ensemble d'un bassin versant sont toujours à la recherche de moyens et de nouveaux outils de gestion qui permettent d'économiser. Ces organismes sont relativement isolés et n'ont pas encore découvert toutes les possibilités de l'autoroute de l'information. Étant donné leur financement souvent limité, il serait approprié qu'ils partagent leurs expériences et leurs ressources. Ainsi, les réalisations et l'expérience accumulées par les groupes bien établis peuvent profiter aux nouveaux groupes moins organisés.

Le point de convergence informatique que nous allons créer servira de lien direct entre tous les organismes à mandat similaire au Québec, en Amérique du nord et même un peu partout dans le monde. Cette fenêtre leur permettra d'échanger en continu de l'information et de consulter l'ensemble des organisations répertoriées avec une efficacité plusieurs fois augmentée et à moindre coût.

Plus spécifiquement, les difficultés que nous désirons éliminer grâce au projet "**FLEUVE ET RIVIÈRES DU QUÉBEC**" sont :

- Isolement des groupes locaux, qui "réinventent la roue" par manque de connaissance des solutions qui sont appliquées ailleurs et qui pourraient leur être utiles ;
- le manque de disponibilité, pour les régions éloignées des grands centres, des documents d'intérêt pour la gestion du milieu hydrique ou pour l'aménagement de ces même milieux ;
- une partie des frais de longue distance des téléphones et télécopieurs, des frais de photocopie et d'impression, des frais de déplacement qui pourrait être économisée par une utilisation judicieuse de la télématique dont le courrier électronique ;
- le manque de ressources documentaires, de ressources humaines, et d'expertise spécialisée.

En réponse à ces difficultés, le projet entend rencontrer les objectifs suivants:

- Favoriser la communication entre groupes d'action locale, à l'échelle régionale, provinciale, nationale et entre des intervenants des pays membres de l'ALENA;

- échanger et diffuser de la documentation pertinente à la gestion et à l'aménagement des milieux hydriques ;
- maximiser l'efficacité de l'action des groupes locaux et diminuer les coûts de fonctionnement de ces groupes, notamment en favorisant l'utilisation du courrier électronique et la consultation de documents publiés sur Internet.

D'autres organisations pourront se joindre au projet en participant au babillard, en contribuant à la bibliothèque virtuelle et éventuellement au carnet d'adresses électroniques. D'une façon plus générale, le projet encourage les autres organisations locales à se regrouper pour se donner des services Internet communs sans le besoin d'un secrétariat permanent et sans générer une superstructure administrative qui s'avère souvent coûteuse à maintenir.

[Remonter](#)

À l'échelle nord-américaine, le projet permettra de:

- faciliter les échanges d'informations et d'expertises ;
- faciliter les jumelages - réseautage entre organisations locales ;
- promouvoir les principes de mise en commun des efforts des groupes locaux;
- promouvoir l'action locale dans un esprit de concertation et de consensus décisionnel.

[Remonter](#)

Pour nous contacter :

Pour contacter le webmestre du site "**Fleuve et rivières du Québec**", dont les pages portent le nom de domaine "**ecoroute.uqcn.qc.ca**"

webmestre@uqcn.qc.ca

Pour contacter le webmestre du site "**Réseau des organismes de rivières du Québec**", dont les pages portent le nom de domaine "**ecoroute.uqcn.qc.ca/frq/res_or**"

girb@videotron.ca

Pour contacter le webmestre de la section "**Stratégies Saint-Laurent**" dont les pages portent le nom de domaine "**www.strategiessl.qc.ca**"

ssl@clic.net

[Remonter](#)

Répertoire des organismes de gestion de rivières et du fleuve Saint-Laurent au Québec

[English](#) - [Español](#)

Regroupements:

- [Stratégies Saint-Laurent](#)(SSL)
- [Réseau des organismes de rivières du Québec](#) (Réseau d'OR)
- [Autres organisations locales](#) (non-affiliées)

Répertoires d'organisations liées à la gestion de l'eau aux États-Unis et au Mexique

- [États-Unis](#)
- [Mexique](#)

Stratégies Saint-Laurent

([carte cliquable](#))

MEMBRE	COURRIER ÉLECTRONIQUE SITE INTERNET INDÉPENDANT (s'il y a lieu)
• Coordination nationale	ssl@clic.net http://www.strategiessl.qc.ca
• Comité ZIP Alma-Jonquière	zipalma@qc.aira.com www.zipalma-jonquiere.com
• Comité ZIP Rive nord de l'estuaire	zipnord@globetrotter.net www.zipnord.qc.ca

• Comité ZIP Baie des Chaleurs	zonebdc@globetrotter.net
• Comité ZIP Côte-Nord du Golfe	zipcn@bbsi.net www.zipnord.qc.ca
• Comité ZIP Haut-Saint-Laurent	ziphsl@rocler.qc.ca
• Comité ZIP du Lac Saint-Pierre	ziplsp@aei.ca www.comiteziplsp.org
• Comité ZIP Québec-Chaudière/ Appalaches	zipquebec@clic.net
• Comité ZIP Saguenay	zip@royaume.com
• Comité ZIP Ville-Marie	zip_vm@cam.org www.zipvillemarie.org
• Comité ZIP Les Deux Rives	ziplesdeuxrives@tr.cgocable.ca http://ziplesdeuxrives.tripod.com
• Comité ZIP Des Seigneuries	seigneuries@zipseigneuries.com
• Comité ZIP Jacques-Cartier	zip_jc@cam.org
• Comité ZIP des Îles-de-la-Madeleine	zipidlm@duclos.net www.zipdesiles.org/
• Comité ZIP du Sud-de-l'Estuaire	zipse@globetrotter.net www.zipsud.org

Vous retrouverez les coordonnées de ces organismes sur le site du [Réseau d'Or](#)

MEMBRES

Association de chasse et pêche de Plessisville



inc.

Rivière Bourbon



ASEB

Association sportive et écologique de la Batiscan
inc.



CHARMES

Comité d'hygiène et d'aménagement des
rivières Magog et Saint-François



CAPSA

Corporation d'aménagement et de protection
de la Sainte-Anne



CGRBF

Corporation de gestion des rivières des Bois-
Francs (Rivière Nicolet)



CGBDRSM

Corporation de gestion du développement du
bassin de la rivière Saint-Maurice



CARA

Corporation de l'Aménagement de la Rivière
l'Assomption

 **COBARIC II**
Rivière Chaudière

 **Comité de valorisation de la rivière Beauport**

 **Comité de restauration de la rivière Etchemin**

 **Corporation des Mille-Iles**

 **CRJC**
Corporation de restauration de la Jacques-Cartier

 **Éco-Nature**
Rivière des Milles-Îles

 **La Fondation des lacs et rivières du Canada**
Rivière Coaticook

 **GIRB**
Groupe d'intervention pour la restauration de la Boyer

 **La Maison Léon-Provancher**
Rivière Cap-Rouge

 **Mouvement des amis de la rivière du Sud**

 **Rivière Vivante**
Rivière Saint-Charles

SCABRIC

Société de conservation et d'aménagement du
bassin de
la rivière Châteauguay

Société d'aménagement de la rivière Madawaska et du lac Témiscouata

Autres organisations locales (non-affiliées)

 **NOM**
RIVIÈRE (Les organismes sont classés en ordre alphabétique
RÉGION selon la rivière concernée)

ADRESSE
TÉLÉPHONE
TÉLÉCOPIEUR
PERSONNE-RESSOURCE

 **Les Amants de la Bayonne**
Rivière Bayonne
Région administrative: Lanaudière

Adresse: 1060, Rang 1 Saint-Gabriel de
Brandon (Québec) J0K 2N0
Téléphone: 514-889-5275
Télécopieur: 514-889-5279
Personne-ressource: Louis Trudeau,
responsable du comité

 **Association Sportive Chapecamp**
Rivière Belle-Isle
Région administrative: Québec

Adresse: C.P. 538, Saint-Marc-des-Carières
(Québec) G0A 4B0
Téléphone: 418-286-4631
Télécopieur: 418-268-5579
Personne-ressource: Alain Gariépy, président

 **Conservation Baie Missisquoi**
Rivière aux Brochets
Région administrative: Montérégie

Adresse: C.P. 337, Philipsburg (Québec), J0J
1N0
Téléphone: 514-248-5937
Télécopieur: 514-248-0055
Personne-ressource: France Pelletier,
présidente

 Club de conservation chasse et pêche Menphrémagog inc. Rivière-aux-Cerises Région administrative: Estrie	Adresse: C.P. 38, Magog (Québec) J1X 3W7 Téléphone: 819-843-6233, 819-843-0166  Télécopieur: non disponible Personne-ressource: Marcel Bousquet, responsable de projets
 Conservation Faune Aquatique Québec inc. Rivière des Commissaires Région administrative: Québec	Adresse: 5280, des Violettes, bureau 3, Charlesbourg (Québec) G1G 1N4  Téléphone: 418-623-0191 Télécopieur: 418-623-9442 Personne-ressource: George Nolan, président
 Association pour la mise en valeur de la rivière Gentilly inc. Rivière Gentilly Région administrative: Mauricie-Bois-Francs	Adresse: 473, Des Bosquets, Sainte-Marie-de-Blandford (Québec) G0X 2W0  Téléphone: 819-283-2844 Télécopieur: 819-283-2127 (municipalité) Personne-ressource: Bernard Morin, président
 Société de mise en valeur du bassin de l'Harricana inc. Rivière Harricana Région administrative: Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec	Adresse: 313, Route 111 sud, Saint-marc-de-Figuery (Québec) G0Y 1J0  Téléphone: 819-732-5352 Télécopieur: À venir Personne-ressource: M. Laurent Levasseur
 Association des pêcheurs du lac Maskinongé Rivière Maskinongé Région administrative: Lanaudière	Adresse: 1925, boul. Comtois, Saint-Gabriel-de-Brandon (Québec) J0K 2N0  Téléphone: 514-835-7609 Télécopieur: 514-835-2105 Personne-ressource: Normand Prescott, président
 Société d'aide au développement des collectivités de Matawinie Rivière Noire Région administrative: Lanaudière	Adresse: 55, rue Cécile, Saint-Jean-de-Matha (Québec) J0K 2S0  Téléphone: 514-886-2134 Télécopieur: 514-886-2134 Personne-ressource: Jean-Pierre Marcoux, coordonnateur

 Association de chasse et de pêche de Saint-Agathe inc.

Rivière du Nord

Région administrative: Laurentides

Adresse: 118, rue Manon, Sainte-Agathe-Sud (Québec) J8C 2Z7

Téléphone: 819-324-7679

Télécopieur: 819-326-0504

Personne-ressource: Pierre Cusson, vice-président

 Club Kiwanis de Saint-Prime

Ruisseau Perron

Région administrative: Saguenay-Lac-Saint-Jean

Adresse: C.P. 111, Saint-Prime (Québec) G8J 1Y6

Téléphone: 418-679-1630

Télécopieur: 418-679-1554

Personne-ressource: Gérard Gosselin, vice-président

 Bassin versant du ruisseau Saint-Esprit

Ruisseau Saint-Esprit

Région administrative: Lanaudière

Adresse: 166, rue Saint-Jacques, Saint-Jacques (Québec) J0K 2R0

Téléphone: 514-839-9190

Télécopieur: 514-839-3036

Personne-ressource: Éric Léger, coordonnateur

 Société d'aménagement de la Rivière-aux-Sables

Rivière-aux-Sables

Région administrative: Saguenay-Lac-Saint-Jean

Adresse: 2890, Place Davis, Jonquière (Québec) G7X 7W7

Téléphone: 418-546-2080

Télécopieur: 418-546-2043

Personne-ressource: Claude Thibeault, directeur général

 Conseil régional de l'environnement de la Montérégie

Rivière Richelieu

Région administrative: Montérégie

Adresse: 806, chemin Richelieu, Beloeil (Québec) J3G 4P6

Téléphone: 514-446-3348

Télécopieur: 514-464-8854

Personnes-ressources: Hubert Chamberland, président et Marcel Coméré, coordonnateur

 Corporation d'aménagement du ruisseau Turmel

Rivière Turmel

Région administrative: Chaudière-Appalaches

Adresse: 2385, rang St-Gabriel Sud

Téléphone: 418-387-2095

Télécopieur: 418-387-1490

Personne-ressource: Louis Turmel, président

 Association des chasseurs et des pêcheurs de l'Estrie inc.

Rivière Yamaska

Région administrative: Montérégie

Adresse: 1268, Denison ouest, C.P. 354,
Granby (Québec) J2G 8C6

■ Téléphone: 514-375-5238

Télécopieur: 514- 777-4610

Personne-ressource: Réal Bernard, président

Centre de communication entre les organismes - aide en ligne

Le but de cette section est de doter d'outils de communication télématique les organismes communautaires impliqués dans la gestion du Saint-Laurent et des rivières du Québec. Nous invitons également les autres organismes environnementaux ou communautaires à profiter des informations de cette section pour se munir des mêmes outils et pour développer leur propre réseau sur le Web.

OUTILS DISPONIBLES

▲ Discussion en temps réel (Chat)

Le logiciel (distribué gratuitement) choisi pour avoir accès à cet outil est **ICQ**.



Pour plus de détails, consultez la page [d'aide en ligne sur ICQ](#).

▲ Babillard public

L'ÉcoRoute de l'information a mis en place [Le Forum québécois de l'environnement](#) qui est un espace de discussion et d'échanges conçu pour commenter l'actualité environnementale, échanger des opinions ou partager des expériences.

▲ Courrier électronique

Le logiciel que le projet Fleuve et rivières du Québec privilégie pour le courrier électronique est **EUDORA**.



Pour plus de détails, consultez la page [d'aide sur le logiciel Eudora](#).

Section privée (code d'accès nécessaire)

Des outils réservés exclusivement aux organismes membres du projet **Fleuve et rivières du Québec** sont disponibles.

Répertoire Eudora et ICQ des membres de Stratégies Saint-Laurent *À jour le 1er juin 1998*

- [Formulaire d'accès](#)

Répertoire Eudora et ICQ des membres du Réseau d'OR *À jour le 1er juin 1998*

- [Formulaire d'accès](#)

Babillard

- [Formulaire d'accès du Babillard de Stratégies Saint-Laurent](#)

Bibliothèque FTP

- [Formulaire d'accès de la Bibliothèque FTP de Stratégies Saint-Laurent](#)

Pour joindre les webmestres:

Pour contacter le webmestre du site " Fleuve et rivières du Québec ", dont les pages portent le nom de domaine " ecoroute.uqcn.qc.ca/frq "	webmestre@uqcn.qc.ca
Pour contacter le webmestre du site " Réseau des organismes de rivières du Québec ", dont les pages portent le nom de domaine " ecoroute.uqcn.qc.ca/frq/res_or "	girb@videotron.ca
Pour contacter le webmestre de la section " Stratégies Saint-Laurent " dont les pages portent le nom de domaine " www.strategiessl.qc.ca "	ssl@clic.net

Guide d'action locale

Le Guide d'action locale pour le citoyen et les organismes de soutien développe des situations problématiques pour la qualité des cours d'eau et la qualité de vie de ceux qui les fréquentent. Chaque fiche présente des solutions accessibles aux communautés locales pour résoudre une situation particulière.

Chaque fiche est présentée en format HTML (page Web) et en format [PDF](#)

Série 1:

GUIDE SANTÉ ET ENVIRONNEMENT: LE SAINT-LAURENT ET LES AUTRES PLANS D'EAU.

1. [Votre action, le Saint-Laurent et la santé humaine](#) (Format PDF) *
2. [Répertoire des organismes et leurs objectifs](#) (Format PDF) *
3. [La qualité de l'eau du robinet](#) (Format PDF) *
4. [La consommation de poisson de pêche sportive et la santé humaine](#) (Format PDF) *
5. [La qualité des eaux de baignade](#) (Format PDF) *
6. [La sécurité nautique](#) (Format PDF) *
7. [La pollution d'origine domestique, industrielle, agricole ou autre](#) (Format PDF) *
8. [Quelques notions pour la restauration et la conservation des rives](#) (Format PDF) *

Pour obtenir une copie papier de ces fiches, télécharger les fichiers "Format PDF" correspondant, ouvrez-les avec [Acrobat Reader](#) et imprimez-les, en format paysage (landscape), sur votre imprimante.

Ces fiches d'information ont été réalisées par l'Union québécoise pour la conservation de la nature (UQCN) grâce à la participation financière du Volet santé du programme Saint-Laurent Vision 2000.



Ces fiches sont également accessibles via l'EnviroPhone de l'UQCN au 1 800 332-7473.



Série 2:

GUIDE D'ACTION COMMUNAUTAIRE POUR LA PROTECTION DES COURS D'EAU

1. [La protection des cours d'eau, c'est aussi une question de santé](#)
2. [La préservation de la qualité du poisson et de son habitat](#)
3. [Les embarcations à moteur et le zonage](#)
4. [Les projets susceptibles d'affecter la santé et l'environnement](#)
5. [La prévention de la pollution: agir dans sa communauté](#)
6. [Des espaces riverains en santé](#)

Ces documents ont été produits par l'UQCN avec la collaboration de Santé Canada et d'Environnement Canada dans le cadre du Programme d'animation communautaire.



Note: Les opinions exprimées dans les présents documents sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement les points de vue officiels de Santé Canada et d'Environnement Canada.

INFORMATIONS SUR LE FORMAT PDF

Un fichier PDF (Portable Document File) est un type de document informatique qui comporte du texte et des images. Contrairement à un document *Word*, ce fichier ne peut pas subir de modifications de la part de celui qui le visionne. De plus, il ne peut être lu qu'avec le logiciel *Acrobat Reader* (module d'extension, "plug-in"). Ce logiciel est disponible gratuitement sur le site d'[ADOBE](#) et permet de lire et d'imprimer les fichiers enregistrés dans le format PDF, mais

pas de *créer* un tel document. Pour ce faire, il faut se procurer le logiciel *Acrobat* (sous forme de CD-rom) qui permet alors de "transformer" n'importe quel document en format PDF.

Le PDF est donc un format qui permet de convertir un **document destiné à être imprimé** en une version qui peut être consultée sur le Web. L'avantage de ce format par rapport au HTML est de garantir l'**exactitude de la mise en pages** du document peu importe le type d'écran ou d'imprimante utilisé.

[Retour en haut](#)

Bibliothèque virtuelle sur la gestion des cours d'eau

Cette bibliothèque en ligne vous propose une série de documents de référence qui reflètent l'état des connaissances sur les principaux cours d'eau du Québec, et qui proposent des politiques et des actions pour une gestion intégrée, globale et locale, des cours d'eau du Québec. D'autres documents sont choisis pour leur utilité en matière d'aménagement des milieux hydriques. Ces documents fournissent une base de comparaison pour les autres groupes nord-américains, notamment au sujet des politiques et des réglementations appliquées par les communautés dans leurs actions d'assainissement et de préservation des cours d'eau.

TABLE DES MATIÈRES DE LA BIBLIOTHÈQUE

Les thèmes :

1. [Publications par Les membres du projet Fleuve et rivières](#)

- Stratégies Saint-Laurent
- Les comités ZIP du Québec
- Le réseau des organismes de rivières

Les organismes membres du projet Fleuve et rivières du Québec ont produit des documents relatifs à la gestion, la restauration ou la mise en valeur de leur région. Ces outils mettent à la disposition du public l'expérience acquise au Québec.

2. [Les outils de gestion disponibles](#)

- Répertoires
- Outils et procédures
- Divers ateliers et colloques et leurs résultats
- Matériel éducatif
- Les bassins versants du Québec
- Le Saint-Laurent
- Les bassins versants dans le monde
- Documents de référence

Des fiches techniques et des répertoires permettant de connaître les outils disponibles au gestionnaire pour la mise en oeuvre et la réussite de projets de nature diverse.

3. [Les politiques de gestion de l'eau au Québec](#)

- Stratégies sur l'eau du gouvernement du Québec et du Parti Québécois
- Classification des rivières et programme québécois de rivières patrimoniales
- Publications gouvernementales diverses

Les programmes, projets et besoins en matière de planification de la gestion de l'eau au Québec pour l'avenir.

4. [Les lois et règlements en matière de gestion de l'eau](#)

Le cadre législatif actuel en matière de gestion de l'eau.

5. [Ailleurs au Canada...](#)

- Ontario Streams, Friends of the resource
- Great Lakes Information Network
- Section spéciale: documents du gouvernement du Canada

Expériences, outils repertoires et documents produits par des organismes ou des agences ailleurs au Canada.

6. [Ailleurs dans le monde...](#)

- Le Bulletin du Réseau international des organismes de rivière
- Expériences internationales

Expériences, outils, répertoires et documents produits par des organismes ou des agences ailleurs au Monde.

7. [Documents d'intérêts divers sur les cours d'eau et leur gestion](#)

- Généralités
- Documents du gouvernement du Québec
- Le Bulletin d'information en santé environnementale (BISE)
- Articles parus dans les journaux et revues
- Guides pratiques

Autres documents pouvant être utile à toute personne s'intéressant de près ou de loin à l'eau du Québec, sa gestion adéquate et sa sauvegarde.

Les documents :

**Chapitre 1.
Publications
par les
membres du
projet
*Fleuve et
rivières***

Cliquez sur la version de votre choix:

(Click on the language of your choice)

(Clik sobre su language de preferencia)

 Français  English  Español

Stratégies Saint-Laurent

Le Guide de l'organisation des consultations publiques du programme ZIP.

Ce document fut mis sur pied grâce à l'expérience des comités ZIP du Québec qui ont présenté les bilans Saint-Laurent dans leur région au cours de SLV2000. Une méthode claire et rapide pour organiser des consultations publiques.

 [Français](#)

Le guide d'élaboration des PARE du Programme ZIP.

Ce guide explique comment les comités ZIP ont élaboré les Plans d'action et de réhabilitation écologiques du programme ZIP. Il présente une méthode maintenant reconnue comme l'une des plus efficaces pour la concertation et l'action concrète en environnemen

 [Français](#)

Les comités ZIP du Québec

Le Plan d'action et de réhabilitation écologique du Lac Saint-Louis (PARE)

~ À VENIR

Le Plan d'action et de réhabilitation écologique du Lac Saint-François (PARE)

~ À VENIR

**Le réseau des
organismes de
rivières**

~ À VENIR

[Retour](#)

**Chapitre 2.
Les outils
de gestion
disponibles**

Répertoires

Répertoire des
guides techniques
d'intervention en
environnement
(SLV2000)

~ À VENIR

Répertoire du
matériel
pédagogique du
Saint-Laurent par
Marisha
Wojciechowska

~ À VENIR

Le répertoire des
organismes de
gestion de l'eau dans
le monde

Liste des organismes tels les
agences de bassins classés par
pays pour les deux amériques

 [English](#)  [Español](#)

The Directories of
Water Resources
Organizations in the
Americas

The Directories of Water
Resources Organizations in the
Americas is available
below. Countries where
information is available are
highlighted and can be
accessed by clicking on the
country name.

 [English](#)

River and Watershed
Conservation
Directory

We maintain a database which contains information on thousands of organizations across the country that work on watershed issues.

 [English](#)

Geographic
Information
Systems: Water
Resources
Management/Water
Quality (11/14/96)

 [English](#)

La bibliothèque
SLV2000

Vous trouverez sous cette rubrique la liste complète des publications produites dans le cadre de SLV2000.

 [Français](#)

Liste des
publications de SLV
2000

Documents publiés par
SLV2000

 [Français](#)

Autres publications
en ligne (SLV 2000)

Ces documents sont en PDF.
Pour pouvoir les
lire, vous devez avoir le
logiciel Acrobat Reader .

 [Français](#)

Outils et procédures

Évaluation des effets
cumulatifs : Guide
du praticien

Préparé pour l'Agence
canadienne d'évaluation
environnementale par le
Groupe de travail sur
l'évaluation des effets
cumulatifs et Axys
Environmental Consulting Ltd.

 [Français](#)

Gestion Intégrée
de la ressource
eau à l'échelle du
Bassin versant à
l'aide d'un
Système
Informatisé

GIBSI est un outil
informatique qui permet aux
gestionnaires de l'eau
d'explorer divers modes de
gestion à l'échelle du bassin
versant (tant en terme de
qualité que de volume et de
masse)

 [Français](#)

Le modèle
hydrologique
CEQUEAU

Le modèle hydrologique
CEQUEAU est un modèle
déterministe matriciel d'usage
souple, qui prend en compte
les caractéristiques physiques
des bassins versants ainsi que
leurs variations dans l'espace
et dans le temps

 [Français](#)

River Friendly
Farming

Propose des techniques de
culture innovatrices et qui
respectent les critères du
développement durable

 [English](#)

Oil Spill Exercise
Generator Preview

The following pages are from
a presentation about the Oil
Spill Exercise software.

 [English](#)

L'utilisation des
pesticides dans les
vergers de pommiers

 [Français](#)

**Divers ateliers
et colloques et
leurs résultats**

Atelier sur la
"Diversité
biologique des eaux
intérieures"

Atelier préparatoire pour le 8e
Forum mondial sur la diversité
biologique et la 3e session de
l'Organe subsidiaire chargé de
fournir des avis scientifiques,
techniques et technologiques

 [Français](#)

**Documents de
référence**

U.S. Water News
Online

The archives is a collection of
articles featured in past issues
of U.S. Water News Online.
Articles are categorized by
topic, the same topics that are
featured in the issues of U.S.
Water News. Articles are
listed with the most recent
article appearing first.

 [English](#)

Pollution of Urban Streams

The discharge of oxygen demanding substances, toxic wastes, and hot substances, suspended solids and coloured wastes into streams has deteriorated the quality of natural streams and placed economic restrictions on many downstream water uses.

 [English](#)

Publications sur l'évaluation environnementale

Les directions responsables de l'évaluation environnementale au ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec rendent disponibles certains documents généraux sur l'évaluation environnementale et des directives sectorielles pour la réalisation d'études d'impact.

 [Français](#)

Encyclopedia of Water Terms

 [English](#)

Dams: What They Are and What They Do

Excerpted from Silenced Rivers: The Ecology and Politics of Large...

 [English](#)

The Environmental Impacts of Large Dams

Land and water are ecologically linked in a natural system called a watershed.

 [English](#)

FLUVIAL LANDFORMS

 [English](#)

Inside AWA's
Access Program by
Rich Hoffman

In this article, I'd like to
calmly discuss some goals of
our access program,
including...THE NEED TO
GET ACCESS TO CRITICAL
WHITEWATER RIVERS!!!!

 [English](#)

Watershed
Information
Resource System
Database

The WIRS Database is an
online resource center for
information on lake and
watershed restoration,
protection and management.
WIRS may be accessed — and
searched for specific
information

 [English](#)

Matériel éducatif

Watershed
Education Resources
on the Internet

Watershed education programs
are flowing onto the Internet.
Is yours here?

 [English](#)

Ground water primer

 [English](#)

What is a
watershed ?

No Matter Where You Live...
You Live in a Watershed

 [English](#)

River of words

 [English](#)

**Les bassins
versants du
Québec**

Écocivisme
Matawinie, vol. 1
no. 4

 [Français](#)

L'état du bassin
versant de la
Rivière Chaudière
(1996)

 [Français](#)

L'état du bassin
versant de la
rivière Saint-
François (1991-
1995)

 [Français](#)

Qualité des eaux de
la rivière des
Outaouais - 1979-
1994

 [Français](#)

État de l'écosystème
aquatique du bassin
versant de la rivière
Richelieu -Synthèse
1998

 [Français](#)

Le Saint-Laurent

Ecosystem Charter
for the Great Lakes-
St. Lawrence Basin

The Ecosystem Charter for the Great Lakes-St. Lawrence Basin is a landmark document for the ecosystem approach, both regionally and globally.

 [English](#)

Le récréotourisme le long du Saint-Laurent

Le Saint-Laurent Laurent offre de riches possibilités pour le récréotourisme, autant pour les activités de plein-air (voile, canot, planche à voile), les activités d'observation (paysages, faune et flore) que les activités culturelles (festivals, histoire, culture).

 [Français](#)

Notre Fleuve

 [Français](#)  [English](#)

Capsules-éclair sur l'état du Saint-Laurent

 [Français](#)

Le Saint-Laurent est nécessaire à ma santé

 [Français](#)

Le projet SHORES, Santé humaine : Organisation de la réponse d'urgence dans l'estuaire du Saint-Laurent

 [Français](#)

Les bassins versants dans le monde

Environmental programme for the Danube River Basin

 [English](#)

Mexicali Sanitation Project

The International Boundary & Water Commission, United States & Mexico-United States Section

 [English](#)

[Retour](#)

**Chapitre 3.
Les
politiques
de gestion
de l'eau au
Québec**

**Stratégies sur
l'eau du
gouvernement
du Québec et du
Parti Québécois**

La stratégie sur
l'eau du Parti
Québécois - 1

 [Français](#)

La stratégie sur
l'eau du Parti
Québécois - 2

 [Français](#)

La stratégie sur
l'eau du Parti
Québécois - 3

 [Français](#)

Nouvelles politique
sur la protection des
rives, du littoral et
des plaines
inondables

 [Français](#)

Stratégie québécoise
sur la diversité
biologique

 [Français](#)

Politique de
protection des rives

 [Français](#)

Programme sur les
précipitations acides

 [Français](#)

	Protection, restauration et mise en valeur des habitats fauniques	Interventions gouvernementales et des partenaires  Français
Classification des rivières et programme québécois de rivières patrimoniales	Classification des rivières du Québec	 Français
	Communiqué	 Français
Publications gouvernementales diverses	Rapport annuel 1996-1997 (MEF)	 Français

[Retour](#)

Chapitre 4. Les lois et règlements en matière de gestion de l'eau

Lois et règlements du Québec	Ce site permet de télécharger les textes de lois du Québec (Format Word Perfect)  Français
Réduction de la pollution d'origine agricole	 Français

Environnemental laws

 [English](#)

Wild and Scenic
Rivers Act

An Act to provide for a
National Wild and Scenic
Rivers System, and for other
purposes.

 [English](#)

[Retour](#)

Chapitre 5. Ailleurs au Canada

**Ontario
Streams,
Friends of the
resource.**

Le projet

Les documents suivants
sont produits par le groupe
[Ontario Streams, Friends of
the resource](#). Groupe à la
fois gouvernemental et
communautaire, il a produit
plusieurs outils
d'intervention pour les
rivières et cours
d'eau .  [English](#)

Stabilisation et
protection des sols
érodés

 [English](#)

Technique des
fascines

 [English](#)

Brushlayers

 [English](#)

Brushmatress

 [English](#)

Technique du
"Live staking"

 [English](#)

Les déflecteurs

 [English](#)

Gestion des débris
ligneux

 [English](#)

L.U.N.K.E.R.S.

 [English](#)

Boulder
Placement

 [English](#)

Half Log Cover

 [English](#)

Instream Log
Cover

 [English](#)

The Sweeper

 [English](#)

Cabled Log Jam

 [English](#)

Live Rock
Revetment

 [English](#)

Palette cover

 [English](#)

**Great Lakes
Information
Network (GLIN).**

~ À VENIR

**Section
spéciale:
documents du
gouvernement
du Canada**

Liste de
documents du
gouvernement du
Canada
concernant l'eau,
son importance
pour les Canadiens
et sa gestion.

 [Français](#)

 [English](#)

[Retour](#)

**Chapitre 6.
Ailleurs dans
le monde**

**Le Bulletin du
Réseau
international
des
organismes de
rivière
(France)**

Numéro 3

Rassemble les informations
sur les gestion par bassins
versants de partout au
monde et publie un
périodique nommé "La
lettre du Réseau"

 [Français](#)

Numéro 4

 [Français](#)  [English](#)  [Español](#)

Numéro 5

 [Français](#)  [English](#)  [Español](#)

Numéro 6

 [Français](#)  [English](#)  [Español](#)

Numéro 7

 [Français](#)  [English](#)  [Español](#)

**Expériences
internationales**

Nuevo Laredo
International Project

The Nuevo Laredo
International Project is
designed to collect and treat
sewage from the Mexican city
to standards established by the
International Boundary and
Water Commission

 [English](#)

Rio Grande Project

The 1944 Water Treaty
requires that the International
Boundary Water Commission
(IBWC) keep a record of the
Rio Grande waters belonging
to each country.

 [English](#)

South Bay
International Waste
Water Treatment
Plant

The South Bay International Wastewater Treatment Plant (SBIWTP) was designed to deal with the growing demand for the treatment of wastewater resulting in the contamination of the Tijuana River in the United States.

 [English](#)

[Retour](#)

**Chapitre 7.
Documents
d'intérêts
divers sur les
cours d'eau et
leur gestion**

Généralités

L'histoire sans fin

Le soleil fait s'évaporer l'eau des rivières, des lacs, des mers, des océans en de fines gouttelettes...

 [Français](#)

THE Water FAQ

 [English](#)

Whitewater rivers
and hydroelectric
power : Questions
and answers

 [English](#)

**Documents du
gouvernement
du Québec**

Guide de
consommation du
poisson de pêche
sportive en eau
douce

 [Français](#)

Calendrier de pêche
sportive 1er avril
1998 — 31 mars
1999

 [Français](#)

Publications
provinciales en
matières de
d'évaluation
environnementale

 [Français](#)

Le bulletin Décllic
(MEF)

 [Français](#)

Prévisions
hydrologiques et
hydrauliques dans
trois secteurs du
Québec

De par son mandat, la
Direction de l'hydraulique gère
les lacs-réservoirs du domaine
public.

 [Français](#)

La protection,
restauration et mise
en valeur des
habitats fauniques au
Québec (MEF)

 [Français](#)

**Le Bulletin
d'information en
santé
environnementale
(BISE)**

Les risques associés
à la contamination
de l'eau potable par
les nitrates

 [Français](#)

Profil de santé
environnementale
des communautés
riveraines du fleuve
Saint-Laurent au
Québec

 [Français](#)

UN VERRE DE
SAINT-LAURENT
FRAPPÉ S.V.P.!!!

 [Français](#)

LA
CONTAMINATION
DE L'EAU DES
PUITS PRIVÉS
PAR LES
NITRATES EN
MILIEU RURAL EN
MONTÉRÉGIE

 [Français](#)

Poissons du Saint-
Laurent

 [Français](#)

Circonstances et
causes des
épidémies d'origine
hydrique au Québec
de 1989 à 1993

 [Français](#)

LA POLLUTION
AGRICOLE
PRÉOCCUPE LES
DIRECTEURS DE
LA SANTÉ
PUBLIQUE

 [Français](#)

**Articles parus
dans les
journaux et
revues**

Revue de presse de
la Biosphère

 [Français](#)

Le Fleuve
Bulletin
d'information Saint-
Laurent Vision 2000
(BISE)

Vous n'aimez pas le papier et
nous travaillons pour
l'environnement? Voici pour
vous les numéros parus du
bulletin Le Fleuve en version
électronique.

 [Français](#)

World rivers review

The foremost international publication devoted to river issues and appropriate freshwater management.

 [English](#)

A Short History of Rivers

To write history without putting any water in it is to leave out a large part of the story. Human experience has not been so dry as that.

 [English](#)

Sauver sa rivière

 [Français](#)

Petite révolution dans la région de Chateauguay

 [Français](#)

Les projets d'exportation d'eau douce laissent Québec plutôt froid

 [Français](#)

Grand bond en avant ou retour au «paradis» de l'ère Duplessis?

 [Français](#)

«On donne le fleuve aux armateurs»

 [Français](#)

IWRN Newsletter

Below are past editions of the IWRN Newsletter, Dialogue Update, in English, Spanish, and Portuguese.

 [English](#)  [Español](#)

Guides pratiques

A How-To Guide: Starting a Water Conservation Program

Like many things around us, we seldom appreciate what is plentiful and easy to obtain. And what could be more plentiful than water? To get water all we do is just turn on the faucet 24 hours a day and it's there, ready to use. But think again -- the water we use doesn't just magically appear.

 [English](#)

Aux propriétaires de puits : attention aux nitrates dans l'eau potable

Depuis quelques années, on remarque dans plusieurs régions du Québec la présence accrue de nitrates dans certains puits d'alimentation en eau potable.

 [Français](#)

Traiter son eau de pluie ou de puits

Traiter soi-même l'eau que l'on recueille pour alimenter des machines, la chasse d'eau voire même pour la boire est possible : des techniques modernes et des appareils légers mettent le traitement de l'eau à la portée du particulier.

 [Français](#)

Construire une
douche de jardin
solaire

Sans outillage, à très petits frais, et sans même devoir être bricoleur le moins du monde, réalisez en quelques heures une douche de jardin qui vous procurera chaque jour d'été (ensoleillé) le plaisir de délicieuses ablutions au grand air.

 [Français](#)

[Retour](#)

Répertoire annoté des ressources sur le Web (liens hypertextes)

Cette section regroupe les sites Web les plus pertinents concernant la gestion de l'eau, l'écologie des cours d'eau, et la gestion par bassins versants. Les sites ont été regroupés par intérêt géographique et placés en ordre alphabétique, les sites offrant des versions francophones précédant les sites offerts seulement en anglais ou en espagnol. En effet, un grand nombre de ces sites offrent des versions en plusieurs langues dont le contenu peut différer d'une version à l'autre: nous recommandons aux internautes polyglottes d'en tenir compte. Nous avons indiqué pour chaque site l'accès dans chacune des trois langues,  Français  English  Español lorsque ces versions existent.

Outre ces sites Web, qui ont été choisis sur la base de leur pertinence ou de la qualité de leur contenu, l'internaute consultera également la [Bibliothèque virtuelle](#) de *Fleuve et rivières du Québec*, où sont regroupés des liens hypertextes vers des **documents** d'intérêt souvent extraits de sites Web.

Table des matières

- [Généralités sur l'eau et les cours d'eau](#)
- [Le Saint-Laurent](#)
- [Rivières et plans d'eau du Québec](#)
- [Ailleurs au Canada](#)
- [États-Unis et Mexique](#)

- [Ailleurs dans le monde](#)
- [Organisations internationales](#)

Environnement Canada : L'EAU DOUCE : Notions élémentaires sur l'eau **Environment Canada: Fresh Water: A Primer on Fresh Water**

 Français

http://www.ec.gc.ca/water/fr/info/pubs/primer/f_contnt.htm

 English

http://www.ec.gc.ca/water/en/info/pubs/primer/e_contnt.htm

Un site qui présente quelques notions de base, telles que l'eau toujours en mouvement, sous terre, ses utilisations, sa qualité, son écosystème, son partage et sa gestion. On y parle aussi de l'eau au Canada et des Grands Lacs. On y ajoute également quelques conseils et mises en garde.

This web site is about the water forever on move, underground, how we use it, share it and manage it, an ecosystem perspective, the water in Canada and Great Lakes, and what we should do or not.

Environnement Canada: Le site Web de l'eau douce **Environment Canada: Freshwater Web Site**

 Français

http://www.ec.gc.ca/water/f_main.html

 English

http://www.ec.gc.ca/water/e_main.htm

Sous le thème "l'eau, source de vie sur Terre", ce site d'Environnement Canada traite de la nature de l'eau, des politiques et lois relatives aux eaux, de la gestion de l'eau, de l'eau et la culture et des ressources et services d'information.

A WWW site of Environment Canada which is about the nature of water, water policy and legislation, the management of water, water and culture and informational resources and services.

EPA's Watershed Approach

 English

<http://www.epa.gov/OWOW/watershed/>

Un site de l'Environmental Protection Agency's Office of Water qui décrit son programme de "Total Maximum Daily Load" (charge totale maximum quotidienne), traite de restauration, de la qualité de l'eau de certains lacs, des polluants, etc...

This Environmental Protection Agency's Office of Water Web site describe

his Total Maximum Daily Load (TMDL) Program, restoration, clean lakes, trading, polluted runoff and monitoring

Estuary-Net Project



English

<http://inlet.geol.scarolina.edu/estnet.html>

Le programme "Estuary-Net" a été développé par le National Estuarine Research Reserve System afin de résoudre les problèmes de pollution diffuse dans les estuaires et leurs bassins versants. Leur site donne de l'information sur les estuaires, leur écologie, le contrôle de qualité de l'eau, le traitement des données et bien d'autres...

Estuary-Net was developed by the National Estuarine Research Reserve System to solve non-point source pollution problems in estuaries and their watersheds. Their web site give information on estuaries, estuarine ecology, water quality monitoring, data management and else...

Give Water A Hand



English

<http://www.uwex.edu/erc>

"Give Water A Hand" est un programme national d'éducation sur les bassins versants qui vise l'implication des jeunes dans les projets environnementaux locaux. Leur site web contient un guide à l'attention des jeunes que vous pouvez télécharger gratuitement, de même qu'un guide de l'enseignement.

Give Water A Hand is national watershed education program designed to involve young people in local environmental service projects. This web site contain the Give Water A Hand Action Guide you can download for FREE and a leader guide.

National Watershed Network



English

<http://www.ctic.purdue.edu/KYW/Videos.html>

Peu importe où vous vous situez, vous êtes dans un bassin versant... Ce site facile à comprendre même par les non-initiés décrit ce qu'est un bassin versant, suggère un quiz, des brochures que vous pouvez commander et donne un calendrier détaillé des différents événements.

No Matter Where You Live... You Live in a Watershed. This site explain what is a watershed, why should you care, what's a watershed address. It suggest a quiz: are you watershed friendly? It also offers a lot of brochures you can order, and give a detailed calendar of meetings.

River Friendly Farming



English

<http://www.nsac.ns.ca/nsdam/rs/greenplan/awarenes/083.html>

Le but de ce site est de sensibiliser le public aux pratiques agricoles et d'en promouvoir certaines protégeant les cours d'eau avoisinants tel que la pose de clôtures pour tenir les animaux loin des cours d'eau, la plantation de zones tampon, la construction de plans d'eau artificiels, etc...

The project raised public awareness about sustainable farming practices and promoted these practices through on-farm demonstration projects. These projects included: fencing to exclude animal access to waterways, planting and maintaining riparian buffer zones, constructing an artificial wetland for treating milkhouse waste and fruit and vegetable waste management.

River Network - Home Page



English

<http://www.teleport.com/~rivernet/>

Le site de River Network, dont le but est d'aider les gens désireux de protéger et restaurer les rivières et bassins versants, nous entretient du "Clean Water Act", barrages, eau potable, etc...

River Network's mission is to help people organize to protect and restore rivers and watersheds. Their web site is about Clean Water Act, Dams, Drinking Water, Economics and Healthy River, Stream Care Guide (for Residents & Businesses), Water Monitoring, etc...

Welcome To The Groundwater Foundation



English

<http://www.groundwater.org/>

Le site de la Groundwater Foundation explique ce que sont les eaux

souterraines de façon claire et intéressante autant pour les adultes que pour les enfants.

The site of Groundwater Foundation is dedicated to informing the public about one of our greatest hidden resources, groundwater. It make learning about groundwater fun and understandable for kids and adults.

Le Saint-Laurent

Conseil international de contrôle du Fleuve St-Laurent International St. Lawrence River Board of Control

 Français <http://www.islrbc.org/homeof.htm>
 English <http://www.islrbc.org/homeo.htm>)

Un site plutôt administratif qui contient toutefois quelques données intéressantes tel que des renseignements hebdomadaires sur les niveaux d'eau et sur les débits.

This website give us informations about weekly water level and outflow.

CUM - Station d'épuration des eaux usées - Page d'accueil

 Français <http://www.cum.qc.ca/cum-fr/station/accustaf.htm>

La Communauté Urbaine de Montréal nous présente sa station d'épuration des eaux usées sous divers angles dont son mandat, les services offerts, la vision et plan d'action, les faits saillants 1996, les ressources et un peu d'historique. On y retrouve également une description de la Station et un schéma (<http://www.cum.qc.ca/cum-fr/station/images/schestaf.gif>) du traitement des eaux usées

Fleuve Saint-Laurent

 Français

<http://www.quebecweb.com:80/tourisme/fleuvefranc.html>

 English

<http://www.quebecweb.com:80/tourisme/fleuveang.html>

Un bon site à vocation touristique pour obtenir diverses informations, autant au niveau histoire que géographie, sur ce cours d'eau qui a joué un rôle fondamental dans l'histoire du Canada et à fortiori du Québec.

This web site is about St-Laurent River's history and geography.

La Biosphère, centre de veille environnementale Site québécois

 Français

<http://www.wul.qc.doe.ca/biospher/> ou <http://biosphere.ec.gc.ca>

L'actualité sur le Saint-Laurent, et les ressources du Réseau d'observation active, un réseau d'organismes partenaires qui collaborent pour mieux connaître le Saint-Laurent et transmettre ces connaissances au public.

Le Lac Saint-Pierre (Saint-Laurent) Site québécois

 Français

<http://www.cssh.qc.ca/projets/pointedu/Lac.Saint-Pierre/index.html>

Conçu par la Commission scolaire Saint-Hyacinthe, ce site communique une quantité impressionnante d'informations sur le Lac Saint-Pierre et ses environs. Vous y retrouverez des renseignements sur la vie autour du lac, la qualité de l'environnement dans cette région, les attraits touristiques disponibles, les activités qu'on peut y faire, et beaucoup plus!

Le Saint-Laurent

 Français

<http://www.wul.qc.doe.ca/csl/index.html>

Un autre site de Environnement Canada qui vous permet d'explorer quelques-unes des multiples facettes du Saint-Laurent par le biais des capsules-éclair sur l'état du Saint-Laurent (http://www.wul.qc.doe.ca/csl/caps/1_caps.html). On y retrouve entre autre des informations sur le récréotourisme (<http://www.wul.qc.doe.ca/csl/caps/caps.html>) dont les festivals reliés au fleuve, l'histoire du réseau de plages, la navigation de plaisance, l'alters routières, belvédères et sites d'observation et la toponymie des municipalités riveraines.

Opération Irving Whale

Irving Whale operation



<http://199.212.16.18/french/whale2/index.html>



<http://199.212.16.18/whale2/index.html>

Ce site d'Environnement Canada fournit des renseignements détaillés (incluant communiqués de presse et photos) du projet de récupération de la barge pétrolière Irving Whale qui avait sombré le 7 septembre 1970 à 60 kilomètres au nord-est de North Point, à l'Ile-du-Prince-Édouard

This WWW site was established in July of 1995 to provide in-depth resource information about the Irving Whale Recovery Project.

Plan de rétablissement du béluga du Saint-Laurent



<http://www.ncr.dfo.ca/communic/newsrel/1996/AC05f.htm>

Ce site présente un court communiqué de Pêches et Océans Canada concernant le Plan de rétablissement du béluga du Saint-Laurent, le premier plan de rétablissement au Canada pour un cétacé. Il a été réalisé par une équipe d'experts à la suite d'une entente intervenue entre Pêches et Océans (MPO) et le Fonds mondial pour la nature - Canada (WWF).

Projet du CRACTIC



<http://www.scedu.umontreal.ca/cractic/resume.htm>

La communauté d'apprentissage et technologies collaboratives a élaboré un projet sur le thème : Le fleuve Saint-Laurent : à la découverte de ses richesses et de ses riverains. L'objectif général en est de favoriser la formation d'enseignants du primaire à la pratique des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) en classe.

Votre Environnement:St-Laurent Vision 2000



<http://www.wul.qc.doe.ca/vis2000/index.html>



http://www.slv2000.qc.ec.gc.ca/slv2000/english/library/lefleuve/eng_lefleuve.htm

Un site de Environnement Canada qui présente la deuxième phase du plan d'action Saint-Laurent, Saint-Laurent Vision 2000. On y détaille les volets implication communautaire, (<http://www.wul.qc.doe.ca/vis2000/communautaire/index.html>), biodiversité (<http://www.wul.qc.doe.ca/vis2000/biodiversite/index.html>) et restauration (<http://boreal.wul.qc.doe.ca/vis2000/restauration/>). Un autre site de Environnement et Faune Québec (<http://www.mef.gouv.qc.ca/fr/environn/slv2000/slv2000.htm>) détaille les autres volets, soit le volet Protection, le volet Aide à la prise de décision, le volet Assainissement agricole, le volet Santé et enfin, les communications. sont également disponible en version anglaise (<http://>). Enfin, on peut également consulter quelques information sur la Phase III (<http://www.slv2000.qc.ec.gc.ca/slv2000/index.html>) de ce projet de même que quelques numéros du bulletin Le Fleuve (<http://www.slv2000.qc.ec.gc.ca/slv2000/francais/biblio/lefleuve/lefleuve.htm>)

Just a few issues of the newsletter "Le Fleuve" are available in english at this address

RiverResource



English

<http://www.highlands.com/RiverResource/>

Les auteurs ont rassemblé sur ce site des liens destinés à ceux qui étudient les rivières: des faits, des livres et des organisations. Outre l'information générale sur les rivières, ce site pointe vers les sites Web de plus de 50 rivières américaines et canadiennes. Le Saint-Laurent y est malheureusement absent.

This web site is about lots of facts, books and organizations for different Canada's and U.S's rivers.

Écosystèmes aquatiques



Français

http://www.mef.gouv.qc.ca/fr/enviromn/eco_aqua/index.htm

Ce site nous présente les rapports de certaines études de la Direction des écosystèmes aquatiques du Ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec (<http://www.mef.gouv.qc.ca/>) dont celles de différents écosystèmes aquatiques (bassin de la rivière Richelieu, bassin de la rivière Chaudière, bassin de la rivière Saint-François et bassin de la rivière des Outaouais), de l'utilisation des pesticides dans les vergers de pommiers et le guide de consommation du poisson de pêche sportive en eau douce.

INRS-Eau :



Français

<http://www.inrs-eau.quebec.ca/>

Le site de l'institut national de la recherche scientifique aborde plusieurs sujets dont le Symposium sur la gestion de l'eau au Québec et ses Actes, des simulations des crues du Saguenay, la revue des Sciences de l'Eau (également en version anglaise: Journal of Water Science). Il nous propose également un bottin électronique, des informations sur leur enseignement, des activités scientifiques, des publications, etc...

L'APEL - L'Association pour la protection de l'environnement du lac Saint-Charles et des marais du Nord



Français

<http://apel.ccapcable.com>

Ce site vous décrit les tournées sur le ponton "le Huard", les sentiers d'interprétation des Marais du Nord, et offre plusieurs autres photos et paysages de l'environnement du Lac St-Charles. Facile à consulter et intéressant pour les jeunes et moins jeunes.

L'inondation au Saguenay 1996 Saguenay Flood 1996



Français

[htm](http://www.uqac.quebec.ca/teledetection/deluge/images/main/start.htm)



English

[htm](http://www.uqac.quebec.ca/teledetection/deluge/images/main/start.htm)

[http://www.uqac.quebec.ca/teledetection/deluge/images/main/start.](http://www.uqac.quebec.ca/teledetection/deluge/images/main/start.htm)

[http://www.uqac.quebec.ca/teledetection/deluge/images/main/start.](http://www.uqac.quebec.ca/teledetection/deluge/images/main/start.htm)

Ce site du Centre Canadien de Télédétection de Ressources Naturelles Canada a été conçu afin que l'ensemble des données recueillies par le Centre et ses collaborateurs puisse être diffusé le plus rapidement possible à un auditoire aussi large que possible. Il inclut de nombreuses images (images aériennes, photographies au sol et films d'animation), images interprétées (contient des images satellitaires et aériennes avec interprétation) et documentations connexes (articles et spatiocartes portant sur la région du Saguenay).

This Canada Center for Remote Sensing web site is a database which was created to be distributed as soon as possible to the public. The entire database, collected by the Canada Centre for Remote Sensing and their collaborators, include source data, interpreted data and related documents.

Rivières du Québec



Français

<http://www.gel.ulaval.ca/~ruel00/arkevq/riviere.htm>

Ce site donne la liste des rivières du Québec par nom ou par région et des exemples de rapports et statistiques des niveaux d'eau.

This web site is a list of Quebec's rivers classified by name or by region. It also gives examples of water level reports and statistics.

Saumon Québec - Les rivières é saumon du Québec - Présentation générale



Français

<http://www.quebectel.com/saumonquebec/a000fr.htm>

Le site idéal pour connaître les rivières du Québec. On y parle de pêche sportive, de gestion, développement et science et on y décrit les rivières à saumon du Québec. Pour chacune, on fait une courte présentation, un résumé historique, on parle du cadre de gestion, des espèces présentes, de la qualité de l'eau, des règlements de pêche, des mouches recommandées, on fournit une carte détaillée et bien plus. Incontournable

Réseau écologique des Grands Lacs

Great Lakes Information Management Resource

 Français

<http://www.cciw.ca/glimr/intro-f.html>

 English

<http://www.cciw.ca/glimr/intro.html>

Ce site d'Environnement Canada discute de nombreux liens entre l'environnement et l'économie (région de l'Ontario), de programmes de financement, de programmes sur les Grands Lacs, etc...

This site explains links between environment and economy, funding programs, the Great Lakes Wetlands Conservation Action Plan, etc..

Le Réseau des Rivières du Patrimoine Canadien

Canadian Heritage Rivers System

 Français

<http://www.rescol.ca/collections/rivers>

 English

<http://voyageur.carleton.ca/chrs>

Un site superbe, bilingue et très bien construit qui décrit chacune des rivières du Réseau en détaillant sa géographie, son patrimoine naturel et historique, ses valeurs récréatives, des informations à l'attention des visiteurs et d'autres renseignements intéressants. Le site est agrémenté de nombreuses photos.

This website, an initiative of The Canoe Pavillion and The Canadian Heritage Rivers System give information on any of Canada's Heritage Rivers, with geography, natural heritage, history, recreational use, visitor information, pictures and further information. Currently information is not available for all 28 of the rivers but will become available as each river's section is completed.

Great Lakes Ecosystem Management

 English

<http://www.great-lakes.net/ecosystem/ecomanag.htm>

Ce site traite de divers volets concernant l'écosystème des Grands Lacs dont la biodiversité, les espèces en danger (faune et flore), les espèces exotiques,

les habitats, pollution, plans d'action, etc...

A web site who talk about Great Lakes Ecosystem Management such as biodiversity , endangered species, exotic species, lakewide management plans, land use, local planning, habitat, pollution, remedial action plans and watershed management)

Welcome to Ontario Streams



English

<http://www.ontariostreams.on.ca>

C'est le site d'une organisation ontarienne consacrée à la gestion par bassins versante et à l'aménagement des rivières. On retrouve dans ce site une pépinière d'informations pratiques sur l'aménagement ainsi que les détails du programme "adopt a stream" ("adoptez une rivière"). Ontario Streams est un partenaire du site Fleuve et Rivières du Québec.

A canadian organisation dedicated to watershed management explain his "adopt a stream" program. Ontario Stream is partner of "Fleuve et Rivières du Québec" web site.

États-Unis et Mexique 

American Whitewater



English

<http://www.awa.org/index.html>

Ce site accueille un intéressant diaporama et fournit entre autres une liste des rivières regroupées par état et également pour certains pays (Chili, Chine, Corse et Japon).

This web site offer a slide show and a list of rivers classified by states and a

few country (Chile, China, Corsica and Japan).

Border EcoWEB, Air pollution, Water pollution, hazardous waste, environment, regulation :



<http://www.borderecoweb.sdsu.edu/>

Border EcoWeb a été conçu afin de faciliter l'accès au public à l'information et données concernant la région de la frontière États-Unis-Mexique. Un inventaire donne de courtes descriptions et liens de diverses banques de données accessibles sur Internet. Un annuaire contient plusieurs informations et descriptions de projets. Ce site étant en construction, certaines parties s'y rajouteront bientôt. A revisiter à l'occasion.

The Border EcoWeb is designed to facilitate public access to environmental information and data for the U.S.-Mexican border region. The Border EcoWeb INVENTORY provides brief descriptions and links to various datasets available on the Internet. The DIRECTORY contains contact information and project descriptions for government agencies and other groups involved in activities dealing with the border environment. Since this is a working draft, you will find that many pages are still under construction. Please check back this site periodically to find out what is new.

California Rivers Assessment (CARA) Information Center for the Environment



<http://endeavor.des.ucdavis.edu/cara/>

Il s'agit d'un site développé en collaboration avec le gouvernement fédéral et Californien, des agences locales et organisations privées qui nous permettent d'obtenir de l'information sur 60 des 143 bassins de la Californie (l'information est disponible classée par bassin, ou pour l'état entier).

A special program of the California State Resources Agency developed in collaboration with federal, state, and local agencies, and private organizations in which we can information by river basin or for the whole state.

EPA's surf your watershed



<http://www.epa.gov/surf>

Ce site est une base de donnée importante. Bien qu'il soit un peu difficile de s'y retrouver, elle contient une foule d'informations intéressantes pour les étudiants ou pour toute recherche.

Surf Your Watershed is an EPA database to help Web users locate AND share environmental information pertaining to their watersheds. Surf Your Watershed provides a geographic search function by either map or keywords to locate any particular watershed or community. This geographic feature is very useful and a great resource for those with watershed interests, especially researchers and students.

Global Rivers Environmental Education Network (GREEN)



<http://www.igc.apc.org/green/>

Le site de GREEN nous présente leurs initiatives éducatives, les équipements (le catalogue printemps 1998 est disponible) et offre des liens vers des sites intéressants tel le Project del Rio, (<http://www.igc.apc.org/green/delrio.html>) un projet de contrôle de la qualité de l'eau par des élèves du secondaire aux États-Unis et Mexique.

GREEN's mission is to improve education through a global network that promotes watershed sustainability. It is a resource to schools and communities that wish to study their watershed and work to improve their quality of life. Their site describe their educational initiatives, water monitoring kit, and links for other sites like the Project del Rio (<http://www.igc.apc.org/green/delrio.html>), a water quality monitoring program for secondary students in the United States and Mexico.

Office of Wetlands, Oceans, and Watersheds



<http://>

On retrouve dans le site de l'Environmental Protection Agency's Office of Water de l'information concernant les ressources américaines en eau, leurs programmes et partenariat, les règlements, lois et contrôles, les données et outils disponibles. On y retrouve également des pages sur les milieux humides, océans, côtes et estuaires, bassins versants, etc

The Environmental Protection Agency's Office of Water maintains this Web site to disseminate information on America's water resources, their

programs and partnerships, regulations and legislation relating to water, monitoring, data and tools, and You and Clean Water. Separate pages are available for their various programs: wetlands, oceans, coasts and estuaries, watersheds, monitoring water quality, and polluted runoff.

Pollution in Urban Streams



<http://dialspace.dial.pipex.com/town/avenue/xgx38/>

Il s'agit d'un court rapport d'une étude ponctuelle sur les effets de la pollution sur un cours d'eau en milieu urbain (ici, le Pudsey Beck, au West Yorkshire). Très technique.

This web site present the results of a study about pollution effects on water (Pudsey Beck, West Yorkshire)

Rio Grande Alliance Welcome Alianza del Río Bravo



<http://www.riogrande.org/>



<http://www.riogrande.org/spahome.htm>

Ce site de la United States Environmental Protection Agency nous présente la Rio Grande Alliance, ses programmes, recherches et projets, l'organisation et liens de même que les lois, politiques et règlements.

This web site funded by the United States Environmental Protection Agency describe the Rio Grande Alliance, Rio Grande Basin, Programs, Research and Projects, Organization and Resource Links, Laws, Policies and Regulations.

USGS National Water-Quality Assessment -NAWQA- Program



http://wwwrvares.er.usgs.gov/nawqa/nawqa_home.html

Ce site nous présente le National Water-Quality Assessment (NAWQA) Program qui discute de la qualité des eaux de surface et souterraines en plus de décrire les facteurs naturels et humains influencant la qualité de ces ressources.

The National Water-Quality Assessment (NAWQA) Program is designed to

describe the status and trends in the quality of the Nation's ground- and surface-water resources and to provide a sound understanding of the natural and human factors that affect the quality of these resources.

Water & Wastewater Utilities



English

<http://www.magicnet.net/~metzler/page4.html#WaterInternational>

Voici une liste en ordre alphabétique des liens vers les sites de 257 services publics américains reliés de près ou de loin au domaine de l'eau. Également disponible classés par états.

This web site list 257 water and waster water utilities. A listing of utilities by state is available

Water Science for Schools



English

<http://wwwga.usgs.gov/edu/indexjs.html>

Ce site de U.S. Geological Survey's (USGS) conçu pour les écoles offre de l'information sur divers aspects de l'eau, avec photos, données diverses et cartes. On y trouve également un centre interactif où l'on peut tester ses connaissances au sujet de l'eau.

The U.S. Geological Survey's (USGS) Water Science for Schools web site offer information on many aspects of water, along with pictures, data, maps, and an interactive center where you can give opinions and test your water knowledge.

Wetlist



English

<http://www2.uwin.siu.edu/WaterSites/index.html>

Ce site préparé par U.S. Geological Survey propose une importante liste de sites anglophones touchant tous les aspects de l'eau (hydrologie, eau de surface, qualité de l'eau, utilisation et demande, etc...). Une courte description est disponible pour chacun.

This site from U. S. Geological Survey suggest a lot of links about hydrology, surface and ground water, Demand/use water, water quality, etc. A short description is available for each site.

Wild and Scenic Rivers



<http://www.nps.gov/rivers/wsract.htm>

Ce site explique la politique américaine de protection appliquée à certaines rivières présentant une importante valeur à différents niveaux (panoramique, récréotouristique, géologique, faune, etc...). Il donne également une liste des rivières panoramiques par état et une liste des agences de gestion.

This site explain the protection policy in United states to protect certain selected rivers of the Nation which, with their immediate environments, possess outstandingly remarkable scenic, recreational, geologic, fish and wildlife, historic, cultural, or other similar values. It also give a list of wild and scenic rivers by states and of managing agencies.

Ailleurs dans le monde

La Loire et son bassin **The Loire River Basin**



http://www.rivernet.org/loire_f.htm



<http://www.rivernet.org/loire.htm>

Un site assez complet que nous parle de généralités (Le barrage de St. Etienne du Vigan, le saumon atlantique, bulletin de Loire Vivante, etc...), de projets (le barrage de Chambonchard : un projet inutile et destructeur, Loire Nature, un projet LIFE, le Plan Loire Grandeur Nature,...), des actions pédagogiques ("Rivière d'images et Fleuves de mots" , camp d'étudiants pour le saumon) et plusieurs autres sujets diversifiés tel que l'éco-tourisme, Canoé et Kayak, etc... Enfin, le site nous fournit quelques nouvelles. D'autres pages sont à venir pour ce site.

This complete site offer general information (The Dam of St.Etienne du Vigan, the Atlantic salmon, Loire Vivante Touraine Infos (Revue in french only) , ...), projects (Chambonchard : a useless Dam(fr), Loire Nature, a LIFE-Projekt by the EU,...), educational projects (Streams of images, rivers of words, action for the salmon), and some others like navigation on the Loire, eco-tourism, Wine and gastronomy (french). The website also offer some news.

Le Danube et son bassin

The Danube River Basin :

 Français

http://www.rivernet.org/danube_f.htm

 English

<http://www.rivernet.org/danube.htm>

Un site qui nous offre entre autre des généralités (incluant le Delta du Danube, le Parc national du Danube près de Vienne, les barrages sur le Danube), des projets (le projet du Danube bleu, un projet international d'environnement sur le Danube, le programme Green Danube) et bien d'autres incluant photos et nouvelles.

This web site give us complete informations about the Danube including general information, the environmental Program for the Danube Basin, Geen Danube WWF Program), and a lot of others including pictures and news.

Le Rhin et son bassin

 Français

<http://www.rivernet.org/rhin/welcomef.htm>

Ce site présentement en cours de préparation nous offre tout de même une présentation générale avec données et cartes, des adresses et contacts.

This website is not completed but offer us general presentation with data and maps, and a few address and contacts.

Page perso. de T.O.S. POITOU-CHARENTES

 Français

<http://perso.wanadoo.fr/phil.mauf.tos.poitou-charentes>

C'est sur le thème "pour que l'Eau Vive" que vous est présenté le site web d'une association fondée en 1958 par des pêcheurs inquiets de la

dégradation croissante des rivières et maintenant rejoints par tous ceux que la protection de l'eau préoccupe.

The web site of T.O.S., a French association that was founded in 1958 by people who worry about water quality.

RiverNet (France) - European Rivers Network

RiverNet - European River Network :

 Français

<http://www.rivernet.org/welcomef.htm>

 English

<http://www.rivernet.org/welcome.htm>

Le site de RiverNet, dont le but est de fournir des informations sur les fleuves du monde entier, leurs bassins et les organisations y travaillant, nous présente entre autre des généralités sur les rivières (morphologie, formes, menaces), la Politique de l'eau et de l'aménagement des rivières, des informations sur différentes rivières européennes, des programmes pédagogiques et divers liens vers des sites externes.

The aim of ERN and RiverNet is to interconnect all forces working for living rivers and to provide information on river-basins and organisations. This website is about rivers of the world, waterpolicy and river management, educational projects, news and else...

DANIS :

 English

<http://www.ceit.sk/wwwisis/danis.htm>

Ce site nous offre la base de données DANIS (Danube Information System on Human Resources) et nous explique le éstrategic action plan for the Danube River Basin (1995-2005)Ë.

This website explain us how to use de DANIS Database System (Danube Information System on Human Resources) an present us the éstrategic action plan for the Danube River Basin (1995-2005)Ë

Conférence internationale "eau et développement durable" - Paris 19/20/21 mars 1998

International conference "water and sustainable development" - Paris 19/20/21 March 1998

Conferencia internacional "agua y desarrollo sostenible" - Paris 19/20/21 de Marzo de 1998

 [Français http://www.eaudd.com/fra/frames/index.htm](http://www.eaudd.com/fra/frames/index.htm)

 [English http://www.eaudd.com/esp/frames/index.htm](http://www.eaudd.com/esp/frames/index.htm)

 [Español http://www.eaudd.com/esp/frames/index.htm](http://www.eaudd.com/esp/frames/index.htm)

Ce site résume la conférence internationale "eau et développement durable", incluant le discours de Monsieur Jacques Chirac, les conférences et ateliers.

This site is about the International conference "water and sustainable development", including the Jacques Chirac's address, the conference and workshops.

Office International de l'Eau International Office for Water Oficina Internacional del Agua

 [Français http://www.oieau.fr/index.htm](http://www.oieau.fr/index.htm)

 [English http://www.oieau.fr/anglais/index.htm](http://www.oieau.fr/anglais/index.htm)

 [Español http://www.oieau.fr/espanol/index.htm](http://www.oieau.fr/espanol/index.htm)

Le site de l'Office International de l'Eau nous offre sa banque de donnée EAUDOC, laquelle contient 170000 références sur les publications dans le domaine de l'eau. On y parle également de gestion de l'eau en France et dans le monde. Enfin, on décrit le projet Life qui est une analyse comparative des estimations de la pollution dans différents pays.

The international Office for Water web site presents EAUDOC (a list of 170 000 references of publications about water) and the Life project (an analysis

and comparison of estimation methods of industrial pollution in four countries).

Réseau International des Organismes de Bassin
The International Network Basin Organization
La Red Internacional de Organismos de Cuenca

 Français	http://www.oieau.fr/riob
 English	http://www.oieau.fr/riob/
 Español	http://www.oieau.fr/riob/

Ce site nous offre le calendrier des activités du Réseau International des Organismes de bassin, la charte d'organisation et de fonctionnement, de même que la liste des organismes membres du R.I.O.B. classés par pays.

This web site give us the meeting to come, charter of organization and operation and the list of I.N.B.O. member organizations classified by country .

Réseau international des Rivières
Welcome to IRN's Home Page!
Sobre la International Rivers Network

 Français	http://www.irn.org/basics/welcomefrench.htm
 English	http://www.irn.org/
 Español	http://www.irn.org/basics/welcomespanish.html

Ce site vous présente le Réseau International des Rivières qui a été fondé en 1986 afin de promouvoir une judicieuse gestion des ressources de la planète en eau douce, dans l'intérêt des gens et des systèmes écologiques qui en bénéficient et comptent sur elles pour survivre. Le réseau veut contribuer aussi à une meilleure compréhension mondiale de l'écologie des rivières et de l'interdépendance de tous les aspects biologiques, physiques et culturels des cours d'eau et de leurs bassins.

The IRN home page dispenses information on their efforts in fighting for the protection of the world's great rivers. This organization works to connect issues of human rights and environmental protection. Information on their current programs, publications, and research resources are available. Details of their national environmental poetry and art contest for students are also listed. This site is available in English, German, Spanish,

French, and Portuguese. It is a good example of how the WWW can build bridges between researchers and activists concerned with preserving ecosystems worldwide.

IAEH HOMEPAGE:



English

<http://www.hydroweb.com/iaeh.html>

La page d'accueil de l'International Association for Environmental Hydrology, une association mondiale d'hydrologistes environnementaux professionnels. Elle détaille leurs buts et autres... Néophytes s'abstenir...

The home page of International Association for Environmental Hydrology, a worldwide association of professional environmental hydrologists. They describe their purposes and other...

Inter-American Water Resources Network (IWRN) :



English

<http://www.uwin.siu.edu/IWRN/>

Le Universities Water Information Network (<http://www.uwin.siu.edu/>) nous fournit un annuaire des différentes organisations des ressources en eau pour les Caraïbes, l'Amérique Centrale, le Mexique et les États-Unis. L'équivalent pour le Canada devrait être bientôt disponible.

The Universities Water Information Network (<http://www.uwin.siu.edu/>) suggest a directory of water resources organizations for the Caribbean, Central America / Centroamerica , Mexico and the United States. They also list a Directory of Training Opportunities for panama and the United States. Canada will coming soon.

Water Environment Federation :



English

<http://www.wef.org/>

Il s'agit du site web de la Water Environment Federation, une des plus grandes organisations professionnelles dans le domaine de l'eau.

This is the new Web site of the Water Environment Federation, one of the largest professional organizations for water resources which includes organizational information, press releases, calendar of events, member

programs, etc. Information also include WEF technical resources, member networking, regulations and legislation, Student materials and activities, and a company/supplier locator. The technical resources and research projects of WERF are outlined. Several discussion groups are also available on Biosolids, Collection systems, Laboratory, Industrial Treatment, Watershed, and Plant Operations/Troubleshooting.

WWC - The International Water Policy Think Tank :



<http://www.worldwatercouncil.org/>

Ce site du Conseil Mondial de l'Eau détaille leur historique, buts, événements et activités, publications, etc...

This site from de World Water Council explain their history, purposes, events, publications, etc.



[English version](#)

Bienvenue à Ontario Streams

**** Cette page fait le lien avec le site "Ontario Streams", constituée de documents en anglais seulement. ****

- [Qu'est-ce que le programme "Ontario Streams"?](#)
- [Les ressources disponibles en Ontario](#)
- [Qu'est-ce que le "Adopt-A-Stream Program"?](#)
- [Bénévolat possible](#)
- [Le rapport du "Rendezvous des rivières '97"](#)



- [Compte-Rendu! \(246K\)](#)
- ["River Keeper Awards" décernés en 1997](#)
- [Nouvelles en ligne de Ontario Streams](#)
- [Bibliothèque virtuelle](#)

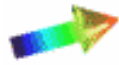
[Le manuel de la
réhabilitation des cours
d'eau pour l'Ontario;
Préliminaire de la Table
des matières
\(Les commentaires
seront appréciés -
\[pressez ici\]\(#\)\)](#)





Cadre de travail pour le
suivi de la restauration
des cours d'eau (147K)

- Publications
- Les Partenaires
- Liens d'intérêts
- Alliances



Fleuve et rivières du
Québec

- Contacts



David Calderisi, Présidentdcal@relaymail.net

Steve Copeland, Vice-Présidentonstream@aztec-net.com

Diane Heaton, Trésorière.....dheaton@vital.ca

David Meyer, Secrétaire.....dmeyer@ionline

Doug Forder, Biologiste du projet.....forder@pathcom.com

Mark Heaton, Conseiller du OMNR Ministère des richesses naturelles de l'Ontario).....symbios@aztec-net.com

Téléphone: (519) 927-9725

927-3939

Télécopieur: (519)

729 River Road, Belfountain, Ontario L0N 1B0

Nos remerciements spéciaux à l'hôte de notre site  de
Waterloo, Ontario Dernière mise à jour le 26 mars 1998 © copyright

Ontario Streams 1998. Tous droits réservés.



We are proudly.....





Fleuve et rivières du Québec

[English](#) - [Español](#)

[L'Union québécoise pour la conservation de la nature \(UQCN\)](#), le Réseau des organismes de rivières du Québec (Réseau d'OR) et [Stratégies Saint-Laurent \(SSL\)](#) ont développé conjointement le projet "[Fleuve et rivières du Québec](#)" qui comprend la mise en place sur le Web d'un réseau informatisé de communication et d'accès à une information pertinente pour les organisations québécoises responsables de la gestion de rivières et du Saint-Laurent (fleuve, estuaire et golfe) au Québec.

Nous espérons que ces ressources, dont certaines sont traduites en anglais et en espagnol, seront utiles aux intervenants impliqués dans la gestion des cours d'eau au Québec et partout en Amérique du Nord.

Ce [projet](#) a été rendu possible grâce à la participation financière du [Fonds nord-américain pour la coopération environnementale \(FNACE\)](#).

- [Avis et nouveautés](#)
- [Information sur le projet](#)

- [Répertoire des organismes de gestion de rivières et du fleuve Saint-Laurent au Québec](#)
- [Centre de communication entre les organisations - aide en ligne](#)
- [Guide d'action locale](#)
- [Bibliothèque virtuelle sur la gestion des cours d'eau](#)
- [Répertoire annoté des ressources sur le Web \(liens hypertextes\)](#)



Avis et nouveautés



- **Branchez-vous sur ICQ pour la discussion en ligne!**
- **La section d'aide sur le logiciel EUDORA est maintenant disponible.**

Tous les détails dans la section [Communications](#).



Fleuve et rivières du Québec
est une conception de :



[[ÉcoRoute de l'information](#)]

Dernière mise à jour: 20 September 2005

Visiteurs: 

Hit Counter

Information about the Project

[French](#) - [Español](#)

The project "**RIVERS and STREAMS of QUEBEC**" was initiated by l'**Union québécoise pour la conservation de la nature (UQCN)** in collaboration with **Stratégies Saint-Laurent (SSL)** and le **Réseau des organismes de rivière du Québec (Réseau d'OR)**.

To access the webmaster site " Rivers and streams of Quebec " whose page domain names are " ecoroute.uqcn.qc.ca "	ecoroute@uqcn.qc.ca
To access the webmaster site " Stratégies Saint-Laurent " whose page domain names are " www.strategiessl.qc.ca "	ssl@clic.net

Purpose of the Project

We believe that adequate waterway management requires the participation of communities, whose action is often more appropriate to local realities. The goal of these communities is to strive to accomplish as much as possible with very little means, but with as many partners and tools as possible. The groups that play that role are relatively isolated and it would be appropriate that they share their experiences and resources. New groups could benefit from the relaizations and experiences of well established groups and could devote themselves to adapting solutions to local realities and mobilizing their community. Our aim is to provide these groups with tools in order to help them become more efficient and reduce thier research activities, way of management, action, communication and circulation cost.

The project consists of creating a resource center, a converging point on Internet, that contains 5 elements, which have been selected for their importance in waterway local and community-based management throughout Quebec. These elements are:

- 1 - [an index of groups involved in the management of rivers of Quebec and the St Lawrence](#);
- 2 - a communication center for groups combining computarized tools, such as e-mail, direct communication (Chat) and BBS

- 3 - [a virtual library on waterway management, policies and regulations](#);
- 4 - [a handbook on local action for individuals and support groups](#);
- 5 - [an annotated index on Web of resources in Canada, the United States and Mexico \(hypertext links\)](#).

On a greater scale, this project is intended to demonstrate the advantages of computerized tools in reducing the isolation of local groups and increasing their efficiency and visibility in the field of environment. The solution proposed in this project can also be used to create sharing expertise and mutual help networks at a lesser cost and without the need for an extensive administrative structure. Some of the resources developed in this project that have been translated in English and Spanish will be useful to groups elsewhere in Canada, the United States and Mexico and will enable them to initiate pairing and networking projects with groups in Quebec.

Parent Groups of the Project:

L'Union québécoise pour la conservation de la nature (UQCN) [<http://uqcn.qc.ca>]

L'Union québécoise pour la conservation de la nature (UQCN) is a national non-profit organization that consists of individuals and organizations involved in the fields of natural sciences and environment. UQCN is considered to be the most important and most organized of environmental networks of Quebec. The organization is very active in terms of concertedness and coopération with community groups, the federal and provincial governments and the industry. UQCN contains 110 affiliated groups and some 5 000 members, plus it is also a member of numerous coalitions working with other environmental groups and federations of Quebec and Canada. UQCN has some 50 000 supporters throughout Quebec. The organization has business relations with fifteen provincial and federal departments or so and is at the origin of several environmental networks.

UQCN is at the origin of the Internet service "ÉcoRoute de l'information". This environmental information site, which can be accessed at the following address: "<http://ecoroute.uqcn.qc.ca>", is designed as a permanent environmental and sustainable development fair, where all those involved in environmental activities, whether they are from the field of environment, universities, the federal and provincial governments or the industry, can display and exchange contents related to the environment of Quebec. The site presently has close to 840 pages Web, including over 900 graphic documents (photos, pictures and icons).

Stratégies Saint-Laurent (SSL) [<http://www.strategiessl.qc.ca>]

Stratégies Saint-Laurent is an incorporated non-profit organization that coordinates the activities of the 10 active priority intervention Zone (ZIP) - zone d'intervention prioritaire - committees of Quebec. Each ZIP committee is a round-table that consists of local and regional representatives from all activity areas (environmental groups, communities, industry, recreational tourism, education, etc.). The mandate of these committees is to develop in consensus an Ecological Rehabilitation Action Plan (ERAP) for their respective territory and to further its development with all those involved in the field. To support its members in carrying out a high number of local projects together with the rehabilitation, protection and development of the St Lawrence, SSL ensures the coordination of activities on the provincial level. Stratégies Saint-Laurent and the ZIP committees, which are important partners of SLV2000 (federal-provincial plan), have acquired a sound reputation based mainly on efficiency in community mobilization and concertedness. SSL has developed partnerships with several organizations of Quebec (l'Association des régions du Québec, l'Association des biologistes du Québec, etc.) and Canada, such as St Lawrence - Great Lakes United.

Le Réseau des organismes de rivières du Québec (Réseau d'OR)

Le réseau des organismes de rivières du Québec contains thirty community-based river groups or so, dedicated to protect, develop and restore aquatic, faunal and floristic resources on their territory, which furthers a watershed management approach. Le Réseau d'OR is a center carrying relevant information about water management and a provincial interlocutor in the matter of integrated river management. Le Réseau d'OR enables river groups to obtain required structures and means to protect and restore the quality of water, habitat and environment.

Expected Impact of the Project

Non-profit organizations responsible for the management of the environment on a territory that includes part of a waterway or an entire watershed are always seeking means and new management tools that will reduce costs. These groups are relatively isolated and are not aware yet of all the opportunities offered by Internet. Given that funding is often limited, it would be appropriate that they share their experiences and resources. Less organized new groups could benefit from the realizations and experiences of well established groups.

The computerized converging point that will be created, will be used as a direct link between all groups with a similar mandate in Quebec, North America and the rest of the world. This window will allow them to exchange information continuously and consult all listed groups more efficiently and at a lesser cost.

More specifically, the difficulties that we wish to eliminate with the project "RIVERS AND STREAMS OF QUEBEC", are the following:

- isolation of local groups, who "reinvent the wheel" due to lack of knowledge about solutions applied elsewhere, which could be useful;
- lack of available documents related to the development and management of waterway habitat in remote areas;
- some of long distance call, faxes, photocopy, printing and travel costs, that could be reduced by adequate use of computerized tools, such as e-mail;
- lack of documents, human resources and expertise.

In response to these difficulties, the purpose of the project is to meet the following objectives:

- further communication between local action groups on a regional, provincial and national level and representatives of countries that are members of NAFTA;
- exchange and circulate documentation that is relevant to the management and development of waterway habitats;
- maximize the efficiency of action of local groups and reduce their cost by encouraging them to use e-mail and to consult documents on Internet.

Other groups can join the project by taking part in the BBS, contributing to the virtual library and eventually be part of the e-mail address list. More generally, the project encourages other local groups to join to obtain Internet services without the need for a permanent office and without generating an extensive administrative structure, which often is very costly to maintain.

On the North American level, the project will:

- further information and expertise exchanges;
- further pairing - networking between local groups;
- promote joint efforts of local groups;
- promote local action in a spirit of making decision in consensus and concertedness.

Información sobre el proyecto

[English](#) - [Français](#)

El proyecto **Ríos y Afluentes de Quebec** fué iniciado por **La Unión Quebecense para la Conservación de la Naturaleza (UQCN)**, en colaboración con **Estrategias San Lorenzo (SSL)** y la **Red de organismos de ríos de Quebec (Red de OR)**

Para contactar en Internet el sitio " Ríos y Afluentes de Quebec " cuyas páginas llevan el nombre del tema ecoroute.uqcn.qc.ca	ecoroute@uqcn.qc.ca
Para contactar en Internet el sitio " Estrategia San-Lorenzo " cuyas páginas llevan el nombre del tema www.strategies.qc.ca	ssl@clic.net

Justificación

Creemos que un buen manejo del medio hídrico requiere una participación comunitaria, cuya acción es mejor adaptada a las realidades locales. La preocupación para estas comunidades es tratar de hacer lo que más pueden, con pocos recursos, pero con la mayor participación y los medios de trabajo disponibles. Los organismos que juegan este rol. Viven en relativamente aislados sería apropiado que compartan sus experiencias y sus recursos. Los logros y las experiencias de los grupos bien establecidos pueden ser provechosa para los grupos menos organizados, los cuales pueden dedicarse a adaptar las soluciones a las realidades locales y a movilizar su comunidad. Nuestro proposito es proporcionar herramientas de trabajo a esos grupos para que sean más eficaces y permitirles de realizar economías en sus actividades de investigación, en el manejo , la comunicación y la difusión.

El proyecto consiste a producir un centro de recursos, un punto de convergencia sobre la red del Internet, compuesto por 5 elementos escogidos por su importancia en el trabajo de manejo local y comunitaria de las cuencas hidrográficas de Quebec. Estos elementos son:

1. Un directorio de los organismos de manejo del río San Lorenzo y sus afluentes.
2. Un centro de comunicación entre los organismos combinando las herramientas telemáticas, tales como el correo electrónico, la comunicación directa y los boletines de información.

3. Una biblioteca virtual sobre el manejo, las políticas y la reglamentación sobre las cuencas hidrográficas.
4. Una guía de acción local para los ciudadanos y los organismos de acción.
5. Un directorio detallado de los recursos web situados en el Canada, los EE UU y Mejiico (enlaces hypertextos).

A una mayor escala. Este proyecto pretende demostrar los ventajas de la telemática para reducir el aislamiento de los grupos locales y para aumentar la eficacia y la visibilidad de esos grupos de soporte dentro del medio ambiental. La solución que proponemos puede ser acogida para formar redes de apoyo participación de experiencias a menos costo y sin necesidad de superestructuras administrativas. Ciertos recursos desarrollados en este proyecto y traducidos en inglés y en español serán útiles a los grupos situados al exterior del Canada, los EE UU o Méjico y permitirán de iniciar proyectos gemelos y comunes entre estos grupos y los organismos de Quebec.

Los organismos de la base del proyecto:

La Unión Quebecense para la Conservación de la Naturaleza (UQCN) [http://uqcn.qc.ca/org/esp/uqcn_esp.htm]

La Unión Quebecense para la Conservación de la Naturaleza (UQCN) es un organismo sin ánimo de lucro que agrupa las personas y los organismos que trabajan en el campo de la ciencias naturales y en el medio ambiente. La **UQCN** es considerada como la más importante y la más organizada de los organismos de la red ambiental de Quebec.

La **UQCN** es muy activa en la concertación y en la cooperación entre los grupos comunitarios, del gobierno y de la industria privada. La **UQCN** agrupa 110 organismos afiliados y alrededor de 5.000 miembros individuales; además, como miembro de colisión de otros grupos ambientales y federales de Quebec y del Canada, la **UQCN** cuenta con 50.000 miembros en Quebec. El organismo tiene relaciones con unos quince ministerios provinciales y federales; además ha participado a la formación de redes ambientales.

La **UQCN** inició el servicio de la **EcoRute de la información**, en la red de Internet. Este sitio de información ambiental, accesible en la dirección "<http://ecoroute.uqcn.qc.ca>", es el salón permanente de medio ambiente y de desarrollo sostenido, en donde todos las personas que tienen que ver con el medio ambiente, ya sea que vengan de las universidades, el gobierno o la industria, pueden exponer y cambiar información ambiental de Quebec. El sitio presenta actualmente cerca de 840 paginas web, las cuales incluyen mas de 900 documentos gráficos (fotos, ilustraciones e íconos) en Internet.

Estrategias San Lorenzo (SSL) [<http://www.strategiessl.qc.ca>]

Estrategias San Lorenzo es un organismo sin ánimo de lucro que coordina las actividades de 10 Comites **ZIP (Zonas de intervención Prioritaria)** activos en Quebec. Cada comite **ZIP** es un mesa de concertación que reúne los representantes locale y regionales de todos los sectores activos (grupos ambientales municipales, industrias, turistas, educativos etc...) Estos comites **ZIP** tienen como mandato elaborar, en concenso, un Plan de Acción y de rehabilitación ecológica (PARE) para cada territorio de su jurisdicción y de promover du realización con todos que intervienen en el sector: Con el fin de apoyar a sus miembros en la realización de un máximo de proyectos locales relacionados con la rehabilitación, la protección y la valorización del San Lorenzo, SSL asegura la coordinación de actividades en la provincia de Quebec. Como participantes del plan federal-provincial **San Lorenzo Visión 2000 (SLV2000)**, SSL y los comites **ZIP** han logrado una sólida creabilidad, basada principalmente sobre la eficiencia del organismo en la movilización de las comunidades y la concertación.

La SSL se ha asociado con varias organizaciones de Quebec (**Asociación de Regiones de Quebec, la Asociación de Biólogos de Quebec etc...**) y del Canadá, entre ellas, la organización del San Lorenzo y la **Unión de los Grandes Lagos**.

La Red de los Organismos de los Ríos de Quebec (Red de OR)

La Red de los Organismos de los Ríos de Quebec es un organismo que reúne unas treinta organizaciones locales que quieren conservar, mejorar y restaurar los recursos acuáticos, de la fauna y de la flora sobre su territorio, y que favorecen una forma de manejo, por cuencas vertientes. La **Red de OR** est un punto de difusión de la información pertinente al manejo del agua y es el interlocutor provincial en materia de manejo integral de ríos. La Red de OR permite a sus organizaciones, el acceso a una estructura y a los medios necesarios para conservar y restaurar la calidad del agua, del hábitat y del medio en general.

Impactos esperados del proyecto

Los grupos sin ánimo de lucro encargados del manejo ambiental de su territorio, (ya bien sea en sus curso de agua o en los vertimientos) están siempre buscando medios y herramientas de manejo más económicos. Estos organismos están relativamente aislados y no han descubierto todas las posibilidades que les ofrece la Ecoruta de la informática. Teniendo en cuenta que generalmente sus finanzas son limitada, sería apropiado que compartan sus experiencias y sus recursos. Además las experiencias acumuladas de los grupos más sólidos, pueden ser aprovechadas por aquellos que están comenzando.

El punto de convergencia informática que vamos a crear, servirá de contacto directo entre todos los

organismos que tienen mandatos similares en Quebec, en América del Norte y un poco en todo el mundo. Esto les permitirá de intercambiar continuamente de información y consultar el directorio de organismos, con mayor eficacia y a un menor costo.

Más específicamente, las dificultades que queremos eliminar gracias al proyecto "**RIOS Y AFLUENTES DE QUEBEC**" son:

- Aislamiento de grupos locales que "reinventan la rueda" por falta de conocimiento de soluciones que se utilizan en otras partes y que les pueden ser útiles.
- La falta de disponibilidad, en las regiones alejadas de los grandes centros, de documentos de interés para el manejo hídrico o para el manejo de ese mismo medio.
- Una parte de los gastos de las llamadas telefónicas y de los faxes de larga distancia, los gastos de fotocopias y de impresión, los gastos de viaje que pueden ser economizados por una cuidadosa utilización de la telemática y del correo electrónico.
- La falta de documentos, de recursos humanos y de especialistas.
- Como respuesta a esas dificultades, el proyecto se propone los siguientes objetivos:
Favorecer la comunicación entre los grupos de acción local, a nivel regional, provincial, nacional y entre los participantes de los países miembros de la ALENA.
- Intercambio y difusión de la documentación pertinente al manejo del medio hídrico.
- Maximizar la eficacia de la acción de los grupos locales y disminuir los costos de funcionamiento de esos grupos, favoreciendo la utilización del correo electrónico y de la consulta de documentos que ofrece el Internet.

Otras organizaciones podrán unirse al proyecto, participando en el boletín, contribuyendo a la biblioteca virtual, a la libreta de direcciones electrónicas. De manera general, el proyecto estimula a las organizaciones locales a agruparse y ofrecer servicios comunes, a través del Internet, sin necesidad de tener una secretaría permanente y sin generar una superestructura administrativa que es costosa de mantener.

A nivel de la América del Norte, el proyecto permitirá:

- facilitar los intercambios de información y de experiencias;
 - facilitar los proyectos y redes gemelas entre los organismos locales;
 - promover el principio de la unión de esfuerzos entre los grupos locales;
 - promover la acción local dentro del espíritu de la concertación y el consenso en la toma de decisiones.
-

[\[Acogida\]](#) [\[Información\]](#) [\[Comunicación\]](#)

Centro de Comunicación entre los organismos - ayuda en lineas

El objetivo de esta sección es de proporcionar los instrumentos de comunicación telemática de los organismos comunitarios implicados en la gestión del San Lorenzo y los ríos de Quebec. Invitamos a los otros organismos comunitarios y/o del medio ambiente a utilizar la información de esta sección para desarrollar sus propios recursos en la Red.

Instrumentos Disponibles



Discusión en tiempo real (Chat) - ICQ

[Guía práctica en español para usuarios de ICQ](#)



[Ayuda sobre el ICQ.](#)



Boletín público - Foro Quebecense del Medio Ambiente

L'ÉcoRoute de l'information a mis en place [Le Forum québécois de l'environnement](#) qui est un espace de discussion et d'échanges conçu pour commenter l'actualité environnementale, échanger des opinions ou partager des expériences.



Correo electrónico

EUDORA.



[Ayuda sobre el Eudora](#). (Français seulement)



Sección privada (código de acceso necesario)

Des outils réservés exclusivement aux organismes membres du projet **Fleuve et rivières du Québec** sont disponibles.

Boletín de Estrategias de San Lorenzo (próximamente) *À jour le 1er juin 1998*

- [Formulaire d'accès](#)

Boletín de la Red de organismos de los ríos de Quebec (próximamente) *À jour le 1er juin 1998*

- [Formulaire d'accès](#)

Babillard

- [Formulaire d'accès du Babillard de Stratégies Saint-Laurent](#)

Biblioteca de FTP (código de acceso necesario)

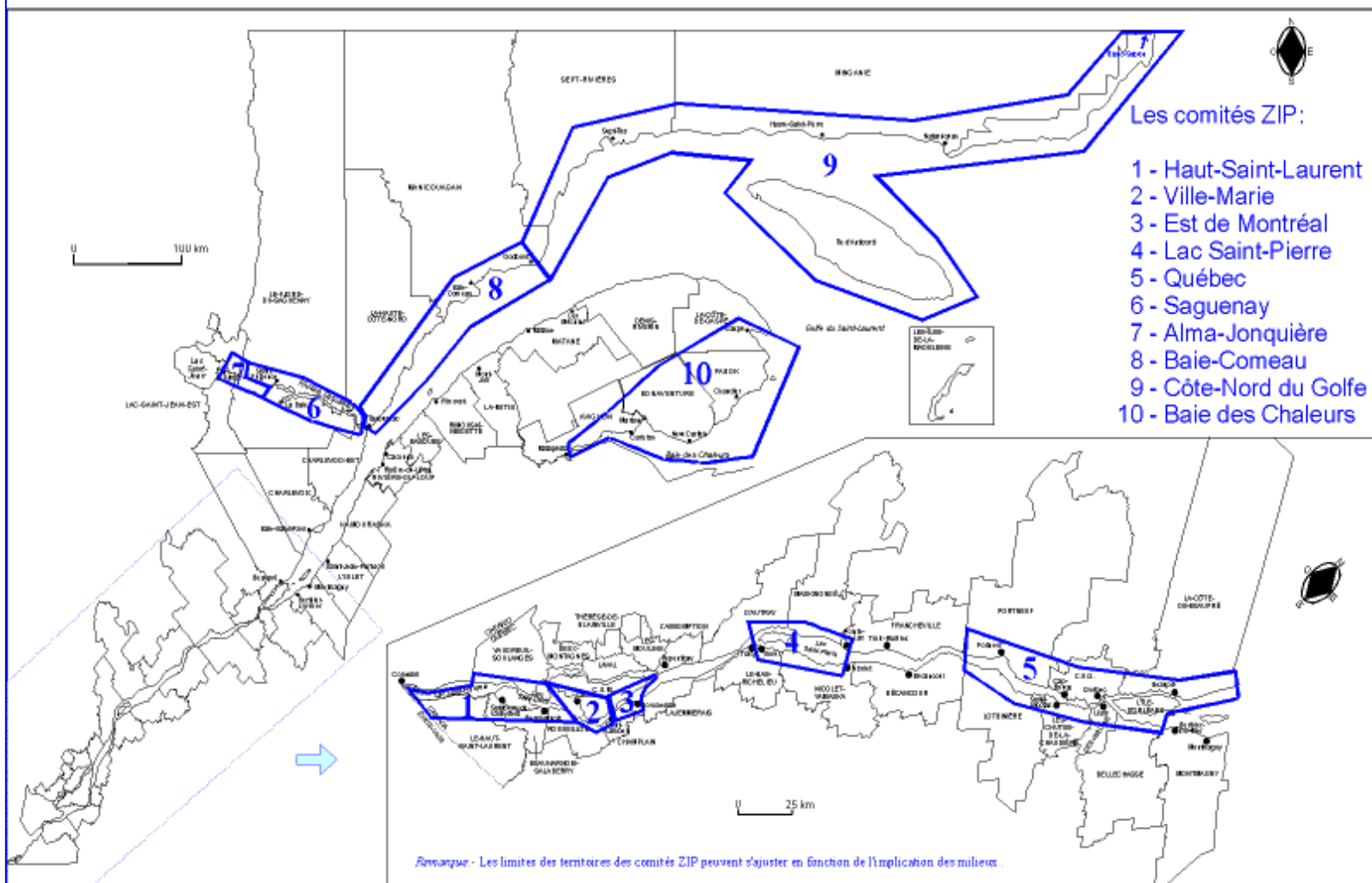
- [Formulaire d'accès de la Bibliothèque FTP de Stratégies Saint-Laurent](#)

Para contactar en Internet el sitio " Ríos y Afluentes de Quebec " cuyas páginas llevan el nombre del tema ecoroute.uqcn.qc.ca	ecoroute@uqcn.qc.ca
Para contactar en Internet el sitio " Estrategia San-Lorenzo " cuyas páginas llevan el nombre del tema www.strategies.qc.ca	ssl@clic.net

[\[Acogida\]](#) [\[Información\]](#) [\[Comunicación\]](#)

Stratégies Saint-Laurent

Territoires des comités ZIP



[Comité ZIP - Haut-St-Laurent](#)

[Comité ZIP - Ville-Marie](#)

[Comité ZIP - Jacques-Cartier](#)

[Comité ZIP - Lac St-Pierre](#)

[Comité ZIP - Québec](#)

[Comité ZIP - Saguenay](#)

[Comité ZIP - Alma-Jonquière](#)

[Comité ZIP - Rive nord de l'estuaire](#)

[Comité ZIP - Côte-Nord du Golfe](#)

[Comité ZIP - Baie des Chaleurs](#)

Comité ZIP Alma-Jonquière

Adresse

425 Sacré-Cœur O., Suite 202
Alma (Québec) G8B 1M4
Tél.: (418) 668-8181
Fax: (418) 668-3466
E-Mail : zipalma@qc.aira.com
Site Web : www.zipalma-jonquiere.com

Statut

Organisme sans but lucratif incorporé le 17 mai 1996

Territoire d'intervention

Rivière Saguenay, à partir de la frontière entre les villes de Chicoutimi et Jonquière, jusqu'aux exutoires naturels du Lac Saint-Jean (Grande et Petite Décharge à Alma). (Voir carte)

Mission

Promouvoir la concertation des intervenants concernés pour produire un plan d'action et de réhabilitation écologique (PARE) de la rivière Saguenay sur son territoire. Mise en oeuvre d'actions concrètes de réhabilitation, conservation et mise en valeur du Saint-Laurent.

Secteur d'intervention ou d'activités

Gestion intégrée du Saint-Laurent, acquisition de connaissances, diffusion d'informations, éducation et sensibilisation du public, concertation, projets de restauration, de nettoyage et de réhabilitation, de conservation, de protection ainsi que de mise en valeur du Saint- Laurent.

Principales réalisations

- Inventaire des milieux humides le long du Saguenay
- Caractérisation agricole du bassin de la rivière Bédard
- Caractérisation bio-physique de la rivière Bédard
- Études des populations de ouananiche
- Caractérisation de la qualité de l'eau de la rivière Bédard
- Restauration et nettoyage de 1,5 km de rives de la rivière Bédard
- Nettoyage du site du pont Taché sur la Grande Décharge
- Supervision des travaux de nettoyage des berges de la rivière Bédard suite aux inondations
- Consultation publique sur le plan de mise en valeur de la Petite Décharge

Description du territoire

Le tronçon couvert par le comité ZIP Alma-Jonquière a une longueur de 40 km et est constitué par un écosystème fluvial. Ses rives et les terres adjacentes ont une vocation soit urbaine, agricole, agro-forestière, récréative ou de villégiature. Peu de milieux humides existent sur les rives de ce tronçon en raison des pentes abruptes et de l'omniprésence d'un substrat rocheux. L'amont contient plus de rives artificialisées que l'aval en raison de la plus forte concentration de zones urbaines auprès des décharges du lac Saint-Jean. On retrouve dans le Saguenay surtout le Doré jaune, le grand Brochet, la Perchaude et la Ouananiche. L'amont du territoire semble constituer une bonne halte migratoire pour la sauvagine, ainsi qu'un lieu de nidification reconnu pour la buse à épaulettes.

En tout huit municipalités sont considérées sur le territoire, représentant une population d'environ 95 000 personnes. Ces centres sont en expansion, ce qui rend de plus en plus fermé l'accès au Saguenay par la privatisation des rives. L'industrie est principalement orientée vers l'aluminium et les pâtes et papiers, suivis par l'exploitation forestière et l'agriculture (production laitière). Ces industries ont nécessité la présence de plusieurs barrages sur le territoire pour développer son potentiel hydro-électrique. Les impacts de ces transformations sont importants, ayant entre autre coupé toutes les voies de migrations et modifié le profil hydrologique du Saguenay.

Principaux enjeux

- Contamination et santé humaine
- Dépolluer la rivière Bédard par l'assainissement des rejets de la fromagerie St-Laurent et de l'usine de congélation de bleuets de Saint-Bruno, par l'implantation d'une agriculture axée sur le développement durable et par le traitement des eaux usées municipales
- Dépolluer, à court terme, la Petite Décharge
- Accentuer la campagne de rationalisation de l'eau en période estivale et en période de surcharge des systèmes d'épuration des eaux usées domestiques
- Installer des équipements d'épuration des rejets atmosphériques sur les salles de cuves Soderberg ou, remplacer l'usine existante par une usine de technologie plus propre
- Finaliser pour 1999 l'assainissement des eaux usées municipales
- Réaliser des aménagements pour améliorer la productivité des poissons dans des cours d'eau non pollués (ex. Rivière-aux-Sables)
- Établir en 1996 des normes de rejets atmosphériques et liquides pour les HAP et les BAP

Habitats fauniques

- Approfondir les connaissances sur les espèces sportives de poissons et leurs habitats
- Identifier et réhabiliter les frayères dans le but de les protéger pour tout le secteur, incluant les frayères à éperlans
- Revoir et contrôler la réglementation et son application sur les rives du Haut-Saguenay
- Créer un marais sur la rivière Dorval pour la filtration des eaux et l'aménagement des habitats fauniques
- Réaliser l'inventaire des populations nicheuses et des oiseaux migrateurs et leurs habitats
- Étendre le territoire à l'étude pour la sauvagine jusqu'au territoire agricole
- Axer les efforts d'assainissement sur la rivière Bédard

Usages (utilisation des rives)

- Plan de mise en valeur et reconstitution des berges de la rivière Bédard, avec priorité au traitement des eaux usées (et ruisseau Rouge) et réduction de la pollution agricole et sensibilisation des agriculteurs du bassin (Petite décharge, rivière Maltais)
- Plan de mise en valeur de la Petite Décharge
- Restauration de la Rivière-aux-Sables
- Contrer l'érosion du ruisseau Deschênes et aménagement d'un sentier pédestre
- Protection des berges et cours d'eau secondaire rivière aux Harts, rivière aux Chicots, rivière Mistook
- Création d'un comité inter-municipal pour baliser le développement riverain
- Impliquer le milieu autochtone et créer des liens de collaboration avec les comités ZIP

Publications

PARE du Comité ZIP Alma-Jonquière

Personne ressource

M. Réjean Bouchard (Président)
Tél. : (418) 343-3314 (résidence)
(418) 480-6519 (paget)
(418) 343-2303 (mairie St-Bruno)
Fax : (418) 343-2662 (mairie St-Bruno)

Organisation :

Coordonnatrice : Mme Maude Lecourt

Carte du territoire

Non disponible



Comité ZIP Rive nord de l'estuaire

Adresse

9, Place LaSalle, local 101
Baie-Comeau (Québec) G4Z 1J8
Tél.: (418) 296-0404
Fax: (418) 296-8787
E-Mail : zipnord@globetrotter.net
Site WEB : www.zipnord.qc.ca

Statut

Organisme sans but lucratif incorporé le 2 novembre 1995

Territoire d'intervention

Rive nord de l'estuaire marin du Saint-Laurent, de Tadoussac à
Pointe des Monts.

Mission

Promouvoir la concertation des intervenants concernés pour
produire un plan d'action et de réhabilitation écologique (PARE) du
fleuve Saint-Laurent sur son territoire. Mise en oeuvre d'actions
concrètes de réhabilitation, conservation et mise en valeur du Saint-
Laurent.

Secteur d'intervention ou d'activités

Gestion intégrée du Saint-Laurent, acquisition de connaissances,
diffusion d'informations, éducation et sensibilisation du public,
concertation, projets de restauration, de nettoyage et de
réhabilitation, de conservation, de protection ainsi que de mise en
valeur du Saint-Laurent.

Principales réalisations

- Études de caractérisation des berges et 3 projets visant leur nettoyage
- Étude sur le potentiel de fréquentation et de reproduction de l'esturgeon noir
- Étude sur le potentiel de reproduction et inventaire des populations d'éperlans arc-en-ciel

Description du territoire

Principaux enjeux

- Contamination et santé humaine
- Encourager et faire pression auprès des intervenants gouvernementaux (municipal, provincial et fédéral) afin de procéder au traitement des eaux usées
- Évaluation des eaux de baignade et récréatives ainsi que du risque microbiologique associé Baie-des-Anglais : Créer une table de concertation finale avec les groupes environnementaux, les industries, les gouvernements, etc.
- Informer les jeunes, par le biais des écoles, sur la santé du fleuve en demandant au Ministère de l'Éducation du Québec d'inclure dans les cours d'écologie une facette fleuve
- Mise à jour de l'information des directions de santé publique relativement à la consommation des produits marins
- Inventorier les dépotoirs clandestins et en évacuer l'impact sur la santé et l'environnement
- Établir des zones d'exclusion pour les moto-marines ainsi que les VTT (véhicule tout terrain), etc.
- Mieux documenter la population sur le transfert des matières dangereuses sur le fleuve Saint-Laurent

Habitats fauniques

- Prioriser les sites à protéger et impliquer la population dans les choix de gestion
- Améliorer les connaissances sur l'écologie et les habitats des espèces marines
- Acquérir des terrains privés bordant le marais salé et accorder le statut de protection à Pointe-aux-Outardes
- Localiser et protéger les habitats de reproduction de l'éperlan et du capelan
- Assainir les eaux municipales
- Créer des "auxiliaires de l'environnement" en vue de renforcer les lois existantes
- Sensibiliser la population à la protection et à la restauration des habitats

- **Usages et utilisation des rives**

- Concertation sur l'aménagement de la bande littorale (MRC, public) afin de développer: un sentier pédestre tout le long de la côte, entre
- Tadoussac et Godbout; des sites de camping pour kayakistes ou autres; un plan intégré d'aménagement de parcs riverains (accès à l'eau, multi-usages) ; des voies de pénétration vers l'estuaire maritime (aménagement et promotion)
- Réaménagement de la Baie-des-Écorces et des terrains de la marina (sentiers, interprétation)
- Mise en valeur de la Rivière-aux-Anglais
- Promouvoir l'écotourisme de la Baie Saint-Pancrace et favoriser un réseau entre la terre et la mer
- Développer et aménager des sentiers pédestres entre Marquette et Mingan et vers la Baie Saint-Pancrace
- Mise en valeur de la plage Champlain à Baie-Comeau

- Approfondir les connaissances sur les ressources fauniques, floristiques et géologiques de la région

- **Les jeunes et le Saint-Laurent**

- Éducation, appréciation et sensibilisation des jeunes aux niveaux primaire, secondaire et collégial, information, sensibilisation (Internet, journal)
- Créer des liens et des programmes de jeunes chercheurs dans le but d'initier les jeunes à l'environnement
- Donner accès aux rives à un plus grand potentiel en développant un code d'éthique adapté aux jeunes
- Création d'une ZIP-jeunesse pour leur laisser une plus grande place
- Diminuer la problématique des RDD (résidus domestiques dangereux) et les eaux usées dans le quotidien

Publications

Personne ressource

M. Nicolas Roy (Vice-président SSL)
E-Mail : nicolas.roy@zipnord.qc.ca

Organisation

Coordonnateur : M. Nicolas Roy

Carte du territoire

Non disponible



Comité ZIP Baie des Chaleurs

Adresse

610 B, route 132 C.P. 1001
Maria (Québec) G0C 1Y0
Tél. : (418) 759-5880
Fax : (418) 759-3817
Courrier électronique : zonebdc@globetrotter.net

Statut

Organisme sans but lucratif incorporé le 20 janvier 1992

Territoire d'intervention

Matapédia à Cap Gaspé (Forillon)

Mission

Promouvoir la concertation des intervenants concernés pour produire un plan d'action et de réhabilitation écologique (PARE) de Baie des Chaleurs-Gaspésie-sud sur son territoire. Mise en oeuvre d'actions concrètes de réhabilitation, conservation et mise en valeur du Saint-Laurent.

Secteur d'intervention ou d'activités

Gestion intégrée de Baie des Chaleurs-Gaspésie-sud, acquisition de connaissances, diffusion d'informations, éducation et sensibilisation du public, concertation, projets de restauration, de nettoyage et de réhabilitation, de conservation, de protection ainsi que de mise en valeur de Baie des Chaleurs-Gaspésie-sud.

Principales réalisations

- Création d'un jardin marin, projet Hortus
- Production de fiches qualité-rivières
- Mise en valeur de la Pointe Verte
 - Élaboration d'un plan d'action sectoriel en environnement
 - Tenue d'une exposition sur la Baie des Chaleurs
- Projet d'études et de caractérisation des plages, cours d'eau et milieux humides

Description du territoire

Le territoire couvert par la zone d'intervention prioritaire Baie des Chaleurs est situé au Sud de la péninsule gaspésienne et comprend le milieu marin de la région de Gaspé et de Percé, la baie des Chaleurs ainsi que la rivière Restigouche. D'une superficie dépassant 4 000 km², la zone regroupe plus d'une trentaine de municipalités et villes et 3 communautés amérindiennes réparties dans 4 MRC, pour une population d'environ 52 000 personnes. Le bassin hydrographique du territoire est particulièrement dense et comprend plusieurs rivières d'importance où dans 18 d'entre elles remonte le Saumon atlantique.

Le secteur est reconnu pour la diversité de ses habitats aquatiques. Mentionnons entre autres les fameux barachois, zones de transition entre les milieux marins et terrestres, et où la forte productivité biologique en fait de véritables pouponnières pour beaucoup d'espèces de poissons et d'organismes marins. On y retrouve 1 220 hectares de marais salés, 4 000 ha. d'herbiers de zostères, tous des milieux d'une grande richesse écologique qui sont fréquentés par une faune avienne abondante et diversifiée. Le milieu marin abrite 157 espèces d'algues marines, un millier d'espèces d'invertébrés et plus d'une centaine d'espèces de poisson. Les principales espèces faisant l'objet d'une pêche sont le Crabe des neiges, le Homard, la Morue, le Hareng, la Plie canadienne et la Plie rouge, la Mye commune, le Maquereau, le Pétoncle géant et l'Éperlan arc-en-ciel. De par la beauté de ses paysages et le grand choix d'activités récréo-touristiques qui y est offert, la région est l'une des principales

destinations touristiques au Québec et près de 500 000 personnes viennent la visiter à chaque année.

Principaux enjeux

- Pêches et ressources marines
- Favoriser et prioriser le développement de l'aquiculture dans la région
- Améliorer la sélectivité des engins de pêche afin de mieux cibler les espèces
- Ramener les pouvoirs décisionnels en région concernant la gestion des ressources
- Donner un statut particulier de protection aux habitats importants
- Créer des liens entre les exploitants et les autres intervenants, par exemple en mettant sur pied des comités locaux
- Assainir les eaux usées
- Amplifier la seconde transformation des ressources en région
- Usages et loisirs
 - Campagne de sensibilisation auprès de la population pour la protection de l'eau (ex. Journée de la Baie des Chaleurs)
 - Favoriser la concertation entre les organismes : gouvernements, PME, etc. entre les deux provinces (Québec et Nouveau-Brunswick)
 - Augmenter les mesures de sécurité et de salubrité des plages (nettoyage des berges, publicisation des cotes des eaux de baignade)

- Identifier le potentiel de développement des ressources et publiciser l'ensemble des études faites sur celles-ci
 - Développer des activités écotouristiques authentiquement gaspésiennes sur une base annuelle
 - Limiter l'accès des véhicules motorisés aux berges et plans d'eau
 - Que les ZIP accompagnent les initiatives de développement local dans une démarche centrée sur l'action
-
- Contamination et santé humaine
 - Compléter la mise en place des systèmes d'épuration des eaux usées dans les municipalités
 - Faire de l'éducation environnementale dans les écoles de la région (volet environnemental dans les cours de sciences)
 - Développer un réseau de collecte de déchets domestiques dangereux et de déchets recyclables
 - Instaurer un système de contrôle pour la classification des zones coquillières en vue de leur réouverture
 - Offrir des incitatifs financiers aux propriétaires de fosses septiques résidentielles et agricoles pour se conformer aux normes
 - Effectuer des travaux de décontamination dans le barachois de New-Carlisle
 - Encourager les municipalités à contrôler l'utilisation de pesticides sur leur territoire

- Espèces et habitats
 - Acquérir des connaissances sur des espèces vulnérables afin d'en assurer la protection
 - Faire un relevé de tous les milieux humides de la Baie des Chaleurs
 - Obliger une formation en environnement aux conseillers municipaux
 - Organiser une corvée de nettoyage annuelle sur le territoire de la Baie des Chaleurs
 - Étude plus approfondie sur les espèces et les habitats ayant besoin d'une intervention
 - Développer des activités pour les écoles sur les richesses des habitats de la Baie des Chaleurs
 - Empêcher tout remblayage de marais salés et de milieux humides

Publications

- PARE du Comité ZIP Baie des Chaleurs
- Guide Vert du Saint-Laurent: La Baie des Chaleurs (1994)
- Les poissons de la Baie des Chaleurs (1996)
- Les crustacés et les mollusques de la Baie des Chaleurs (1996)
- Les principales algues de la Baie des Chaleurs
- Si la Baie des Chaleurs m'était contée (1996)
- Once upon a Bay (1996)

Personne ressource

M. Michel Chouinard
E-Mail : zonebdc@globetrotter.net

Organisation

Coordonnateur : M. Michel Chouinard

Carte du territoire

Non disponible



Comité ZIP Côte-Nord du Golfe

Adresse

Comité ZIP Côte-Nord du Golfe

406, avenue Brochu, bureau 104

Sept-Îles (Québec) G4R 2W8

Tél.: (418) 968-8798

Fax: (418) 968-8830

E-Mail : info@zipcng.org

Site Web : www.zipcng.org

***Présidente :** Mme Claudette Villeneuve*

***Directeur :** M. Guy Parenteau*

Statut

Organisme sans but lucratif incorporé le 10 juillet 1996

Territoire d'intervention

Côte nord de l'estuaire maritime, de Pentecôte à Blanc-Sablon incluant l'Île d'Anticosti

Mission

Promouvoir la concertation des intervenants concernés pour produire un plan d'action et de réhabilitation écologique (PARE) du fleuve Saint-Laurent sur son territoire. Mise en oeuvre d'actions concrètes de réhabilitation, conservation et mise en valeur du Saint-Laurent.

Secteur d'intervention ou d'activités

Gestion intégrée du Saint-Laurent, acquisition de connaissances, diffusion d'informations, éducation et sensibilisation du public, concertation, projets de restauration, de nettoyage et de réhabilitation, de conservation, de protection ainsi que de mise en valeur du Saint-Laurent.

Principales réalisations

- Nettoyage de 600 km de littoral
- Récupération de 1 375 tonnes de résidus

Description du territoire

Le secteur comprend les côtes de la partie nord du golfe du Saint-Laurent entre Pointe-des-Monts et Blanc-Sablon, les côtes de l'Île d'Anticosti ainsi que les eaux profondes et les fonds marins au large de ces côtes. Il a été subdivisé en 3 secteurs: la Moyenne Côte-Nord de Pointe-des-Monts à Natashquan, la Basse Côte-Nord de Natashquan à Blanc-Sablon, et l'Île d'Anticosti. Sept principaux tributaires situés en amont du golfe assurent avec le Saint-Laurent et les précipitations ayant lieu directement dans le bassin du Golfe, l'apport d'eau douce au secteur. Deux milieux terrestres distincts sur les rives nord du Golfe : la prairie salée où la végétation reste basse et le sol peu épais et la forêt boréale constituée d'arbres matures dominée par les conifères (épinettes et sapins). L'Archipel de Mingan constitue un milieu insulaire très riche en flore avec 475 espèces de plantes vasculaires, certaines considérées rares ou d'intérêt. Sur l'Île d'Anticosti seulement, on compte 800 espèces de plantes vasculaires. Comme les milieux marins et côtiers sont très diversifiés sur la Côte-Nord, la faune ailée est très riche à la fois en espèces et en nombre. 233 espèces fréquentent le Golfe en été, 85 espèces nichent dans la portion nord. En basse Côte-Nord on retrouve pas moins de 63 espèces nicheuses. Selon les données de SLV2000, 7 espèces à statut précaire nichent dans le secteur Côte-Nord. L'Île d'Anticosti possède la principale zone de reproduction de Pygargue à tête blanche au Québec. Dix-huit espèces de mammifères marins peuvent être observées dans les eaux du Golfe Saint-Laurent. La plupart des mammifères marins sont protégés par des règles strictes.

Le port le plus important de la ZIP Côte-Nord du Golfe est celui de Sept-Îles. De Pointe-des-Monts à Blanc-Sablon on compte au total 5 054 km de rives en incluant les quelques 2 800 km de berges

insulaires. Le littoral de l'ensemble du territoire de la ZIP Côte-Nord du Golfe renferme 9 types différents de côtes.

Toute une côte à découvrir...

Principaux enjeux

- Usages et loisirs
 - Inventaire des berges afin d'établir un plan de nettoyage et un programme de sensibilisation à leur utilisation et à leur fragilité
 - Réglementer ou appliquer la réglementation pour restreindre l'accès des milieux fragiles aux moto-marines et VTT motorisés
 - Réaliser un plan de gestion intégrée de la zone côtière par MRC, à l'image du cas de la Rivière Portneuf
 - Créer des lieux de dépôts de produits dangereux (villages insulaires)
 - Faire en sorte que le MEF contrôle le rejet des eaux usées des municipalités dans les baies
 - Envisager des solutions plus écologiques que l'enrochement pour la protection des berges afin de conserver les frayères
 - Sensibiliser le MEF aux dépotoirs des camps abandonnés en forêt et changer les méthodes d'expulsion des squatters
- Espèces et habitats
 - Identifier les milieux sensibles; proposer des mesures de protection
 - Former les maîtres sur la protection des ressources

naturelles

- Acquisition de connaissances et classification des marais et zosteraies dans le but de protéger et/ou donner un statut
- Établir des mesures de protection des rives de la Baie de Sept-Îles et favoriser leur accessibilité
- Acquisition de connaissances sur les espèces prioritaires
- Construire un code d'éthique sur les oiseaux marins et les habitats
- Fournir une expertise aux riverains sur l'aménagement de leur terrain

- Contamination et Santé humaine

- Sensibiliser la population à l'impact de ses activités sur l'environnement et aux moyens correctifs disponibles
- Identifier les secteurs contaminés : eaux et sédiments, sites de déchets clandestins, bateaux échoués et épaves
- Améliorer le contrôle sur les activités susceptibles de polluer, identifier les problématiques et les entreprises du milieu pouvant les résoudre
- Contrôler les déchets (bilans de masse) des navires, définir les normes, exiger un traitement, effectuer une surveillance par satellite, exiger double coque sur les navires
- Supporter les entreprises du milieu oeuvrant dans le recyclage

- Poursuivre l'assainissement des eaux usées sanitaires
 - Identifier les zones coquillières suivies ou non par Environnement
 - Canada et produire un guide sur la consommation des produits marins
-
- Pêches et ressources marines
 - Récupération des engins de pêche (filets fantômes, etc.) qui menacent
 - la ressource sur les sites traditionnels de pêche
 - Développer un partenariat entre le comité ZIP et l'industrie de la pêche dans les différentes MRC afin d'établir un processus de ratification des priorités d'action
 - Développer l'exploitation des ressources marines sous-utilisées (ex.
 - Loup-marin pour cuir, fourrure, viande) ou non-exploitées
 - Accroître la transformation des produits de la pêche en région
 - Récupération des algues (varech) pour en faire du compost et autres produits (médicaments, aliments, etc.)
 - Évaluation du potentiel aquicole de la région

Personne ressource

M. Marc Otis, coordonnateur

Organisation

Président : M. Roberto Stéa

Tél : (418) 961-2331 (résidence)

Tél : (418) 968-4707 (travail)

Fax : (418) 968-6910 (travail)

E-Mail : roberto.stea@relais.nordik.desgagnes.com

Carte du territoire

Disponible à l'adresse : www.zipcote-nord.qc.ca

[[Fleuve et rivières du Québec](#)] [[Répertoire](#)] [[Stratégies Saint-Laurent](#)]

Comité ZIP Haut-Saint-Laurent

Adresse

28, rue Saint-Paul bur.:206
Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6S 4A8
Tél.: (450) 371-2492
Fax: (450) 371-7599
E-Mail : ziphsl@rocler.qc.ca
Site Web : www.rocler.qc.ca/ziphsl/index.htm

Statut

Organisme sans but lucratif incorporé le 16 juin 1993.

Territoire d'intervention

Fleuve Saint-Laurent, secteur partant de la frontière ontarienne jusqu'au lac Saint-Louis. Municipalités riveraines situées inclusivement entre Saint-Régis et la réserve amérindienne de Kahnawake, comprenant les eaux et rives de la partie québécoise du lac Saint-François, les rives du Saint-Laurent et du canal Beauharnois, les eaux du lac Saint-Louis et sa rive sud.

Mission

Promouvoir la concertation des intervenants concernés pour produire un plan d'action et de réhabilitation écologique (PARE) du fleuve Saint-Laurent sur son territoire. Mise en oeuvre d'actions concrètes de réhabilitation, conservation et mise en valeur du Saint-Laurent.

Secteur d'intervention ou d'activités

Gestion intégrée du Saint-Laurent, acquisition de connaissances, diffusion d'informations, éducation et sensibilisation du public, concertation, projets de restauration, de nettoyage et de réhabilitation, de conservation, de protection ainsi que de mise en valeur du Saint-Laurent.

Principales réalisations

- Élaboration des plans d'actions et de réhabilitation écologiques (PARE) pour les lacs Saint-François et Saint-Louis
- Projets de sensibilisation des propriétaires de fosses septiques et des utilisateurs de marinas
- Construction d'une trousse éducative sur le Saint-Laurent pour les élèves du primaire
- Échantillonnages des eaux de baignades
- Collecte de résidus domestiques dangereux
- Stabilisation des berges aux Îles de la paix
- Nettoyage du fleuve autour du Quai des Coteaux
- Sensibilisation auprès des municipalités pour inclure le Saint-Laurent dans les plans d'urgence et journée d'information
- Mise sur pied d'un comité de suivi des sédiments contaminés du lac Saint-Louis

Description du territoire

Le territoire comprend le lac Saint-François, la rive sud du lac Saint-Louis ainsi que le canal de Beauharnois. Il couvre toute la partie ouest du Saint-Laurent en territoire québécois, jusqu'à la rive ouest de l'Île de Montréal. On y retrouve 24 municipalités, 3 MRC et 2 municipalités dans une réserve autochtone représentant un bassin de près de 111 000 habitants. Les principales industries présentes sont liées à la métallurgie et l'hydroélectricité (1 barrage existe à la municipalité des Cèdres et un autre à Beauharnois). L'agriculture est importante et surtout concentrée autour du Lac Saint-François. La voie maritime traverse les eaux des deux lacs, le milieu a donc été perturbé par le passé lors des travaux de dragage et est sensible à l'érosion des berges par le passage des navires (batillage). On retrouve des activités de pêche commerciale orientées surtout vers l'anguille d'Amérique, la perchaude et la barbote brune. La pêche sportive est également populaire sur ce territoire peu éloigné des centres urbains de la région de Montréal, surtout pour ce qui est de la pêche blanche. Les îles présentes sur les lacs et les zones humides des berges accueillent plusieurs espèces d'oiseaux migrateurs (canards, bernaches, etc.). La région est également reconnue, surtout aux Îles de la paix, pour accueillir plusieurs espèces d'amphibiens et de reptiles dont certaines sont considérées rares. La flore est typique du secteur des basses terres du Saint-Laurent et comporte également plusieurs espèces considérées rares. La proximité des grands centres et le potentiel de la région lui donnent un intérêt surtout récréotouristique, tant par la pêche, la navigation que le tourisme historique et écologique.

Principaux enjeux

Lac Saint-Louis :

- Education et sensibilisation de la population
- Aménagement linéaire et parcs pour améliorer l'accès au fleuve
- Centre d'interprétation sur l'importance du fleuve et son rôle pour l'environnement
- Contrôle strict des rejets (industries, municipalités, agricoles) de concert avec les différents paliers de gouvernement
- Planifier des projets pilotes de décontamination des sédiments
- Vérification de la possibilité d'instaurer un site permanent de collecte de déchets dangereux pour la ZIP
- Inventaire des sites industriels abandonnés
- Protection des sites fauniques d'intérêt connu : Maple Grove, Léry, Île Saint-Bernard, ruisseau St-Jean et Île Dowker et sites non connus mais potentiels
- Aménagement de l'Île Saint-Bernard et du ruisseau St-Jean
- Protection des Îles de la Paix contre l'érosion

Lac Saint-François

- Analyse de qualité de l'eau près des rives à Saint-Anicet
- Pour l'an 2000, conformité des installations sanitaires riveraines
- Poissons mangeables pour l'an 2000
- Réserve Nationale de Faune ; Promouvoir : centre d'interprétation-éducation, surveillance des lieux aux gens de la région, gestion de la faune et flore, élimination des prélèvements de faune
- Protection des terres humides (non protégées), Pte Leblanc, Pte Latreille, Plage Sommerville, St-Stanislas-de-Kotska, Ste-Barbe
- Construction d'une passe migratoire aux ouvrages d'Hydro-Québec, Pointe des Cascades à Les Coteaux
- Contrôle écologique des espèces végétales problématiques dans les milieux humides
- Application de la réglementation portant sur l'utilisation des embarcations de plaisance (mesures dissuasives efficaces)
- Enlèvement du brise-lames (pneus, remettre à son état original)
- Établir en 1996 des normes de rejets atmosphériques et liquides pour les HAP et les BAP

Publications

- PARE du lac Saint-François
- PARE du lac Saint-Louis
- Cartes Stress du Saint-Laurent

Personne ressource

Claire Lachance, Coordonnatrice

Organisation :

M. Denis Gervais (Trésorier SSL)
Tél : (450) 377-8289 (boutique)
(450) 371-6514 (résidence)
(450) 544-1608 (cellulaire, dernier recours)
Fax : (450) 371-9473
E-Mail : oiseaux@rocler.qc.ca
Paget : (450) 567-5094

Carte du territoire

Non disponible

[[Fleuve et rivières du Québec](#)] [[Répertoire](#)] [[Stratégies Saint-Laurent](#)]



Comité ZIP lac Saint-Pierre

Adresse

100, avenue St-Jacques
Louiseville (Québec) J5V 1C2
Tél. : (819) 228-1384
Fax : (819) 228-1385
E-Mail : ziplsp@aei.ca
Site Web : www.comiteziplsp.org

Président du comité : M. Pierre Latraverse

Statut

Organisme sans but lucratif incorporé le 10 juillet 1996.

Territoire d'intervention

Rives, îles et deltas du lac Saint-Pierre.

Mission

Promouvoir la concertation des intervenants concernés pour produire un plan d'action et de réhabilitation écologique (PARE) du fleuve Saint-Laurent sur son territoire. Mise en oeuvre d'actions concrètes de réhabilitation, conservation et mise en valeur du Saint-Laurent.

Secteur d'intervention ou d'activités

Gestion intégrée du Saint-Laurent, acquisition de connaissances, diffusion d'informations, éducation et sensibilisation du public, concertation, projets de restauration, de nettoyage et de réhabilitation, de conservation, de protection ainsi que de mise en valeur du Saint-Laurent.

Principales réalisations

- Élaboration du plan d'action et de réhabilitation (PARE) du lac Saint-Pierre
- Consultations préalables et production du plan de chasse à la sauvagine au lac Saint-Pierre
- Concertation et implications multiples dans le dossier du dragage du port de Sorel
- Suivi du dossier relatif au contrôle du niveau des eaux du Saint-Laurent et rédaction d'un mémoire

Description du territoire

Le territoire représente 480 km² de superficie fluviale, incluant la centaine d'îles de l'archipel de Berthier-Sorel et le lac en aval. Ce lac est complexe, avec un chenal de 11 m de profondeur permettant la navigation maritime en son centre et de vastes surfaces peu profondes au comportement lacustre en périphérie. Ce secteur présente les plus vastes étendues inondables du Québec, environ 18 000 ha, représentant elles même d'importants habitats fauniques. Globalement, on retrouve sur le territoire 79 espèces de poissons et 288 espèces d'oiseaux dont 167 sont nicheurs. À noter, la présence sur une des îles de la plus grande héronnière de l'Amérique du Nord avec 1 300 nids répertoriés et de la plus importante halte migratoire pour la sauvagine. Le milieu est fréquenté abondamment par les animaux à fourrure et d'autres mammifères typiques des milieux humides, pour un total de 23 espèces.

La région a une population de plus de 93 000 habitants, dont 68% habitent les 30 municipalités présentes (21 sont riveraines) dans les 5 MRC touchant au territoire. Ce territoire, par ses caractéristiques, comporte une importante vocation agricole qui procure 4,6% des emplois recensés. L'industrie manufacturière est également importante puisqu'elle génère 29% des emplois. Les perturbations observées sur le territoire se rattachent à 6 activités humaines : Le dragage et la navigation commerciale, les industries (métallurgie, chimie, foresterie), les municipalités et leurs rejets domestiques, l'agriculture avec les fertilisants, les purins et les pesticides dont les effets sont les deuxièmes en importance après l'industrie, les loisirs et les essais balistiques effectués par la défense nationale.

Principaux enjeux

- Contamination
 - Concertation du gouvernement avec les organismes, les institutions et les intervenants
 - Objectif rejet zéro pour les nouvelles entreprises qui s'implantent au Québec
 - Pousser le ministre de l'Environnement du Québec à l'adoption rapide des règlements spécifiques aux secteurs métallurgie et chimie organique
 - Éliminer complètement l'apport de bactéries fécales dans le fleuve
 - Rechercher l'équilibre en tenant compte de différentes contraintes économiques, sociales et environnementales qui ont un poids équivalent
 - Mettre l'emphasis sur le développement de solutions de recyclage et de valorisation
 - Informer les citoyens sur le degré de contamination de l'eau, des sédiments et de la faune, ainsi que ses conséquences sur la santé

- Les habitats
 - Mettre en oeuvre la Loi sur les habitats fauniques
 - Reconnaître et encourager l'acquisition des terres comme mesure de protection des habitats
 - Ralentir la vitesse des navires au printemps
 - Tenir compte de la faune dans les pratiques agricoles
 - Arrêter les coupes sauvages sur les communes
 - Créer d'autres refuges incluant des milieux humides et des terres agricoles
 - Accorder un crédit de taxe pour l'aménagement à des fins fauniques au lieu d'une acquisition de territoire

- Les usages
 - Réaliser un plan de chasse à la sauvagine en réelle concertation avec les intervenants locaux
 - Cesser les rejets polluants industriels et municipaux pour pouvoir récupérer les usages associés à la qualité de l'eau (eau potable, poissons, etc.)
 - Promouvoir l'écotourisme, favoriser l'accès public au

lac

- Définir l'impact de la navigation maritime, impliquer Transports Canada dans le comité ZIP
- Protéger et aménager les berges du lac et des tributaires
- Assurer le maintien de l'agriculture lors de l'acquisition des îles à des fins de conservation et d'aménagement
- Intensifier l'application des réglementations concernant la faune et les habitats

Publications

PARE du lac Saint-Pierre

Guide Vert du Lac Saint-Pierre

Personne ressource

Jacinthe Bourgeois, Coordonnatrice

Organisation

Président : M. Pierre Latraverse

Tél. : (450) 782-3521 (résidence)

(450) 759-1661 poste 440 (travail)

Fax : (450) 782-3585 (résidence)

E-Mail : crfmonte@loginnovation.com

Carte du territoire

Non disponible

Comité ZIP Québec/Chaudière-Appalaches

Identification

Édifice La Fabrique
295, boulevard Charest Est, bur. 099 (R.d.C.)
Québec (Québec) G1K 3G8
Tél.: (418) 522-8080
Fax: (418) 522-4664
Courriel : zipquebec@clic.net

Statut

Organisme sans but lucratif incorporé en 1991

Territoire d'intervention

Tronçon du Saint-Laurent compris entre la municipalité de Grondines et celle de Sault-au-Cochon sur la rive nord et de Sainte-Émmélie à Berthier-sur-mer sur la rive sud.

Mission

Promouvoir la concertation des intervenants concernés pour produire un plan d'action et de réhabilitation écologique (PARE) du fleuve Saint-Laurent sur son territoire. Mise en oeuvre d'actions concrètes de réhabilitation, conservation et mise en valeur du Saint-Laurent.

Secteur d'intervention ou d'activités

Gestion intégrée du Saint-Laurent, acquisition de connaissances, diffusion d'informations, éducation et sensibilisation du public, concertation, projets de restauration, de nettoyage et de réhabilitation, de conservation, de protection ainsi que de mise en valeur du Saint-Laurent.

Principales réalisations

- Renaturation et revégétalisation des berges de l'Anse à Tibbits (Lévis)
- Inventaire et caractérisation des accès publics au Saint-Laurent dans la région
- Caractérisation du site de l'Anse au Foulon en vue de sa mise en valeur
- Organisation de 9 forums et conférences sur le Saint-Laurent et ses problématiques liées

Description du territoire

Le territoire comprend 24 municipalités, toutes riveraines à l'exception de la ville de Vanier qui constitue une enclave à l'intérieur de la ville de Québec. L'Île d'Orléans est incluse dans ce territoire. En tout, cela représente un bassin démographique de 423 500 habitants. Ce territoire voit une transition dans la morphologie du fleuve. En amont, il est étroit et profond et encaissé par des falaises. En aval, ils s'élargissent pour se séparer en deux bras, dont un peu profond de part et d'autre de l'Île d'Orléans. En tout, on compte 213 km de rives sur le territoire, incluant l'Île d'Orléans. Les affectations de ce territoire varient selon la rive sud ou la rive nord. Globalement, l'agriculture domine avec 46% de la surface, suivie de l'affectation urbaine qui représente 23 % et de la vocation forestière (17 %). À plus petite échelle, on retrouve les vocations récréatives (7 %) et de conservation (7 %).

C'est dans ce secteur qu'apparaissent les marées en eau douce, ainsi que les premières traces d'eau saumâtres (un peu à l'est de l'Île d'Orléans). L'ensemble de ces caractéristiques crée de riches habitats dans les battures et les plaines inondables. On y retrouve préférentiellement les oiseaux aquatiques et migrateurs, principalement l'oie des neiges qui fait la notoriété de la région. En tout, 139 espèces d'oiseaux riverains et aquatiques fréquentent ce milieu, dont une trentaine sont nicheurs. Quant aux poissons, on recense 71 espèces résidentes et 4 principales espèces migratrices.

Des installations portuaires majeures existent sur les deux rives du fleuve, à Québec et Lévis. On y transborde du pétrole brut et ses dérivés, des céréales et des produits miniers.

Principaux enjeux

- Santé et salubrité du fleuve
 - Voir à ce que le programme d'assainissement des eaux usées sur le territoire de la ZIP soit complété, notamment les contrôle des débordements et les bassins de rétention. Voir à ce que la performance des usines de traitement des eaux usées, par rapport aux objectifs de conception, soit diffusée périodiquement
 - Privilégier l'approche de gestion de l'eau par bassin versant
 - Inciter les municipalités à réglementer et contrôler l'utilisation d'engrais et de pesticides
 - Développer des programmes d'information et donner l'heure juste sur la qualité de l'eau potable, la pêche et la baignade (santé et salubrité)
 - S'assurer d'un plan de gestion des eaux pluviales (ruissellement et
 - égouts)
 - Encourager et renforcer des programmes d'économies de l'eau potable
 - Développer la concertation pour une meilleure gestion des neiges usées
- Habitats de la faune et de la flore
 - Développer un plan d'éducation et de sensibilisation au Saint-Laurent
 - Protéger, dans un cadre de concertation, les milieux humides et autres milieux naturels riverains

- Créer un comité de concertation formé d'intervenants associés à la gestion de l'empiétement sur la côte-de-Beaupré pour en arriver à une solution viable
 - Augmenter la visibilité des bons projets ayant un bon impact sur l'environnement
 - Considérer l'ensemble du parcours des tributaires dans les actions de mise en valeur sans se limiter à l'embouchure
 - À égalité : Aménager un site d'observation et d'interprétation de la sauvagine à l'Île d'Orléans ; Prioriser l'habitat du poisson dans les programmes de sensibilisation
-
- Usages et accès au fleuve
 - Favoriser l'accès au fleuve à partir d'une intégration à la deuxième version des schémas d'aménagement
 - Relier les panoramas et points d'accès au fleuve par les réseaux cyclables et pédestres
 - Inventorier les sites actuels et potentiels pour la baignade, la pêche, la conservation, etc.
 - Réaménager la marina de Sillery et l'Anse-au-Foulon en tenant compte de l'esthétique, de l'accessibilité et les plages, l'interdiction de remisage de bateaux en hiver
 - Faire une campagne d'information (démystification) de l'état du fleuve et de promotion des projets (locaux)
-
- Paysages naturels et bâtis

- Procéder à une opération de concertation sur la mise en valeur du Saint-Laurent et de ses affluents appuyée par une étude des paysages et devant mener à un plan global d'aménagement et de réhabilitation, à des priorités d'actions et à l'interpellation des intervenants responsables de celle-ci d'ici la fin de 1996
- Promouvoir la mise en place d'un parc linéaire dans l'axe du fleuve sur la rive nord
- Inscrire, comme élément obligatoire d'un plan d'urbanisme, l'identification de paysages ainsi que les mécanismes de protection et de mise en valeur s'y rapportant
- Identifier des paysages dégradés et prioriser des interventions de restauration
- Affecter des ressources financières à la réalisation d'un projet pilote de protection ou de mise en valeur d'un paysage lié au fleuve et à la rivière Saint-Charles
- Créer une fondation de préservation et de mise en valeur des paysages
- Définir les paysages types liés au fleuve ainsi que les critères propres à chacun de ceux-ci

Publications

- Guide Vert du Saint-Laurent (Québec-Chaudière/Appalaches)
- Bulletin de la ZIP

Personne ressource

Hamida Hassein-Bey, Coordonnatrice

Organisation

Mme Hamida Hassein-Bey (Coordonnatrice)
E-Mail : zipquebec@clic.net

[[Fleuve et rivières du Québec](#)] [[Répertoire](#)] [[Stratégies Saint-Laurent](#)]

Comité ZIP Saguenay

Adresse

C.P. 1242
La Baie (Québec) G7B 3P4
Tél.: (418) 544-5813
Fax: (418) 544-6411
E-Mail : zip@royaume.com

Statut

Organisme sans but lucratif incorporé le 21 octobre 1992

**Territoire
d'intervention**

Tronçon de la Rivière Saguenay correspondant aux limites de la M.R.C. du Fjord-du-Saguenay, à l'exception des municipalités de Jonquière et Larouche. Nord sur la rive nord et de Chicoutimi à Petit-Saguenay sur la rive sud.

Mission

Promouvoir la concertation des intervenants concernés pour produire un plan d'action et de réhabilitation écologique (PARE) de la rivière Saguenay sur son territoire.
Mise en oeuvre d'actions concrètes de réhabilitation, conservation et mise en valeur du Saguenay.

**Secteur d'intervention
ou d'activités**

Gestion intégrée du Saint-Laurent, acquisition de connaissances, diffusion d'informations, éducation et sensibilisation du public, concertation, projets de restauration, de nettoyage et de réhabilitation, de conservation, de protection ainsi que de mise en valeur du Saint-Laurent.

Principales réalisations

- Caractérisation et réhabilitation des berges en 3 phases dans le secteur de la Corporation Stone-Consolidated
- Caractérisation et réhabilitation de plusieurs segments riverains regroupés en 3 phases de nettoyage de programme "Coulées et ravins"
- Réalisation de 2 inventaires de milieux humides le long de la rivière Saguenay
- Réalisation de 3 études portant sur les populations de poissons de La rivière Saguenay
- Aménagement du delta de la rivière Ha! Ha!
- Plantation de scirpe américain sur certaines berges de la Baie des Ha! Ha!
- Nettoyage et stabilisation du ruisseau Paul-Dufour
- Nettoyage du Ruisseau Mathieu
- Nettoyage de berges, revégétalisation et stabilisation des berges suite au déluge de 1996

Description du territoire

Le territoire couvre environ 300 km de rives et 17 municipalités dont 12 sont riveraines, le tout représentant 116 000 habitants. L'industrie est principalement représentée par l'aluminerie et les pâtes et papiers; l'essentiel de l'activité industrielle est toutefois axé sur l'exploitation des ressources naturelles. L'embouchure du Saguenay est constituée par un territoire protégé ; le Parc marin du Saguenay-Saint-Laurent.

L'écosystème représenté s'associe à un estuaire fluvial avec des eaux douces et la présence marées. Les rives sont des escarpements rocheux à forte pente. La dernière partie devient un estuaire saumâtre encaissé dans une vallée glaciaire aux eaux très profondes.

Ces rives contiennent une bonne quantité de milieux humides offrant une grande richesse d'habitats. 76 espèces de poissons, 289 espèces d'oiseaux et 33 espèces de mammifères ont été recensées sur la surface du territoire en plus de 410 espèces d'invertébré benthiques, dont certaines ont un intérêt halieutique (crabe des neiges, mye commune et crevette nordique).

La diversité des poissons s'explique par le fait que plusieurs espèces migratrices empruntent la rivière Saguenay. Globalement, on y retrouve la Ouananiche, le Poulamon atlantique, l'Épinoche, l'Éperlan arc-en-ciel, la Truite de mer, le Saumon atlantique et l'Anguille d'Amérique. Les poissons d'eau douce sont surtout représentés par le grand Brochet, le grand Corégone, le Meunier noir, le Doré jaune et la Perchaude. On retrouve enfin des poissons marins tels le Hareng, la plie, la Morue et le Sébaste. Les oiseaux aquatiques ne sont pas abondamment représentés sur le territoire dû aux pentes escarpées des rivages. On retrouve tout de même des haltes migratoires pour la Bernache du Canada, le Canard noir et le Garrot

commun. Enfin, la classe des mammifères est représentée par les mammifères marins (Phoque commun, Béluga, Rorquals) qui élisent la partie basse du Saguenay comme site d'estivage ou comme résidence selon le cas.

Principaux enjeux

- **Assainissement des eaux et santé humaine**

- Poursuivre et accélérer le programme d'assainissement des eaux d'ici 5 ans
- Arrêter tout déversement de neiges usées dans le Saguenay
- Instaurer un programme de gestion de vidange des fosses septiques par les municipalités
- Promouvoir l'utilisation judicieuse de l'eau potable
- Promouvoir l'assainissement agricole
- Contamination des sédiments
- Portrait de la qualité de l'eau potable des puits privés en rapport au zonage agricole et aux caractéristiques géologiques
- Sensibilisation auprès des PME des produits qui ne vont pas à l'égout et encourager la collecte sélective réservée aux PME

- **Habitats fauniques**

- Protection et mise en valeur des habitats humides le long du Saguenay selon une approche plurifaunique
- Poursuivre les recherches pour garantir la reproduction de la Truite de mer et de l'Éperlan
- Évaluer l'état des populations de la sauvagine sur le territoire de la ZIP-Saguenay
- Suivi de l'évolution de la salicaire pourpre dans les habitats humide et sensibilisation auprès des fournisseurs et utilisateurs de produits d'horticulture
- État des rivières à saumon suite aux inondations de 1996
- Projet de recherche sur les effets potentiels de la contamination des poissons du Saguenay sur la santé humaine
- Poursuivre l'étude de l'état des populations de poissons dans le Saguenay et faire la diffusion de l'information obtenue pour assurer le maintien de la pêche sportive

- **Usages et utilisation des rives**

- Réglementer et surveiller les activités nautiques sur le Saguenay au niveau de la protection de l'environnement
- Maintenir l'installation des aides à la navigation sur le Saguenay et assurer un accès public au plan d'eau

- Compléter le nettoyage des rives du Saguenay, d'ici l'an 2000
- Stabiliser et renaturaliser les berges de la rivière Saguenay et de ses tributaires d'ici 5 ans
- Protéger l'architecture des paysages du Fjord du Saguenay

Publications

- Inventaire et localisation des milieux humides le long de la rivière et de l'estuaire du Saguenay
- Rapport sur le suivi des populations de la sauvagine Saguenay-Lac Saint-Jean
- Rapport final du volet "Études" du projet : Réhabilitation des berges de la Baie des Ha! Ha! dans le secteur de la Corporation Stone-Consolidated (rivière Saguenay-Ville de La Baie)
- Acquisition de connaissances du milieu côtier dans la batture de Saint-Fulgence
- Description de la pêche récréative estivale sur la rivière Saguenay
- Recherche des frayères d'ombles de fontaine anadromes de la rivière Saguenay en 1996-1997 et 1997-1998
- Plan d'acquisition de connaissances sur les poissons migrateurs et dulcicoles du Saguenay. Rapport d'étape : résultats obtenus durant la saison 1996-1997

Personne ressource

M. Marc Hudon (Président SSL)
 Tél. : (418) 543-9681
 E-Mail : hudo@videotron.ca
 365-A, chemin de la Réserve
 Chicoutimi (Québec)G7J 3N4

Organisation :

Coordonnateur : M. Ghislain Sylvain

Carte du territoire

[Cliquer](#)



Comité ZIP Ville-Marie

Adresse

1751, rue Richardson, bureau 6503
Montréal (Québec) H3K 1G6
Tél. : (514) 934-0884
Fax : (514) 934-0247
E-Mail : zip_vm@cam.org

www.zipvillemarie.org

Comité ZIP Les Deux Rives

Adresse

1182, terrasse Turcotte
Trois-Rivières (Québec) G9A 5C6
Tél. : (819) 375-8699
Fax : (819) 375-8855
E-Mail : ziplesdeuxrives@tr.cgocable.ca
Site Web : <http://ziplesdeuxrives.tripod.com>

Personne ressource

Coordonnateur : M. Jean-François Mathieu

Organisation :

Président : M. René Goyette

Carte du territoire

Non disponible



Comité ZIP Des Seigneuries

Adresse

100, rue Fabre
Joliette (Québec) J6E 9E3
Tél. et Téléc. : (450) 755-6500
E-Mail : seigneuries@zipseigneuries.com

Personne ressource

Coordonnateur : M. Yannick Bilodeau

Organisation :

Mme Francine Trépanier (Présidente)
Tél. : (450) 755-1651
E-Mail : cara.riv@netcom.ca

Carte du territoire

Non disponible

Comité ZIP Jacques-Cartier

Adresse	8228, rue Notre-Dame Est Montréal (Québec) H1L 6J3 Tél. : (514) 527-9262 ou 527-9617 Fax : (514) 527-0836 E-Mail : zip_jc@cam.org
Statut	Organisme sans but lucratif incorporé en décembre 1995.
Territoire d'intervention	Partie nord-est de l'île de Montréal, entre le pont Victoria en amont et le confluent de la Rivière des Prairies en aval. Ceci inclut les îles Sainte-Hélène, Notre-Dame, Verte, La Batture, Haynes et Bonfoin, ainsi que les Îles-de-Boucherville et l'archipel Sainte-Thérèse.
Mission	Promouvoir la concertation des intervenants concernés pour produire un plan d'action et de réhabilitation écologique (PARE) du fleuve Saint-Laurent sur son territoire. Mise en oeuvre d'actions concrètes de réhabilitation, conservation et mise en valeur du Saint-Laurent.
Secteur d'intervention ou d'activités	Gestion intégrée du Saint-Laurent, acquisition de connaissances, diffusion d'informations, éducation et sensibilisation du public, concertation, projets de restauration, de nettoyage et de réhabilitation, de conservation, de protection ainsi que de mise en valeur du Saint-Laurent.

Principales réalisations

- Études sur la cartographie des terrains contaminés de l'Est de Montréal et évaluation du potentiel de conservation du territoire
- Participation à la mise sur pied d'un comité permanent de suivi de la station d'épuration des eaux de la CUM
- Représentation sur le comité de travail responsable du suivi de la décontamination du secteur 103 du port de Montréal
- Études sur la réalisation d'une société de gestion du parc des Îles-de-Boucherville
- Études sur la consommation de poisson par la population économiquement faible de l'Est de Montréal

Description du territoire

Le territoire comprend 5 municipalités réparties sur les deux rives représentant en tout 2 MRC et une partie de la CUM. Il comprend une section du fleuve où l'écoulement est rapide et où la navigation commerciale est importante. Seule la rive sud est caractérisée par un écoulement lent où la sédimentation est importante. Les rives sont pratiquement toutes d'usage urbain et industriel, bien que quelques zones jouissent d'un statut de protection. Cette section du Saint-Laurent reçoit d'importants apports de polluants, à la fois par les activités urbaines (égouts) qu'industrielles et portuaires (déversements, etc.). Une sédimentation importante apparaît dans la zones des îles de Boucherville, provoquant une accumulation et un problème face aux sédiments contaminés.

Principaux enjeux

- Restauration des Baies du secteur 103 de la zone portuaire de Montréal Sensibilisation à la consommation d'eau potable sur le territoire de la CUM
- Caractérisation des zones de dépôts de sédiments potentiellement contaminés
- Création d'une fiducie pour la décontamination des sédiments orphelins
- Création d'un comité sur les eaux usées du territoire de la CUM
- Étude du potentiel de surconsommation de poissons chez les populations défavorisées de l'Est de Montréal
- Sensibilisation des pêcheurs sportifs
- Obtention d'un statut légal de conservation pour les battures
- Tailhandier et l'Île Verte
- Sensibilisation des amateurs de navigation de plaisance
- Réhabilitation des berges des Îles de l'Expo
- Accès au fleuve
- Fenêtre sur le fleuve au parc champêtre

- Gestion du parc des Îles-de-Boucherville

Publications PARE du secteur Est de Montréal, juin 1997

Personne ressource Coordonnatrice: Mme Chantal Rouleau

Organisation M. Marc Garon (Président)
Tél. : (514) 257-7712 (résidence)
(514) 255-5033 (travail)
E-Mail : mgaron@coop-maisonneuve.qc.ca

Carte du territoire Non disponible

[[Fleuve et rivières du Québec](#)] [[Répertoire](#)] [[Stratégies Saint-Laurent](#)]

Comité ZIP des Îles-de-la Madeleine

Adresse

C.P. 819
Cap-aux-Meules
Îles-de-la-Madeleine (Québec) G0B 1B0
Tél. : (418) 986-6633
Fax : (418) 986-6633
E-Mail : zipidlm@duclos.net
Site Web : www.zipdesiles.org/

Personne ressource

Coordonnatrice par intérim : Mme Isabelle Hubert

Organisation :

Vice-présidente : Mme Lucie Longuépée

Carte du territoire

Non disponible

Comité ZIP du Sud-de-l'Estuaire

Adresse 88, rue Saint-Germain Ouest, bureau 106
Rimouski (Québec) G5L 4B5
Tél. : (418) 722-8833
Fax : (418) 724-2216
E-Mail : zipse@globetrotter.net
Site Web : www.zipsud.org

Personne ressource Coordonnatrice : Mme Françoise Bruaux

Organisation : M. Marc Fleury (Président)
Tél : (418) 736-5859 (travail)
Fax : (418) 736-5859 (travail)
E-Mail : faune@cgocable.ca (travail)

Carte du territoire Non disponible

Aide sur ICQ

[English](#) - [Español](#)

MENU DE L'AIDE SUR ICQ

- [Qu'est-ce que ICQ?](#)
- [Téléchargement et installation de ICQ](#)
- [Comment s'enregistrer?](#)
- [Enregistrement d'un numéro de ICQ sur plus d'un ordinateur](#)
- [Ajouter des utilisateurs sur votre liste de contacts](#)
- [Envoyer ou recevoir une demande de discussion en ligne \(Chat\) simple ou multiple](#)
- [Enregistrer une séance de discussion en ligne \(Chat\) simple ou multiple](#)

Qu'est-ce que ICQ?

ICQ est un gratuiciel (freeware) que nous avons adopté comme outil pour la discussion en temps réel (**Chat**). Ce logiciel a l'avantage de ne pas trop utiliser les précieuses ressources de votre ordinateur (mémoire vive et espace sur le disque dur) et possède des fonctions automatisées qui facilite son utilisation.

Une fois installé sur votre ordinateur, **ICQ** vous permet de savoir qui est "**en ligne**" (branché sur Internet) quand votre ordinateur se connecte sur Internet, grâce à une "**liste de contacts**". Cette "**liste de contacts**" comprendra, selon vos préférences, toutes les personnes avec qui vous désirez rester en contact. En cliquant avec la souris sur un des noms de la liste, vous pourrez, entre autres, commander une séance de discussion en temps réel (**Chat**) avec cette personne ou demander à d'autres de rejoindre une séance déjà commencée.

Nous vous recommandons fortement de lire et, si possible, d'imprimer cette section d'aide lors de l'installation ou de l'utilisation de **ICQ**. La compréhension de toutes les fonctions du logiciel sera d'autant plus facilitée.

[\[Haut de la page \]](#)

Téléchargement et installation de ICQ

Vous devez tout d'abord télécharger une version de **ICQ** qui correspond à votre système (Win 3.11, Win95, WinNT 3.1, WinNT 4.0 et Macintosh) : [Cliquer pour télécharger ICQ](#).

Pour les utilisateurs de Win 95, vous pouvez télécharger l'installateur du logiciel (Format WinZIP) directement du site Fleuve et rivières du Québec.

- Pour les utilisateurs de ICQ ne possédant pas la dernière version (98a): [icqupdater.zip](#) (56Ko)
- Pour ceux n'ayant jamais utilisé ICQ: [icq98a.zip](#) (1603 Ko)

Les utilisateurs de Win 3.X devront télécharger l'extension WIN 32S, s'ils ne la possèdent pas déjà. Cette extension permet d'utiliser des applications 32 bits sur un système de 16 bits comme WIN 3.1. On devra alors installer cette extension puis redémarrer l'ordinateur avant d'installer ICQ.

Après le téléchargement, double-cliquez sur le fichier téléchargé pour l'installer.

[\[Haut de la page \]](#)

Comment s'enregistrer?

Une fois le logiciel installé, un guide d'enregistrement se met automatiquement en marche. Assurez vous d'avoir une connexion valide au réseau Internet lors de cette opération. Après avoir effectué les étapes d'enregistrement pas à pas, vous recevrez un numéro **ICQ** qui sert à vous identifier. Un numéro **ICQ** est l'équivalent d'une adresse de courrier électronique.

Vous pouvez inscrire, grâce à ce guide d'enregistrement automatisé, deux types d'utilisateurs de ICQ:

- Un nouvel utilisateur
- Un utilisateur possédant déjà son numéro **ICQ**. En effet, si vous vous êtes déjà enregistré comme utilisateur de **ICQ** sur un autre ordinateur, vous pouvez vous enregistrer à nouveau sur deux ou plusieurs autres ordinateurs avec le même numéro **ICQ**. Ceci peut être particulièrement pratique dans le cas où, par exemple, vous désireriez utiliser **ICQ** au travail et à la maison avec la même identification partout.

Enregistrement d'un nouvel utilisateur

- Veuillez tout d'abord rester connecté à Internet après l'installation de **ICQ**
- Après l'installation, le message "**Installation completed**" est affiché.
- Cliquez sur **OK** pour débiter les étapes automatisées d'enregistrement.
- S'assurer que la boîte "**New ICQ #**" est sélectionnée et cliquez sur "**Next**".
- Un processus automatisé sera enclenché. On vous demandera alors, dans différentes boîtes de dialogues, des informations telles que:
 - Name (votre nom)
 - Nickname (votre nom d'alias, nom qui vous identifie à la place de votre nom)
 - E-mail (votre adresse électronique)
 - etc.
- L'entrée de ces informations est optionnelle. Cependant, il est fortement recommandé de les inscrire de manière à ce que d'autres utilisateurs ne possédant votre numéro de **ICQ** puissent vous retrouver.
- Cliquez ensuite sur "**Next**"
- Cliquez sur le bouton qui spécifiera si vous désirez ou non faire partie d'un sondage sur les utilisateurs de **ICQ**.
- Cliquez ensuite sur "**Next**"
- La fenêtre indiquant les options de sécurité sera affichée (Figure 1):

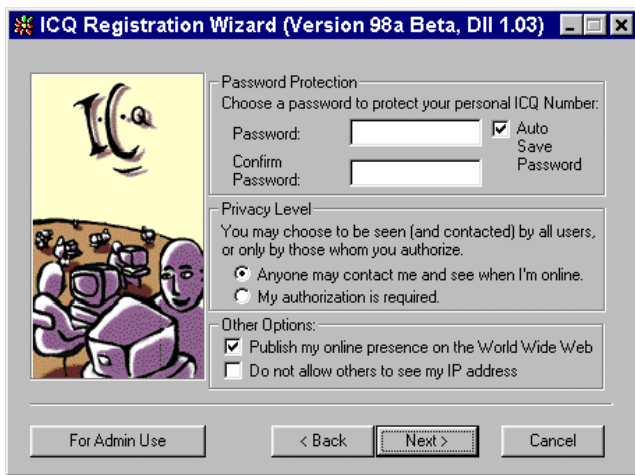


Figure 1

- Entrez tout d'abord un mot de passe (**password**) et confirmez le (**confirm password**). Vous pouvez alors enregistrer ce mot de passe (**Auto Save Password**). Si vous le faites, lors des configurations subséquentes de **ICQ**, le mot de passe ne vous sera pas demandé. Soyez prudent cependant car n'importe qui ayant accès à votre ordinateur peut alors changer vos configurations.
- La section "**Privacy level**" vous offre deux options:
- "**Anyone may contact me and see when I'm online**" : Tous les utilisateurs peuvent vous contacter et vous ajouter à leur liste de contacts sans autorisation de votre part. (**Option recommandée**)
- "**My authorization is required**" : Les gens ne peuvent vous contacter et savoir si vous êtes en ligne qu'avec votre autorisation.
- Les deux autres options n'ont pas à être prises en considération pour la majorité des utilisateurs.

Attention de bien prendre en note et conserver votre mot de passe!

- Cliquez sur "**Next**"
- Une boîte vous indiquera alors, après quelques secondes, un numéro de **ICQ**. Ce numéro sera indiqué dans le haut de la fenêtre de **ICQ**. Vous n'avez donc pas à le prendre en note.
- Vous devez alors entrer les informations concernant votre serveur **STMP**, ce sont les mêmes données de configuration qu'utilise un logiciel de courrier électronique (informez-vous auprès de votre fournisseur Internet)
- Vous êtes maintenant rendu à la fin du processus de configuration, vous n'avez alors qu'à cliquer sur "**DONE**".
- **ICQ** se met en marche automatiquement dès que vous vous branchez sur Internet.

[\[Haut de la page \]](#)

Enregistrement d'un numéro de ICQ sur plus d'un ordinateur

SI vous possédez déjà un numéro de **ICQ** (enregistré sur un autre ordinateur par exemple), vous pouvez enregistrer ce numéro sur d'autres ordinateurs ce qui vous permet de travailler à plusieurs endroits avec la même identification. De la même manière, plusieurs utilisateurs peuvent enregistrer leur numéro de **ICQ** sur un même ordinateur.

Pour enregistrer un utilisateur inscrit de ICQ immédiatement après l'installation du logiciel ICQ:

- Après l'installation, cliquez **OK** pour commencer l'enregistrement
- Sélectionner "**Existing ICQ#**" et cliquez "**Next**"
- Dans la boîte de dialogue suivante, cliquez la case correspondante pour indiquer si vous voulez être inclus ou non dans le sondage effectué auprès des utilisateurs de **ICQ**.
- Entrez le numéro de **ICQ** et le mot de passe correspondant.
- Cliquez sur "**Next**".
- **ICQ** va se connecter sur le serveur pour vérifier l'information entrée et vous avertira si l'enregistrement a bel et bien eu lieu. Si le numéro de **ICQ** entré ou le mot de passe était incorrect, cliquez sur "**Back**" pour recommencer les étapes.

[\[Haut de la page \]](#)

Ajouter des utilisateurs sur votre liste de contacts

Vous devez ajouter des utilisateurs sur votre liste de contacts si vous voulez savoir s'ils sont en ligne (connectés sur le réseau Internet) et communiquer avec eux.

Voici un exemple de la liste de contacts de ICQ:

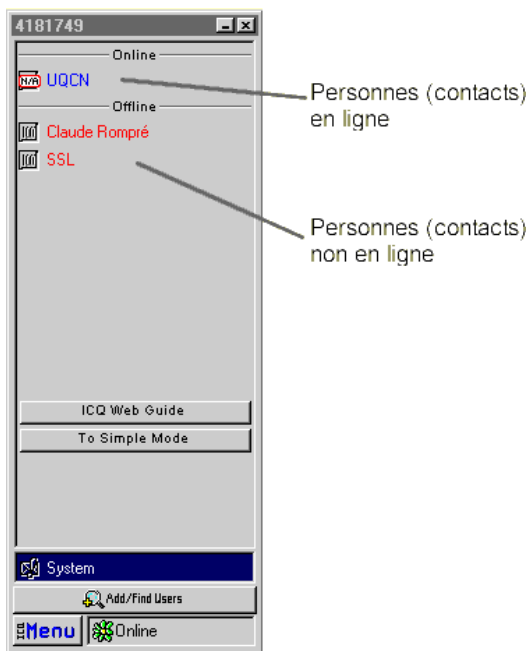


Figure 2

IMPORTANT

Dans le cadre du projet **Fleuve et rivières du Québec**, nous enverrons aux usagers qui nous auront transmis leur numéro de **ICQ** une liste de contacts correspondant à leurs besoins. Vous recevrez donc un message de **ICQ** vous demandant d'ajouter des personnes à votre liste de contacts*.

*Si ces personnes se sont inscrites de manières à ce qu'une autorisation leur soit demandée avant que quelqu'un les ajoute sur leur liste de contacts, vous devrez obtenir une autorisation de leur part avant qu'ils soient ajoutés à votre liste de contacts.

- Cliquez sur "Add/Find Users"
- Cliquez sur "Main Search"

Le "Wizard" suivant apparaîtra:



Figure 3

Vous pouvez alors trouver quelqu'un par son nom d'alias (**nickname**) ou son nom, son adresse électronique ou son numéro de **ICQ**, à condition que cette personne soit déjà un usager inscrit et qu'elle ait inscrit ces informations personnelles lors de son enregistrement.

[\[Haut de la page \]](#)

Envoyer ou recevoir une demande de discussion en ligne (Chat) simple ou multiple

Pour envoyer une demande de discussion en ligne, cliquez, avec le bouton de droite, sur le nom de l'usager que vous désirez contacter dans la liste de contacts (Figure 2), un menu décrivant différentes actions apparaîtra (Figure 3).

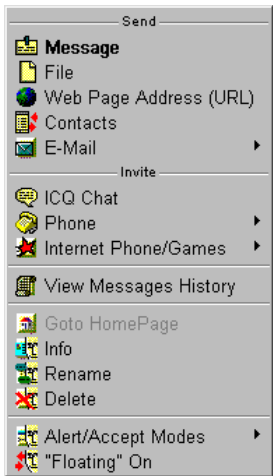


Figure 4

En cliquant sur "**Message**" ou "**ICQ Chat**", par exemple, vous pourrez respectivement envoyer un message et une demande de discussion en ligne à cette personne.

- Cliquez alors sur "**ICQ Chat**" et le tableau suivant apparaîtra:

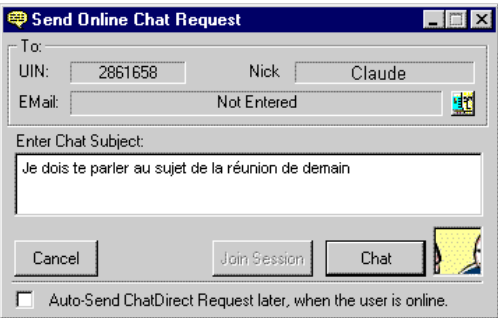


Figure 5

- Entrez la raison pour laquelle vous voulez avoir une discussion en ligne.
- Cliquez sur "**Chat**" pour une nouvelle session de discussion (**discussion simple** ou **normale**).
- Si vous avez déjà entamé une séance de discussion et que vous désirez qu'une personne s'y joigne (**discussion multiple**), cliquez sur le nom de la personne que vous voulez ajouter à la discussion dans la liste de contacts. Le même menu apparaîtra (**Figure 5**). Si vous cliquez sur "**Chat**", une nouvelle séance de discussion, parallèle à celle déjà entamée, sera commencée avec cette personne. Par contre, si vous cliquez sur "**Join Session**" (bouton activé lorsqu'une séance de discussion est en cours), la personne recevra une demande lui offrant d'intégrer la discussion en cours. Si cette personne accepte, une séance de **discussion multiple** sera commencée.

Pour arrêter une demande de discussion

- Cliquez sur "**Cancel**"

Il existe deux types de demandes de discussion, une discussion en ligne **normale** (normal chat request) ou **multiple** (multiple chat request).

Pour accepter une demande de discussion

- Quand une boîte vous demandant d'entrer en discussion apparaît, cliquez sur "**Accept**".
- Vous recevrez alors le message suivant "**Initiating chat: Waiting for the other party to respond**". Vous pouvez cliquer sur "**Abort**" pour arrêter la demande.
- Si vous désirez demander à quelqu'un de se joindre à une discussion en cours, cliquez sur "**Join Session**"
- Sélectionnez ensuite le nom de la séance de discussion en cours dans le menu qui apparaîtra.

Pour refuser une demande de discussion en ligne

- Cliquez sur "**Do Not Accept**", vous pourrez alors choisir une raison (**reason**).

[\[Haut de la page \]](#)

Enregistrer une séance de discussion en ligne (Chat) simple ou multiple

Une fois la séance de discussion commencée, vous avez 2 options pour enregistrer la discussion en cours.

1. Au début ou au cours de la séance, pour enregistrer la discussion à venir.

Dans le menu, sous **FILE**, choisir l'option **LOG ON**. Une fenêtre apparaîtra, vous demandant de choisir un nom de fichier pour enregistrer la discussion (un nom par défaut sera déjà attribué). Choisissez alors le nom de fichier et son emplacement. La conversation y sera enregistrée sous forme d'un texte (.txt) qu'il sera possible d'ouvrir avec n'importe quel logiciel de traitement de texte.

2. À la fin de la séance, si vous désirez conserver tout le contenu de la discussion.

Dans le menu, sous **FILE**, choisir l'option **SAVE**. Une fenêtre apparaîtra, vous demandant de choisir un nom de fichier pour enregistrer la discussion (un nom par défaut sera déjà attribué). Choisissez alors le nom de fichier et son emplacement. La conversation y sera enregistrée sous forme d'un texte (.txt) qu'il sera possible d'ouvrir avec n'importe quel logiciel de traitement de texte.

[\[Haut de la page \]](#)

Note:L'information utilisée pour créer cette section d'aide en ligne est tirée du site <http://www.mirabilis.com>. Veuillez vous y référer pour plus de détails.

Aide sur EUDORA

MENU DE L'AIDE SUR EUDORA

- [Installation d'EUDORA LIGHT 3.05](#)
- [Envoyer un message](#)
- [Pour sauvegarder un message](#)
- [Pour vérifier la réception des messages](#)
- [Pour répondre à un message](#)
- [Pour transférer les messages d'une boîte aux lettres à une autre](#)
- [Pour détruire un message](#)
- [Pour envoyer un ou des fichiers joints](#)
- [Utilisation du carnet d'adresses](#)
- [Pour filtrer les messages](#)

INSTALLATION D'EUDORA LIGHT 3.05

Il vous faut tout d'abord [télécharger](#) le logiciel. Les [utilisateurs MacIntosh](#) téléchargeront la version de leur choix [ici](#). Une fenêtre apparaîtra sur votre écran, vous invitant à sauvegarder le logiciel à un endroit que vous déterminerez sur votre disque dur. Une fois le téléchargement effectué, fermez toutes les applications ouvertes sur votre ordinateur, y compris votre connexion Internet. Double-cliquez ensuite sur le fichier téléchargé. Un processus d'installation se mettra en marche. Suivez les étapes qui vous mèneront à l'installation du logiciel.

Une fois le logiciel installé, double-cliquez sur l'icône créé lors de l'installation pour démarrer le logiciel. Si c'est la première fois que le logiciel est démarré, les options de configuration "GETTING STARTED" seront affichées. Il faut alors avoir en main les données suivantes pour être en mesure de configurer Eudora.



"POP ACCOUNT"

C'est ce qui spécifie le nom de votre compte sur le serveur "POP".

Par exemple, si le nom qui vous est assigné pour entrer dans votre compte est "denis", et le nom de l'ordinateur sur lequel vous recevez votre courrier électronique est "pop3.qualcomm.com", alors veuillez entrer comme information sur votre compte POP: denis@pop3.qualcomm.com.

Note: Ceci est peut-être ou pas votre adresse de courrier électronique. S'il ne s'agit pas de votre adresse électronique, veuillez l'entrer dans le champ "Return Address" dans les options de configuration.

Un compte "POP" signifie : "Post Office Protocol (version 3 ou non) server". Ceci est un compte sur un ordinateur dans lequel vos messages électroniques sont envoyés. Eudora utilise ce compte pour ensuite transférer les messages du serveur vers votre PC.

"REAL NAME"

Il faut entrer votre nom vrai nom tel ce que vous voulez voir apparaître dans le champ "From" de l'en-tête de votre message.

"CONNECTION METHOD"

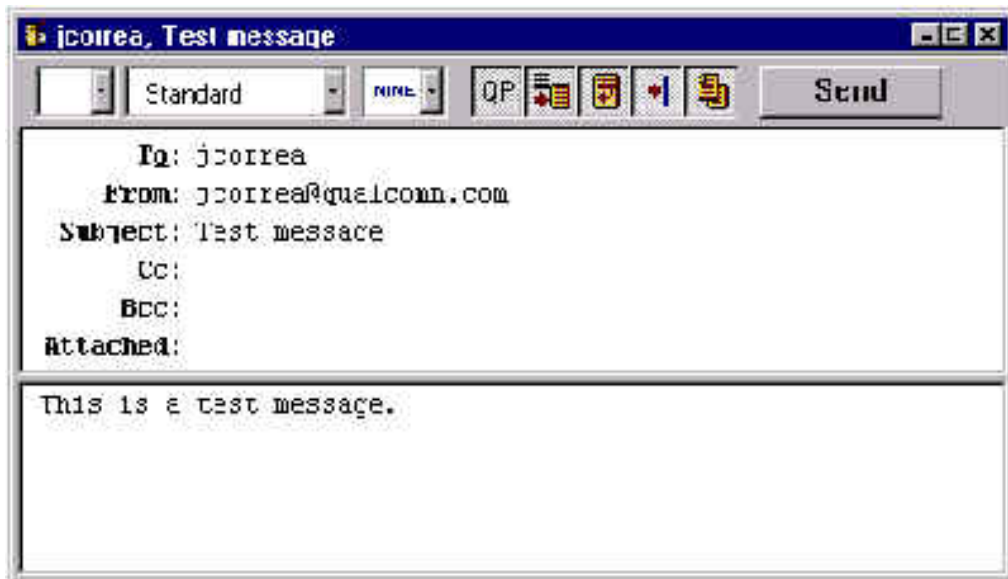
Si vous êtes connecté à Internet par modem (TCP/IP), cochez la première case (**Winsock**)

Si vous êtes connecté par Unix, cochez (**Shell account**)

La plupart des utilisateurs utiliseront la configuration par défaut (**Winsock**).

[\[Haut de la page\]](#)

Dans le menu "File", choisissez "New message". Une boîte comme celle-ci apparaîtra:



Remarquez que le champ "From" est rempli automatiquement avec votre adresse. C'est aussi l'information qui sera envoyée au récipiendaire du message.

Dans le champ "To", vous devez entrer l'adresse électronique de la personne à qui vous désirez envoyer un message.

Le champ "Subject" contiendra le titre de votre message.

Le champ "Cc" pour "Carbon copy" (Copie conforme) pourra contenir l'adresse électronique de la personne à qui vous voulez envoyer une copie du message. Le récipiendaire principal du message (champ "To"), recevra alors une indication qu'une copie du message a été envoyée à cette personne.

Le champ "Bcc" contiendra les adresses des personnes à qui vous voulez envoyer une copie du message sans que le récipiendaire principal du message le sache.

Finalement, le champ "Attached" indiquera les fichiers qui sont envoyés avec votre message (fichiers joints). Nous y reviendrons plus loin.

La fenêtre du bas est réservée à la composition de votre message. Une fois le message composé, il faut appuyer sur "Send" pour l'envoyer.

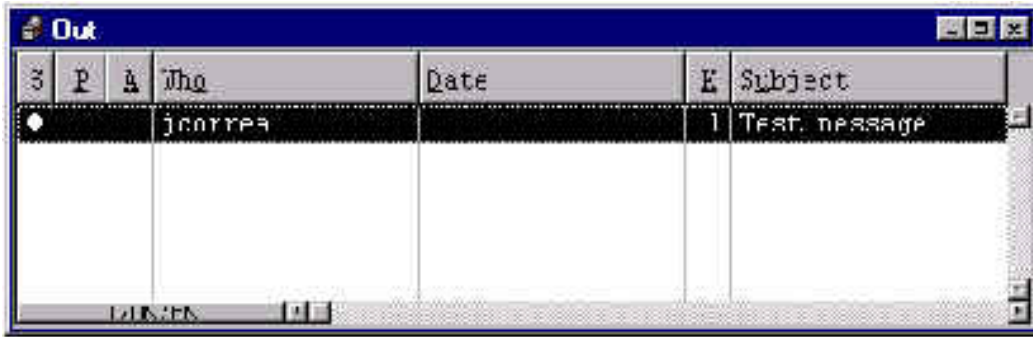
[\[Haut de la page\]](#)

Pour sauvegarder un message

Dans le menu "File", choisissez l'option "Save". Le message sera sauvegardé dans la boîte aux lettres "Out". Même lorsqu'un message n'est pas sauvegardé avec la fonction "Save", il est automatiquement conservé dans la boîte "Out" jusqu'à ce qu'on décide d'en disposer.

Pour avoir accès aux différentes boîtes aux lettres, choisissez "Mailbox" dans le menu.

Voici un aperçu de ce que la boîte aux lettres "Out" contiendrait si le message y avait été sauvegardé sans être envoyé:



Remarquez l'onglet dans la colonne S. Il indique que le message a été sauvegardé et qu'il peut être envoyé ou mis à la queue (Queued) pour un envoi subséquent, dans lequel cas il porterait la mention "Q".

Si cette colonne contient la mention "S", cela signifie que le message a été envoyé. La mention "R" signifie que le message envoyé constituait une réponse à un message précédemment reçu.

[\[Haut de la page\]](#)

Pour vérifier la réception des messages

On peut vérifier la réception de messages soit manuellement, soit automatiquement. La vérification manuelle se fait en choisissant "Check Mail" du menu "File". Une fenêtre vous demandant votre mot de passe apparaît alors lorsqu'il s'agit d'une première vérification.



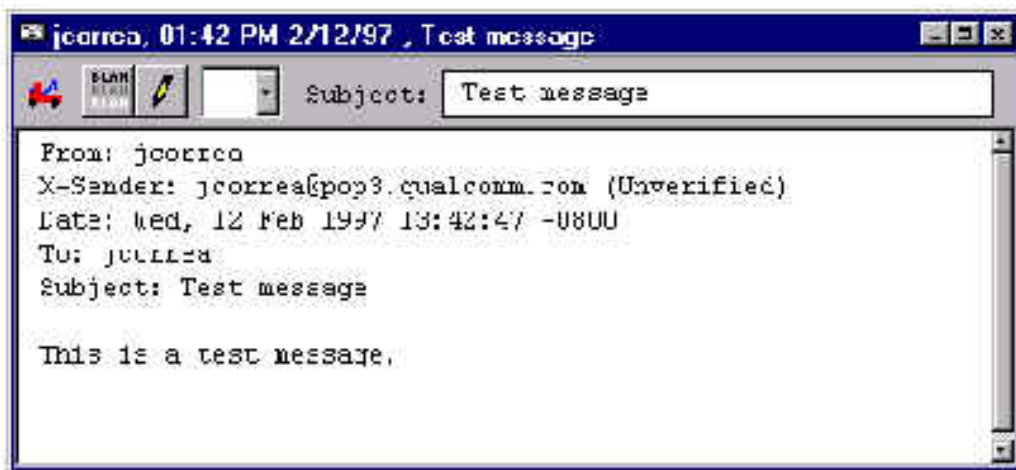
Entrez alors votre mot de passe et Eudora vérifiera la réception de courrier sur votre serveur.

Vous recevrez alors un message vous indiquant si vous avez reçu ou non du courrier. Si oui, la boîte aux lettres "In" sera automatiquement affichée pour vous indiquer les messages reçus.



Les messages sont emmagasinés indéfiniment dans la boîte "In" tant et aussi longtemps qu'ils ne sont pas détruits ou transférés dans une autre boîte aux lettres. Pour lire le ou les messages reçus, il faut double-cliquer sur la ligne de sommaire du message. Remarquez l'onglet à l'extrême gauche. Dans la boîte "In", il indique que le message n'a pas encore été lu.

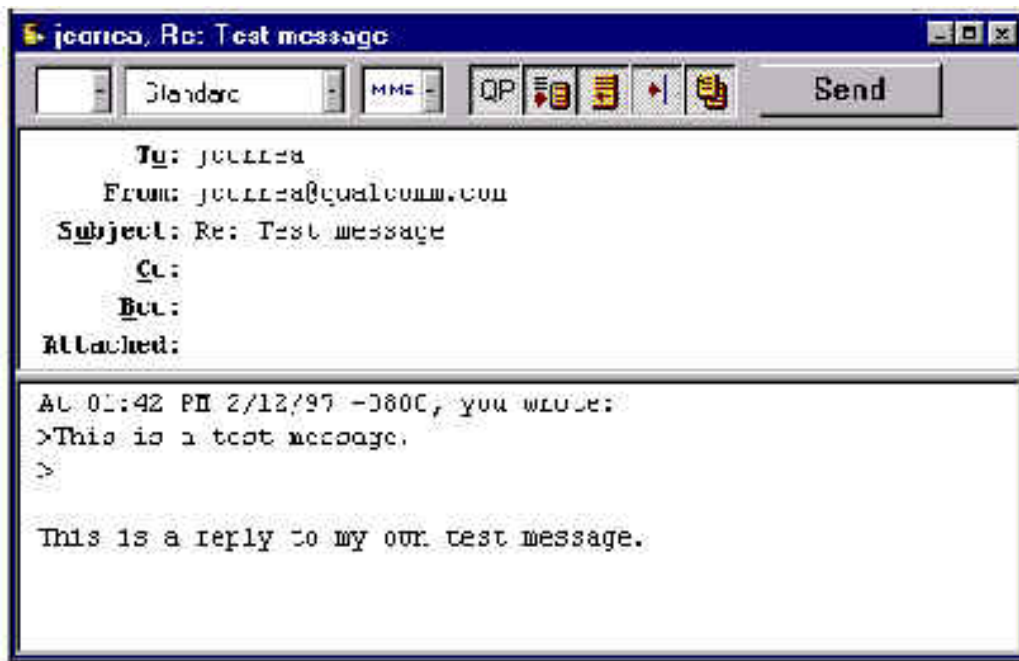
Voici un exemple de message reçu:



[\[Haut de la page\]](#)

Pour répondre à un message

La chose que vous choisirez le plus souvent sera de répondre à l'expéditeur du message. Pour ce faire, choisissez "Reply" dans le menu "Message" pour voir apparaître une fenêtre comme celle-ci:



Remarquez que les champs d'en-tête sont déjà tous remplis. La fenêtre de composition contient des informations sur le message d'origine, entre autres, le texte d'origine précédé du signe ">". La personne qui recevra votre réponse peut donc voir ce qu'elle vous avait écrit. Vous pouvez alors composer votre message à la suite de ce texte ou en intercalant vos réponses à la suite de chacun des paragraphes "cités" de votre interlocuteur.

[\[Haut de la page\]](#)

Pour transférer les messages d'une boîte aux lettres à une autre

Supposons que le sommaire d'un message soit sélectionné dans la boîte aux lettres "In", Choisissez l'option "New" du menu "Transfer". La boîte suivante apparaîtra:



Vous pouvez alors nommer cette nouvelle boîte aux lettres, dans ce cas, elle est nommée "Testing". Si vous cliquez sur "OK" tout de suite, le message sera alors transféré dans la nouvelle boîte aux lettres "Testing" qui sera créée. L'option "Make it a folder" vous permet de créer une sous-catégorie dans laquelle vous pourrez placer d'autres boîtes aux lettres. Si vous choisissez cette option, une autre fenêtre, vous demandant de créer une boîte aux lettres dans cette sous-catégorie, sera affichée.

L'option "Don't transfer, just create mailbox" vous permet de créer une nouvelle boîte aux lettres sans y transférer le message.

Vous avez accès au contenu des différentes boîtes aux lettres que vous créez grâce à l'option "Mailbox" du menu. Si vous désirez transférer un message dans une boîte aux lettres déjà créée, utilisez alors le menu "Transfer" en choisissant la boîte aux lettres appropriée.

[\[Haut de la page\]](#)

Pour détruire un message

Dans la boîte aux lettres appropriée, sélectionnez le ou les messages que vous désirez détruire. Dans le menu "Message", choisissez l'option "Delete". Les messages seront envoyés dans la boîte aux lettres "Trash" qui est vidée automatiquement dès qu'on quitte Eudora.

[\[Haut de la page\]](#)

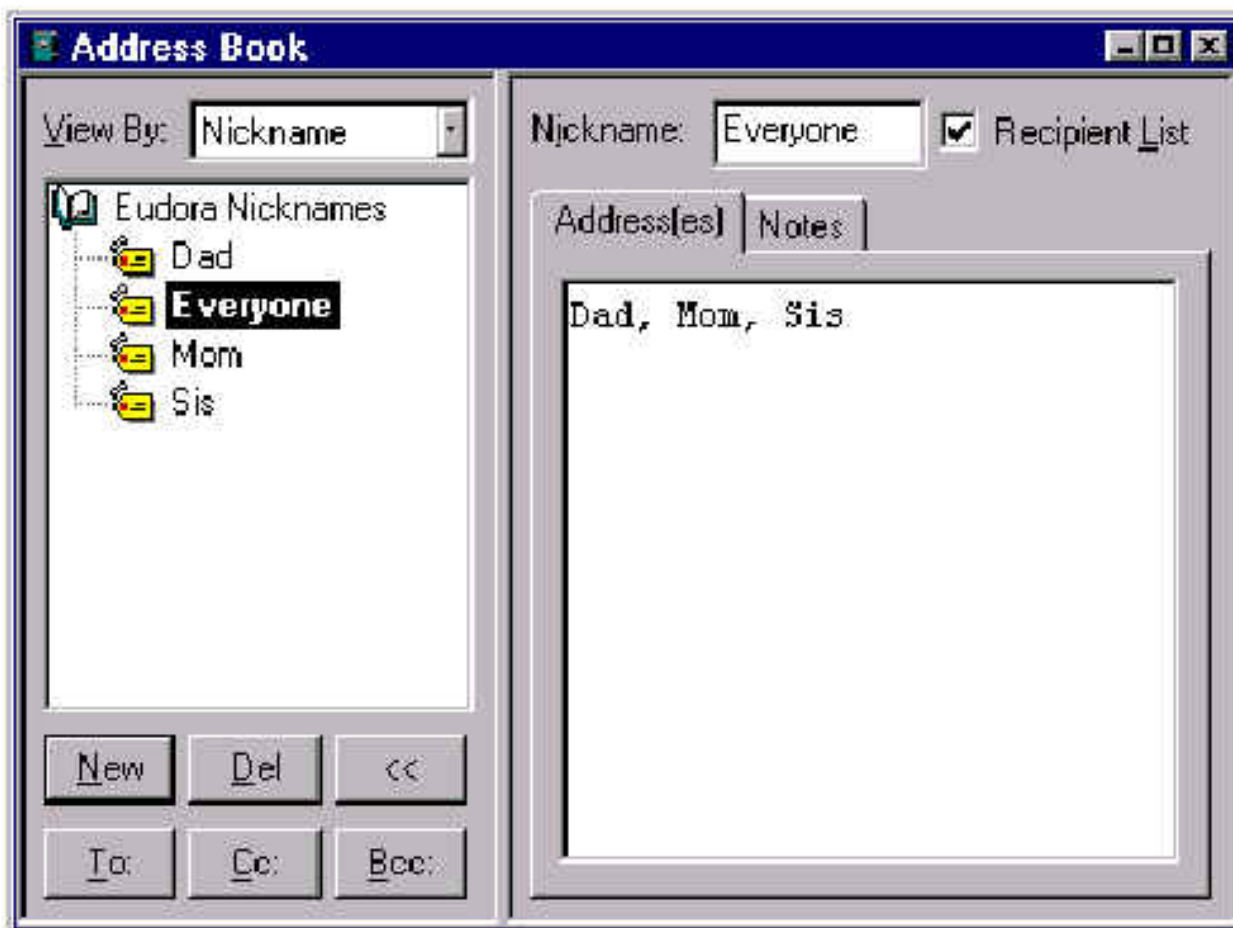
Pour envoyer un ou des fichiers joints

Lors de la composition d'un message, choisissez "Attach file" dans le menu "Message". Une fenêtre apparaîtra alors pour vous permettre de choisir le fichier à joindre à votre envoi. Vous devez répéter cette opération pour tous les fichiers que vous voulez joindre à votre message.

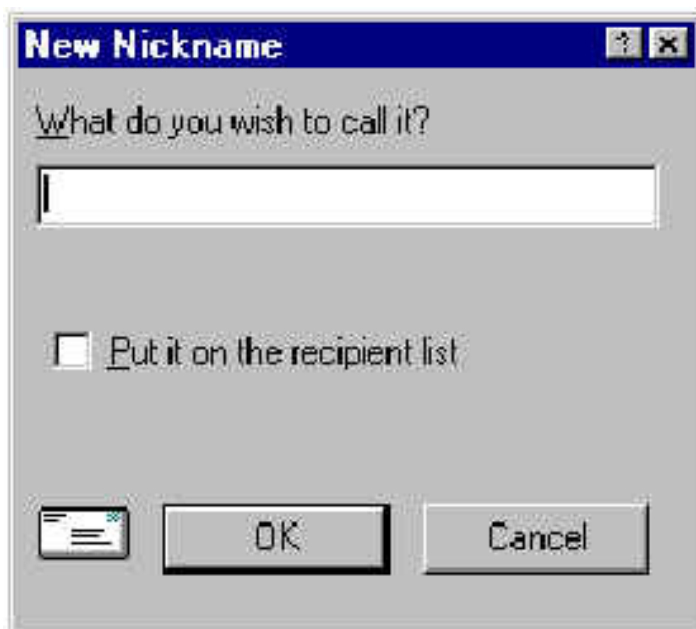
[\[Haut de la page\]](#)

Utilisation du carnet d'adresses

Dans le menu "Tools", choisissez l'option "Adress book" pour voir apparaître la fenêtre suivante:



Pour créer une nouvelle entrée dans votre carnet d'adresses, cliquez sur "New". La fenêtre suivante apparaîtra alors:



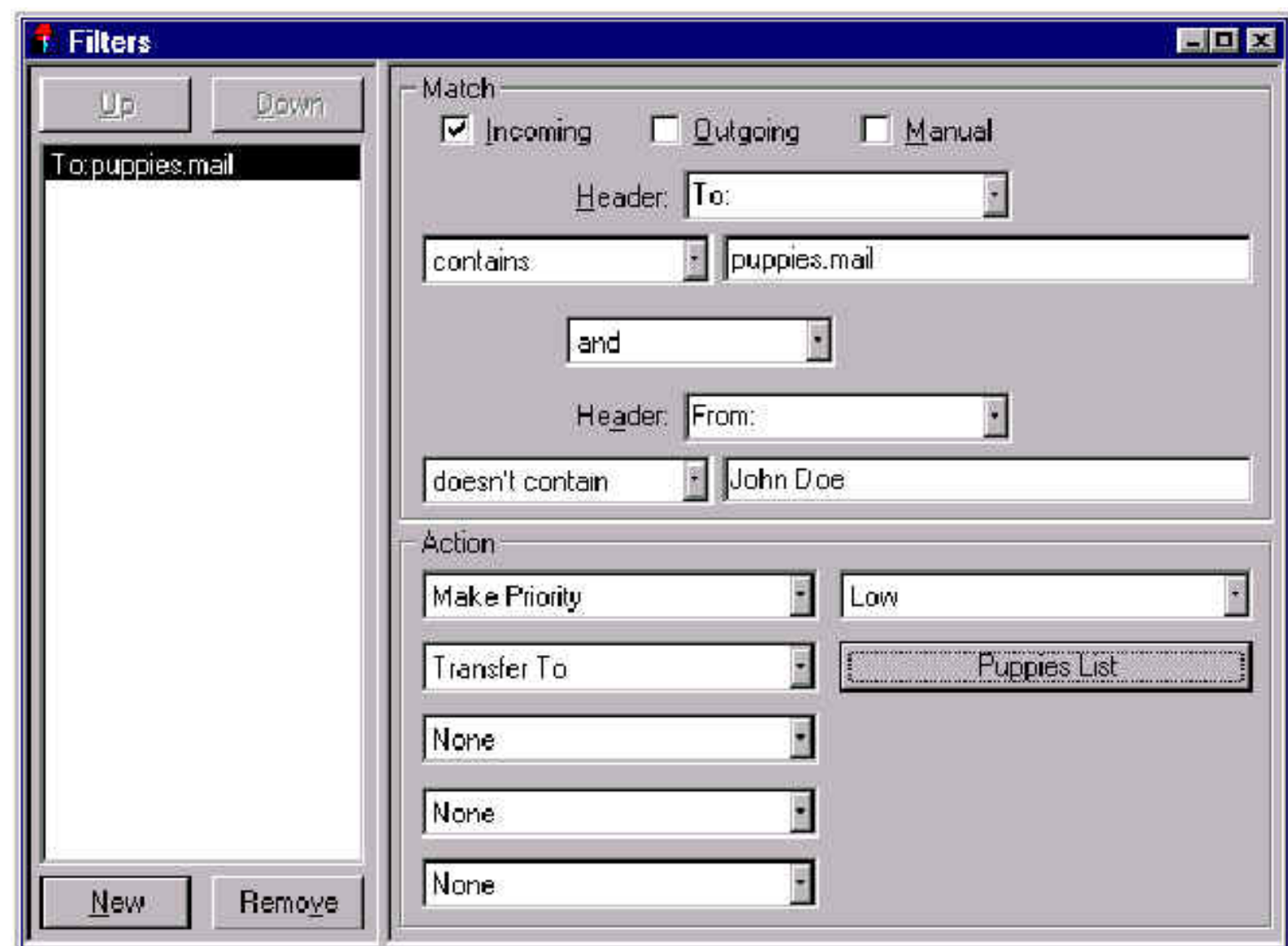
Choisissez alors un raccourci "Nickname" pour le nom que vous désirez entrer. Si vous désirez voir ce nom affiché dans votre liste quand vous enverrez du courrier, cochez la case "Put on the recipient list". Cliquez sur OK et remplissez les informations relatives à la personne dans la fenêtre.

Pour envoyer un message rapidement à une personne contenue dans votre carnet d'adresses, choisissez "New message to" dans le menu "Message". Une liste de toutes les personnes que vous aurez incluses dans votre carnet d'adresses apparaîtra. Vous n'avez qu'à choisir une des personnes de cette liste.

Pour filtrer les messages

Eudora vous permet de filtrer automatiquement les messages reçus et envoyés. Cette méthode vous permet d'envoyer un message contenant un certain mot-clé dans une boîte aux lettres sélectionnée ou bien de répondre automatiquement avec un message-réponse (stationnery file) à des envois qui contiennent certains mots-clés.

Pour avoir accès à la configuration des filtres, choisissez l'option "Filters" dans le menu "Tools". Vous aurez alors accès à cette fenêtre:



Pour créer un nouveau filtre, cliquez sur "New". Vous pourrez alors choisir de filtrer automatiquement les

messages entrant (incoming), sortant (outgoing) ou manuellement (manual). Il faut ensuite trouver les mots-clés qui correspondent aux critères choisis dans la section "Match" de la fenêtre. Dans la section "Action", on doit définir l'action à faire avec le message répondant au(x) critère(s).

Note: Les renseignements de cette page d'aide sont tirés d'un document en anglais (format PDF) qu'il est possible de [télécharger](#).

MOT DE PASSE NÉCESSAIRE

La page des adresses de Stratégies Saint-Laurent est réservée à ses membres.

Pour y avoir accès, veuillez entrer votre mot de passe:

Retour à la page des communications

Retour à [Communications](#)

MOT DE PASSE NÉCESSAIRE

La page des adresses du Réseau des organismes de rivière du Québec est réservée à ses membres.

Pour y avoir accès, veuillez entrer votre mot de passe:

Retour à la page des communications

Retour à [Communications](#)



VOTRE ACTION, LE SAINT-LAURENT ET LA SANTÉ HUMAINE



Le Saint-Laurent fait partie de nos vies. Il a déterminé l'apparence des paysages québécois, l'établissement des populations, le développement des communautés. Plus de 80% de la population québécoise (six millions de personnes) se retrouve dans le bassin hydrographique du Saint-Laurent.

Cet environnement vital souffre de dégradations dues à la pollution et à de mauvaises pratiques en zones riveraines. Bien évidemment, la dépollution du fleuve demeure la meilleure protection de la santé humaine.

Cette introduction aux 8 fiches d'intervention du «Guide santé et environnement: le Saint-Laurent et les autres plans d'eau» expose la problématique ayant conduit à leur rédaction et en suggère un mode d'utilisation.

LA PAROLE AUX RIVERAINS

«Tour à tour aquarium, zoo, volière et jardin botanique, le fleuve reste vivant, vital. ... au moins 1,7 millions de personnes se sont promenées le long du fleuve pour se détendre et observer le paysage. Montagnes, forêts, eau, le Saint-Laurent s'ouvre à la vie au grand air. On peut tout y faire, ne serait-ce qu'écouter le fleuve, se livrer à son charme et à sa beauté». La croissance des villes et des industries ainsi que les nouvelles technologies appliquées à l'agriculture ont entraîné un cortège de pollutions et d'agressions diverses: égouts municipaux et industriels, pollution agricole par les pesticides, engrais et fumiers, bétonnage des rives, remblais, constructions et développements fermant des accès au fleuve et obstruant des points de vue sur le paysage laurentien.

On a ainsi progressivement cessé la baignade dans les eaux du fleuve. En fait, une enquête santé menée dans le cadre du volet Santé du programme Saint-Laurent Vision 2000 sur les usages et les représentations du Saint-Laurent(1) révèle que les deux tiers de la population riveraine(2) **croient** que les risques pour la santé associés à la baignade dans le Saint-Laurent près de chez eux sont élevés ou très élevés. Très peu de pêcheurs privilégient le Saint-Laurent comme lieu de pêche sportive et encore moins consomment le poisson du fleuve à cause de sa mauvaise réputation. Pourtant, la même étude a démontré que...

- ... près de la moitié des québécois tirent leur eau potable du Saint-Laurent;

- ... la majorité des riverains (61%) s'adonnent à une ou plusieurs activités liées au Saint-Laurent;
- ... près de 200 000 personnes se baignent dans le Saint-Laurent. Ce qui rend le fleuve agréable pour les baigneurs, c'est la beauté du milieu naturel. Plus d'un million de personnes se baigneraient dans le fleuve si on leur annonçait que l'eau y est de bonne qualité;
- ... le tiers des riverains préfèrent le fleuve lorsqu'ils se promènent en embarcation, surtout pour la beauté du milieu et les grands espaces.

1. SAINT-LAURENT VISION 2000, VOLET SANTÉ. *Reflets du Saint-Laurent—La parole aux riverains*.
Ministère des Approvisionnements et Service Canada, numéro de catalogue H21-132/1996 F, 1996.

2. On considère que la population riveraine regroupe près de 3 millions de personnes.

OBJECTIFS DES FICHES

Les fiches d'information «Guide santé et environnement : le Saint-Laurent et les autres plans d'eau» sont des documents de ressource sur les questions de santé humaine liées au fleuve St-Laurent. Ils ont été produits par le Service téléphonique BRISE (Bureau de ressource et d'information en santé et environnement) de l'UQCN. Ce projet a été subventionné par le Volet santé de Saint-Laurent Vision 2000 dans le cadre du programme d'aide financière pour les organismes non gouvernementaux et à but non lucratif.

Les fiches et les différents outils d'information développés pour ce projet ont été conçus pour aider à répondre aux questions que le public adresse au Service BRISE

— maintenant baptisé «EnviroPhone» — de l’UQCN. L’EnviroPhone vise à donner au citoyen aux prises avec une situation problématique en environnement ou en santé environnementale, du support en information ou des références afin de l’aider à surmonter son problème.

Dans le cadre de ce projet, nous avons constitué un répertoire de ressources spécialisées sur le Saint-Laurent et la santé publique. Les fiches sont conçues de façon à pouvoir être expédiées aux demandeurs des questions de santé liées au fleuve Saint-Laurent.

Il est à noter que l’EnviroPhone ne diffuse pas d’information de nature médicale et réfère toujours aux organismes appropriés (CLSC, Directions de santé publique, médecin de famille) les demandeurs qui recherchent de l’information sur des problèmes de santé personnelle. Les contenus de l’EnviroPhone sont plutôt du domaine de la santé publique et de la santé environnementale : présence de contaminants dans l’environnement et sensibilité potentielle à ces contaminants, prévention de la pollution (sol, air, eau).

Huit fiches ont été développées:

1. Votre action, le Saint-Laurent et la santé humaine
2. Répertoire des organismes et leurs objectifs
3. La qualité de l’eau du robinet
4. La consommation de poisson de pêche sportive et la santé humaine
5. La qualité des eaux de baignade
6. La sécurité nautique
7. La pollution d’origine domestique, industrielle, agricole ou autre
8. Quelques notions pour la conservation et la restauration des rives

Chaque fiche présente une problématique environnementale liée au Saint-Laurent parmi les plus susceptibles d’être rencontrées par les citoyens.

- dans la section «Il faut savoir», les informations, les autorités et les droits des citoyens sont présentés pour mieux connaître les problématiques associées au St-Laurent;

- dans la section, «Pour agir», on indique les interventions possibles pour utiliser le fleuve et ses ressources en toute santé et en toute sécurité.

Nous espérons que ces fiches permettront d’atteindre les objectifs

mentionnés ci-haut en favorisant une prise de conscience en rapport avec les problèmes de santé liés au Saint-Laurent et en vous indiquant les interventions nécessaires pour protéger la santé des riverains du fleuve.

Références:

SAINT-LAURENT VISION 2000, VOLET SANTÉ. *Reflets du Saint-Laurent—La parole aux riverains*. Ministère des Approvisionnements et Service Canada, numéro de catalogue H21-132/1996 F, 1996.

LE FLEUVE, Bulletin d'information Saint-Laurent Vision 2000, vol. 6 no. 3, juin-juillet 1996.

COMITÉ DE SANTÉ ENVIRONNEMENTALE DU QUÉBEC. *Ma santé, mon environnement*. Sainte-Foy, Québec : publications du Québec, 1995.

Recherche et rédaction

Martin Savard

Révision

Diane Forget et Diane Pagé

Révision linguistique

Johanne Pelletier

Illustrations

Richard Lortie

Traitement de texte

Marthe Saint-Hilaire

**Un projet de l'Union québécoise
pour la conservation de la nature
(UQCN) réalisé grâce à la
participation financière du Volet
santé du programme Saint-Laurent
Vision 2000**

Consultez



L'ENVIROPHONE DE L'UQCN AU

1 800 332-7473

[Sommaire des fiches](#) | [Fiche suivante](#)

Un projet de l'Union québécoise pour la conservation
de la nature (UQCN) réalisé grâce à la participation
financière du Volet santé du programme Saint-
Laurent Vision 2000

Recherche et rédaction
Martin Savard

Révision
Diane Forget et Diane Pagé

Révision linguistique
Johanne Pelletier

Illustrations
Richard Lortie

Traitement de texte
Marthe Saint-Hilaire



VOTRE ACTION, LE SAINT-LAURENT ET LA SANTÉ HUMAINE

Le Saint-Laurent fait partie de nos vies. Il a déterminé l'apparence des paysages québécois, l'établissement des populations, le développement des communautés. Plus de 80% de la population québécoise (six millions de personnes) se retrouve dans le bassin hydrographique du Saint-Laurent.

Cet environnement vital souffre de dégradations dues à la pollution et à de mauvaises pratiques en zones riveraines. Bien évidemment, la dépollution du fleuve demeure la meilleure protection de la santé humaine.

Cette introduction aux 8 fiches d'intervention du «Guide santé et environnement: le Saint-Laurent et les autres plans d'eau» expose la problématique ayant conduit à leur rédaction et en suggère un mode d'utilisation.

POUR OBTENIR COPIE DES FICHES DE LA SÉRIE
«GUIDE SANTÉ ET ENVIRONNEMENT: LE SAINT-LAURENT
ET LES AUTRES PLANS D'EAU», CONTACTEZ L'ENVIROPHONE
DE L'UQCN AU **1 800 332-7473** OU CONSULTEZ
L'ECOROUTE DE L'INFORMATION SUR INTERNET :
<http://ecoroute.uqcn.qc.ca/frq/guide.htm>

- dans la section «**Il faut savoir**», les informations, les autorités et les droits des citoyens sont présentés pour mieux connaître les problématiques associées au St-Laurent;
- dans la section, «**Pour agir**», on indique les interventions possibles pour utiliser le fleuve et ses ressources en toute santé et en toute sécurité.

Nous espérons que ces fiches permettront d'atteindre les objectifs mentionnés ci-haut en favorisant une prise de conscience en rapport avec les problèmes de santé liés au Saint-Laurent et en vous indiquant les interventions nécessaires pour protéger la santé des riverains du fleuve.

Références:

SAINT-LAURENT VISION 2000, VOLET SANTÉ. *Reflets du Saint-Laurent—La parole aux riverains*. Ministère des Approvisionnement et Service Canada, numéro de catalogue H21-132/1996 F, 1996.

LE FLEUVE, Bulletin d'information Saint-Laurent Vision 2000, vol. 6 no. 3, juin-juillet 1996.

COMITÉ DE SANTÉ ENVIRONNEMENTALE DU QUÉBEC. *Ma santé, mon environnement*. Sainte-Foy, Québec : publications du Québec, 1995.

LA PAROLE AUX RIVERAINS

«Tour à tour aquarium, zoo, volière et jardin botanique, le fleuve reste vivant, vital. ... au moins 1,7 millions de personnes se sont promenées le long du fleuve pour se détendre et observer le paysage. Montagnes, forêts, eau, le Saint-Laurent s'ouvre à la vie au grand air. On peut tout y faire, ne serait-ce qu'écouter le fleuve, se livrer à son charme et à sa beauté». La croissance des villes et des industries ainsi que les nouvelles technologies appliquées à l'agriculture ont entraîné un cortège de pollutions et d'agressions diverses: égouts municipaux et industriels, pollution agricole par les pesticides, engrais et fumiers, bétonnage des rives, remblais, constructions et développements fermant des accès au fleuve et obstruant des points de vue sur le paysage laurentien.

On a ainsi progressivement cessé la baignade dans les eaux du fleuve. En fait, une enquête santé menée dans le cadre du volet Santé du programme Saint-Laurent Vision 2000 sur les usages et les représentations du Saint-Laurent¹ révèle que les deux tiers de la population riveraine² **croient** que les risques pour la santé associés à la baignade dans le Saint-Laurent près de chez eux sont élevés ou très élevés. Très peu de pêcheurs privilégient le Saint-Laurent comme lieu de pêche sportive et encore moins consomment le

¹ SAINT-LAURENT VISION 2000, VOLET SANTÉ. *Reflets du Saint-Laurent—La parole aux riverains*. Ministère des Approvisionnement et Service Canada, numéro de catalogue H21-132/1996 F, 1996.

² On considère que la population riveraine regroupe près de 3 millions de personnes.

poisson du fleuve à cause de sa mauvaise réputation. Pourtant, la même étude a démontré que...

- ... près de la moitié des québécois tirent leur eau potable du Saint-Laurent;
- ... la majorité des riverains (61%) s'adonnent à une ou plusieurs activités liées au Saint-Laurent;
- ... près de 200 000 personnes se baignent dans le Saint-Laurent. Ce qui rend le fleuve agréable pour les baigneurs, c'est la beauté du milieu naturel. Plus d'un million de personnes se baigneraient dans le fleuve si on leur annonçait que l'eau y est de bonne qualité;
- ... le tiers des riverains préfèrent le fleuve lorsqu'ils se promènent en embarcation, surtout pour la beauté du milieu et les grands espaces.

OBJECTIFS DES FICHES

Les fiches d'information «Guide santé et environnement : le Saint-Laurent et les autres plans d'eau» sont des documents de ressource sur les questions de santé humaine liées au fleuve St-Laurent. Ils ont été produits par le Service téléphonique BRISE (Bureau de ressource et d'information en santé et environnement) de l'UQCN. Ce projet a été subventionné par le Volet santé de Saint-Laurent Vision 2000 dans le cadre du programme d'aide financière pour les organismes non gouvernementaux et à but non lucratif.

Les fiches et les différents outils d'information développés pour ce projet ont été conçus pour aider à répondre aux questions que le public adresse au Service BRISE — maintenant baptisé «EnviroPhone» — de l'UQCN. L'EnviroPhone vise à donner au citoyen aux prises avec une situation problématique en environnement ou en santé environnementale, du support en information ou des références afin de l'aider à surmonter son problème.

Dans le cadre de ce projet, nous avons constitué un répertoire de ressources spécialisées sur le Saint-Laurent et la santé publique. Les fiches sont conçues de façon à pouvoir être expédiées aux demandeurs des questions de santé liées au fleuve Saint-Laurent.

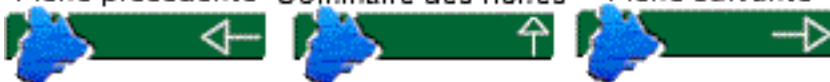
Il est à noter que l'EnviroPhone ne diffuse pas d'information de nature médicale et réfère toujours aux organismes appropriés (CLSC, Directions de santé publique, médecin de famille) les demandeurs qui recherchent de l'information sur des problèmes de santé personnelle. Les contenus de l'EnviroPhone sont plutôt du domaine de la santé publique et de la santé environnementale : présence de contaminants dans l'environnement et sensibilité potentielle à ces contaminants, prévention de la pollution (sol, air, eau).

Les fiches d'information «*Guide santé et environnement : le Saint-Laurent et les autres plans d'eau*» mettent l'accent sur l'identification et les actions de prévention concernant les problèmes de santé humaine liés au Saint-Laurent. Bien que les problématiques traitées dans ces fiches soient parmi les plus susceptibles d'être rencontrées par les utilisateurs et riverains du Saint-Laurent et de ses principaux tributaires, la plupart des informations que l'on y retrouve s'appliquent tout aussi aux autres plans d'eau du Québec.

Huit fiches ont été développées:

1. Votre action, le Saint-Laurent et la santé humaine
2. Répertoire des organismes et leurs objectifs
3. La qualité de l'eau du robinet
4. La consommation de poisson de pêche sportive et la santé humaine
5. La qualité des eaux de baignade
6. La sécurité nautique
7. La pollution d'origine domestique, industrielle, agricole ou autre
8. Les espaces riverains et la qualité de vie

Chaque fiche présente une problématique environnementale liée au Saint-Laurent parmi les plus susceptibles d'être rencontrées par les citoyens.



RÉPERTOIRE DES ORGANISMES ET LEURS OBJECTIFS



Associé à la qualité de vie et à la santé de ses riverains et utilisateurs, l'état du Saint-Laurent en inquiète plus d'un. Plusieurs organismes ont ainsi vu le jour afin de redonner au fleuve et aux Québécois leur vraie nature!

Voici une liste sommaire des organismes susceptibles d'informer les citoyens sur des préoccupations relatives à la qualité de leur environnement et leur santé. Les citoyens pourront également consulter certains de ces organismes pour obtenir un appui dans leurs démarches visant la préservation d'un environnement sain.

SAINT-LAURENT VISION 2000, VOLET SANTÉ

Ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec

1075, chemin Sainte-Foy, 16e étage
0301 A1, Édifice principal
Québec, Québec
(418) 643-9395

Santé Canada

Pré Tunney
G1S 2M1
Ottawa, Ontario
K1A 0K9
(613) 941-6231

Signé par le gouvernement fédéral et celui du Québec, Saint-Laurent Vision 2000 (SLV2000) est le deuxième plan d'action quinquennal de sauvegarde du fleuve (1993-1998) et s'inscrit en continuité avec le Plan d'action Saint-Laurent (1988-1993). SLV2000 s'ouvre à de nouveaux domaines d'intervention en s'appliquant aux sept plus importantes rivières tributaires du fleuve, soient les rivières L'Assomption, Boyer, Chaudière, Richelieu, Saguenay, Saint-Maurice et Yamaska.

Sept volets composent SLV2000: protection, agriculture, restauration, biodiversité, implication communautaire, santé et aide à la prise de décision. L'objectif poursuivi par le volet Santé, qui ne faisait pas partie de la première version du plan Saint-Laurent, est de protéger la santé des populations riveraines. Pour ce faire, il est prévu (1) d'évaluer les risques associés aux contaminants en développant entre autres des indicateurs d'exposition, (2) de préparer un bilan des connaissances de la population sur les risques liés à la contamination (3) de développer et communiquer trois stratégies de réduction du risque, (4) de faire un suivi de la contamination dans

les tissus humains, (5) de publier un bilan de santé des populations des ZIP (zones d'intervention prioritaire) et (6) de développer les connaissances.

Toute personne qui désire être informée sur les effets de l'exposition aux contaminants présents dans le bassin fluvial sur sa santé peut communiquer avec SLV2000, volet Santé aux numéros mentionnés ci-haut.

BIOSPHERE

160, chemin Tour-de-l'Isle
Île Sainte-Hélène
Montréal, Québec
H3C 4G8
(514) 283-5000

La Biosphère est le premier centre d'observation environnementale au Canada. C'est un carrefour multimédia sur l'eau, le Saint-Laurent, les Grands Lacs et les grands écosystèmes canadiens; une exposition visant à sensibiliser les visiteurs au développement durable et à la conservation de l'eau.

Une grande partie des données disponibles à la Biosphère sont recueillies, transmises et mises à jour par un réseau d'observateurs composé de milliers d'individus comme vous, des amoureux du Saint-Laurent, des écoles, des collèges, des universités et des centres de recherche.

CENTRE QUÉBÉCOIS DU DROIT DE L'ENVIRONNEMENT

2360, rue Notre-Dame ouest
Bureau 307
Montréal, Québec
H3J 1N4
(514) 931-9190

Ce centre est une corporation à but non-lucratif qui a pour mission, entre autres, d'assurer un support juridique aux citoyens et groupes environnementaux désirant protéger la qualité de leur environnement et incidemment leur santé et leur qualité de vie.

CENTRE SAINT-LAURENT

400, rue D'Youville
7e étage
Montréal, Québec
H2Y 2E7
(514) 283-7000

Ouvert au public, le Centre Saint-Laurent (CSL) d'Environnement Canada est un centre de recherche et d'information scientifique sur l'état du fleuve Saint-Laurent. Les activités du CSL se poursuivent aujourd'hui et contribuent à l'atteinte d'un certain nombre d'objectifs du deuxième plan d'action quinquennal de sauvegarde du fleuve, Saint-Laurent Vision 2000 (1993-1998). Le CSL comprend quatre sections: contamination du milieu aquatique, écotoxicologie et chimie environnementale, gestion et diffusion de l'information et état de l'environnement.

Pour obtenir des informations sur les sources de pollution du Saint-Laurent, sur des pistes de solutions, ou sous tout autre renseignement, le citoyen peut se rendre directement aux bureaux du CSL ou téléphoner au numéro ci-haut mentionné.

COMITÉS ZIP (Zone d'intervention prioritaire)

Les comités ont pour mandat d'assurer **l'implication et la participation continues du public** en vue de promouvoir la valeur écologique, économique et sociale du Saint-Laurent et de ses tributaires. Les comités constituent des ressources de première ligne pour les citoyens qui désirent porter des actions concrètes pour la préservation de leur portion du Saint-Laurent. Ces actions permettront aux citoyens d'en retrouver les usages perdus tout en améliorant leur santé et de leur qualité de vie. Il existe dix comités ZIP, dont voici les coordonnées:

COMITÉ ZIP DU HAUT-SAINT-LAURENT

Valleyfield
(514) 371-2492

COMITÉ ZIP DE L'EST DE MONTRÉAL

Montréal
(514) 527-6925

COMITÉ ZIP DE QUÉBEC ET CHAUDIÈRE-APPALACHES

Québec
(418) 522-7213

COMITÉ ZIP ALMA-JONQUIÈRE

Alma
(418) 668-8181

COMITÉ ZIP CÔTE-NORD DU GOLFE

Sept-Iles
(418) 962-1316

COMITÉ ZIP VILLE-MARIE

Montréal
(514) 388-2280

COMITÉ ZIP PROVISOIRE DU LAC SAINT-PIERRE

Sorel
(514) 743-2703

COMITÉ ZIP SAGUENAY

La Baie
(418) 544-5813

COMITÉ ZIP BAIE-COMEAU

Baie-Comeau
(418) 589-7191

COMITÉ ZIP BAIE-DES-CHALEURS

Maria
(514) 759-5880

CONSEILS RÉGIONAUX EN ENVIRONNEMENT

La mission des Conseils régionaux en environnement (CRE) est de contribuer au développement d'une vision régionale de l'environnement et du développement durable, et de favoriser la concertation de l'ensemble des intervenants régionaux en ces matières. Dans le cadre de cette mission, les CRE peuvent conseiller les citoyens dans leurs démarches pour préserver un environnement sain, en les appuyant par exemple dans leurs interventions auprès des municipalités et des MRC.

CRE BAS SAINT-LAURENT

Rivière-du-Loup
(418) 867-2375

CRE SAGUENAY-LAC-ST-JEAN

Alma
(418) 662-9347

CRE QUÉBEC

Québec
(418) 524-7113

CRE MAURICIE-BOIS-FRANCS-DRUMMOND

Trois-Rivières
(819) 694-7608

CRE ESTRIE

Sherbrooke
(819) 821-4357

CRE OUTAOUAIS

Hull
(819) 772-4925

CRE ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

Belcourt
(819) 737-2544

CRE CÔTE-NORD

Sept-Îles
(418) 962-6362

CRE GASPÉSIE-LES-ÎLES

Bonaventure
(418) 534-4498

CRE CHAUDIÈRE-APPALACHES

Montmagny
(418) 248-8488

CRE LAVAL

Laval
(514) 625-1197

CRE LANAUDIÈRE

Joliette
(514) 756-0186

CRE LAURENTIDES

Saint-Jérôme
(514) 475-8653

CRE MONTÉRÉGIE

Beloeil
(514) 446-3348

DIRECTIONS DE SANTÉ PUBLIQUE

Parmi les mandats des Directions de santé publique (DSP), certains visent à informer la population sur l'état de santé général des individus, à assurer une expertise en prévention et promotion de la santé et identifier les situations susceptibles de mettre en danger la population et à assurer la mise en place de mesures nécessaires à cette fin.

Les citoyens peuvent consulter la DSP de leur région afin de connaître les effets de substances ou d'activités sur leur santé.

SAGUENAY-LAC SAINT-JEAN

Roberval
(418) 275-4980

QUÉBEC

Beauport
(418) 666-7000

MAURICIE-BOIS-FRANCS

Trois-Rivières
(819) 693-3636

Shawinigan

(819) 536-7510

Drummondville
(819) 477-6221

ESTRIE

Sherbrooke
(819) 829-3455

MONTREAL-CENTRE

Montréal
(514) 858-7510
(514) 932-3055
(514) 528-2400

OUTAOUAIS

Hull
(819) 776-7631

ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

Rouyn-Noranda
(819) 764-3264, 353

CÔTE-NORD

Baie-Comeau
(418) 589-9845

NORD DU QUÉBEC

Roberval
(418) 275-4980

Chibougamau
(418) 748-7741

BAS SAINT-LAURENT

Rivière-du-Loup
(418) 868-1010, 227

GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE

Gaspé Harbour
(418) 368-2443

CHAUDIÈRE-APPALACHES

Beauceville
(418) 774-9806

Lévis
(418) 833-4864

Montmagny
(418) 248-6122

LAVAL

Laval
(514) 978-2080

LANAUDIÈRE

Saint-Charles-Borromée
(514) 759-1157, 4230

LAURENTIDES

Saint-Jérôme
(514) 436-5669, 233

MONTÉRÉGIE

Saint-Hubert
(514) 928-6777, 5599

NUNAVIK

Kuuujuaq
(819) 964-2222

TERRES-CRIES-DE-LA-BAIE-JAMES

Montréal
(514) 989-1013

1141, route de l'Église
C.P. 10100
Sainte-Foy, Québec
G1V 4H5
(418) 648-5777

L'un des mandats d'Environnement Canada est d'influencer les activités humaines en vue d'assurer le bien-être de l'homme, la diversité des espèces et des écosystèmes et l'utilisation durable des ressources naturelles. Parce que l'environnement ne connaît pas de frontières politiques, une même activité humaine peut avoir des effets sur des questions de compétence fédérale ou provinciale. L'un des champs d'intervention d'Environnement Canada est la saine gestion des substances toxiques. Pour plus d'information, communiquez avec le centre de renseignements au 1 800 463-4311.

Environnement Canada a également un programme de prévention, de préparation et d'intervention d'urgence environnementale. 24 heures sur 24, on y dispense conseils et expertise à toute organisation gouvernementale ou privée lors d'éco-urgences. On peut joindre la section des urgences environnementales au **(514) 283-2333**. Ce service fait partie du réseau d'alerte avisant les intervenants concernés par une situation d'urgence.

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE DU QUÉBEC

La mission du Ministère de l'Environnement et de la Faune (MEF) est d'assurer, dans une perspective de développement durable, la protection de l'environnement, la conservation et la mise en valeur de la faune et de son habitat. Les citoyens soucieux de préserver un environnement sain peuvent consulter les Directions régionales du MEF afin d'obtenir des informations ou formuler une plainte relative à une pratique industrielle, agricole ou autre, qu'ils considèrent nuisible pour leur environnement et leur santé.

De plus, le MEF intervient par l'entremise d'Urgence-Environnement, 24 heures par jour, partout au Québec, afin que tout soit fait pour minimiser les conséquences des situations d'urgence environnementale, comme les déversements de contaminants, les pénuries d'eau potable, etc. Le soir, les fins de semaine et les jours fériés, vous pouvez communiquer pour **Québec** et l'est de la province au **(418) 643-4595** et pour **Montréal** et l'ouest de la province au **(514) 873-3454**. En semaine, de 8h30 à 16h30, vous pouvez contacter directement votre Direction

régionale. Ce service fait partie du réseau d'alerte avisant les intervenants concernés par une situation d'urgence.

DIRECTIONS RÉGIONALES DU MEF

BAS-SAINT-LAURENT

Rimouski
(418) 727-3511

SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

Jonquière
(418) 695-7883

QUÉBEC

Québec
(418) 644-8844

MAURICIE-BOIS-FRANCS

Trois-Rivières
(819) 373-4444

ESTRIE

Sherbrooke<
(819) 821-2020

MONTREAL

Montréal
(514) 873-3636

OUTAOUAIS

Hull
(819) 771-4840

ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

Rouyn-Noranda
(819) 762-6551

CÔTE-NORD

Sept-Îles
(418) 964-8888

NORD-DU-QUÉBEC

Rouyn-Noranda
(819) 762-6551

GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE

Sainte-Anne-des-Monts
(418) 763-3301

CHAUDIÈRE-APPALACHES

Sainte-Marie
(418) 387-4143

LAVAL

Laval
(514) 662-2616

LANAUDIÈRE

Repentigny
(514) 654-4355

LAURENTIDES

Sainte-Eustache
(514) 623-7811

MONTÉRÉGIE

Longueuil
(514) 928-7607

PÊCHES ET OCÉANS CANADA

Garde côtière canadienne
Sauvetage, sécurité et intervention environnementale

101, boul. Champlain
Québec, Québec
G1K 7Y7

La Garde côtière canadienne gère les déversements d'hydrocarbures provenant d'un navire ou de toute source inconnue en milieu marin. Elle gère également les déversements de matières dangereuses en provenance d'un navire en milieu marin. Toute personne témoin d'une situation qui semble problématique peut communiquer avec le réseau d'avertissement et d'alerte de la Garde côtière canadienne à Québec au 1 800 363-4735.

Division de la gestion de l'habitat du poisson

Région du Québec Institut Maurice-Lamontagne

850, route de la mer
Mont-Joli, Québec
G5H 3Z4
(418) 775-0584

Les mandats de la Division de la Gestion de l'habitat du poisson sont de: (1) veiller à l'application de la *Loi sur les pêches*, (2) s'assurer qu'aucune perte nette d'habitat du poisson soit causée par la réalisation de projets riverains ou littoraux, (3) gérer les urgences environnementales lorsqu'elles risquent de contaminer l'habitat du poisson, (4) gérer des projets d'interaction communautaire visant la restauration, l'aménagement et la mise en valeur de l'habitat du poisson. Ce service fait partie du réseau d'alerte avisant les intervenants concernés par une situation d'urgence.

STRATÉGIES SAINT-LAURENT

1085, avenue de Salaberry, suite 311
Québec, Québec
G1R 2V7
Tél. : (418) 648-8079
Courriel : ssl@clic.net

La mission de la Corporation est la concertation des intervenants en vue de la protection, de la mise en valeur et de la réhabilitation du Saint-Laurent et de ses tributaires. La Corporation est reconnue comme instance de coordination nationale de l'opération ZIP (Zone d'intervention prioritaire).

UNION QUÉBÉCOISE POUR LA CONSERVATION DE LA NATURE

1085 avenue de Salaberry, bureau 300

Québec, Québec

G1R 2V7

Tél. : (418) 648-2104

Courriel : courrier@uqcn.qc.ca

Organisme national sans but lucratif fondé en 1981, l'Union québécoise pour la conservation de la nature (UQCN) regroupe des individus et des organismes œuvrant dans le domaine des sciences naturelles et de l'environnement. Par des interventions publiques et des gestes concrets, l'UQCN participe à la sauvegarde de notre environnement.

L'UQCN a mis sur pied le service téléphonique BRISE (Bureau de ressource et d'information en environnement et santé — maintenant connu sous le nom d'EnviroPhone) dans le but de répondre aux préoccupations des citoyens en matière d'environnement ainsi qu'aux problèmes de santé qui y sont reliés. Pour ce faire, l'UQCN distribue des fiches de la série «Guide santé et environnement: le Saint-Laurent et les autres plans d'eau». On peut obtenir copie de ces fiches en composant le 1 800 332-7473.

Recherche et rédaction

Diane Forget

Révision

Diane Pagé et Martin Savard

Révision linguistique

Johanne Pelletier

Illustrations

Richard Lortie

Traitement de texte

Marthe Saint-Hilaire

**Un projet de l'Union québécoise
pour la conservation de la nature
(UQCN) réalisé grâce à la
participation financière du Volet
santé du programme Saint-Laurent
Vision 2000**

Consultez les archives de



**L'ENVIROPHONE DE L'UQCN
SUR LEURS PAGES WEB!**

TOUT Y EST !

**(Les liens hypertextes de cette
page mènent à la version HTML
intégrale des textes enregistrés de
l'EnviroPhone)**

[Fiche précédente](#) | [Sommaire des fiches](#) | [Fiche suivante](#)

Un projet de l'Union québécoise pour la conservation
de la nature (UQCN) réalisé grâce à la participation
financière du Volet santé du programme Saint-
Laurent Vision 2000

Recherche et rédaction

Diane Forget

Révision

Diane Pagé et Martin Savard

Révision linguistique

Johanne Pelletier

Illustrations

Richard Lortie

Traitement de texte

Marthe Saint-Hilaire



RÉPERTOIRE DES ORGANISMES ET LEURS OBJECTIFS

Associé à la qualité de vie et à la santé de ses riverains et utilisateurs, l'état du Saint-Laurent en inquiète plus d'un. Plusieurs organismes ont ainsi vu le jour afin de redonner au fleuve et aux Québécois leur vraie nature!

Voici une liste sommaire des organismes susceptibles d'informer les citoyens sur des préoccupations relatives à la qualité de leur environnement et leur santé. Les citoyens pourront également consulter certains de ces organismes pour obtenir un appui dans leurs démarches visant la préservation d'un environnement sain.

POUR OBTENIR COPIE DES FICHES DE LA SÉRIE
«GUIDE SANTÉ ET ENVIRONNEMENT: LE SAINT-LAURENT
ET LES AUTRES PLANS D'EAU», CONTACTEZ L'ENVIROPHONE
DE L'UQCN AU **1 800 332-7473** OU CONSULTEZ
L'ECOROUTE DE L'INFORMATION SUR INTERNET :
<http://ecoroute.uqcn.qc.ca/frq/guide.htm>

SAINT-LAURENT VISION 2000, VOLET SANTÉ**Ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec**

1075, chemin Sainte-Foy, 16e étage
0301 A1, Édifice principal
Québec, Québec
(418) 643-9395

Santé Canada

Pré Tunney
G1S 2M1
Ottawa, Ontario
K1A 0K9
(613) 941-6231

Signé par le gouvernement fédéral et celui du Québec, Saint-Laurent Vision 2000 (SLV2000) est le deuxième plan d'action quinquennal de sauvegarde du fleuve (1993-1998) et s'inscrit en continuité avec le Plan d'action Saint-Laurent (1988-1993). SLV2000 s'ouvre à de nouveaux domaines d'intervention en s'appliquant aux sept plus importantes rivières tributaires du fleuve, soient les rivières L'Assomption, Boyer, Chaudière, Richelieu, Saguenay, Saint-Maurice et Yamaska.

Sept volets composent SLV2000: protection, agriculture, restauration, biodiversité, implication communautaire, santé et aide à la prise de décision. L'objectif poursuivi par le volet Santé, qui ne faisait pas partie de la première version du plan Saint-Laurent, est de protéger la santé des populations riveraines. Pour ce faire, il est prévu (1) d'évaluer les risques associés aux contaminants en développant entre autres des indicateurs d'exposition, (2) de préparer un bilan des connaissances de la population sur les risques liés à la contamination (3) de développer et communiquer trois stratégies de réduction du risque, (4) de faire un suivi de la contamination dans les tissus humains, (5) de publier un bilan de santé des populations des ZIP (zones d'intervention prioritaire) et (6) de développer les connaissances.

Toute personne qui désire être informée sur les effets de l'exposition aux contaminants présents dans le bassin fluvial sur sa santé peut communiquer avec SLV2000, volet Santé aux numéros mentionnés ci-haut.

STRATÉGIES SAINT-LAURENT

690, Grande-Allée Est
4e étage
Québec, Québec
G1R 2K5
(418) 648-8079

La mission de la Corporation est la concertation des intervenants en vue de la protection, de la mise en valeur et de la réhabilitation du Saint-Laurent et de ses tributaires. La Corporation est reconnue comme instance de coordination nationale de l'opération ZIP (Zone d'intervention prioritaire).

UNION QUÉBÉCOISE POUR LA CONSERVATION DE LA NATURE

690, Grande-Allée Est, 4e étage
Québec, Québec
G1R 2K5
(418) 648-2104

Organisme national sans but lucratif fondé en 1981, l'Union québécoise pour la conservation de la nature (UQCN) regroupe des individus et des organismes œuvrant dans le domaine des sciences naturelles et de l'environnement. Par des interventions publiques et des gestes concrets, l'UQCN participe à la sauvegarde de notre environnement.

L'UQCN a mis sur pied le service téléphonique BRISE (Bureau de ressource et d'information en environnement et santé — maintenant connu sous le nom d'EnviroPhone) dans le but de répondre aux préoccupations des citoyens en matière d'environnement ainsi qu'aux problèmes de santé qui y sont reliés. Pour ce faire, l'UQCN distribue des fiches de la série «Guide santé et environnement: le Saint-Laurent et les autres plans d'eau». On peut obtenir copie de ces fiches en composant le 1 800 332-7473.

PÊCHES ET OCÉANS CANADA

Garde côtière canadienne
Sauvetage, sécurité et
intervention environnementale
101, boul. Champlain
Québec, Québec
G1K 7Y7

La Garde côtière canadienne gère les déversements d'hydrocarbures provenant d'un navire ou de toute source inconnue en milieu marin. Elle gère également les déversements de matières dangereuses en provenance d'un navire en milieu marin. Toute personne témoin d'une situation qui semble problématique peut communiquer avec le réseau d'avertissement et d'alerte de la Garde côtière canadienne à Québec au 1 800 363-4735.

Division de la gestion de l'habitat du poisson
Région du Québec
Institut Maurice-Lamontagne
850, route de la mer
Mont-Joli, Québec
G5H 3Z4
(418) 775-0584

Les mandats de la Division de la Gestion de l'habitat du poisson sont de: (1) veiller à l'application de la *Loi sur les pêches*, (2) s'assurer qu'aucune perte nette d'habitat du poisson soit causée par la réalisation de projets riverains ou littoraux, (3) gérer les urgences environnementales lorsqu'elles risquent de contaminer l'habitat du poisson, (4) gérer des projets d'interaction communautaire visant la restauration, l'aménagement et la mise en valeur de l'habitat du poisson. Ce service fait partie du réseau d'alerte avisant les intervenants concernés par une situation d'urgence.

BIOSPHERE

160, chemin Tour-de-l'Isle
Île Sainte-Hélène
Montréal, Québec
H3C 4G8
(514) 283-5000

La Biosphère est le premier centre d'observation environnementale au Canada. C'est un carrefour multimédia sur l'eau, le Saint-Laurent, les Grands Lacs et les grands écosystèmes canadiens; une exposition visant à sensibiliser les visiteurs au développement durable et à la conservation de l'eau.

Une grande partie des données disponibles à la Biosphère sont recueillies, transmises et mises à jour par un réseau d'observateurs composé de milliers d'individus comme vous, des amoureux du Saint-Laurent, des écoles, des collèges, des universités et des centres de recherche.

CENTRE QUÉBÉCOIS DU DROIT DE L'ENVIRONNEMENT

2360, rue Notre-Dame ouest
Bureau 307
Montréal, Québec
H3J 1N4
(514) 931-9190

Ce centre est une corporation à but non-lucratif qui a pour mission, entre autres, d'assurer un support juridique aux citoyens et groupes environnementaux désirant protéger la qualité de leur environnement et incidemment leur santé et leur qualité de vie.

CENTRE SAINT-LAURENT

400, rue D'Youville
7e étage
Montréal, Québec
H2Y 2E7
(514) 283-7000

Ouvert au public, le Centre Saint-Laurent (CSL) d'Environnement Canada est un centre de recherche et d'information scientifique sur l'état du fleuve Saint-Laurent. Les activités du CSL se poursuivent aujourd'hui et contribuent à l'atteinte d'un certain nombre d'objectifs du deuxième plan d'action quinquennal de sauvegarde du fleuve, Saint-Laurent Vision 2000 (1993-1998). Le CSL comprend quatre sections: contamination du milieu aquatique, écotoxicologie et chimie environnementale, gestion et diffusion de l'information et état de l'environnement.

Pour obtenir des informations sur les sources de pollution du Saint-Laurent, sur des pistes de solutions, ou sous tout autre renseignement, le citoyen peut se rendre directement aux bureaux du CSL ou téléphoner au numéro ci-haut mentionné.

ABITIBI-TÉMISCAMINGUE
Rouyn-Noranda
(819) 762-6551

CÔTE-NORD
Sept-Îles
(418) 964-8888

NORD-DU-QUÉBEC
Rouyn-Noranda
(819) 762-6551

GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE
Sainte-Anne-des-Monts
(418) 763-3301

CHAUDIÈRE-APPALACHES
Sainte-Marie
(418) 387-4143

LAVAL
Laval
(514) 662-2616

LANAUDIÈRE
Repentigny
(514) 654-4355

LAURENTIDES
Sainte-Eustache
(514) 623-7811

MONTÉRÉGIE
Longueuil
(514) 928-7607

fériés, vous pouvez communiquer pour **Québec** et l'est de la province au **(418) 643-4595** et pour **Montréal** et l'ouest de la province au **(514) 873-3454**. En semaine, de 8h30 à 16h30, vous pouvez contacter directement votre Direction régionale. Ce service fait partie du réseau d'alerte avisant les intervenants concernés par une situation d'urgence.

DIRECTIONS RÉGIONALES DU MEF

BAS-SAINT-LAURENT
Rimouski
(418) 727-3511

SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN
Jonquière
(418) 695-7883

QUÉBEC
Québec
(418) 644-8844

MAURICIE-BOIS-FRANCS
Trois-Rivières
(819) 373-4444

ESTRIE
Sherbrooke
(819) 821-2020

MONTRÉAL
Montréal
(514) 873-3636

OUTAOUAIS
Hull
(819) 771-4840

COMITÉS ZIP (Zone d'intervention prioritaire)

Les comités ont pour mandat d'assurer **l'implication** et **la participation continues du public** en vue de promouvoir la valeur écologique, économique et sociale du Saint-Laurent et de ses tributaires. Les comités constituent des ressources de première ligne pour les citoyens qui désirent porter des actions concrètes pour la préservation de leur portion du Saint-Laurent. Ces actions permettront aux citoyens d'en retrouver les usages perdus tout en améliorant leur santé et de leur qualité de vie. Il existe dix comités ZIP, dont voici les coordonnées:

COMITÉ ZIP DU HAUT-SAINT-LAURENT
Valleyfield
(514) 371-2492

COMITÉ ZIP DE L'EST DE MONTRÉAL
Montréal
(514) 527-6925

COMITÉ ZIP DE QUÉBEC ET CHAUDIÈRE-APPALACHES
Québec
(418) 522-7213

COMITÉ ZIP ALMA-JONQUIÈRE
Alma
(418) 668-8181

COMITÉ ZIP CÔTE-NORD DU GOLFE
Sept-Iles
(418) 962-1316

COMITÉ ZIP VILLE-MARIE
Montréal
(514) 388-2280

COMITÉS ZIP (suite)**COMITÉ ZIP PROVISOIRE
DU LAC SAINT-PIERRE**

Sorel
(514) 743-2703

COMITÉ ZIP SAGUENAY

La Baie
(418) 544-5813

COMITÉ ZIP BAIE-COMEAU

Baie-Comeau
(418) 589-7191

COMITÉ ZIP BAIE-DES-CHALEURS

Maria
(514) 759-5880

CONSEILS RÉGIONAUX EN ENVIRONNEMENT

La mission des Conseils régionaux en environnement (CRE) est de contribuer au développement d'une vision régionale de l'environnement et du développement durable, et de favoriser la concertation de l'ensemble des intervenants régionaux en ces matières. Dans le cadre de cette mission, les CRE peuvent conseiller les citoyens dans leurs démarches pour préserver un environnement sain, en les appuyant par exemple dans leurs interventions auprès des municipalités et des MRC.

CRE BAS SAINT-LAURENT

Rivière-du-Loup
(418) 867-2375

L'un des mandats d'Environnement Canada est d'influencer les activités humaines en vue d'assurer le bien-être de l'homme, la diversité des espèces et des écosystèmes et l'utilisation durable des ressources naturelles. Parce que l'environnement ne connaît pas de frontières politiques, une même activité humaine peut avoir des effets sur des questions de compétence fédérale ou provinciale. L'un des champs d'intervention d'Environnement Canada est la saine gestion des substances toxiques. Pour plus d'information, communiquez avec le centre de renseignements au 1 800 463-4311.

Environnement Canada a également un programme de prévention, de préparation et d'intervention d'urgence environnementale. 24 heures sur 24, on y dispense conseils et expertise à toute organisation gouvernementale ou privée lors d'éco-urgences. On peut joindre la section des urgences environnementales au **(514) 283-2333**. Ce service fait partie du réseau d'alerte avisant les intervenants concernés par une situation d'urgence.

**MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE DU
QUÉBEC**

La mission du Ministère de l'Environnement et de la Faune (MEF) est d'assurer, dans une perspective de développement durable, la protection de l'environnement, la conservation et la mise en valeur de la faune et de son habitat. Les citoyens soucieux de préserver un environnement sain peuvent consulter les Directions régionales du MEF afin d'obtenir des informations ou formuler une plainte relative à une pratique industrielle, agricole ou autre, qu'ils considèrent nuisible pour leur environnement et leur santé.

De plus, le MEF intervient par l'entremise d'Urgence-Environnement, 24 heures par jour, partout au Québec, afin que tout soit fait pour minimiser les conséquences des situations d'urgence environnementale, comme les déversements de contaminants, les pénuries d'eau potable, etc. Le soir, les fins de semaine et les jours

DIRECTIONS DE SANTÉ PUBLIQUE (suite)

LAVAL
Laval
(514) 978-2080

LANAUDIÈRE
Saint-Charles-Borromée
(514) 759-1157, 4230

LAURENTIDES
Saint-Jérôme
(514) 436-5669, 233

MONTÉRÉGIE
Saint-Hubert
(514) 928-6777, 5599

NUNAVIK
Kuujuaq
(819) 964-2222

TERRES-CRIES-DE-LA-BAIE-JAMES
Montréal
(514) 989-1013

ENVIRONNEMENT CANADA

1141, route de l'Église
C.P. 10100
Sainte-Foy, Québec
G1V 4H5
(418) 648-5777

CRE SAGUENAY-LAC-ST-JEAN

Alma
(418) 662-9347

CRE QUÉBEC

Québec
(418) 524-7113

CRE MAURICIE-BOIS-FRANCS-DRUMMOND

Trois-Rivières
(819) 694-7608

CRE ESTRIE

Sherbrooke
(819) 821-4357

CRE OUTAOUAIS

Hull
(819) 772-4925

CRE ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

Belcourt
(819) 737-2544

CRE CÔTE-NORD

Sept-Îles
(418) 962-6362

CRE GASPÉSIE-LES-ÎLES

Bonaventure
(418) 534-4498

CRE CHAUDIÈRE-APPALACHES

Montmagny
(418) 248-8488

CRE LAVAL

Laval
(514) 625-1197

CRE LANAUDIÈRE

Joliette
(514) 756-0186

CRE LAURENTIDES

Saint-Jérôme
(514) 475-8653

CRE MONTÉRÉGIE

Beloeil
(514) 446-3348

DIRECTIONS DE SANTÉ PUBLIQUE

Parmi les mandats des Directions de santé publique (DSP), certains visent à informer la population sur l'état de santé général des individus, à assurer une expertise en prévention et promotion de la santé et identifier les situations susceptibles de mettre en danger la population et à assurer la mise en place de mesures nécessaires à cette fin.

Les citoyens peuvent consulter la DSP de leur région afin de connaître les effets de substances ou d'activités sur leur santé.

SAGUENAY-LAC SAINT-JEAN

Roberval
(418) 275-4980

QUÉBEC

Beauport
(418) 666-7000

MAURICIE-BOIS-FRANCS

Trois-Rivières
(819) 693-3636
Shawinigan
(819) 536-7510
Drummondville
(819) 477-6221

ESTRIE

Sherbrooke
(819) 829-3455

MONTRÉAL-CENTRE

Montréal
(514) 858-7510
(514) 932-3055
(514) 528-2400

OUTAOUAIS

Hull
(819) 776-7631

ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

Rouyn-Noranda
(819) 764-3264, 353

CÔTE-NORD

Baie-Comeau
(418) 589-9845

NORD DU QUÉBEC

Roberval
(418) 275-4980
Chibougamau
(418) 748-7741

BAS SAINT-LAURENT

Rivière-du-Loup
(418) 868-1010, 227

GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE

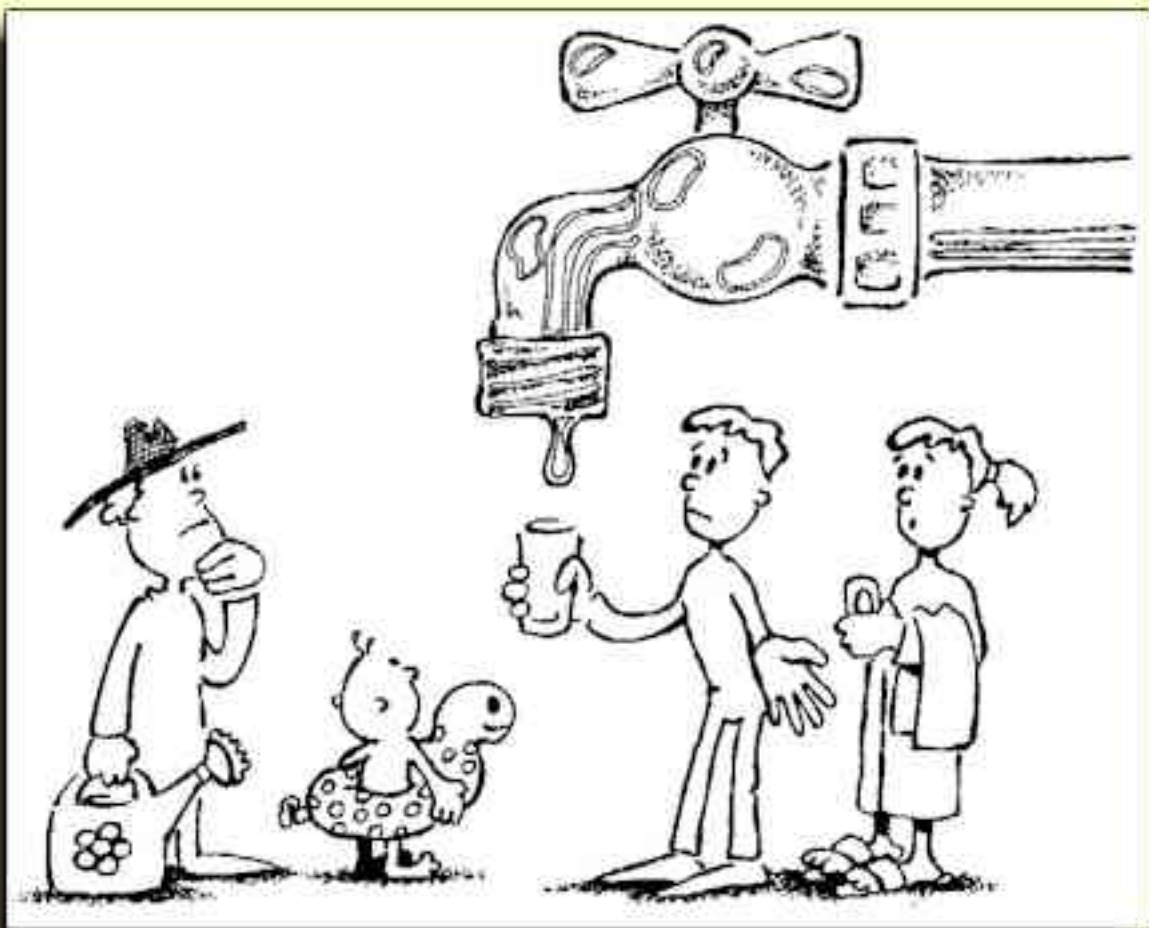
Gaspé Harbour
(418) 368-2443

CHAUDIÈRE-APPALACHES

Beauceville
(418) 774-9806
Lévis
(418) 833-4864
Montmagny
(418) 248-6122



LA QUALITÉ DE L'EAU DU ROBINET



L'eau de votre robinet est-elle potable? Beaucoup de Québécois se posent la question. Et pourtant, près de la moitié de la population tire son eau potable du Saint-Laurent et, de cette proportion, une forte majorité boit habituellement l'eau du robinet.

Il faut savoir

NOS SOURCES D'EAU POTABLE

Nos principales sources d'eau potable sont les eaux de surface. Ces eaux s'avèrent souvent impropres à la consommation en raison de la pollution générée par nos activités urbaine, industrielle et agricole. En fait, la qualité des eaux de surface «varie selon les régions et les périodes de l'année. La nature et l'intensité des activités ne permettent pas toujours au cours d'eau de diluer ou de neutraliser la pollution à un niveau acceptable, si bien que l'eau ne peut pas être utilisée pour la consommation. L'emplacement des prises d'eau par rapport aux sources de pollution est aussi déterminante pour la qualité de l'eau. Il convient ainsi de situer la prise d'eau en amont d'une source importante de pollution (comme une ville ou une zone agricole) et de protéger cette prise d'eau en interdisant l'émission de contaminants aux alentours dans une zone d'une étendue respectable»¹.

On constate une amélioration de la qualité des eaux du St-Laurent au cours des 15 dernières années. On explique cette amélioration par une diminution des rejets toxiques industriels et des eaux usées municipales non traitées². Par contre, les problèmes de contamination demeurent et les efforts de réduction de la pollution à la source doivent se poursuivre. L'apport de matières agricoles constitue une autre source de contamination. Tous ces contaminants sont déversés dans le Saint-Laurent ou ses tributaires, ces derniers étant considérés comme le deuxième facteur influençant le plus son écosystème.

LE TRAITEMENT DE L'EAU

Des traitements sont généralement nécessaires avant que l'eau soit distribuée aux consommateurs. Ainsi, en eau souterraine, il est souvent nécessaire d'enlever le fer, le manganèse ou d'autres substances présentes dans le sous-sol. En eau de surface, même dans les milieux

naturels, la présence de parasites, bactéries ou virus émis par les bêtes sauvages ou tout animal à sang chaud, peut occasionner des malaises gastro-intestinaux chez l'humain.

Au Québec, environ 90% de la population est approvisionnée en eau potable par un réseau municipal. Le processus de traitement de l'eau diffère d'une municipalité à l'autre. La chloration est le procédé le plus utilisé et sert principalement de désinfectant. Cependant, les grandes villes ont généralement des installations de traitement plus sophistiquées et conjuguent la chloration à la filtration assistée par l'ajout de produits chimiques.

Ainsi, les municipalités qui desservent plus de 5 000 personnes effectuent généralement un traitement plus complet, leur source d'approvisionnement provenant des eaux de surface. Quant aux municipalités desservant moins de 5 000 personnes (15% des Québécois), elles n'effectuent habituellement qu'un traitement de base lorsqu'elles s'alimentent à partir des eaux souterraines considérées comme propres à la consommation.

LA SURVEILLANCE DE LA QUALITÉ DE L'EAU

Le *Règlement sur l'eau potable*³ oblige l'exploitant du système de distribution de l'eau potable à effectuer des analyses bactériologiques et physico-chimiques de l'eau. La fréquence de ces analyses est proportionnelle à la population desservie. Ainsi, les villes dont la population est constituée de plus de 100 000 habitants doivent effectuer plusieurs échantillonnages par jour alors que celles de 1001 à 5 000 personnes se voient imposer l'obligation de ne prélever que quatre échantillons par mois.

Le ministère de l'Environnement et de la Faune (MEF) applique quant à lui les exigences du règlement et mesure, si nécessaire, certains paramètres afin de s'assurer du respect de la qualité de l'eau. Les Directions régionales du MEF font ce contrôle surtout dans les municipalités ayant un problème de qualité d'eau ou une problématique particulière.

Lorsque les analyses révèlent plus de dix coliformes totaux dans 100 millilitres d'eau, ou la présence d'un seul coliforme fécal, les exploitants de réseaux d'alimentation en eau potable doivent émettre des avis à la population de faire bouillir l'eau pendant cinq minutes avant de la consommer. La Direction régionale du MEF, la Direction de la santé

publique (DSP) et toute municipalité raccordée au système doivent également être averties. Cette obligation imposée aux exploitants en vertu du Règlement permet donc aux consommateurs de diminuer les risques de maladies telles que les diarrhées et les gastro-entérites. Ces risques pourraient être accentués dans les régions où l'on retrouve, par exemple, une **forte concentration** d'établissements de production animale dite intensive, puisque la capacité d'absorption du milieu (sol, eaux de surface et souterraine) est souvent dépassée.

Malgré tout, **on attribue généralement à l'eau du robinet de la plupart des municipalités du Québec une bonne qualité pour la consommation**. On ne doit pas oublier que chez l'humain, l'apport de polluants par l'eau potable est généralement minime (moins de 1%) comparativement à l'air et aux aliments.

Des modifications au *Règlement sur l'eau potable* sont en préparation depuis 1991; elles fixeraient de nouvelles normes concernant le pH et l'atrazine. De plus, les normes existantes relatives au plomb, à l'arsenic et aux sous-produits de la chloration (trihalométhane) deviendraient plus sévères.

1 COMITÉ DE SANTÉ ENVIRONNEMENTALE DU QUÉBEC. *Ma santé, mon environnement*, Sainte-Foy, Québec : Publications du Québec, 1995, pp. 21-25.

2 CENTRE SAINT-LAURENT. 1996. *Rapport-synthèse sur l'état du Saint-Laurent*. Volume 2: *L'état du Saint-Laurent*. Environnement Canada - région du Québec, Conservation de l'environnement - et Éditions MultiMondes, Montréal. Coll. «BILAN Saint-Laurent», p. 44.

3 (1984) 116 G.O. II, 2123.

POURQUOI CONSERVER L'EAU?

- L'eau est une ressource indispensable à la survie de l'humain, des animaux et des plantes.
- Seulement 4,9% du volume total d'eau dans le monde est constitué d'eau douce (glace, eaux souterraine et de surface). L'eau de surface, qui est notre principale source d'eau potable, ne compte que pour 0,01%.
- La demande en eau ne cesse d'augmenter alors que les réserves d'eau potable diminuent en raison de la réduction des nappes phréatiques, des conditions de sécheresses prolongées et de la pollution. L'eau potable n'est pas une ressource inépuisable!
- L'eau que l'on consomme est souvent une eau qui a déjà été utilisée. En effet, une fois consommée, l'eau prend le chemin des égouts. Elle est ensuite déversée dans le même cours d'eau qui alimente le système de distribution de l'eau potable. Évidemment, la prise d'eau se fait en amont de la sortie des eaux traitées. Ce cycle illustre bien l'importance de conserver tant la quantité que la qualité de l'eau que l'on consomme.
- Les frais de traitement de l'eau pour les fins de consommation et de traitement des eaux usées sont proportionnels à la quantité et la qualité de l'eau à traiter.

Pour agir!

POUR CONNAÎTRE LA QUALITÉ DE L'EAU QUE L'ON VOUS DISTRIBUE

- Communiquez avec le responsable du service d'eau potable de votre localité. Il vous renseignera sur les derniers résultats des analyses effectuées.

- Les personnes qui sont alimentées par un réseau privé ou un puit artésien devraient faire analyser leur eau par un laboratoire accrédité par le MEF afin de vérifier la qualité de leur eau. Pour connaître ces laboratoires, communiquez avec votre Direction régionale du MEF dont le numéro apparaît dans les pages bleues de votre bottin téléphonique. Le prix d'une analyse peut varier de quelques dizaines de dollars à environ 350 \$. Ces frais pourraient être partagés avec des voisins alimentés par une même source.

POUR CONTRIBUER À MAINTENIR LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE

- Évitez de jeter des produits dangereux dans votre égout domestique. Pour en connaître davantage sur les actions à poser pour contribuer à l'assainissement de vos eaux, consultez la fiche 7 sur la pollution d'origine domestique, industrielle, agricole ou autre disponible à l'UQCN au 1 800 332-7473 (EnviroPhone).
- Utilisez des produits de remplacement des pesticides qui se retrouvent souvent dans un plan d'eau après avoir été transportés par les eaux de ruissellement ou par les vents. Pour connaître ces produits de remplacement, vous pouvez consulter votre pépiniériste ou communiquer avec Environnement Canada au 1 800 463-4311 pour obtenir copie des fiches d'information «Solutions vertes».
- Regardez le compteur d'eau dans votre résidence pour aider l'utilisation judicieuse de l'eau. Après l'installation des compteurs d'eau, on a noté que la consommation diminue de 30 à 40% sans trop d'efforts;
- Pour vos activités nautiques, utilisez le canot, le voilier, la planche à voile ou la chaloupe. Les embarcations à moteur, tels les motomarines, yacht, etc. polluent les plans d'eau par leurs gaz d'échappement et par la remise en suspension des sédiments dans les baies.

N'oubliez pas!

Les coûts de traitement de notre eau potable ainsi que sa qualité sont liés à la qualité de nos sources d'approvisionnement. Il est donc dans notre intérêt de préserver la qualité de l'eau du Saint-Laurent et de tous les autres plans d'eau.

LA PERCEPTION DE LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE

Selon l'étude *La consommation d'eau potable provenant du Saint-Laurent dans la région de Québec*, c'est d'avantage une question de goût que de crainte, qui incite les consommateurs à boire ou non l'eau du robinet. Lorsque le consommateur n'apprécie pas le goût de l'eau potable, il se tourne davantage vers l'eau embouteillée ou des appareils de traitement domestique.

La recherche, effectuée en 1995 auprès de 2009 personnes, a révélé que 90% des personnes se disent satisfaites de l'odeur et de la clarté de l'eau. Par contre, en ce qui concerne le goût, 66% des répondants en sont satisfaits et seulement 51% boivent uniquement l'eau du robinet, tandis que 43% affirment consommer de l'eau embouteillée. D'autre part, un peu plus de la moitié des répondants estiment qu'il n'y a aucun risque à boire l'eau du robinet, et 42% n'y associent que des risques mineurs. En fait, chez 69% des répondants, le principal motif évoqué pour boire de l'eau embouteillée est le mauvais goût de l'eau du robinet.

Quelques craintes subsistent sur la provenance de l'eau, mais il ne s'agit pas d'un facteur déterminant: selon les résultats de l'enquête, quelqu'un n'aimant pas le goût de l'eau est six fois plus susceptible de ne pas en boire que celui qui craint d'éventuels dangers pour sa santé.

Voilà de quoi réjouir les autorités gouvernementales, qui s'échinent à répéter aux citoyens que les risques pour la santé que présente l'eau du robinet sont faibles et qu'elle constitue un choix au moins aussi bon — sinon meilleur, estiment-elles — que les eaux embouteillées.

Références:

Règlement sur l'eau potable, (1984) 116 G.O. II, 2123.

CENTRE SAINT-LAURENT. 1996. *Rapport-synthèse sur l'état du Saint-Laurent*.

Volume 2: *L'état du Saint-Laurent*. Environnement Canada - région du Québec, Conservation

de l'environnement - et Éditions MultiMondes, Montréal. Coll. «BILAN Saint-Laurent».

COMITÉ DE SANTÉ ENVIRONNEMENTALE DU QUÉBEC. *Ma santé, mon environnement*. Sainte-Foy, Québec : Publications du Québec, 1995. P.21-25.

MARQUIS, A. «L'eau potable : une ressource à économiser». *Horizon environnement*.

Vol. 1, no.2 (mai 1994). P.1

SAINT-LAURENT VISION 2000, VOLET SANTÉ. *L'eau potable une histoire de goût*.

Supplément du magazine Envirotech. 1996.

SAINT-LAURENT VISION 2000, VOLET SANTÉ. *Reflets du Saint-Laurent - La parole aux riverains*, Ministère des Approvisionnements et Services Canada, numéro de catalogue H21-132/1996F, 1996.

«L'eau du robinet est-elle potable?», *Protégez-vous*. Cahier spécial H₂O. Mai 1995. P. 26-29.

Recherche et rédaction
Diane Forget

Révision
Diane Pagé et Martin Savard

Révision linguistique
Johanne Pelletier

Illustrations
Richard Lortie

Traitement de texte
Marthe Saint-Hilaire

Autres collaborateurs
Claire Laliberté (CSP)
Yvon Gagnon et Simon Théberge
(MEF)

**Un projet de l'Union québécoise
pour la conservation de la nature
(UQCN) réalisé grâce à la
participation financière du Volet
santé du programme Saint-Laurent
Vision 2000**

Consultez



L'ENVIROPHONE DE L'UQCN AU

1 800 332-7473

[Fiche précédente](#) | [Sommaire des fiches](#) | [Fiche suivante](#)

Un projet de l'Union québécoise pour la conservation
de la nature (UQCN) réalisé grâce à la participation
financière du Volet santé du programme Saint-
Laurent Vision 2000

Recherche et rédaction
Diane Forget

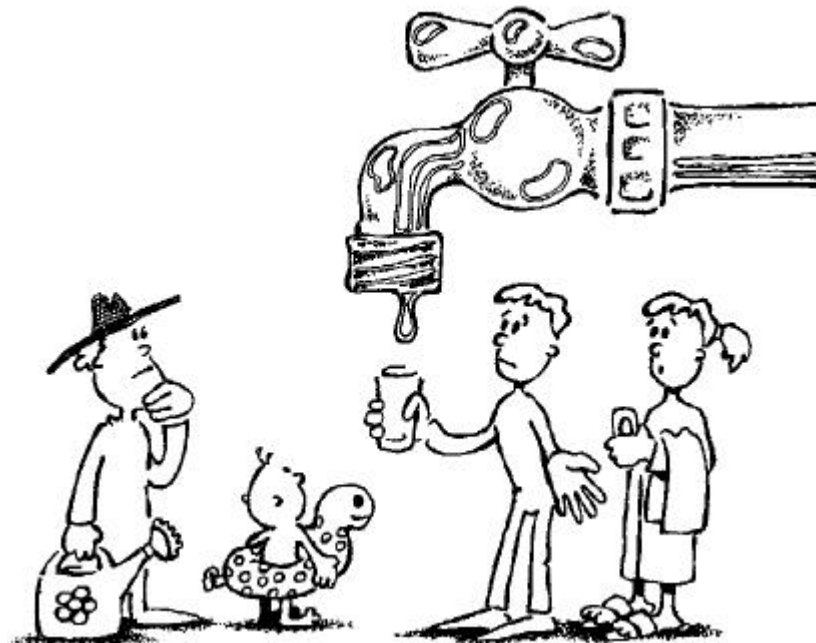
Révision
Diane Pagé et Martin Savard

Révision linguistique
Johanne Pelletier

Illustrations
Richard Lortie

Traitement de texte
Marthe Saint-Hilaire

Autres collaborateurs
Claire Laliberté (CSP)
Yvon Gagnon et Simon Théberge (MEF)



LA QUALITÉ DE L'EAU DU ROBINET

L'eau de votre robinet est-elle potable? Beaucoup de Québécois se posent la question. Et pourtant, près de la moitié de la population tire son eau potable du Saint-Laurent et, de cette proportion, une forte majorité boit habituellement l'eau du robinet.

POUR OBTENIR COPIE DES FICHES DE LA SÉRIE
«GUIDE SANTÉ ET ENVIRONNEMENT: LE SAINT-LAURENT
ET LES AUTRES PLANS D'EAU», CONTACTEZ L'ENVIROPHONE
DE L'UQCN AU **1 800 332-7473** OU CONSULTEZ
L'ECOROUTE DE L'INFORMATION SUR INTERNET :
<http://ecoroute.uqcn.qc.ca/frq/guide.htm>

Références:

Règlement sur l'eau potable, (1984) 116 G.O. II, 2123.

CENTRE SAINT-LAURENT. 1996. *Rapport-synthèse sur l'état du Saint-Laurent*.

Volume 2: *L'état du Saint-Laurent*. Environnement Canada - région du Québec, Conservation de l'environnement - et Éditions MultiMondes, Montréal. Coll. «BILAN Saint-Laurent».

COMITÉ DE SANTÉ ENVIRONNEMENTALE DU QUÉBEC. *Ma santé, mon environnement*. Sainte-Foy, Québec : Publications du Québec, 1995. P.21-25.

MARQUIS, A. «L'eau potable : une ressource à économiser». *Horizon environnement*. Vol. 1, no.2 (mai 1994). P.1

SAINT-LAURENT VISION 2000, VOLET SANTÉ. *L'eau potable une histoire de goût*. Supplément du magazine Envirotech. 1996.

SAINT-LAURENT VISION 2000, VOLET SANTÉ. *Reflets du Saint-Laurent - La parole aux riverains*, Ministère des Approvisionnements et Services Canada, numéro de catalogue H21-132/1996F, 1996.

«L'eau du robinet est-elle potable?», *Protégez-vous*. Cahier spécial H₂O. Mai 1995. P. 26-29.

Il faut savoir

NOS SOURCES D'EAU POTABLE

Nos principales sources d'eau potable sont les eaux de surface. Ces eaux s'avèrent souvent impropres à la consommation en raison de la pollution générée par nos activités urbaine, industrielle et agricole. En fait, la qualité des eaux de surface «varie selon les régions et les périodes de l'année. La nature et l'intensité des activités ne permettent pas toujours au cours d'eau de diluer ou de neutraliser la pollution à un niveau acceptable, si bien que l'eau ne peut pas être utilisée pour la consommation. L'emplacement des prises d'eau par rapport aux sources de pollution est aussi déterminante pour la qualité de l'eau. Il convient ainsi de situer la prise d'eau en amont d'une source importante de pollution (comme une ville ou une zone agricole) et de protéger cette prise d'eau en interdisant l'émission de contaminants aux alentours dans une zone d'une étendue respectable»¹.

On constate une amélioration de la qualité des eaux du St-Laurent au cours des 15 dernières années. On explique cette amélioration par une diminution des rejets toxiques industriels et des eaux usées municipales non traitées². Par contre, les problèmes de contamination demeurent et les efforts de réduction de la pollution à la source doivent se poursuivre. L'apport de matières agricoles constitue une autre source de contamination. Tous ces contaminants sont déversés dans le Saint-Laurent ou ses tributaires, ces derniers étant considérés comme le deuxième facteur influençant le plus son écosystème.

¹ COMITÉ DE SANTÉ ENVIRONNEMENTALE DU QUÉBEC. *Ma santé, mon environnement*, Sainte-Foy, Québec : Publications du Québec, 1995, pp. 21-25.

² CENTRE SAINT-LAURENT. 1996. *Rapport-synthèse sur l'état du Saint-Laurent*. Volume 2: *L'état du Saint-Laurent*. Environnement Canada - région du Québec, Conservation de l'environnement - et Éditions MultiMondes, Montréal. Coll. «BILAN Saint-Laurent», p. 44.

LE TRAITEMENT DE L'EAU

Des traitements sont généralement nécessaires avant que l'eau soit distribuée aux consommateurs. Ainsi, en eau souterraine, il est souvent nécessaire d'enlever le fer, le manganèse ou d'autres substances présentes dans le sous-sol. En eau de surface, même dans les milieux naturels, la présence de parasites, bactéries ou virus émis par les bêtes sauvages ou tout animal à sang chaud, peut occasionner des malaises gastro-intestinaux chez l'humain.

Au Québec, environ 90% de la population est approvisionnée en eau potable par un réseau municipal. Le processus de traitement de l'eau diffère d'une municipalité à l'autre. La chloration est le procédé le plus utilisé et sert principalement de désinfectant. Cependant, les grandes villes ont généralement des installations de traitement plus sophistiquées et conjuguent la chloration à la filtration assistée par l'ajout de produits chimiques.

Ainsi, les municipalités qui desservent plus de 5 000 personnes effectuent généralement un traitement plus complet, leur source d'approvisionnement provenant des eaux de surface. Quant aux municipalités desservant moins de 5 000 personnes (15% des Québécois), elles n'effectuent habituellement qu'un traitement de base lorsqu'elles s'alimentent à partir des eaux souterraines considérées comme propres à la consommation.

LA SURVEILLANCE DE LA QUALITÉ DE L'EAU

Le *Règlement sur l'eau potable*³ oblige l'exploitant du système de distribution de l'eau potable à effectuer des analyses bactériologiques et physico-chimiques de l'eau. La fréquence de ces analyses est proportionnelle à la population desservie. Ainsi, les villes dont la population est constituée de plus de 100 000 habitants doivent effectuer plusieurs échantillonnages par jour alors que celles de 1001

³(1984) 116 G.O. II, 2123.

N'oubliez pas!

Les coûts de traitement de notre eau potable ainsi que sa qualité sont liés à la qualité de nos sources d'approvisionnement. Il est donc dans notre intérêt de préserver la qualité de l'eau du Saint-Laurent et de tous les autres plans d'eau.

LA PERCEPTION DE LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE

Selon l'étude *La consommation d'eau potable provenant du Saint-Laurent dans la région de Québec*, c'est d'avantage une question de goût que de crainte, qui incite les consommateurs à boire ou non l'eau du robinet. Lorsque le consommateur n'apprécie pas le goût de l'eau potable, il se tourne davantage vers l'eau embouteillée ou des appareils de traitement domestique.

La recherche, effectuée en 1995 auprès de 2009 personnes, a révélé que 90% des personnes se disent satisfaites de l'odeur et de la clarté de l'eau. Par contre, en ce qui concerne le goût, 66% des répondants en sont satisfaits et seulement 51% boivent uniquement l'eau du robinet, tandis que 43% affirment consommer de l'eau embouteillée. D'autre part, un peu plus de la moitié des répondants estiment qu'il n'y a aucun risque à boire l'eau du robinet, et 42% n'y associent que des risques mineurs. En fait, chez 69% des répondants, le principal motif évoqué pour boire de l'eau embouteillée est le mauvais goût de l'eau du robinet.

Quelques craintes subsistent sur la provenance de l'eau, mais il ne s'agit pas d'un facteur déterminant: selon les résultats de l'enquête, quelqu'un n'aimant pas le goût de l'eau est six fois plus susceptible de ne pas en boire que celui qui craint d'éventuels dangers pour sa santé.

Voilà de quoi réjouir les autorités gouvernementales, qui s'échinent à répéter aux citoyens que les risques pour la santé que présente l'eau du robinet sont faibles et qu'elle constitue un choix au moins aussi bon — sinon meilleur, estiment-elles — que les eaux embouteillées.

POUR CONTRIBUER À MAINTENIR LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE

- Évitez de jeter des produits dangereux dans votre égout domestique. Pour en connaître davantage sur les actions à poser pour contribuer à l'assainissement de vos eaux, consultez la fiche 7 sur la pollution d'origine domestique, industrielle, agricole ou autre disponible à l'UQCN au 1 800 332-7473 (EnviroPhone).
- Utilisez des produits de remplacement des pesticides qui se retrouvent souvent dans un plan d'eau après avoir été transportés par les eaux de ruissellement ou par les vents. Pour connaître ces produits de remplacement, vous pouvez consulter votre pépiniériste ou communiquer avec Environnement Canada au 1 800 463-4311 pour obtenir copie des fiches d'information «Solutions vertes».
- Regardez le compteur d'eau dans votre résidence pour aider l'utilisation judicieuse de l'eau. Après l'installation des compteurs d'eau, on a noté que la consommation diminue de 30 à 40% sans trop d'efforts;
- Pour vos activités nautiques, utilisez le canot, le voilier, la planche à voile ou la chaloupe. Les embarcations à moteur, tels les motomarines, yacht, etc. polluent les plans d'eau par leurs gaz d'échappement et par la remise en suspension des sédiments dans les baies.

à 5 000 personnes se voient imposer l'obligation de ne prélever que quatre échantillons par mois.

Le ministère de l'Environnement et de la Faune (MEF) applique quant à lui les exigences du règlement et mesure, si nécessaire, certains paramètres afin de s'assurer du respect de la qualité de l'eau. Les Directions régionales du MEF font ce contrôle surtout dans les municipalités ayant un problème de qualité d'eau ou une problématique particulière.

Lorsque les analyses révèlent plus de dix coliformes totaux dans 100 millilitres d'eau, ou la présence d'un seul coliforme fécal, les exploitants de réseaux d'alimentation en eau potable doivent émettre des avis à la population de faire bouillir l'eau pendant cinq minutes avant de la consommer. La Direction régionale du MEF, la Direction de la santé publique (DSP) et toute municipalité raccordée au système doivent également être averties. Cette obligation imposée aux exploitants en vertu du Règlement permet donc aux consommateurs de diminuer les risques de maladies telles que les diarrhées et les gastro-entérites. Ces risques pourraient être accentués dans les régions où l'on retrouve, par exemple, une **forte concentration** d'établissements de production animale dite intensive, puisque la capacité d'absorption du milieu (sol, eaux de surface et souterraine) est souvent dépassée.

Malgré tout, **on attribue généralement à l'eau du robinet de la plupart des municipalités du Québec une bonne qualité pour la consommation.** On ne doit pas oublier que chez l'humain, l'apport de polluants par l'eau potable est généralement minime (moins de 1%) comparativement à l'air et aux aliments.

Des modifications au *Règlement sur l'eau potable* sont en préparation depuis 1991; elles fixeraient de nouvelles normes concernant le pH et l'atrazine. De plus, les normes existantes relatives au plomb, à l'arsenic et aux sous-produits de la chloration (trihalométhane) deviendraient plus sévères.

POURQUOI CONSERVER L'EAU?

- L'eau est une ressource indispensable à la survie de l'humain, des animaux et des plantes.
- Seulement 4,9% du volume total d'eau dans le monde est constitué d'eau douce (glace, eaux souterraine et de surface). L'eau de surface, qui est notre principale source d'eau potable, ne compte que pour 0,01%.
- La demande en eau ne cesse d'augmenter alors que les réserves d'eau potable diminuent en raison de la réduction des nappes phréatiques, des conditions de sécheresses prolongées et de la pollution. L'eau potable n'est pas une ressource inépuisable!
- L'eau que l'on consomme est souvent une eau qui a déjà été utilisée. En effet, une fois consommée, l'eau prend le chemin des égouts. Elle est ensuite déversée dans le même cours d'eau qui alimente le système de distribution de l'eau potable. Évidemment, la prise d'eau se fait en amont de la sortie des eaux traitées. Ce cycle illustre bien l'importance de conserver tant la quantité que la qualité de l'eau que l'on consomme.
- Les frais de traitement de l'eau pour les fins de consommation et de traitement des eaux usées sont proportionnels à la quantité et la qualité de l'eau à traiter.

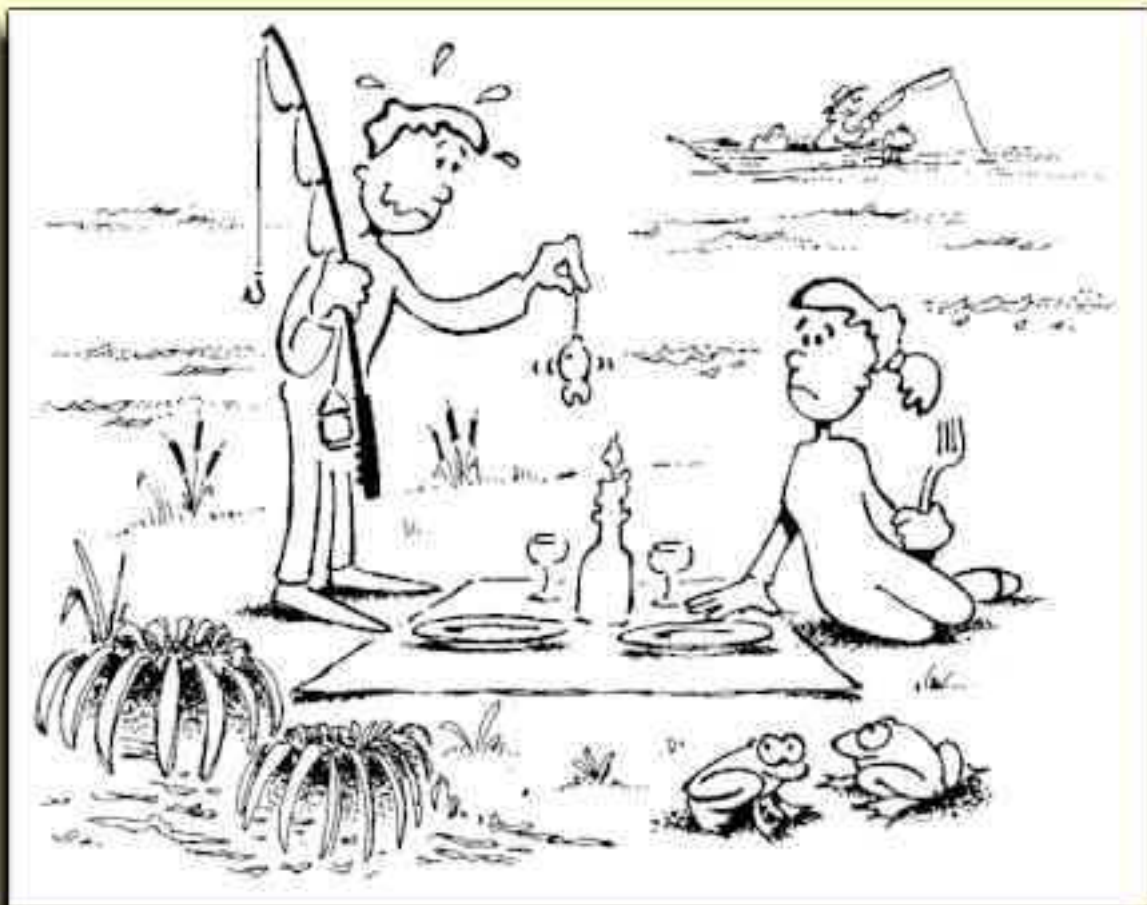
Pour agir!

POUR CONNAÎTRE LA QUALITÉ DE L'EAU QUE L'ON VOUS DISTRIBUE

- Communiquez avec le responsable du service d'eau potable de votre localité. Il vous renseignera sur les derniers résultats des analyses effectuées.
- Les personnes qui sont alimentées par un réseau privé ou un puit artésien devraient faire analyser leur eau par un laboratoire accrédité par le MEF afin de vérifier la qualité de leur eau. Pour connaître ces laboratoires, communiquez avec votre Direction régionale du MEF dont le numéro apparaît dans les pages bleues de votre bottin téléphonique. Le prix d'une analyse peut varier de quelques dizaines de dollars à environ 350 \$. Ces frais pourraient être partagés avec des voisins alimentés par une même source.



LA CONSOMMATION DE POISSON DE PÊCHE SPORTIVE ET LA SANTÉ HUMAINE



Saviez-vous que plusieurs espèces de poissons pêchés dans nos plans d'eau contiennent des contaminants qui pourraient affecter notre santé si la quantité consommée dépasse les normes recommandées par les professionnels de la santé?

Il faut savoir

LA SITUATION ACTUELLE

Au Québec, la pêche sportive constitue une activité récréative très populaire. Elle est pratiquée par environ 20% de la population. Les plans d'eau privilégiés par les pêcheurs sont évidemment les moins pollués. Par exemple, peu de Québécois (7%) pêchent le poisson du Saint-Laurent à cause de la mauvaise réputation de la qualité de son eau et de ses poissons. Malgré cette faible popularité, un portrait des prises les plus fréquentes des pêcheurs du Saint-Laurent a été tracé : perchaude (46%), brochet et maskinongé (42%), doré (40%) et achigan (23%)^{[1](#)}.

On reconnaît depuis longtemps les bienfaits du poisson pour la santé. Le poisson constitue une bonne source de protéines et de nutriments. De plus, sa chair est plus maigre que la viande et elle contient des acides gras polyinsaturés de type oméga-3 associés à la réduction de certains risques de maladies cardio-vasculaires. Toutefois, lorsqu'il est pêché en eau contaminée, ce même poisson pourrait constituer un risque pour notre santé. Afin de protéger le pêcheur sportif des risques liés à la présence de contaminants, les ministères de l'Environnement et de la Faune (MEF) et de la Santé et des Services sociaux (MSSS) publient un guide mis à jour périodiquement.

«Le Guide de consommation du poisson de pêche sportive en eau douce» présente les substances que l'on retrouve dans la chair de plusieurs espèces de poissons provenant tant de nos lacs et rivières que du fleuve. De plus, ce guide contient des renseignements sur la fréquence de consommation recommandée pour trois classes de taille par espèce de poisson: petit, moyen et gros. En suivant ce guide, le pêcheur est assuré de profiter des bienfaits pour la santé de la consommation du poisson tout

en minimisant les risques qui s'y rattachent.

LES PRINCIPAUX CONTAMINANTS CHIMIQUES DES POISSONS DE PÊCHE SPORTIVE

Aucune inspection n'est effectuée lors des prises de poissons de pêche sportive alors que pour les produits de la pêche commerciale, des normes sont prévues en vertu de la Loi sur les aliments et drogues² et la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche³.

D'autre part, le MEF évalue les teneurs en contaminants présentes dans les poissons d'eau douce dans le cadre de son programme de surveillance de la contamination du milieu aquatique. Des données sur le mercure dans la chair des poissons sont également recueillies par Hydro-Québec.

Les principaux contaminants sont :

- le mercure qui se retrouve naturellement dans le roc, le sol et l'eau. Il est également disséminé dans l'environnement par des sources industrielles et par la combustion du pétrole (voitures), de l'huile, du charbon, etc. et peut être transporté sur de longues distances par les courants aériens.;
- les BPC, DDT, dioxines, furannes et autres organochlorés dont la présence dans l'environnement est due à l'activité humaine
 - Les BPC, le DDT, les dioxines, (biphényles polychlorés) se retrouvent dans certains équipements hydrauliques et électriques. Leur dispersion dans l'environnement peut être provoquée par des bris d'équipements, les rejets de certaines industries et l'incinération non contrôlée de produits contenant des BPC. Depuis 1980, leur présence est interdite dans tout nouveau produit.
 - Le DDT (dichlorodiphényl-trichloroéthane), le mirex et le lindane ont principalement été utilisés en agriculture comme pesticides. Ils ont atteint nos plans d'eau lors du lessivage des sols par l'eau de pluie et par les vents. Aujourd'hui, seul le lindane est toujours homologué et utilisé au Canada; le DDT est interdit depuis 1985 et le mirex n'a jamais été homologué au Canada.
 - Enfin, les dioxines et les furannes se forment lors de la production de certains herbicides et germicides, du

blanchiment au chlore dans les usines de pâtes et papiers⁴, de l'incinération de certains déchets municipaux et industriels, d'incendies où l'on trouve du matériel électrique contenant des produits organiques chlorés ou lors de la combustion de l'essence au plomb dans les véhicules automobiles. Notons que le blanchiment au chlore n'est plus utilisé puisque depuis 1992, le gouvernement du Canada, par le biais de son Règlement sur les dioxines et les furannes chlorés dans les effluents des fabriques de pâtes et papiers, interdit tout rejet en concentration mesurable de dioxines ou de furannes.

Grâce aux efforts de dépollution déployés ces dernières années, on constate une stabilité du taux de mercure dans la chair des poissons ainsi qu'une diminution importante des organochlorés (BPC et autres) et des autres sources de pollution d'origine industrielle et agricole. Toutefois, les restrictions à la consommation du poisson sont toujours de rigueur, et ce, jusqu'à ce qu'une réduction à la source significative des rejets de polluants soit pratiquée par tous les riverains et utilisateurs de nos plans d'eau.

1. SAINT-LAURENT VISION 2000, VOLET SANTÉ. *Reflets du Saint-Laurent: la parole aux riverains*.

Ottawa, Ministère des Approvisionnements et Services Canada, 1996.

2. L.R.C. (1985), c. F-27

3. L.R.Q., c. M-35.1.

4. (1992) 126 *Gaz. Can.* II, 1940.

LES EFFETS DES CONTAMINANTS SUR LA SANTÉ

Ces contaminants peuvent être absorbés en partie par les consommateurs de poisson puisqu'ils sont présents dans la chair de l'animal. S'ils sont ingérés massivement pendant de très longues périodes et que la contamination de la chair est très élevée, ces contaminants peuvent:

- Altérer le système nerveux et ainsi causer des problèmes de coordination des mouvements, une faiblesse musculaire, une atteinte

de la sensibilité, du langage, de la vision et de l'audition (mercure sous la forme de méthyl-mercure);

- Causer des problèmes neurologiques (retard mental, troubles de coordination, paralysie). Ces problèmes ont été observés chez les nouveau-nés de mères fortement exposées au méthyl-mercure
- Provoquer des maladies de la peau et des atteintes au foie et aux systèmes immunitaire et reproducteur (BPCs, dioxines et furannes);

Enfin, mentionnons que parmi les contaminants mentionnés ci-haut, certains sont soupçonnés d'être cancérigènes pour l'être humain. Cependant, il faut noter que l'exposition aiguë ou chronique à des fortes concentrations de ces contaminants par le biais de la consommation de poissons est très rare.

QUELQUES RECOMMANDATIONS SUR LA FRÉQUENCE DE CONSOMMATION MENSUELLE DE CHAQUE ESPÈCE

Les recommandations émises dans le guide de consommation s'adressent principalement aux personnes qui consomment de façon régulière et pour une longue période de leur vie du poisson de pêche sportive. Ce guide recommande, pour les sites inventoriés, la fréquence maximale de consommation d'une espèce par mois. Ces règles de consommation des poissons sont basées sur les directives administratives édictées par Santé Canada pour la mise en marché des produits de la pêche.

Par exemple, il est recommandé de ne pas consommer plus de quatre repas (230 grammes/repas) de doré jaune par mois si ceux-ci sont pêchés dans certaines parties du lac Saint-François, près de l'Île d'Orléans, ou dans certaines portions des rivières Yamaska, Richelieu ou des Prairies. Si le doré provient de certains tronçons des rivières du Nord, l'Assomption ou Saint-Maurice, il est alors recommandé de n'en consommer que deux repas par mois.

Les poissons les plus contaminés sont habituellement les espèces qui se nourrissent d'autres poissons (brochet, doré, maskinongé) ou pour une même espèce, les spécimens âgés.

LES PERSONNES À RISQUE

Les femmes enceintes, celles qui allaitent, les jeunes enfants et les gens en âge de procréer représentent des groupes ayant un potentiel de risque plus élevé que les autres. Ces personnes doivent être vigilantes dans le choix et la fréquence des espèces qu'elles consomment; le fœtus humain et le nouveau-né étant plus vulnérables à l'exposition à de tels contaminants. Les personnes qui consomment les espèces de poissons au-delà des normes recommandées peuvent également être à risque. **Le consommateur occasionnel n'est donc pas menacé.**

1. SAINT-LAURENT VISION 2000, VOLET SANTÉ. *Reflets du Saint-Laurent: la parole aux riverains*.

Ottawa, Ministère des Approvisionnements et Services Canada, 1996.

2. L.R.C. (1985), c. F-27

3. L.R.Q., c. M-35.1.

4. (1992) 126 *Gaz. Can.* II, 1940.

Pour agir!

POUR CONSOMMER DU POISSON EN TOUTE SÉCURITÉ : SUIVEZ LES RECOMMANDATIONS DU «GUIDE DE CONSOMMATION»

- Procurez-vous le «Guide de consommation du poisson de pêche sportive en eau douce» qui vous indiquera la fréquence de consommation recommandée pour les sites inventoriés. Une copie gratuite du guide est disponible au Centre d'accueil et de renseignements du ministère de l'Environnement et de la Faune pour Québec et les environs: (418) 643-3127, et ailleurs au Québec: 1 800 561-1616;
- Consommez le filet du poisson plutôt que la graisse, les viscères et

la peau où peuvent s'accumuler des contaminants; évitez aussi de consommer le jus de cuisson du poisson;

- Il est fortement recommandé pour les femmes enceintes, les femmes qui allaitent et les jeunes enfants de ne consommer que de la truite ou des poissons de lacs, si évidemment ils sont pêchés dans des eaux non contaminées;
- Évitez de consommer du poisson pêché dans les eaux contaminées ou susceptibles de l'être, comme par exemple, celles dont les rives sont habitées ou occupées par des industries, des entreprises agricoles ou une usine d'épuration des eaux municipales.

LA PRÉSERVATION DE LA QUALITÉ DU POISSON ET DE SON HABITAT

- Une des façons de préserver la qualité du poisson et son habitat est de s'assurer que les impacts de projets réalisés en milieu aquatique soient contrôlés. Ces projets peuvent être la construction d'ouvrages tels, un ponceau, un pont, une marina ou le rejet d'eaux usées municipales, industrielles ou agricoles.
- Au Québec, c'est le Ministère de l'Environnement et de la Faune (MEF) qui a juridiction sur les habitats fauniques, dont celui du poisson en eau douce. Tout projet (rejet ou ouvrage) qui est susceptible d'affecter le poisson et son habitat doit obligatoirement être analysé par le MEF. Pour connaître la procédure à suivre pour l'autorisation d'un tel projet, consultez le MEF ou l'UQCN au 1 800 332-7473 (EnviroPhone).
- Le ministère des Pêches et des Océans (MPO) a également juridiction sur l'habitat du poisson, qu'il soit en eau douce ou salée. Par l'intermédiaire de la Division de l'habitat du poisson ou de la Garde côtière canadienne, le MPO est aussi appelé à autoriser des ouvrages en milieu aquatique. La Division de l'habitat du poisson analyse les impacts des ouvrages sur l'habitat du poisson.
- Quant à la Garde côtière canadienne, bien qu'elle ait le

mandat d'assurer le droit public à la navigation, certains ouvrages soumis à son approbation doivent faire l'objet d'une évaluation environnementale selon la procédure prescrite par la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*¹. Cette évaluation est déclenchée lorsqu'un ouvrage est situé dans les eaux navigables² et qu'une approbation formelle est requise. La délivrance d'une approbation formelle est nécessaire seulement si un ouvrage est susceptible d'entraver considérablement la navigation, comme les ponts, barrages, estacades, chaussées, terminaux pour traversiers, etc. Lors des évaluations environnementales, une étude complète des impacts sur l'habitat du poisson est faite par la Division de l'habitat du poisson.

- D'autres intervenants sont appelés à exercer un contrôle sur les activités susceptibles d'affecter la qualité de l'eau et incidemment l'habitat du poisson, comme par exemple, les municipalités par le biais de leurs pouvoirs réglementaires ou Environnement Canada responsable de l'application de la *Loi sur la protection de l'environnement*⁴.

1. L.C. 1992, c. 37.

2. *La loi sur la protection des eaux navigables* (L.R.C. (1985), c. N-22) définit les eaux navigables comme toute étendue d'eau qui à l'état naturel peut servir à la navigation de toute embarcation servant à des fins de commerce ou de plaisance et comprend les canaux et tout autre plan d'eau créé ou modifié par la suite de la construction d'un ouvrage; ce qui inclut tous les plans d'eaux navigables intérieurs et côtiers situés au Canada.

3. L.R.C. (1985), c. F-14.

4. L.R.C. (1985), c. 16 (4e suppl.)

Références:

Loi sur les aliments et drogues, L.R.C. (1985), c. F-27.

Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche, L.R.Q., c. M-35.1.

Règlement sur les dioxines et les furannes chlorés dans les effluents des fabriques de pâtes et papiers, (1992) 126 *Gaz. Can.* II, 1940.

COMITÉ DE SANTÉ ENVIRONNEMENTALE DU QUÉBEC. *Ma santé, mon environnement*. Sainte-Foy, Québec : Publications du Québec, 1995. P.115-117.

QUÉBEC (Province). MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE ET MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX. *Guide de consommation du poisson de pêche sportive en eau douce*. Québec : Gouvernement du Québec, 1995.

SAINT-LAURENT VISION 2000, VOLET SANTÉ. *Reflets du Saint-Laurent: la parole aux riverains*, Ottawa, Ministère des Approvisionnements et Services Canada, numéro de catalogue H21-132/1996-F, 1996.

SAINT-LAURENT VISION 2000, VOLET SANTÉ. «Poissons du Saint-Laurent: se gaver ou s'abstenir?», (1995) vol.12, no.1, *Frac-vert*, Supplément «À notre, santé, Saint-Laurent», 8 p.

Recherche et rédaction

Diane Forget

Révision

Johanne Pelletier

Illustrations

Richard Lortie

Traitement de texte

Marthe Saint-Hilaire

Autres collaborateurs

Claire Laliberté (CSP), Michel
Bélanger

**Un projet de l'Union québécoise
pour la conservation de la nature
(UQCN) réalisé grâce à la
participation financière du Volet
santé du programme Saint-Laurent
Vision 2000**

Consultez



et Denis Laliberté (MEF),
Daniel Hardy (MPO

L'ENVIROPHONE DE L'UQCN AU

1 800 332-7473

[Fiche précédente](#) | [Sommaire des fiches](#) | [Fiche suivante](#)

Un projet de l'Union québécoise pour la conservation
de la nature (UQCN) réalisé grâce à la participation
financière du Volet santé du programme Saint-
Laurent Vision 2000

Recherche et rédaction

Diane Forget

Révision

Johanne Pelletier

Illustrations

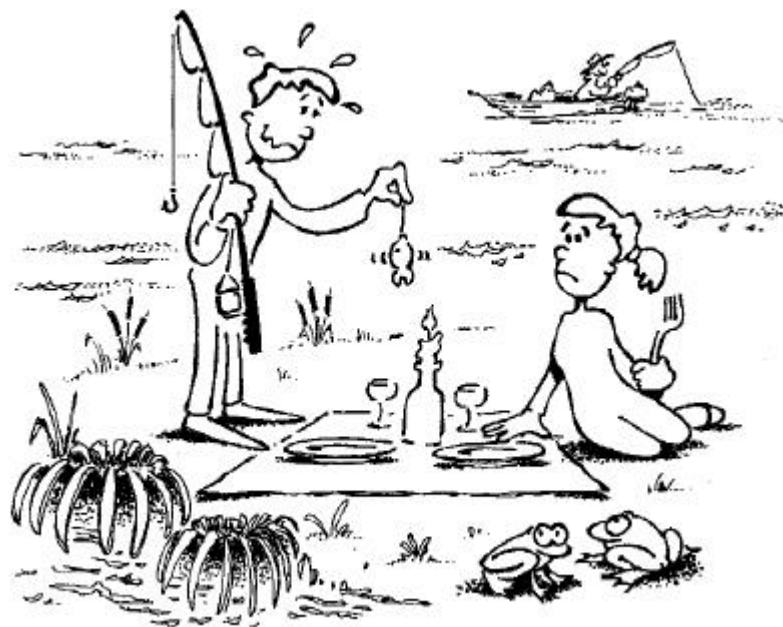
Richard Lortie

Traitement de texte

Marthe Saint-Hilaire

Autres collaborateurs

Claire Laliberté (CSP), Michel Bélanger
et Denis Laliberté (MEF),
Daniel Hardy (MPO)



LA CONSOMMATION DE POISSON DE PÊCHE SPORTIVE ET LA SANTÉ HUMAINE

Saviez-vous que plusieurs espèces de poissons pêchés dans nos plans d'eau contiennent des contaminants qui pourraient affecter notre santé si la quantité consommée dépasse les normes recommandées par les professionnels de la santé?

POUR OBTENIR COPIE DES FICHES DE LA SÉRIE
«GUIDE SANTÉ ET ENVIRONNEMENT: LE SAINT-LAURENT
ET LES AUTRES PLANS D'EAU», CONTACTEZ L'ENVIROPHONE
DE L'UQCN AU **1 800 332-7473** OU CONSULTEZ
L'ECOROUTE DE L'INFORMATION SUR INTERNET :
<http://ecoroute.uqcn.qc.ca/frq/guide.htm>

Il faut savoir

LA SITUATION ACTUELLE

Au Québec, la pêche sportive constitue une activité récréative très populaire. Elle est pratiquée par environ 20% de la population. Les plans d'eau privilégiés par les pêcheurs sont évidemment les moins pollués. Par exemple, peu de Québécois (7%) pêchent le poisson du Saint-Laurent à cause de la mauvaise réputation de la qualité de son eau et de ses poissons. Malgré cette faible popularité, un portrait des prises les plus fréquentes des pêcheurs du Saint-Laurent a été tracé : perchaude (46%), brochet et maskinongé (42%), doré (40%) et achigan (23%)¹.

On reconnaît depuis longtemps les bienfaits du poisson pour la santé. Le poisson constitue une bonne source de protéines et de nutriments. De plus, sa chair est plus maigre que la viande et elle contient des acides gras polyinsaturés de type oméga-3 associés à la réduction de certains risques de maladies cardio-vasculaires. Toutefois, lorsqu'il est pêché en eau contaminée, ce même poisson pourrait constituer un risque pour notre santé. Afin de protéger le pêcheur sportif des risques liés à la présence de contaminants, les ministères de l'Environnement et de la Faune (MEF) et de la Santé et des Services sociaux (MSSS) publient un guide mis à jour périodiquement.

«Le Guide de consommation du poisson de pêche sportive en eau douce» présente les substances que l'on retrouve dans la chair de plusieurs espèces de poissons provenant tant de nos lacs et rivières que du fleuve. De plus, ce guide contient des renseignements sur la fréquence de consommation recommandée pour trois classes de

¹ SAINT-LAURENT VISION 2000, VOLET SANTÉ. *Reflets du Saint-Laurent: la parole aux riverains*.

Ottawa, Ministère des Approvisionnements et Services Canada, 1996.

Références:

Loi sur les aliments et drogues, L.R.C. (1985), c. F-27.

Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche, L.R.Q., c. M-35.1.

Règlement sur les dioxines et les furannes chlorés dans les effluents des fabriques de pâtes et papiers, (1992) 126 *Gaz. Can.* II, 1940.

COMITÉ DE SANTÉ ENVIRONNEMENTALE DU QUÉBEC. *Ma santé, mon environnement*. Sainte-Foy, Québec : Publications du Québec, 1995. P.115-117.

QUÉBEC (Province). MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE ET MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX. *Guide de consommation du poisson de pêche sportive en eau douce*. Québec : Gouvernement du Québec, 1995.

SAINT-LAURENT VISION 2000, VOLET SANTÉ. *Reflets du Saint-Laurent: la parole aux riverains*, Ottawa, Ministère des Approvisionnements et Services Canada, numéro de catalogue H21-132/1996-F, 1996.

SAINT-LAURENT VISION 2000, VOLET SANTÉ. «Poissons du Saint-Laurent: se gaver ou s'abstenir?», (1995) vol.12, no.1, *Franc-vert*, Supplément «À notre, santé, Saint-Laurent», 8 p.

taille par espèce de poisson: petit, moyen et gros. En suivant ce guide, le pêcheur est assuré de profiter des bienfaits pour la santé de la consommation du poisson tout en minimisant les risques qui s'y rattachent.

LES PRINCIPAUX CONTAMINANTS CHIMIQUES DES POISSONS DE PÊCHE SPORTIVE

Aucune inspection n'est effectuée lors des prises de poissons de pêche sportive alors que pour les produits de la pêche commerciale, des normes sont prévues en vertu de la *Loi sur les aliments et drogues*² et la *Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche*³. D'autre part, le MEF évalue les teneurs en contaminants présentes dans les poissons d'eau douce dans le cadre de son programme de surveillance de la contamination du milieu aquatique. Des données sur le mercure dans la chair des poissons sont également recueillies par Hydro-Québec.

Les principaux contaminants sont :

- *le mercure* qui se retrouve naturellement dans le roc, le sol et l'eau. Il est également disséminé dans l'environnement par des sources industrielles et par la combustion du pétrole (voitures), de l'huile, du charbon, etc. et peut être transporté sur de longues distances par les courants aériens.;
- *les BPC, DDT, dioxines, furannes et autres organochlorés* dont la présence dans l'environnement est due à l'activité humaine

² L.R.C. (1985), c. F-27

³ L.R.Q., c. M-35.1.

- Les BPC, le DDT, les dioxines, (biphényles polychlorés) se retrouvent dans certains équipements hydrauliques et électriques. Leur dispersion dans l'environnement peut être provoquée par des bris d'équipements, les rejets de certaines industries et l'incinération non contrôlée de produits contenant des BPC. Depuis 1980, leur présence est interdite dans tout nouveau produit.
- Le DDT (dichlorodiphényl-trichloroéthane), le mirex et le lindane ont principalement été utilisés en agriculture comme pesticides. Ils ont atteint nos plans d'eau lors du lessivage des sols par l'eau de pluie et par les vents. Aujourd'hui, seul le lindane est toujours homologué et utilisé au Canada; le DDT est interdit depuis 1985 et le mirex n'a jamais été homologué au Canada.
- Enfin, les dioxines et les furannes se forment lors de la production de certains herbicides et germicides, du blanchiment au chlore dans les usines de pâtes et papiers, de l'incinération de certains déchets municipaux et industriels, d'incendies où l'on trouve du matériel électrique contenant des produits organiques chlorés ou lors de la combustion de l'essence au plomb dans les véhicules automobiles. Notons que le blanchiment au chlore n'est plus utilisé puisque depuis 1992, le gouvernement du Canada, par le biais de son *Règlement sur les dioxines et les furannes chlorés dans les effluents des fabriques de pâtes et papiers*⁴, interdit tout rejet en concentration mesurable de dioxines ou de furannes .

⁴ (1992) 126 Gaz. Can. II, 1940.

- D'autres intervenants sont appelés à exercer un contrôle sur les activités susceptibles d'affecter la qualité de l'eau et incidemment l'habitat du poisson, comme par exemple, les municipalités par le biais de leurs pouvoirs réglementaires ou Environnement Canada responsable de l'application de la *Loi sur la protection de l'environnement*⁴.

-
1. L.C. 1992, c. 37.
 2. *La loi sur la protection des eaux navigables* (L.R.C. (1985), c. N-22) définit les eaux navigables comme toute étendue d'eau qui à l'état naturel peut servir à la navigation de toute embarcation servant à des fins de commerce ou de plaisance et comprend les canaux et tout autre plan d'eau créé ou modifié par la suite de la construction d'un ouvrage; ce qui inclut tous les plans d'eaux navigables intérieurs et côtiers situés au Canada.
 3. L.R.C. (1985), c. F-14.
 4. L.R.C. (1985), c. 16 (4e suppl.)

LA PRÉSERVATION DE LA QUALITÉ DU POISSON ET DE SON HABITAT

- Une des façons de préserver la qualité du poisson et son habitat est de s'assurer que les impacts de projets réalisés en milieu aquatique soient contrôlés. Ces projets peuvent être la construction d'ouvrages tels, un ponceau, un pont, une marina ou le rejet d'eaux usées municipales, industrielles ou agricoles.
- Au Québec, c'est le Ministère de l'Environnement et de la Faune (MEF) qui a juridiction sur les habitats fauniques, dont celui du poisson en eau douce. Tout projet (rejet ou ouvrage) qui est susceptible d'affecter le poisson et son habitat doit obligatoirement être analysé par le MEF. Pour connaître la procédure à suivre pour l'autorisation d'un tel projet, consultez le MEF ou l'UQCN au 1 800 332-7473 (EnviroPhone).
- Le ministère des Pêches et des Océans (MPO) a également juridiction sur l'habitat du poisson, qu'il soit en eau douce ou salée. Par l'intermédiaire de la Division de l'habitat du poisson ou de la Garde côtière canadienne, le MPO est aussi appelé à autoriser des ouvrages en milieu aquatique. La Division de l'habitat du poisson analyse les impacts des ouvrages sur l'habitat du poisson.
- Quant à la Garde côtière canadienne, bien qu'elle ait le mandat d'assurer le droit public à la navigation, certains ouvrages soumis à son approbation doivent faire l'objet d'une évaluation environnementale selon la procédure prescrite par la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*¹. Cette évaluation est déclenchée lorsqu'un ouvrage est situé dans les eaux navigables² et qu'une approbation formelle est requise. La délivrance d'une approbation formelle est nécessaire seulement si un ouvrage est susceptible d'entraver considérablement la navigation, comme les ponts, barrages, estacades, chaussées, terminaux pour traversiers, etc. Lors des évaluations environnementales, une étude complète des impacts sur l'habitat du poisson est faite par la Division de l'habitat du poisson.

Grâce aux efforts de dépollution déployés ces dernières années, on constate une stabilité du taux de mercure dans la chair des poissons ainsi qu'une diminution importante des organochlorés (BPC et autres) et des autres sources de pollution d'origine industrielle et agricole. Toutefois, les restrictions à la consommation du poisson sont toujours de rigueur, et ce, jusqu'à ce qu'une réduction à la source significative des rejets de polluants soit pratiquée par tous les riverains et utilisateurs de nos plans d'eau.

LES EFFETS DES CONTAMINANTS SUR LA SANTÉ

Ces contaminants peuvent être absorbés en partie par les consommateurs de poisson puisqu'ils sont présents dans la chair de l'animal. S'ils sont ingérés massivement pendant de très longues périodes et que la contamination de la chair est très élevée, ces contaminants peuvent:

- Altérer le système nerveux et ainsi causer des problèmes de coordination des mouvements, une faiblesse musculaire, une atteinte de la sensibilité, du langage, de la vision et de l'audition (mercure sous la forme de méthyl-mercure);
- Causer des problèmes neurologiques (retard mental, troubles de coordination, paralysie). Ces problèmes ont été observés chez les nouveau-nés de mères fortement exposées au méthyl-mercure;
- Provoquer des maladies de la peau et des atteintes au foie et aux systèmes immunitaire et reproducteur (BPCs, dioxines et furannes);

Enfin, mentionnons que parmi les contaminants mentionnés ci-haut, certains sont soupçonnés d'être cancérigènes pour l'être humain. Cependant, il faut noter que l'exposition aiguë ou chronique à des fortes concentrations de ces contaminants par le biais de la consommation de poissons est très rare.

QUELQUES RECOMMANDATIONS SUR LA FRÉQUENCE DE CONSOMMATION MENSUELLE DE CHAQUE ESPÈCE

Les recommandations émises dans le guide de consommation s'adressent principalement aux personnes qui consomment de façon régulière et pour une longue période de leur vie du poisson de pêche sportive. Ce guide recommande, pour les sites inventoriés, la fréquence maximale de consommation d'une espèce par mois. Ces règles de consommation des poissons sont basées sur les directives administratives édictées par Santé Canada pour la mise en marché des produits de la pêche.

Par exemple, il est recommandé de ne pas consommer plus de quatre repas (230 grammes/repas) de doré jaune par mois si ceux-ci sont pêchés dans certaines parties du lac Saint-François, près de l'île d'Orléans, ou dans certaines portions des rivières Yamaska, Richelieu ou des Prairies. Si le doré provient de certains tronçons des rivières du Nord, l'Assomption ou Saint-Maurice, il est alors recommandé de n'en consommer que deux repas par mois.

Les poissons les plus contaminés sont habituellement les espèces qui se nourrissent d'autres poissons (brochet, doré, maskinongé) ou pour une même espèce, les spécimens âgés.

LES PERSONNES À RISQUE

Les femmes enceintes, celles qui allaitent, les jeunes enfants et les gens en âge de procréer représentent des groupes ayant un potentiel de risque plus élevé que les autres. Ces personnes doivent être vigilantes dans le choix et la fréquence des espèces qu'elles consomment; le fœtus humain et le nouveau-né étant plus vulnérables à l'exposition à de tels contaminants. Les personnes qui consomment les espèces de poissons au-delà des normes recommandées peuvent également être à risque. **Le consommateur occasionnel n'est donc pas menacé.**

Pour agir!

POUR CONSOMMER DU POISSON EN TOUTE SÉCURITÉ : SUIVEZ LES RECOMMANDATIONS DU «GUIDE DE CONSOMMATION»

- Procurez-vous le «Guide de consommation du poisson de pêche sportive en eau douce» qui vous indiquera la fréquence de consommation recommandée pour les sites inventoriés. Une copie gratuite du guide est disponible au Centre d'accueil et de renseignements du ministère de l'Environnement et de la Faune pour Québec et les environs: (418) 643-3127, et ailleurs au Québec: 1 800 561-1616;
- Consommez le filet du poisson plutôt que la graisse, les viscères et la peau où peuvent s'accumuler des contaminants; évitez aussi de consommer le jus de cuisson du poisson;
- Il est fortement recommandé pour les femmes enceintes, les femmes qui allaitent et les jeunes enfants de ne consommer que de la truite ou des poissons de lacs, si évidemment ils sont pêchés dans des eaux non contaminées;
- Évitez de consommer du poisson pêché dans les eaux contaminées ou susceptibles de l'être, comme par exemple, celles dont les rives sont habitées ou occupées par des industries, des entreprises agricoles ou une usine d'épuration des eaux municipales.



LA QUALITÉ DES EAUX DE BAINNADE



Vous ne pouvez pas vous baigner à la plage de votre localité parce qu'elle est fermée ou accessible qu'une partie de l'été ? Vous avez déjà souffert d'une gastro-entérite (diarrhée, vomissements ou fièvre) ou d'une maladie infectieuse (maladie de peau, otite externe, conjonctivite aiguë, dermatite, etc.) après une baignade dans le fleuve ou ses rivières tributaires?

Comment savoir si vous pouvez vous baigner dans le Saint-Laurent ou tout autre plan d'eau sans danger pour votre santé? Et comment réintégrer la baignade dans votre municipalité?

Il faut savoir

LES CAUSES DE L'INTERDICTION DE BAIGNADE

Jusqu'à la fin des années soixante, les rives du Saint-Laurent étaient parsemées de plages qui ont peu à peu été désertées par les baigneurs pour cause de pollution. De plus, ces belles plages ont du faire place aux routes, chalets et autres constructions. En 1992, on dénombrait seulement 21 plages publiques faisant l'objet d'une analyse de la qualité de l'eau; seize étaient situées en eaux douces, dont une dizaine dans la région de Montréal, et cinq en eaux salées. Par contre, d'autres sites font figure de lieu de baignade même s'ils ne font pas l'objet de suivi¹.

La principale cause de l'interdiction de baignade dans nos plans d'eau est la pollution microbiologique causée par le déversement d'eaux usées non traitées, les activités agricoles et les excréments d'oiseaux.

Le rejet d'eaux usées dans nos plans d'eau est dû à l'inaction de certaines municipalités au niveau du traitement de leurs eaux ou aux précipitations abondantes qui provoquent un trop plein dans les égouts. Quant aux apports de polluants agricoles dans les plans d'eau, ils proviennent de l'intensification des activités, de la multiplication et la concentration des entreprises dans certaines régions et de la difficulté à rencontrer les normes environnementales, pourtant moins sévères que celles imposées aux industries.

RISQUES À LA SANTÉ

La présence de bactéries pathogènes dans un plan d'eau utilisé à des fins récréatives (baignade, planche à voile, ski nautique, motomarine, ...) peut entraîner des problèmes de santé tels que des dermatites, otites, conjonctivites, gastro-entérites, etc.

LE PROGRAMME ENVIRONNEMENT-PLAGE

Afin de permettre à la population de connaître la qualité bactériologique des eaux de baignade des plages publiques du Québec², le ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec (MEF) a mis sur pied le programme Environnement-plage. En 1996, 427 des 651 plages publiques au Québec étaient inscrites à ce programme volontaire, dont seulement 21 étaient situées sur le Saint-Laurent. Ainsi, seuls les exploitants ayant signifié leur désir de faire partie du programme ont pu bénéficier des analyses gratuites du MEF. Les résultats de ces analyses sont également transmis aux municipalités et aux Directions de santé publique.

Pour qualifier les eaux de baignade, un système de classification a été établi. Ainsi, une plage dont la qualité de l'eau est excellente est cotée A; elle est cotée B lorsqu'elle est bonne, C lorsqu'elle est médiocre et D lorsqu'elle est polluée. La cote V signifie que le MEF effectue des vérifications.

La fréquence d'échantillonnage d'un plan d'eau dépend des résultats obtenus l'année précédente. Ainsi, les plages ayant obtenu un

classement moyen C et D, de même que les plages aux eaux chlorées et les nouvelles plages inscrites à l'opération sont visitées cinq fois. Les eaux cotées B sont analysées trois fois. Quant aux plages dont les eaux sont classées A, elles ne sont généralement visitées qu'une fois, en début de saison.

L'exploitant d'une plage peut être une municipalité ou un organisme privé. 75% des 427 plages soumises au programme sont administrées par des exploitants privés.

L'exploitant d'une plage desservie par le programme a l'obligation d'afficher la cote attribuée par le MEF afin d'informer les usagers de la qualité de l'eau de baignade. Certaines plages ne sont pas desservies par le programme parce que l'exploitant n'en a pas fait la demande ou parce qu'il s'est retiré du programme. Dans ce cas, il n'y a aucune obligation d'afficher les données sur la qualité de l'eau ou de limiter l'accès à cette eau lorsqu'elle est impropre à la baignade. **Donc, le fait qu'une plage publique soit ouverte ne signifie pas que son eau est propre à la baignade.**

1 CENTRE SAINT-LAURENT. 1996. *Rapport-synthèse sur l'état du Saint-Laurent*. Volume 2: *L'état du Saint-Laurent*. Environnement Canada - région du Québec, Conservation de l'environnement - et Éditions MultiMondes, Montréal. Coll. «BILAN Saint-Laurent», p.137.

2 Par opposition aux plages privées qui ne sont pas exploitées, ni surveillées.

Pour agir!

POUR CONNAÎTRE LA QUALITÉ DES EAUX DE BAIGNADE DE VOTRE LOCALITÉ

Les plages les plus demandées inscrites au programme

En saison, vous pouvez communiquer aux renseignements généraux du MEF au 1-800-561-1616 (643-3127 dans la région de Québec) en sélectionnant l'option correspondante de la boîte vocale. Vous pouvez également consulter le site internet http://www.mef.gouv.qc.ca/mef/fr/environn/eau_bain.htm

Les plages publiques et privées non inscrites au programme

Vous devez consulter l'exploitant et vous assurer que les analyses de l'eau ont été faites par un laboratoire accrédité. Si tel est le cas, demandez que ces résultats soient publics, sinon fréquentez un lieu où l'information est disponible. Vous baigner dans l'eau d'une plage où aucune cote n'est affichée comporte des risques certains!

POUR PRÉVENIR LES PROBLÈMES DE SANTÉ À LA SUITE D'UNE BAIGNADE

- De préférence, fréquentez les plages de classe A et choisissez les plages moins achalandées; les risques pour la santé et la sécurité augmentent avec le nombre de baigneurs;
- Si vous fréquentez les plages de classe B ou C, évitez de mettre la tête dans l'eau ou d'en avaler;
- Respectez l'interdiction de baignade pour les plages de classe D;
- Après la baignade, prenez une douche et rincez votre maillot de bain à l'eau propre;
- Évitez toute baignade si vous avez une plaie (blessure, brûlure) qui n'est pas complètement cicatrisée, peu importe la qualité de l'eau.

POUR SAVOIR QUOI FAIRE EN CAS DE PROBLÈMES DE SANTÉ À LA SUITE D'UNE BAIGNADE

- Communiquez avec:

- votre médecin;
- votre CLSC dont le numéro apparaît dans la section «Affaires» du bottin téléphonique sous la rubrique «CLSC»;
- votre Direction de santé publique dont le numéro apparaît dans la section «Affaires» du bottin téléphonique sous la rubrique «Régie régionale de la santé et des services sociaux».

POUR RÉINTÉGRER LA BAIGNADE DANS VOTRE LOCALITÉ

- Contribuez à la dépollution des plans d'eau. Pour ce faire, consultez la fiche 7 sur la pollution par les eaux domestiques, industrielles et agricoles disponible à l'UQCN en téléphonant à l'EnviroPhone, 1 800 332-7473.
- Appuyez ou mettez sur pied un groupe afin de faire pression auprès:
 - de votre municipalité en lui signifiant par écrit votre désir de vous baigner dans un plan d'eau sous sa juridiction;
 - des auteurs de la pollution du cours d'eau pour que cesse cette pollution.

Votre Direction de santé publique peut vous appuyer dans vos démarches.

LA BAIGNADE DANS LE SAINT-LAURENT : ÉTAT DE LA SITUATION ET ÉVALUATION DE RISQUE POUR LA SANTÉ

Le Centre de santé publique de Québec et la Direction de santé publique de la Montérégie ont réalisé une étude permettant d'évaluer l'importance de la baignade dans les eaux douces du Saint-Laurent et les risques à la santé reliés à cette activité (LaRue et al. 1996). L'étude s'est déroulée à l'été 1995 sur vingt plages localisées entre Rigaud et Baie-Saint-Paul, dont cinq dans la région Montréal-Montérégie. Près de 342 personnes ont répondu à l'enquête permettant d'évaluer leur degré de fréquentation du site

de baignade, leurs habitudes de baignade, leurs perceptions relatives aux risques à la santé liés à la baignade au fleuve, les précautions qu'ils utilisent, leurs perceptions concernant la qualité de l'eau, leurs perceptions relatives aux évaluations des experts et l'interprétation qu'ils font des avis d'interdiction de baignade. Par le biais d'analyse de l'eau et d'un questionnaire santé, l'enquête a également permis de mesurer le taux d'apparition des principaux symptômes associés à la baignade en eaux polluées et ainsi obtenir une évaluation du risque associé à cette activité dans le fleuve.

Voici les principaux résultats tirés de cette étude :

- La baignade est la principale raison de la fréquentation des plages du Saint-Laurent;
- Environ 4 p. cent de la population riveraine du Saint-Laurent se baignerait dans les eaux douces du fleuve;
- Le ministère de l'Environnement et de la Faune est responsable du programme Environnement-Plage mais n'a cependant pas les pouvoirs d'imposer le contrôle des plages par les municipalités;
- Certaines municipalités n'assument pas leur responsabilité d'interdire la baignade en eau polluée;

L'information dont dispose la population québécoise à propos de la qualité des eaux de baignade en milieu naturel est incomplète et partielle;

- Les avis d'interdictions sont souvent absents, mal situés ou mal interprétés;
- Certaines personnes ne connaissent pas les risques associés à la baignade;
- Certaines personnes connaissent les risques mais se baignent quand même;
- Pour certaines personnes, la baignade au fleuve comporte moins de risques que dans une piscine publique;
- Certaines personnes prennent des précautions pour réduire les risques : ne pas avaler d'eau, ne pas mettre la tête dans l'eau, prendre une douche après la baignade;
- Pour certaines personnes, les risques viennent plus de la présence des motomarines, des bateaux à moteur et des débris sur la plage (vitre cassée, clous rouillés, etc.) que de

- la contamination de l'eau;
- Six p. cent des baigneurs ont éprouvé des problèmes de santé potentiellement reliés à une eau polluée lors des dix jours suivant leur contact avec l'eau du fleuve.

Références:

Site internet http://www.mef.gouv.qc.ca/mef/fr/environn/eau_bain.htm

CENTRE SAINT-LAURENT. 1996. *Rapport-synthèse sur l'état du Saint-Laurent*. Volume 2: *L'état du Saint-Laurent*. Environnement Canada - région du Québec, Conservation de l'environnement - et Éditions MultiMondes, Montréal. Coll. «BILAN Saint-Laurent».

COMITÉ DE SANTÉ ENVIRONNEMENTALE DU QUÉBEC. *Ma santé, mon environnement*, Sainte-Foy, Québec : Publications du Québec, 1995. P. 91-94.

LARUE, A., J. GRONDIN, B. LÉVESQUE, R. LARUE ET D. BOUDREAULT. 1996. *La baignade dans le*

Saint-Laurent : État de la situation du risque pour la santé. Centre de santé publique de Québec,

Direction de santé publique de la Montérégie. 109 p.

Recherche et rédaction
Diane Forget

Révision
Diane Pagé et Martin Savard

Révision linguistique
Johanne Pelletier

Illustrations
Richard Lortie

Traitement de texte
Marthe Saint-Hilaire

Autres collaborateurs
Claire Laliberté (CSP),
Jean-Yves Roy (MEF)

**Un projet de l'Union québécoise
pour la conservation de la nature
(UQCN) réalisé grâce à la
participation financière du Volet
santé du programme Saint-Laurent
Vision 2000**

Consultez



L'ENVIROPHONE DE L'UQCN AU

1 800 332-7473

[Fiche précédente](#) | [Sommaire des fiches](#) | [Fiche suivante](#)

Un projet de l'Union québécoise pour la conservation
de la nature (UQCN) réalisé grâce à la participation
financière du Volet santé du programme Saint-
Laurent Vision 2000

Recherche et rédaction

Diane Forget

Révision

Diane Pagé et Martin Savard

Révision linguistique

Johanne Pelletier

Illustrations

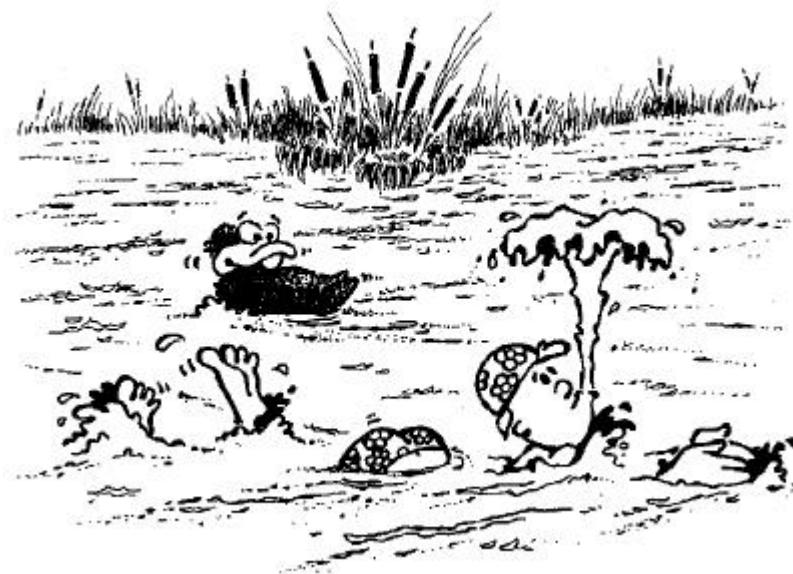
Richard Lortie

Traitement de texte

Marthe Saint-Hilaire

Autres collaborateurs

Claire Laliberté (CSP),
Jean-Yves Roy (MEF)



LA QUALITÉ DES EAUX DE BAIGNADE

Vous ne pouvez pas vous baigner à la plage de votre localité parce qu'elle est fermée ou accessible qu'une partie de l'été ? Vous avez déjà souffert d'une gastro-entérite (diarrhée, vomissements ou fièvre) ou d'une maladie infectieuse (maladie de peau, otite externe, conjonctivite aiguë, dermatite, etc.) après une baignade dans le fleuve ou ses rivières tributaires ?

Comment savoir si vous pouvez vous baigner dans le Saint-Laurent ou tout autre plan d'eau sans danger pour votre santé ? Et comment réintégrer la baignade dans votre municipalité ?

POUR OBTENIR COPIE DES FICHES DE LA SÉRIE
«GUIDE SANTÉ ET ENVIRONNEMENT: LE SAINT-LAURENT
ET LES AUTRES PLANS D'EAU», CONTACTEZ L'ENVIROPHONE
DE L'UQCN AU **1 800 332-7473** OU CONSULTEZ
L'ECOROUTE DE L'INFORMATION SUR INTERNET :
<http://ecoroute.uqcn.qc.ca/frq/guide.htm>

Il faut savoir

LES CAUSES DE L'INTERDICTION DE Baignade

Jusqu'à la fin des années soixante, les rives du Saint-Laurent étaient parsemées de plages qui ont peu à peu été désertées par les baigneurs pour cause de pollution. De plus, ces belles plages ont du faire place aux routes, chalets et autres constructions. En 1992, on dénombrait seulement 21 plages publiques faisant l'objet d'une analyse de la qualité de l'eau; seize étaient situées en eaux douces, dont une dizaine dans la région de Montréal, et cinq en eaux salées. Par contre, d'autres sites font figure de lieu de baignade même s'ils ne font pas l'objet de suivi¹.

La principale cause de l'interdiction de baignade dans nos plans d'eau est la pollution microbiologique causée par le déversement d'eaux usées non traitées, les activités agricoles et les excréments d'oiseaux.

Le rejet d'eaux usées dans nos plans d'eau est dû à l'inaction de certaines municipalités au niveau du traitement de leurs eaux ou aux précipitations abondantes qui provoquent un trop plein dans les égouts. Quant aux apports de polluants agricoles dans les plans d'eau, ils proviennent de l'intensification des activités, de la multiplication et la concentration des entreprises dans certaines régions et de la difficulté à rencontrer les normes environnementales, pourtant moins sévères que celles imposées aux industries.

¹CENTRE SAINT-LAURENT. 1996. *Rapport-synthèse sur l'état du Saint-Laurent*. Volume 2: *L'état du Saint-Laurent*. Environnement Canada - région du Québec, Conservation de l'environnement - et Éditions MultiMondes, Montréal. Coll. «BILAN Saint-Laurent», p.137.

Références:

Site internet

http://www.mef.gouv.qc.ca/mef/fr/environn/eau_bain.htm

CENTRE SAINT-LAURENT. 1996. *Rapport-synthèse sur l'état du Saint-Laurent*. Volume 2: *L'état du Saint-Laurent*. Environnement Canada - région du Québec, Conservation de l'environnement - et Éditions MultiMondes, Montréal. Coll. «BILAN Saint-Laurent».

COMITÉ DE SANTÉ ENVIRONNEMENTALE DU QUÉBEC. *Ma santé, mon environnement*, Sainte-Foy, Québec : Publications du Québec, 1995. P. 91-94.

LARUE, A., J. GRONDIN, B. LÉVESQUE, R. LARUE ET D. BOUDREAU. 1996. *La baignade dans le Saint-Laurent : État de la situation du risque pour la santé*. Centre de santé publique de Québec, Direction de santé publique de la Montérégie. 109 p.

RISQUES À LA SANTÉ

La présence de bactéries pathogènes dans un plan d'eau utilisé à des fins récréatives (baignade, planche à voile, ski nautique, motomarine, ...) peut entraîner des problèmes de santé tels que des dermatites, otites, conjonctivites, gastro-entérites, etc.

LE PROGRAMME ENVIRONNEMENT-PLAGE

Afin de permettre à la population de connaître la qualité bactériologique des eaux de baignade des plages publiques du Québec², le ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec (MEF) a mis sur pied le programme Environnement-plage. En 1996, 427 des 651 plages publiques au Québec étaient inscrites à ce programme volontaire, dont seulement 21 étaient situées sur le Saint-Laurent. Ainsi, seuls les exploitants ayant signifié leur désir de faire partie du programme ont pu bénéficier des analyses gratuites du MEF. Les résultats de ces analyses sont également transmis aux municipalités et aux Directions de santé publique.

Pour qualifier les eaux de baignade, un système de classification a été établi. Ainsi, une plage dont la qualité de l'eau est excellente est cotée A; elle est cotée B lorsqu'elle est bonne, C lorsqu'elle est médiocre et D lorsqu'elle est polluée. La cote V signifie que le MEF effectue des vérifications.

La fréquence d'échantillonnage d'un plan d'eau dépend des résultats obtenus l'année précédente. Ainsi, les plages ayant obtenu un

²Par opposition aux plages privées qui ne sont pas exploitées, ni surveillées.

classement moyen C et D, de même que les plages aux eaux chlorées et les nouvelles plages inscrites à l'opération sont visitées cinq fois. Les eaux cotées B sont analysées trois fois. Quant aux plages dont les eaux sont classées A, elles ne sont généralement visitées qu'une fois, en début de saison.

L'exploitant d'une plage peut être une municipalité ou un organisme privé. 75% des 427 plages soumises au programme sont administrées par des exploitants privés.

L'exploitant d'une plage desservie par le programme a l'obligation d'afficher la cote attribuée par le MEF afin d'informer les usagers de la qualité de l'eau de baignade. Certaines plages ne sont pas desservies par le programme parce que l'exploitant n'en a pas fait la demande ou parce qu'il s'est retiré du programme. Dans ce cas, il n'y a aucune obligation d'afficher les données sur la qualité de l'eau ou de limiter l'accès à cette eau lorsqu'elle est impropre à la baignade. **Donc, le fait qu'une plage publique soit ouverte ne signifie pas que son eau est propre à la baignade.**

- incomplète et partielle;
- Les avis d'interdictions sont souvent absents, mal situés ou mal interprétés;
- Certaines personnes ne connaissent pas les risques associés à la baignade;
- Certaines personnes connaissent les risques mais se baignent quand même;
- Pour certaines personnes, la baignade au fleuve comporte moins de risques que dans une piscine publique;
- Certaines personnes prennent des précautions pour réduire les risques : ne pas avaler d'eau, ne pas mettre la tête dans l'eau, prendre une douche après la baignade;
- Pour certaines personnes, les risques viennent plus de la présence des motomarines, des bateaux à moteur et des débris sur la plage (vitre cassée, clous rouillés, etc.) que de la contamination de l'eau;
- Six p. cent des baigneurs ont éprouvé des problèmes de santé potentiellement reliés à une eau polluée lors des dix jours suivant leur contact avec l'eau du fleuve.

LA BAINADE DANS LE SAINT-LAURENT : ÉTAT DE LA SITUATION ET ÉVALUATION DE RISQUE POUR LA SANTÉ

Le Centre de santé publique de Québec et la Direction de santé publique de la Montérégie ont réalisé une étude permettant d'évaluer l'importance de la baignade dans les eaux douces du Saint-Laurent et les risques à la santé reliés à cette activité (LaRue et al. 1996). L'étude s'est déroulée à l'été 1995 sur vingt plages localisées entre Rigaud et Baie-Saint-Paul, dont cinq dans la région Montréal-Montérégie. Près de 342 personnes ont répondu à l'enquête permettant d'évaluer leur degré de fréquentation du site de baignade, leurs habitudes de baignade, leurs perceptions relatives aux risques à la santé liés à la baignade au fleuve, les précautions qu'ils utilisent, leurs perceptions concernant la qualité de l'eau, leurs perceptions relatives aux évaluations des experts et l'interprétation qu'ils font des avis d'interdiction de baignade. Par le biais d'analyse de l'eau et d'un questionnaire santé, l'enquête a également permis de mesurer le taux d'apparition des principaux symptômes associés à la baignade en eaux polluées et ainsi obtenir une évaluation du risque associé à cette activité dans le fleuve.

Voici les principaux résultats tirés de cette étude :

- La baignade est la principale raison de la fréquentation des plages du Saint-Laurent;
- Environ 4 p. cent de la population riveraine du Saint-Laurent se baignerait dans les eaux douces du fleuve;
- Le ministère de l'Environnement et de la Faune est responsable du programme Environnement-Plage mais n'a cependant pas les pouvoirs d'imposer le contrôle des plages par les municipalités;
- Certaines municipalités n'assument pas leur responsabilité d'interdire la baignade en eau polluée;
- L'information dont dispose la population québécoise à propos de la qualité des eaux de baignade en milieu naturel est

Pour agir!

POUR CONNAÎTRE LA QUALITÉ DES EAUX DE BAINADE DE VOTRE LOCALITÉ

Les plages les plus demandées inscrites au programme

En saison, vous pouvez communiquer aux renseignements généraux du MEF au 1-800-561-1616 (643-3127 dans la région de Québec) en sélectionnant l'option correspondante de la boîte vocale. Vous pouvez également consulter le site internet http://www.mef.gouv.qc.ca/mef/fr/environn/eau_bain.htm

Les plages publiques et privées non inscrites au programme

Vous devez consulter l'exploitant et vous assurer que les analyses de l'eau ont été faites par un laboratoire accrédité. Si tel est le cas, demandez que ces résultats soient publics, sinon fréquentez un lieu où l'information est disponible. Vous baigner dans l'eau d'une plage où aucune cote n'est affichée comporte des risques certains!

POUR PRÉVENIR LES PROBLÈMES DE SANTÉ À LA SUITE D'UNE BAIGNADE

- De préférence, fréquentez les plages de classe A et choisissez les plages moins achalandées; les risques pour la santé et la sécurité augmentent avec le nombre de baigneurs;
- Si vous fréquentez les plages de classe B ou C, évitez de mettre la tête dans l'eau ou d'en avaler;
- Respectez l'interdiction de baignade pour les plages de classe D;
- Après la baignade, prenez une douche et rincez votre maillot de bain à l'eau propre;
- Évitez toute baignade si vous avez une plaie (blessure, brûlure) qui n'est pas complètement cicatrisée, peu importe la qualité de l'eau.

POUR SAVOIR QUOI FAIRE EN CAS DE PROBLÈMES DE SANTÉ À LA SUITE D'UNE BAIGNADE

- Communiquez avec:
 - votre médecin;
 - votre CLSC dont le numéro apparaît dans la section «Affaires» du bottin téléphonique sous la rubrique «CLSC»;
 - votre Direction de santé publique dont le numéro apparaît dans la section «Affaires» du bottin téléphonique sous la rubrique «Régie régionale de la santé et des services sociaux».

POUR RÉINTÉGRER LA BAIGNADE DANS VOTRE LOCALITÉ

- Contribuez à la dépollution des plans d'eau. Pour ce faire, consultez la fiche 7 sur la pollution par les eaux domestiques, industrielles et agricoles disponible à l'UQCN en téléphonant à l'EnviroPhone, 1 800 332-7473.
- Appuyez ou mettez sur pied un groupe afin de faire pression auprès:
 - de votre municipalité en lui signifiant par écrit votre désir de vous baigner dans un plan d'eau sous sa juridiction;
 - des auteurs de la pollution du cours d'eau pour que cesse cette pollution.

Votre Direction de santé publique peut vous appuyer dans vos démarches.



LA SÉCURITÉ NAUTIQUE



La baignade, la pêche, la navigation de plaisance, le ski nautique, la moto marine, la planche à voile, le canot, le kayak sont des activités nautiques populaires, mais qui doivent être pratiquées dans le respect des règles de sécurité afin d'éviter les incidents, tels que les collisions, les chavirements ou toute situation pouvant mettre en danger des vies humaines.

Il faut savoir

LES RÈGLES DE SÉCURITÉ POUR LA BAIGNADE

On dénombre 651 plages publiques au Québec et leurs exploitants sont tenus de respecter les règles de sécurité contenues dans le *Règlement sur la sécurité dans les bains publics*¹. C'est la Régie du bâtiment du Québec, Direction des opérations régionales et de la normalisation, qui voit à la surveillance de l'application de ce règlement.

En vertu du règlement, l'exploitant d'une plage doit notamment:

- assurer la présence de surveillants-sauveteurs qualifiés;
- avoir des équipements de secours, telles que chaloupe, bouée de sauvetage, trousse de premiers soins;
- délimiter la zone réservée à la baignade par une ligne de bouées de couleur contrastant avec l'environnement;
- indiquer sur au moins deux affiches l'interdiction d'apporter sur la plage des contenants en verre et de pratiquer le canotage et la pêche dans la zone de baignade;
- indiquer par une bouée le point le plus profond de la zone sous surveillance;
- respecter la profondeur maximale de la zone surveillée, qui est de 1,6 mètre;
- indiquer à chaque extrémité de la plage les limites de la zone surveillée et les heures pendant lesquelles cette surveillance est exercée.
- s'assurer que les baigneurs soient évacués et l'accès à la plage interdit aussitôt :

- qu'est rendue nécessaire une vérification de sécurité ou
- que survient un risque tels que le manque de limpidité de l'eau, la présence de matières dangereuses dans l'eau ou toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des baigneurs

Par ailleurs, la municipalité demeure responsable de la santé et la sécurité des baigneurs puisqu'elle doit, après enquête, interdire l'accès à tout lieu de baignade considéré comme une menace pour la santé, et ce, jusqu'à ce que ce lieu ait été assaini².

1 R.R.Q., 1981, c. S-3, r.3.

2 *Loi sur la qualité de l'environnement*, L.R.Q., c. Q-2, art. 83.

Attention!

Lorsque vous fréquentez une plage privée, c'est-à-dire une plage qui n'est pas exploitée et où les règles de sécurité énoncées ci-haut ne trouvent pas application, vous le faites à vos risques et périls! Par exemple, il est dangereux de fréquenter une plage où il n'y a ni surveillance, ni indication sur la profondeur du plan d'eau, ni zone de baignade délimitée, ni interdiction à la libre circulation des embarcations motorisées ou non motorisées.

LES SANCTIONS

L'exploitant d'une plage publique qui contrevient à l'une des dispositions du règlement commet une infraction et est passible d'une amende de 275\$ à 625\$ s'il s'agit d'une personne physique et de 625\$ à 1 225\$ s'il s'agit d'une personne morale (municipalité, exploitant constitué en compagnie). En cas de récidive, le contrevenant verra doubler cette amende.

De plus, si un inspecteur de la Régie constate que les règles de sécurité ne sont pas respectées, il peut demander à l'exploitant de fermer sa plage jusqu'à ce qu'il se conforme aux normes.

LES RISQUES LIÉS À LA NAVIGATION DE PLAISANCE

Le Centre de sauvetage maritime de Québec (CSSM) a soulevé certains facteurs qui sont plus susceptibles de causer des accidents nautiques:

- le manque de formation et de connaissance du milieu aquatique;
- l'incapacité pour certains d'empêcher une situation banale de devenir périlleuse;
- la surcharge de l'embarcation;
- la vitesse élevée et la conduite dangereuse;
- la consommation d'alcool;
- l'insouciance des victimes face aux dangers;
- l'erreur de navigation et la fatigue;
- la panne sèche et le bris mécanique;
- l'absence de gilets de sauvetage;
- la basse température de l'eau;
- les conditions météorologiques et du milieu aquatique défavorables.

Un fait important à noter est la grande popularité des motomarines. En 1994, le taux d'accidents impliquant ces engins a augmenté de 100 p. cent par rapport à l'année 1993 avec 50 accidents. En 1995, on a signalé 61 incidents impliquant des motomarines, dont 30 p. cent étaient considérés en situation dangereuse. Durant cette même année, la Garde côtière canadienne a menée une campagne de sécurité visant les utilisateurs de motomarines. Les messages suivants étaient véhiculés:

- Évitez de vous approcher des autres embarcations;
- Naviguez à vitesse réduite dans les zones de trafic dense;
- Manoeuvrez de façon à ne pas provoquer de fortes vagues;
- Tenez-vous loin des zones de baignade
- Éloignez-vous des rives et évitez le bruit excessif;
- Évitez de consommer de l'alcool avant et pendant l'utilisation de votre motomarine.

Pour connaître les règles de sécurité nautique, la population peut consulter le GUIDE DE SÉCURITÉ NAUTIQUE de la Garde côtière canadienne distribué gratuitement. Les sujets traités dans ce guide sont, notamment:

- la prévention;
- la sécurité sur l'eau;

- les règlements sur la navigation;
- l'hypothermie;
- l'alcool et le nautisme/Zone de protection du rivage;
- la surveillance nautique;
- la recherche et le sauvetage;
- la vitesse de sécurité.

LA CIRCULATION DES EMBARCATIONS À MOTEUR

La circulation des embarcations à moteur sur les plans d'eau du Québec est régie par le *Règlement sur les restrictions à la conduite des bateaux*¹ (règlement). Pour que ce règlement puisse s'appliquer sur un plan d'eau, l'autorité provinciale ayant juridiction sur un plan d'eau doit en faire la demande au Ministère des Affaires municipales du Québec (MAM) qui la soumettra à la Garde Côtière du Ministère des Pêches et des Océans du Canada.

Ainsi, c'est le ministère de l'Environnement et de la Faune (MEF) qui doit faire une demande au MAM pour les plans d'eau qui relèvent de sa juridiction, tels les parcs, les réserves fauniques, etc. alors que pour les plans d'eau de juridiction municipale, c'est à la municipalité à entreprendre de telles démarches.

Le règlement permet d'interdire sur un plan d'eau certains bateaux, la pratique du ski nautique, de l'aquaplane ou toute autre activité semblable, la tenue de régates, défilés ou courses de bateaux, les excursions fluviales commerciales en radeau pneumatique, sauf si ces activités sont autorisées par l'autorité responsable (municipalité, par exemple). De plus, le règlement permet de limiter la vitesse des embarcations.

L'autorité provinciale concernée peut également adapter le règlement afin de concilier les intérêts parfois divergents des usagers d'un plan d'eau, tels les baigneurs et utilisateurs de motomarines. Par exemple, la circulation des embarcations à moteur peut être exclue d'une zone de protection du rivage ou être limitée à une vitesse réduite. Une telle mesure diminue les inconvénients liés au bruit, à l'érosion et à la destruction des

habitats aquatiques, les petits plans d'eau étant plus fragiles à ces impacts. Elle permet également de protéger les baigneurs des plaisanciers.

Depuis 1991, une province peut décider d'imposer pour tous les plans d'eau situés sur son territoire une zone de protection du rivage de 30 mètres où les bateaux à moteur doivent circuler à une vitesse réduite de 10 km/h. Toutefois, le Québec n'a toujours pas adhéré à cette mesure préventive, mais peut évidemment adopter une mesure semblable, ou plus sévère, pour les plans d'eau qu'elle désire.

¹ C.R.C., c. 1407.

LES SANCTIONS

Plusieurs textes de loi prévoient des sanctions pour des infractions concernant les règles de sécurité en matière de navigation, comme par exemple, quiconque:

- omet d'avoir un gilet de sauvetage ou un vêtement de flottaison individuel pour chaque personne à bord est passible d'une amende maximale de 500 \$ en vertu du *Règlement sur les petits bâtiments*¹;
- commet un excès de vitesse dans une zone de vitesse contrôlée est passible d'une amende maximale de 500 \$ en vertu du *Règlement sur les restrictions à la conduite des bateaux*²;
- conduit avec des facultés affaiblies est passible, en vertu du *Code criminel*, à des peines **minimales** suivantes: pour une première infraction, une amende de trois cents dollars et pour une seconde infraction une peine d'emprisonnement de 14 jours et pour chaque infraction subséquente un emprisonnement de 90 jours.

LA SURVEILLANCE

Lorsqu'un agent autorisé constate une infraction à l'un de ces textes de loi, une sommation est généralement remise au contrevenant afin que ce dernier se présente en cour. L'amende imposée est à la discrétion du juge.

Par contre, depuis le 1er août 1996, la *Loi sur les contraventions*³ permet à une province d'appliquer certains règlements fédéraux

selon son régime d'administration des contraventions. Ainsi, un billet d'infraction, semblable à celui actuellement utilisé pour les infractions au *Code de la sécurité routière*, pourrait être émis pour les contraventions au *Règlement sur les petits bâtiments* ou au *Règlement sur les restrictions à la conduite des bateaux*. Pour ce faire, le ministère des Affaires municipales doit prendre entente avec le ministère fédéral de la Justice. Au début de l'année 1997, le Québec n'avait toujours pas adhéré à cette mesure.

¹ C.R.C., c. 1407.

² C.R.C., c. 1487.

³ L.C. (1996), c. 7, s.4.

Pour agir!

SI VOUS CONSTATEZ OU SOUPÇONNEZ QUE LES RÈGLES DE SÉCURITÉ POUR LA BAIGNADE NE SONT PAS RESPECTÉES

- Contactez les bureaux régionaux de la Régie du bâtiment du Québec en consultant les pages bleues de l'annuaire téléphonique. Sur réception de votre plainte, la Régie dépêchera un inspecteur sur les lieux afin de faire appliquer le règlement. Un avis de défectuosité sera émis par l'inspecteur. Si à l'expiration du court délai accordé l'exploitant ne respecte toujours pas le règlement, celui-ci est passible des sanctions mentionnées ci-haut.

SI VOUS CONSTATEZ OU SOUPÇONNEZ QUE LES RÈGLES DE SÉCURITÉ POUR LA NAVIGATION DE PLAISANCE NE

SONT PAS RESPECTÉES

- Communiquez avec l'un des agents autorisés mentionnés ci-haut au chapitre sur la surveillance.

POUR CONNAÎTRE LES RÈGLES DE SÉCURITÉ POUR LA NAVIGATION DE PLAISANCE

- Communiquez avec le Bureau de la sécurité nautique de la Garde côtière canadienne au **1 800 267-6687** qui vous informera et pourra vous faire parvenir gratuitement un exemplaire du GUIDE DE SÉCURITÉ NAUTIQUE.

POUR SENSIBILISER LES UTILISATEURS D'EMBARCATIONS À MOTEUR

Afin de sensibiliser les utilisateurs d'embarcations à moteur aux règles de sécurité et aux impacts de leurs activités, vous pouvez:

- contacter le club de la marina ou de toute autre infrastructure qui a déjà des liens avec ses membres;
- demander l'assistance d'un agent de la Garde côtière canadienne au 1 800 267-6687 pour sensibiliser les utilisateurs d'embarcations à moteur lors d'une rencontre d'information;
- demander à votre municipalité ou à toute infrastructure responsable que soit affiché aux abords des plans d'eau un code d'éthique pour une utilisation respectueuse des embarcations à moteur. La Garde côtière canadienne peut vous aider à en rédiger le texte.

Références:

Loi sur la qualité de l'environnement, L.R.Q., c. Q-2

Loi sur les contraventions, L.C. (1996), c. 7, s.4.

Règlement sur la sécurité dans les bains publics, R.R.Q., 1981, c. S-3, r.3.

Règlement sur les petits bâtiments, C.R.C., c. 1407.

Règlement sur les restrictions à la conduite des bateaux, C.R.C., c. 1487.

COMITÉ DE SANTÉ ENVIRONNEMENTALE DU QUÉBEC. *Ma santé, mon environnement*. Sainte-Foy, Québec : Publications du Québec, 1995. P. 95-97.

CANADA. GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE. *Guide de sécurité nautique*. [Ottawa]

Ministère des Approvisionnements et Services Canada, 1995.

ROY, ODETTE. «Règlement sur les restrictions à la conduite des bateaux», (1992)
Municipalité, juillet-août 31-33.

Recherche et rédaction

Diane Forget

Révision

Diane Pagé et Martin Savard

Révision linguistique

Johanne Pelletier

Illustrations

Richard Lortie

Traitement de texte

Marthe Saint-Hilaire

Un projet de l'Union québécoise
pour la conservation de la nature
(UQCN) réalisé grâce à la
participation financière du Volet
santé du programme Saint-Laurent
Vision 2000

Consultez



Autres collaborateurs
Claire Laliberté (CSP)
Marc Émond (Régie du bâtiment du
Québec)

L'ENVIROPHONE DE L'UQCN AU

1 800 332-7473

[Fiche précédente](#) | [Sommaire des fiches](#) | [Fiche suivante](#)

Un projet de l'Union québécoise pour la conservation
de la nature (UQCN) réalisé grâce à la participation
financière du Volet santé du programme Saint-
Laurent Vision 2000

Recherche et rédaction
Diane Forget

Révision
Diane Pagé et Martin Savard

Révision linguistique
Johanne Pelletier

Illustrations
Richard Lortie

Traitement de texte
Marthe Saint-Hilaire

Autres collaborateurs
Claire Laliberté (CSP)
Marc Émond (Régie du bâtiment du Québec)



LA SÉCURITÉ NAUTIQUE

La baignade, la pêche, la navigation de plaisance, le ski nautique, la moto marine, la planche à voile, le canot, le kayak sont des activités nautiques populaires, mais qui doivent être pratiquées dans le respect des règles de sécurité afin d'éviter les incidents, tels que les collisions, les chavirements ou toute situation pouvant mettre en danger des vies humaines.

POUR OBTENIR COPIE DES FICHES DE LA SÉRIE
«GUIDE SANTÉ ET ENVIRONNEMENT: LE SAINT-LAURENT
ET LES AUTRES PLANS D'EAU», CONTACTEZ L'ENVIROPHONE
DE L'UQCN AU **1 800 332-7473** OU CONSULTEZ
L'ECOROUTE DE L'INFORMATION SUR INTERNET :
<http://ecoroute.uqcn.qc.ca/frq/guide.htm>

Il faut savoir

LES RÈGLES DE SÉCURITÉ POUR LA Baignade

On dénombre 651 plages publiques au Québec et leurs exploitants sont tenus de respecter les règles de sécurité contenues dans le *Règlement sur la sécurité dans les bains publics*¹. C'est la Régie du bâtiment du Québec, Direction des opérations régionales et de la normalisation, qui voit à la surveillance de l'application de ce règlement.

En vertu du règlement, l'exploitant d'une plage doit notamment:

- assurer la présence de surveillants-sauveteurs qualifiés;
- avoir des équipements de secours, telles que chaloupe, bouée de sauvetage, trousse de premiers soins;
- délimiter la zone réservée à la baignade par une ligne de bouées de couleur contrastant avec l'environnement;
- indiquer sur au moins deux affiches l'interdiction d'apporter sur la plage des contenants en verre et de pratiquer le canotage et la pêche dans la zone de baignade;
- indiquer par une bouée le point le plus profond de la zone sous surveillance;
- respecter la profondeur maximale de la zone surveillée, qui est de 1,6 mètre;

¹R.R.Q., 1981, c. S-3, r.3.

Références:

Loi sur la qualité de l'environnement, L.R.Q., c. Q-2

Loi sur les contraventions, L.C. (1996), c. 7, s.4.

Règlement sur la sécurité dans les bains publics, R.R.Q., 1981, c. S-3, r.3.

Règlement sur les petits bâtiments, C.R.C., c. 1407.

Règlement sur les restrictions à la conduite des bateaux, C.R.C., c. 1487.

COMITÉ DE SANTÉ ENVIRONNEMENTALE DU QUÉBEC. *Ma santé, mon environnement*. Sainte-Foy, Québec : Publications du Québec, 1995. P. 95-97.

CANADA. GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE. *Guide de sécurité nautique*. [Ottawa]
Ministère des Approvisionnements et Services Canada, 1995.

ROY, ODETTE. «Règlement sur les restrictions à la conduite des bateaux», (1992)
Municipalité, juillet-août 31-33.

- indiquer à chaque extrémité de la plage les limites de la zone surveillée et les heures pendant lesquelles cette surveillance est exercée.
- s'assurer que les baigneurs soient évacués et l'accès à la plage interdit aussitôt :
 - qu'est rendue nécessaire une vérification de sécurité ou
 - que survient un risque tels que le manque de limpidité de l'eau, la présence de matières dangereuses dans l'eau ou toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des baigneurs

Par ailleurs, la municipalité demeure responsable de la santé et la sécurité des baigneurs puisqu'elle doit, après enquête, interdire l'accès à tout lieu de baignade considéré comme une menace pour la santé, et ce, jusqu'à ce que ce lieu ait été assaini².

Attention!

Lorsque vous fréquentez une plage privée, c'est-à-dire une plage qui n'est pas exploitée et où les règles de sécurité énoncées ci-haut ne trouvent pas application, vous le faites à vos risques et périls! Par exemple, il est dangereux de fréquenter une plage où il n'y a ni surveillance, ni indication sur la profondeur du plan d'eau, ni zone de baignade délimitée, ni interdiction à la libre circulation des embarcations motorisées ou non motorisées.

LES SANCTIONS

L'exploitant d'une plage publique qui contrevient à l'une des dispositions du règlement commet une infraction et est passible d'une amende de 275\$ à 625\$ s'il s'agit d'une personne physique et de 625\$ à 1 225\$ s'il s'agit d'une personne morale (municipalité,

²*Loi sur la qualité de l'environnement*, L.R.Q., c. Q-2, art. 83.

exploitant constitué en compagnie). En cas de récidive, le contrevenant verra doubler cette amende.

De plus, si un inspecteur de la Régie constate que les règles de sécurité ne sont pas respectées, il peut demander à l'exploitant de fermer sa plage jusqu'à ce qu'il se conforme aux normes.

LES RISQUES LIÉS À LA NAVIGATION DE PLAISANCE

Le Centre de sauvetage maritime de Québec (CSSM) a soulevé certains facteurs qui sont plus susceptibles de causer des accidents nautiques:

- le manque de formation et de connaissance du milieu aquatique;
- l'incapacité pour certains d'empêcher une situation banale de devenir périlleuse;
- la surcharge de l'embarcation;
- la vitesse élevée et la conduite dangereuse;
- la consommation d'alcool;
- l'insouciance des victimes face aux dangers;
- l'erreur de navigation et la fatigue;
- la panne sèche et le bris mécanique;
- l'absence de gilets de sauvetage;
- la basse température de l'eau;
- les conditions météorologiques et du milieu aquatique défavorables.

Un fait important à noter est la grande popularité des motomarines. En 1994, le taux d'accidents impliquant ces engins a augmenté de 100 p. cent par rapport à l'année 1993 avec 50 accidents. En 1995, on a signalé 61 incidents impliquant des motomarines, dont 30 p. cent étaient considérés en situation dangereuse. Durant cette même année, la Garde côtière canadienne a menée une campagne de sécurité visant les utilisateurs de motomarines. Les messages suivants étaient véhiculés:

POUR CONNAÎTRE LES RÈGLES DE SÉCURITÉ POUR LA NAVIGATION DE PLAISANCE

- Communiquez avec le Bureau de la sécurité nautique de la Garde côtière canadienne au **1 800 267-6687** qui vous informera et pourra vous faire parvenir gratuitement un exemplaire du GUIDE DE SÉCURITÉ NAUTIQUE.

POUR SENSIBILISER LES UTILISATEURS D'EMBARCATIONS À MOTEUR

Afin de sensibiliser les utilisateurs d'embarcations à moteur aux règles de sécurité et aux impacts de leurs activités, vous pouvez:

- contacter le club de la marina ou de toute autre infrastructure qui a déjà des liens avec ses membres;
- demander l'assistance d'un agent de la Garde côtière canadienne au 1 800 267-6687 pour sensibiliser les utilisateurs d'embarcations à moteur lors d'une rencontre d'information;
- demander à votre municipalité ou à toute infrastructure responsable que soit affiché aux abords des plans d'eau un code d'éthique pour une utilisation respectueuse des embarcations à moteur. La Garde côtière canadienne peut vous aider à en rédiger le texte.

selon son régime d'administration des contraventions. Ainsi, un billet d'infraction, semblable à celui actuellement utilisé pour les infractions au *Code de la sécurité routière*, pourrait être émis pour les contraventions au *Règlement sur les petits bâtiments* ou au *Règlement sur les restrictions à la conduite des bateaux*. Pour ce faire, le ministère des Affaires municipales doit prendre entente avec le ministère fédéral de la Justice. Au début de l'année 1997, le Québec n'avait toujours pas adhéré à cette mesure.

Pour agir!

SI VOUS CONSTATEZ OU SOUPÇONNEZ QUE LES RÈGLES DE SÉCURITÉ POUR LA Baignade NE SONT PAS RESPECTÉES

- Contactez les bureaux régionaux de la Régie du bâtiment du Québec en consultant les pages bleues de l'annuaire téléphonique. Sur réception de votre plainte, la Régie dépêchera un inspecteur sur les lieux afin de faire appliquer le règlement. Un avis de défectuosité sera émis par l'inspecteur. Si à l'expiration du court délai accordé l'exploitant ne respecte toujours pas le règlement, celui-ci est passible des sanctions mentionnées ci-haut.

SI VOUS CONSTATEZ OU SOUPÇONNEZ QUE LES RÈGLES DE SÉCURITÉ POUR LA NAVIGATION DE PLAISANCE NE SONT PAS RESPECTÉES

- Communiquez avec l'un des agents autorisés mentionnés ci-haut au chapitre sur la surveillance.

- Évitez de vous approcher des autres embarcations;
- Naviguez à vitesse réduite dans les zones de trafic dense;
- Manoeuvrez de façon à ne pas provoquer de fortes vagues;
- Tenez-vous loin des zones de baignade
- Éloignez-vous des rives et évitez le bruit excessif;
- Évitez de consommer de l'alcool avant et pendant l'utilisation de votre motomarine.

Pour connaître les règles de sécurité nautique, la population peut consulter le GUIDE DE SÉCURITÉ NAUTIQUE de la Garde côtière canadienne distribué gratuitement. Les sujets traités dans ce guide sont, notamment:

- la prévention;
- la sécurité sur l'eau;
- les règlements sur la navigation;
- l'hypothermie;
- l'alcool et le nautisme/Zone de protection du rivage;
- la surveillance nautique;
- la recherche et le sauvetage;
- la vitesse de sécurité.

LA CIRCULATION DES EMBARCATIONS À MOTEUR

La circulation des embarcations à moteur sur les plans d'eau du Québec est régie par le *Règlement sur les restrictions à la conduite des bateaux*¹ (règlement). Pour que ce règlement puisse s'appliquer sur un plan d'eau, l'autorité provinciale ayant juridiction sur un plan d'eau doit en faire la demande au Ministère des Affaires municipales du Québec (MAM) qui la soumettra à la Garde Côtière du Ministère des Pêches et des Océans du Canada.

Ainsi, c'est le ministère de l'Environnement et de la Faune (MEF) qui doit faire une demande au MAM pour les plans d'eau qui relèvent de sa juridiction, tels les parcs, les réserves fauniques, etc. alors que

pour les plans d'eau de juridiction municipale, c'est à la municipalité à entreprendre de telles démarches.

Le règlement permet d'interdire sur un plan d'eau certains bateaux, la pratique du ski nautique, de l'aquaplane ou toute autre activité semblable, la tenue de régates, défilés ou courses de bateaux, les excursions fluviales commerciales en radeau pneumatique, sauf si ces activités sont autorisées par l'autorité responsable (municipalité, par exemple). De plus, le règlement permet de limiter la vitesse des embarcations.

L'autorité provinciale concernée peut également adapter le règlement afin de concilier les intérêts parfois divergents des usagers d'un plan d'eau, tels les baigneurs et utilisateurs de motomarines. Par exemple, la circulation des embarcations à moteur peut être exclue d'une zone de protection du rivage ou être limitée à une vitesse réduite. Une telle mesure diminue les inconvénients liés au bruit, à l'érosion et à la destruction des habitats aquatiques, les petits plans d'eau étant plus fragiles à ces impacts. Elle permet également de protéger les baigneurs des plaisanciers.

Depuis 1991, une province peut décider d'imposer pour tous les plans d'eau situés sur son territoire une zone de protection du rivage de 30 mètres où les bateaux à moteur doivent circuler à une vitesse réduite de 10 km/h. Toutefois, le Québec n'a toujours pas adhéré à cette mesure préventive, mais peut évidemment adopter une mesure semblable, ou plus sévère, pour les plans d'eau qu'elle désire.

¹ C.R.C., c. 1407.

LES SANCTIONS

Plusieurs textes de loi prévoient des sanctions pour des infractions concernant les règles de sécurité en matière de navigation, comme par exemple, quiconque: -6 -

- omet d'avoir un gilet de sauvetage ou un vêtement de flottaison individuel pour chaque personne à bord est passible d'une amende maximale de 500 \$ en vertu du *Règlement sur les petits bâtiments*³;
- commet un excès de vitesse dans une zone de vitesse contrôlée est passible d'une amende maximale de 500 \$ en vertu du *Règlement sur les restrictions à la conduite des bateaux*⁴;
- conduit avec des facultés affaiblies est passible, en vertu du *Code criminel*, à des peines **minimales** suivantes: pour une première infraction, une amende de trois cents dollars et pour une seconde infraction une peine d'emprisonnement de 14 jours et pour chaque infraction subséquente un emprisonnement de 90 jours.

LA SURVEILLANCE

Lorsqu'un agent autorisé constate une infraction à l'un de ces textes de loi, une sommation est généralement remise au contrevenant afin que ce dernier se présente en cour. L'amende imposée est à la discrétion du juge.

Par contre, depuis le 1er août 1996, la *Loi sur les contraventions*⁵ permet à une province d'appliquer certains règlements fédéraux

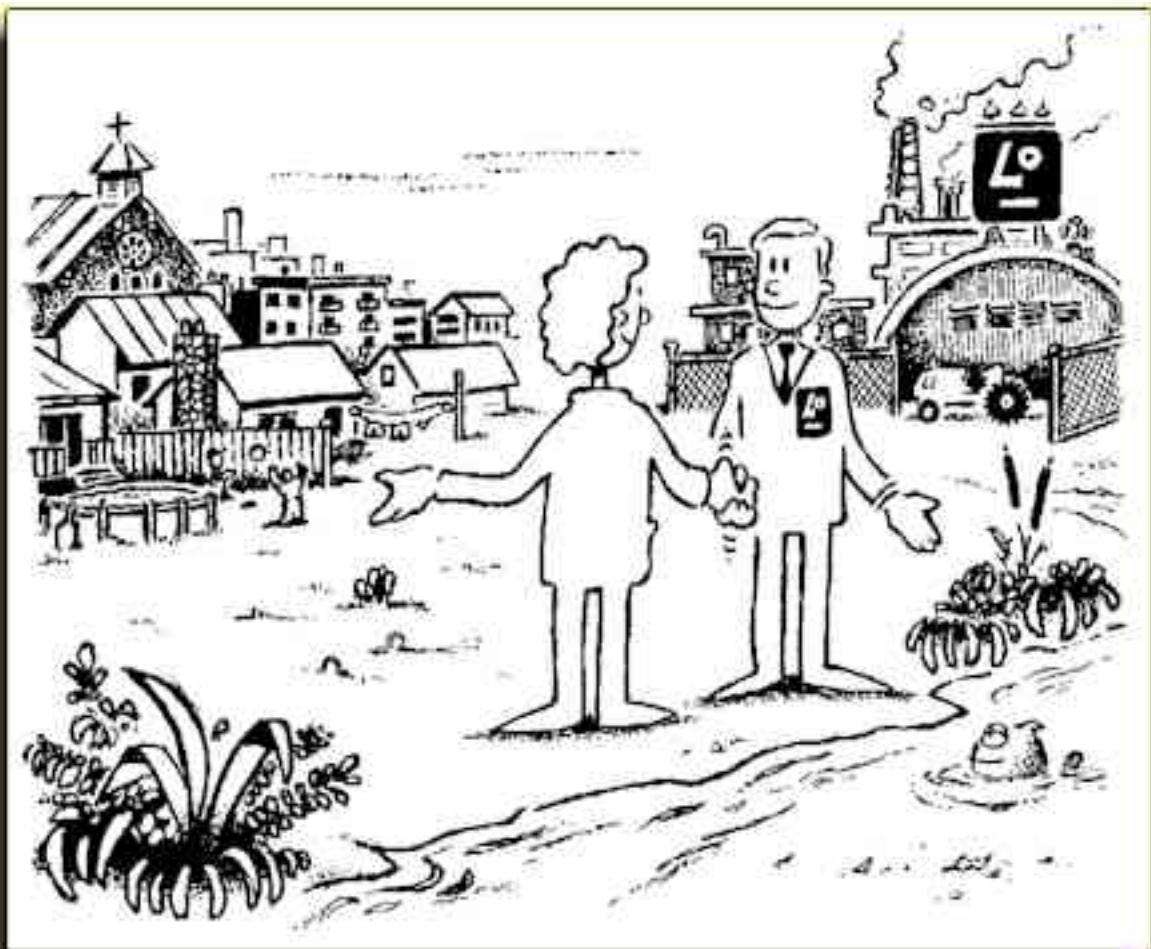
³C.R.C., c. 1407.

⁴C.R.C., c. 1487.

⁵L.C. (1996), c. 7, s.4.



LA POLLUTION D'ORIGINE DOMESTIQUE, INDUSTRIELLE, AGRICOLE OU AUTRE



Êtes-vous de ceux qui rêvent de se baigner un jour dans les portions du Saint-Laurent ou de ses tributaires jusqu'ici inaccessibles? Pour cela, vous n'avez qu'à contribuer aux efforts de dépollution des rejets provenant de votre municipalité, des industries, des entreprises agricoles ou de toute autre source.

Il faut savoir

LES SOURCES DE POLLUTION DU SAINT-LAURENT

Selon le bilan de l'état de santé du Saint-Laurent présenté par le Centre Saint-Laurent d'Environnement Canada, le rejet d'eaux usées industrielles, la qualité de l'eau du fleuve et celle de ses rivières tributaires sont les trois plus importantes caractéristiques, parmi les huit retenues, qui influencent l'**écosystème** du Saint-Laurent¹. Les activités humaines à l'origine de cette pollution sont évidemment les rejets industriels, mais également les déversements d'eaux usées municipales et l'apport de matières agricoles.

LES EFFETS NÉFASTES DE LA POLLUTION

Les sources de pollution mentionnées ci-haut contribuent à la contamination chimique et bactérienne de nos sources d'eau potable et peuvent ainsi affecter notre santé. Par exemple, l'épandage ou l'entreposage inadéquat des fumiers et lisiers ainsi que l'utilisation massive de fertilisants chimiques et de pesticides peuvent entraîner une contamination des eaux souterraines et de surface. Ainsi, dans les régions où l'on retrouve une **forte concentration** d'entreprises agricoles, les municipalités sont plus susceptibles de devoir procéder à un traitement de l'eau plus sophistiqué que la chloration ou d'émettre des avis de bouillir.

En plus de contaminer nos sources d'eau potable, la pollution contribue à leur eutrophisation, à la perturbation ou la disparition des espèces qui les

habitent et nuit à la pratique d'activités récréotouristiques, telles que la baignade, l'observation de la faune (oiseaux, baleines), la pêche, etc.

LA SITUATION DE L'ASSAINISSEMENT DES EAUX AU QUÉBEC

Après une prise de conscience tardive de l'état de la qualité des eaux du Québec, plusieurs initiatives ont vu le jour afin de réduire et d'assainir les apports de polluants dans nos plans d'eau. Par exemple, en 1988, les gouvernements du Canada et du Québec ont signé un plan d'action quinquennal de sauvegarde du fleuve (Plan d'action Saint-Laurent) qui a été reconduit sous l'appellation Saint-Laurent Vision 2000 (1993-1998). En plus du Saint-Laurent, sept de ses tributaires sont visés par le programme, soit les rivières l'Assomption, Boyer, Chaudière, Richelieu, Saguenay, Saint-Maurice et Yamaska. Dans le cadre du Plan d'action Saint-Laurent (1988-1993), 50 établissements industriels ont été identifiés et le taux de réduction des rejets liquides toxiques fut évalué à 96 pour cent en 1996. Depuis, 106 établissements industriels ont été jugés prioritaires.

Cette réussite n'est rendue possible que par une implication des industries et des ministères fédéraux et provinciaux de l'environnement qui ont mis en oeuvre de nouvelles réglementations et qui favorisent la «mise au point de techniques de dépollution et de méthodes de production plus respectueuses de l'environnement»².

Ainsi, on peut mentionner les efforts d'assainissement faits par Environnement Canada, qui assure conjointement avec les autorités provinciales, l'application de règlements relatifs, principalement, aux industries de pâtes et papiers, aux usines de fabrication de soude caustique, aux raffineries de pétrole et aux mines de métaux de base.

Quant aux initiatives provinciales, c'est en 1978 que le ministère de l'Environnement créait le Programme d'assainissement des eaux du Québec (PAEQ). À l'origine, ce programme comptait trois volets correspondant aux principales sources de pollution, soient les eaux usées domestiques, les effluents industriels et les activités agricoles. Ce dernier volet n'a vu le jour qu'en 1988 lorsque le ministère de l'Environnement, conjointement avec le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) a instauré le programme d'aide à l'amélioration de

la gestion du fumier (PAAGF). Depuis 1993, ce programme est géré uniquement par le MAPAQ.

Afin de mesurer l'efficacité de ces programmes d'assainissement, un suivi de la qualité de l'eau du Saint-Laurent est effectué par les deux paliers de gouvernement. De plus, la Direction des écosystèmes aquatiques du MEF procède à l'analyse de la qualité de l'eau de rivières tributaires du Saint-Laurent à partir de 386 stations d'échantillonnage basées dans 40 bassins versants. Les résultats enregistrés ont permis de constater une amélioration de la qualité des eaux du Québec³. Par contre, la présence de charges toxiques demeure; il est donc nécessaire de poursuivre les efforts de réduction à la source des rejets domestiques, industriels et agricoles.

Les eaux domestiques

D'ici 1999, des investissements totaux de 6,7 milliards \$ auront été nécessaires pour compléter le volet urbain du PAEQ. Ainsi, le gouvernement subventionne 85% des travaux de réalisation effectués par les municipalités qui ont adhéré au PAEQ ou, depuis 1994, au Programme d'assainissement des eaux municipales (PADEM) récupéré par le ministère des Affaires municipales (MAM).

L'objectif est de traiter les eaux usées de 98% de la population du Québec à la fin du programme. En août 1996, 561 municipalités, représentant environ 85% des foyers du Québec, traitaient leurs eaux usées. Par contre, lors de pluies intenses ou d'orages, d'énormes volumes d'eau sont collectés et certaines municipalités ne peuvent les acheminer vers la station d'épuration. Toutefois, il arrive que des mesures de mitigation soient appliquées. Ainsi, ces excédents d'eaux, soient les eaux pluviales mêlées aux eaux domestiques, peuvent être directement rejetés dans un cours d'eau mais dans un secteur où les impacts environnementaux sont moins importants, ou peuvent être stockés dans des ouvrages construits à cette fin (bassins d'orage) et faire l'objet d'un traitement différé en station d'épuration.

Quant aux municipalités qui ne traitent pas leurs eaux, elles continuent de les déverser directement dans un cours d'eau ou ont recours à l'assainissement individuel par installations septiques.

Les eaux industrielles

Le volet industriel du PAEQ touche près de 1 500 industries jugées potentiellement polluantes par le ministère de l'Environnement et de la Faune (MEF). Plus de la moitié d'entre elles ont entrepris des travaux de réduction et d'assainissement de leurs rejets. Les industries dont les eaux ne rencontraient pas les normes provinciales pour leur déversement dans le réseau d'égouts municipal ont dû se munir d'équipements de pré-traitement.

D'autre part, dans le cadre du volet Protection du programme Saint-Laurent Vision 2000, 106 industries ciblées par les gouvernements du Canada et du Québec se sont vues fixer des objectifs environnementaux visant, pour la plupart des établissements, à réduire de 90% leurs rejets liquides toxiques d'ici l'an 2000.

Les industries doivent respecter des normes fédérales en vertu de la loi canadienne de protection de l'environnement (LCPE). Il existe également un règlement fédéral touchant les pâtes et papiers qui fait l'objet d'une entente avec le Québec.

Afin de contrôler le respect des normes, les Directions régionales du MEF exigent de plusieurs industries un rapport mensuel qui fait état des résultats de l'échantillonnage effectué une journée par mois. Lorsqu'un technicien du MEF constate plusieurs infractions aux normes provinciales, un enquêteur est dépêché sur les lieux. Si l'enquête s'avère concluante, des accusations sont portées contre l'industrie et ses administrateurs lorsqu'il est possible de prouver la contribution de ces derniers à l'infraction.

En plus d'être assujetties aux normes provinciales, les industries doivent respecter les normes municipales, similaires à celles du MEF. Ainsi, les municipalités qui ont une station d'épuration et qui ont adhéré au PAEQ doivent adopter un règlement régissant le rejet des eaux usées dans leur réseau. Toutefois, très peu de municipalités effectuent un contrôle afin de s'assurer que ces eaux rencontrent les normes. Parmi les autorités consciencieuses, citons la Communauté urbaine de Montréal qui effectue un échantillonnage des eaux industrielles à partir des usines.

La pollution agricole

L'agriculture peut contribuer à la contamination organique, fertilisante, microbienne, et toxique (pesticides) des zones littorales. L'aide gouvernementale fournie aux agriculteurs pour l'assainissement est de l'ordre de 10 à 15 millions \$ par année et concerne principalement l'entreposage des fumiers solides. Elle subventionne en effet à 70% les travaux visant l'amélioration du système. Toutefois, ce programme d'aide n'a pas l'ampleur de celui consacré aux municipalités et les fonds disponibles sont insuffisants.

Pour agir!

POUR DIMINUER LES COÛTS DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES ET CONTRIBUER À LA PRÉSERVATION DE NOS PLANS D'EAU

Conseils généraux

Les démarches effectuées auprès des municipalités, industries ou entreprises agricoles devraient être appuyées par des organismes tels le Comité ZIP (zone d'intervention prioritaire) de votre région ou votre Conseil régional en environnement (CRE).

Dans certaines régions, il existe également des comités de surveillance des industries ou des stations d'épuration des eaux municipales. Pour savoir si de tels comités de citoyens existent dans votre région ou pour obtenir les coordonnées de tout groupe susceptible de vous aider dans vos démarches, vous pouvez communiquer avec votre CRE.

Lorsque vous êtes témoin de pratiques qui vous semblent nuisibles, comme par exemple, l'épandage abondant de fumier ou le déversement d'eaux usées directement dans un plan d'eau, alertez la Direction régionale du MEF concernée. La Direction régionale peut également vous renseigner sur les pratiques agricoles qui sont autorisées sur les normes concernant les rejets municipaux et industriels.

Les numéros des organismes mentionnés ci-haut apparaissent dans la fiche 2 «Répertoire des organismes et leurs objectifs» disponible à l'UQCN au 1 800 332-7473 (EnviroPhone) ou dans le bottin téléphonique.

Les eaux domestiques

- **Économisez l'eau du robinet pour diminuer la quantité d'eau qui va inutilement à l'égout.** Moins de 1% de l'eau domestique sert à la consommation; tout le reste pourrait être grandement réduit si on diminuait le gaspillage.
- Évitez de déverser des produits dangereux dans votre égout domestique, comme des insecticides, des produits de nettoyage, de la peinture, etc. Tous ces produits doivent être destinés au ramassage de déchets dangereux de votre municipalité. Exigez un tel service dans votre municipalité s'il n'existe pas.
- Évitez d'utiliser des broyeurs à déchets ou d'utiliser la toilette comme cendrier.
- Si vous habitez un secteur desservi par un réseau d'égouts domestiques et un réseau pluvial, assurez-vous que les gouttières du toit de votre maison ainsi que les drains de fondation sont bien branchés au réseau pluvial et non au réseau domestique.
- Si vous habitez une résidence isolée, assurez-vous que votre installation septique est en bon état de fonctionnement.

Renseignez-vous sur le mode de traitement des eaux de votre municipalité.

Les eaux industrielles

- Pour connaître le profil environnemental (mesures d'assainissement, rejets, etc.) des 106 industries visées par Saint-Laurent Vision 2000, volet Protection, vous pouvez consulter les fiches d'information intitulées «Les établissements industriels: faits saillants» disponibles

à Environnement Canada au (514) 496-6851 pour la région de Montréal, ou au 1 800 463-4311.

- Pour connaître le profil environnemental des autres industries, vous devez faire une demande d'accès à l'information à la Direction régionale du MEF concernée qui vous indiquera la procédure à suivre.
- Demandez à vos élus municipaux ou aux organismes environnementaux de votre région si la station d'épuration de votre municipalité respecte les normes concernant les rejets industriels.

La pollution agricole

Pour connaître les normes établies pour la pollution agricole, vous pouvez consulter le *Règlement sur la prévention de la pollution des eaux par les établissements de productions animales*⁴ et le *Règlement sur les pesticides en milieu agricole*⁵.

1 CENTRE SAINT-LAURENT. 1996. *Rapport-synthèse sur l'état du Saint-Laurent*. Volume 2: *L'état du Saint-Laurent*. Environnement Canada - région du Québec, Conservation de l'environnement - et Éditions MultiMondes, Montréal. Coll. «BILAN Saint-Laurent». pp.44, 49 et 109.

2 SAINT-LAURENT VISION 2000. *Rapport biennal 1993-1995*, Gouvernement du Canada, Gouvernement du Québec, 1996, p. 34.

3 SAINT-LAURENT VISION 2000. «La qualité de l'eau des rivières tributaires du Saint-Laurent», (1997), *Le fleuve*, vol. 7, no 1, p. 3.

4 R.R.Q., 1981, c. Q-2, r.18.

5 L.R.Q., c. P-9.3, r.3

N'oubliez pas!

La pollution de l'eau ça vous concerne! Le déversement d'eaux usées et de matières agricoles dans un plan d'eau détériore les sources

d'approvisionnement en eau potable, en augmente les coûts de traitement et incidemment votre compte de taxes. De plus, ces actions empêchent la pratique d'activités nautiques et détruisent l'habitat de plusieurs espèces animales et végétales.

LE DÉVERSEMENT D'HYDROCARBURE

Bien que le transport maritime ne soit pas parmi les huit caractéristiques les plus influentes pour l'écosystème du Saint-Laurent, on peut souligner son importance considérant les risques de déversements accidentels de matières dangereuses et leurs impacts (qualité de l'eau, biodiversité, accès aux rives et au fleuve, etc). En effet, le Saint-Laurent accueille plus de 10 000 voyages de navires annuellement ce qui en fait l'une des voies fluviales les plus utilisées en Amérique du Nord.

Les déversements accidentels signalés entre Cornwall et l'île d'Anticosti étaient majoritairement des déversements d'hydrocarbures. En 1993, 475 gallons d'hydrocarbures auraient été déversés comparativement à 255 en 1991, ce qui représente une augmentation de 86 p. 100. Ces données ne comprennent que les déversements qui ont nécessité une intervention du réseau d'alerte de la Garde côtière canadienne, soient les déversements d'importance. Ainsi, les autres déversements accidentels et les déversements illégaux ne sont pas répertoriés. Évidemment, le signalement par la population du déversement de matières qui lui semblent dangereuses contribue à colliger les données et à prendre les mesures nécessaires afin de prévenir et de diminuer les impacts négatifs de ces incidents.

Si vous êtes témoin d'un déversement d'hydrocarbures provenant d'un navire ou de toute source inconnue dans le Saint-Laurent vous pouvez communiquer avec le réseau d'avertissement et d'alerte de la Garde côtière canadienne de Pêches et Océans Canada à Québec au **1 800 363-4735**.

Référence:

CENTRE SAINT-LAURENT. 1996.
Rapport-synthèse sur l'état du Saint-

Laurent.
Volume 2: *L'état du Saint-Laurent.*
Environnement Canada - région du
Québec, Conservation de
l'environnement - et Éditions
MultiMondes, Montréal. Coll. «BILAN
Saint-Laurent». pp.44, 49 et 109.

Références:

CENTRE SAINT-LAURENT. 1996. *Rapport-synthèse sur l'état du Saint-Laurent.* Volume 2: *L'état du Saint-Laurent.* Environnement Canada - région du Québec, Conservation de l'environnement - et Éditions MultiMondes, Montréal. Coll. «BILAN Saint-Laurent».

COMITÉ DE SANTÉ ENVIRONNEMENTALE DU QUÉBEC. *Ma santé, mon environnement.* Sainte-Foy, Québec : Publications du Québec, 1995. P.44-50.

SAINT-LAURENT VISION 2000. *Rapport biennal 1993-1995.* Gouvernement du Canada, Gouvernement du Québec, 1996.

SAINT-LAURENT VISION 2000. «La qualité de l'eau des rivières tributaires du Saint-Laurent», (1997), *Le fleuve*, vol. 7, no 1, p. 3.

Recherche et rédaction
Diane Forget (UQCN)

Révision
Diane Pagé et Martin Savard (UQCN)

Révision linguistique
Johanne Pelletier (UQCN)

Illustrations
Richard Lortie

Traitement de texte
Marthe Saint-Hilaire (UQCN)

Autres collaborateurs
Claire Laliberté (CSP), Kamal
Karazivan (MAM),
Henri Durocher (MEF)

**Un projet de l'Union québécoise
pour la conservation de la nature
(UQCN) réalisé grâce à la
participation financière du Volet
santé du programme Saint-Laurent
Vision 2000**

Consultez



L'ENVIROPHONE DE L'UQCN AU

1 800 332-7473

[Fiche précédente](#) | [Sommaire des fiches](#) | [Fiche suivante](#)

**Un projet de l'Union québécoise pour la conservation
de la nature (UQCN) réalisé grâce à la participation
financière du Volet santé du programme Saint-
Laurent Vision 2000**

Recherche et rédaction
Diane Forget (UQCN)

Révision
Diane Pagé et Martin Savard (UQCN)

Révision linguistique
Johanne Pelletier (UQCN)

Illustrations
Richard Lortie

Traitement de texte
Marthe Saint-Hilaire (UQCN)

Autres collaborateurs
Claire Laliberté (CSP),
Kamal Karazivan (MAM),
Henri Durocher (MEF)



LA POLLUTION D'ORIGINE DOMESTIQUE, INDUSTRIELLE, AGRICOLE OU AUTRE

Êtes-vous de ceux qui rêvent de se baigner un jour dans les portions du Saint-Laurent ou de ses tributaires jusqu'ici inaccessibles? Pour cela, vous n'avez qu'à contribuer aux efforts de dépollution des rejets provenant de votre municipalité, des industries, des entreprises agricoles ou de toute autre source.

POUR OBTENIR COPIE DES FICHES DE LA SÉRIE
«GUIDE SANTÉ ET ENVIRONNEMENT: LE SAINT-LAURENT
ET LES AUTRES PLANS D'EAU», CONTACTEZ L'ENVIROPHONE
DE L'UQCN AU **1 800 332-7473** OU CONSULTEZ
L'ECOROUTE DE L'INFORMATION SUR INTERNET :
<http://ecoroute.uqcn.qc.ca/frq/guide.htm>

// faut savoir

LES SOURCES DE POLLUTION DU SAINT-LAURENT

Selon le bilan de l'état de santé du Saint-Laurent présenté par le Centre Saint-Laurent d'Environnement Canada, le rejet d'eaux usées industrielles, la qualité de l'eau du fleuve et celle de ses rivières tributaires sont les trois plus importantes caractéristiques, parmi les huit retenues, qui influencent l'**écosystème** du Saint-Laurent¹. Les activités humaines à l'origine de cette pollution sont évidemment les rejets industriels, mais également les déversements d'eaux usées municipales et l'apport de matières agricoles.

LES EFFETS NÉFASTES DE LA POLLUTION

Les sources de pollution mentionnées ci-haut contribuent à la contamination chimique et bactérienne de nos sources d'eau potable et peuvent ainsi affecter notre santé. Par exemple, l'épandage ou l'entreposage inadéquat des fumiers et lisiers ainsi que l'utilisation massive de fertilisants chimiques et de pesticides peuvent entraîner une contamination des eaux souterraines et de surface. Ainsi, dans les régions où l'on retrouve une **forte concentration** d'entreprises agricoles, les municipalités sont plus susceptibles de devoir procéder à un traitement de l'eau plus sophistiqué que la chloration ou d'émettre des avis de bouillir.

¹CENTRE SAINT-LAURENT. 1996. *Rapport-synthèse sur l'état du Saint-Laurent*. Volume 2: *L'état du Saint-Laurent*. Environnement Canada - région du Québec, Conservation de l'environnement - et Éditions MultiMondes, Montréal. Coll. «BILAN Saint-Laurent». pp.44, 49 et 109.

d'un navire ou de toute source inconnue dans le Saint-Laurent vous pouvez communiquer avec le réseau d'avertissement et d'alerte de la Garde côtière canadienne de Pêches et Océans Canada à Québec au **1 800 363-4735**.

Référence: CENTRE SAINT-LAURENT. 1996. *Rapport-synthèse sur l'état du Saint-Laurent*. Volume 2: *L'état du Saint-Laurent*. Environnement Canada - région du Québec, Conservation de l'environnement - et Éditions MultiMondes, Montréal. Coll. «BILAN Saint-Laurent». pp.44, 49 et 109.

Références:

CENTRE SAINT-LAURENT. 1996. *Rapport-synthèse sur l'état du Saint-Laurent*. Volume 2: *L'état du Saint-Laurent*. Environnement Canada - région du Québec, Conservation de l'environnement - et Éditions MultiMondes, Montréal. Coll. «BILAN Saint-Laurent».

COMITÉ DE SANTÉ ENVIRONNEMENTALE DU QUÉBEC. *Ma santé, mon environnement*. Sainte-Foy, Québec : Publications du Québec, 1995. P.44-50.

SAINT-LAURENT VISION 2000. *Rapport biennal 1993-1995*. Gouvernement du Canada, Gouvernement du Québec, 1996.

SAINT-LAURENT VISION 2000. «La qualité de l'eau des rivières tributaires du Saint-Laurent», (1997), *Le fleuve*, vol. 7, no 1, p. 3.

N'oubliez pas!

La pollution de l'eau ça vous concerne! Le déversement d'eaux usées et de matières agricoles dans un plan d'eau détériore les sources d'approvisionnement en eau potable, en augmente les coûts de traitement et incidemment votre compte de taxes. De plus, ces actions empêchent la pratique d'activités nautiques et détruisent l'habitat de plusieurs espèces animales et végétales.

LE DÉVERSEMENT D'HYDROCARBURE

Bien que le transport maritime ne soit pas parmi les huit caractéristiques les plus influentes pour l'écosystème du Saint-Laurent, on peut souligner son importance considérant les risques de déversements accidentels de matières dangereuses et leurs impacts (qualité de l'eau, biodiversité, accès aux rives et au fleuve, etc). En effet, le Saint-Laurent accueille plus de 10 000 voyages de navires annuellement ce qui en fait l'une des voies fluviales les plus utilisées en Amérique du Nord.

Les déversements accidentels signalés entre Cornwall et l'île d'Anticosti étaient majoritairement des déversements d'hydrocarbures. En 1993, 475 gallons d'hydrocarbures auraient été déversés comparativement à 255 en 1991, ce qui représente une augmentation de 86 p. 100. Ces données ne comprennent que les déversements qui ont nécessité une intervention du réseau d'alerte de la Garde côtière canadienne, soient les déversements d'importance. Ainsi, les autres déversements accidentels et les déversements illégaux ne sont pas répertoriés. Évidemment, le signalement par la population du déversement de matières qui lui semblent dangereuses contribue à colliger les données et à prendre les mesures nécessaires afin de prévenir et de diminuer les impacts négatifs de ces incidents.

Si vous êtes témoin d'un déversement d'hydrocarbures provenant

En plus de contaminer nos sources d'eau potable, la pollution contribue à leur eutrophisation, à la perturbation ou la disparition des espèces qui les habitent et nuit à la pratique d'activités récréotouristiques, telles que la baignade, l'observation de la faune (oiseaux, baleines), la pêche, etc.

LA SITUATION DE L'ASSAINISSEMENT DES EAUX AU QUÉBEC

Après une prise de conscience tardive de l'état de la qualité des eaux du Québec, plusieurs initiatives ont vu le jour afin de réduire et d'assainir les apports de polluants dans nos plans d'eau. Par exemple, en 1988, les gouvernements du Canada et du Québec ont signé un plan d'action quinquennal de sauvegarde du fleuve (Plan d'action Saint-Laurent) qui a été reconduit sous l'appellation Saint-Laurent Vision 2000 (1993-1998). En plus du Saint-Laurent, sept de ses tributaires sont visés par le programme, soit les rivières l'Assomption, Boyer, Chaudière, Richelieu, Saguenay, Saint-Maurice et Yamaska. Dans le cadre du Plan d'action Saint-Laurent (1988-1993), 50 établissements industriels ont été identifiés et le taux de réduction des rejets liquides toxiques fut évalué à 96 pour cent en 1996. Depuis, 106 établissements industriels ont été jugés prioritaires.

Cette réussite n'est rendue possible que par une implication des industries et des ministères fédéraux et provinciaux de l'environnement qui ont mis en oeuvre de nouvelles réglementations et qui favorisent la «mise au point de techniques de dépollution et de méthodes de production plus respectueuses de l'environnement»². Ainsi, on peut mentionner les efforts d'assainissement faits par Environnement Canada, qui assure conjointement avec les autorités provinciales, l'application de règlements relatifs, principalement, aux

²SAINT-LAURENT VISION 2000. *Rapport biennal 1993-1995*, Gouvernement du Canada, Gouvernement du Québec, 1996, p. 34.

industries de pâtes et papiers, aux usines de fabrication de soude caustique, aux raffineries de pétrole et aux mines de métaux de base.

Quant aux initiatives provinciales, c'est en 1978 que le ministère de l'Environnement créait le Programme d'assainissement des eaux du Québec (PAEQ). À l'origine, ce programme comptait trois volets correspondant aux principales sources de pollution, soient les eaux usées domestiques, les effluents industriels et les activités agricoles. Ce dernier volet n'a vu le jour qu'en 1988 lorsque le ministère de l'Environnement, conjointement avec le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) a instauré le programme d'aide à l'amélioration de la gestion du fumier (PAAGF). Depuis 1993, ce programme est géré uniquement par le MAPAQ.

Afin de mesurer l'efficacité de ces programmes d'assainissement, un suivi de la qualité de l'eau du Saint-Laurent est effectué par les deux paliers de gouvernement. De plus, la Direction des écosystèmes aquatiques du MEF procède à l'analyse de la qualité de l'eau de rivières tributaires du Saint-Laurent à partir de 386 stations d'échantillonnage basées dans 40 bassins versants. Les résultats enregistrés ont permis de constater une amélioration de la qualité des eaux du Québec³. Par contre, la présence de charges toxiques demeure; il est donc nécessaire de poursuivre les efforts de réduction à la source des rejets domestiques, industriels et agricoles.

Les eaux domestiques

D'ici 1999, des investissements totaux de 6,7 milliards \$ auront été nécessaires pour compléter le volet urbain du PAEQ. Ainsi, le gouvernement subventionne 85% des travaux de réalisation effectués par les municipalités qui ont adhéré au PAEQ ou, depuis 1994, au Programme d'assainissement des eaux municipales (PADEM) récupéré par le ministère des Affaires municipales (MAM).

³SAINT-LAURENT VISION 2000. «La qualité de l'eau des rivières tributaires du Saint-Laurent», (1997), *Le fleuve*, vol. 7, no 1, p. 3.

Les eaux industrielles

- Pour connaître le profil environnemental (mesures d'assainissement, rejets, etc.) des 106 industries visées par Saint-Laurent Vision 2000, volet Protection, vous pouvez consulter les fiches d'information intitulées «Les établissements industriels: faits saillants» disponibles à Environnement Canada au (514) 496-6851 pour la région de Montréal, ou au 1 800 463-4311.
- Pour connaître le profil environnemental des autres industries, vous devez faire une demande d'accès à l'information à la Direction régionale du MEF concernée qui vous indiquera la procédure à suivre.
- Demandez à vos élus municipaux ou aux organismes environnementaux de votre région si la station d'épuration de votre municipalité respecte les normes concernant les rejets industriels.

La pollution agricole

Pour connaître les normes établies pour la pollution agricole, vous pouvez consulter le *Règlement sur la prévention de la pollution des eaux par les établissements de productions animales*⁴ et le *Règlement sur les pesticides en milieu agricole*⁵.

⁴R.R.Q., 1981, c. Q-2, r.18.

⁵L.R.Q., c. P-9.3, r.3

Les eaux domestiques

- **Économisez l'eau du robinet pour diminuer la quantité d'eau qui va inutilement à l'égout.** Moins de 1% de l'eau domestique sert à la consommation; tout le reste pourrait être grandement réduit si on diminuait le gaspillage.
- Évitez de déverser des produits dangereux dans votre égout domestique, comme des insecticides, des produits de nettoyage, de la peinture, etc. Tous ces produits doivent être destinés au ramassage de déchets dangereux de votre municipalité. Exigez un tel service dans votre municipalité s'il n'existe pas.
- Évitez d'utiliser des broyeurs à déchets ou d'utiliser la toilette comme cendrier.
- Si vous habitez un secteur desservi par un réseau d'égouts domestiques et un réseau pluvial, assurez-vous que les gouttières du toit de votre maison ainsi que les drains de fondation sont bien branchés au réseau pluvial et non au réseau domestique.
- Si vous habitez une résidence isolée, assurez-vous que votre installation septique est en bon état de fonctionnement.
- Renseignez-vous sur le mode de traitement des eaux de votre municipalité.

L'objectif est de traiter les eaux usées de 98% de la population du Québec à la fin du programme. En août 1996, 561 municipalités, représentant environ 85% des foyers du Québec, traitaient leurs eaux usées. Par contre, lors de pluies intenses ou d'orages, d'énormes volumes d'eau sont collectés et certaines municipalités ne peuvent les acheminer vers la station d'épuration. Toutefois, il arrive que des mesures de mitigation soient appliquées. Ainsi, ces excédents d'eaux, soient les eaux pluviales mêlées aux eaux domestiques, peuvent être directement rejetés dans un cours d'eau mais dans un secteur où les impacts environnementaux sont moins importants, ou peuvent être stockés dans des ouvrages construits à cette fin (bassins d'orage) et faire l'objet d'un traitement différé en station d'épuration.

Quant aux municipalités qui ne traitent pas leurs eaux, elles continuent de les déverser directement dans un cours d'eau ou ont recours à l'assainissement individuel par installations septiques.

Les eaux industrielles

Le volet industriel du PAEQ touche près de 1 500 industries jugées potentiellement polluantes par le ministère de l'Environnement et de la Faune (MEF). Plus de la moitié d'entre elles ont entrepris des travaux de réduction et d'assainissement de leurs rejets. Les industries dont les eaux ne rencontraient pas les normes provinciales pour leur déversement dans le réseau d'égouts municipal ont dû se munir d'équipements de pré-traitement.

D'autre part, dans le cadre du volet Protection du programme Saint-Laurent Vision 2000, 106 industries ciblées par les gouvernements du Canada et du Québec se sont vues fixer des objectifs environnementaux visant, pour la plupart des établissements, à réduire de 90% leurs rejets liquides toxiques d'ici l'an 2000.

Les industries doivent respecter des normes fédérales en vertu de la loi canadienne de protection de l'environnement (LCPE). Il existe également un règlement fédéral touchant les pâtes et papiers qui fait l'objet d'une entente avec le Québec.

Afin de contrôler le respect des normes, les Directions régionales du MEF exigent de plusieurs industries un rapport mensuel qui fait état des résultats de l'échantillonnage effectué une journée par mois. Lorsqu'un technicien du MEF constate plusieurs infractions aux normes provinciales, un enquêteur est dépêché sur les lieux. Si l'enquête s'avère concluante, des accusations sont portées contre l'industrie et ses administrateurs lorsqu'il est possible de prouver la contribution de ces derniers à l'infraction.

En plus d'être assujetties aux normes provinciales, les industries doivent respecter les normes municipales, similaires à celles du MEF. Ainsi, les municipalités qui ont une station d'épuration et qui ont adhéré au PAEQ doivent adopter un règlement régissant le rejet des eaux usées dans leur réseau. Toutefois, très peu de municipalités effectuent un contrôle afin de s'assurer que ces eaux rencontrent les normes. Parmi les autorités consciencieuses, citons la Communauté urbaine de Montréal qui effectue un échantillonnage des eaux industrielles à partir des usines.

La pollution agricole

L'agriculture peut contribuer à la contamination organique, fertilisante, microbienne, et toxique (pesticides) des zones littorales. L'aide gouvernementale fournie aux agriculteurs pour l'assainissement est de l'ordre de 10 à 15 millions \$ par année et concerne principalement l'entreposage des fumiers solides. Elle subventionne en effet à 70% les travaux visant l'amélioration du système. Toutefois, ce programme d'aide n'a pas l'ampleur de celui consacré aux municipalités et les fonds disponibles sont insuffisants.

Pour agir!

POUR DIMINUER LES COÛTS DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES ET CONTRIBUER À LA PRÉSERVATION DE NOS PLANS D'EAU

Conseils généraux

Les démarches effectuées auprès des municipalités, industries ou entreprises agricoles devraient être appuyées par des organismes tels le Comité ZIP (zone d'intervention prioritaire) de votre région ou votre Conseil régional en environnement (CRE).

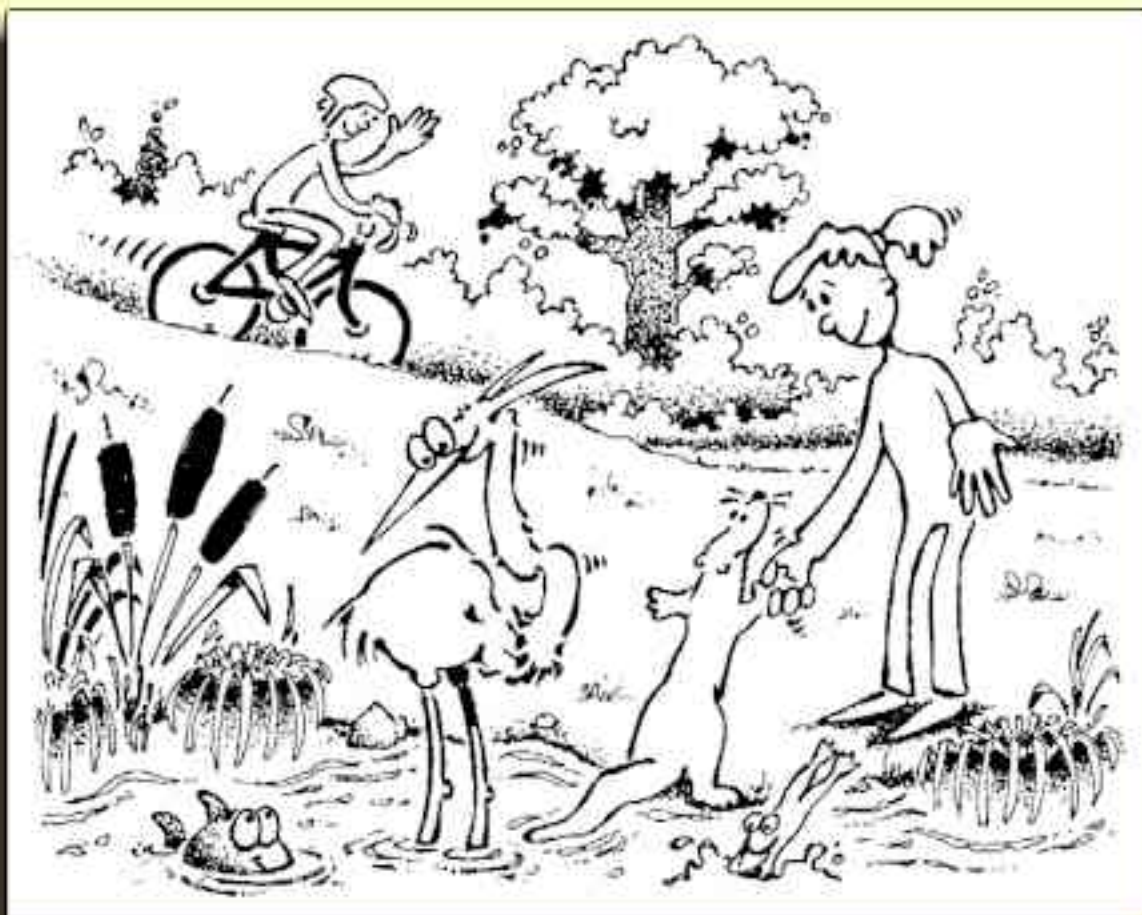
Dans certaines régions, il existe également des comités de surveillance des industries ou des stations d'épuration des eaux municipales. Pour savoir si de tels comités de citoyens existent dans votre région ou pour obtenir les coordonnées de tout groupe susceptible de vous aider dans vos démarches, vous pouvez communiquer avec votre CRE.

Lorsque vous êtes témoin de pratiques qui vous semblent nuisibles, comme par exemple, l'épandage abondant de fumier ou le déversement d'eaux usées directement dans un plan d'eau, alertez la Direction régionale du MEF concernée. La Direction régionale peut également vous renseigner sur les pratiques agricoles qui sont autorisées sur les normes concernant les rejets municipaux et industriels.

Les numéros des organismes mentionnés ci-haut apparaissent dans la fiche 2 «Répertoire des organismes et leurs objectifs» disponible à l'UQCN au 1 800 332-7473 (EnviroPhone) ou dans le bottin téléphonique.



QUELQUES NOTIONS POUR LA CONSERVATION ET LA RESTAURATION DES RIVES



Saviez-vous que seulement 55.3 % des rives du Saint-Laurent entre Cornwall et l'Île d'Orléans sont encore à l'état naturel et de ces rives, 47% présentent un problème d'érosion?

Le maintien de rives à l'état naturel empêche que soient érodés plusieurs mètres de territoire par année, contribue à la protection de la qualité de l'eau d'un plan d'eau, constitue un habitat pour la faune et la flore et embellit les paysages. La protection des milieux riverains contribue également à améliorer la santé et la qualité de vie de la population qui les habite ou les fréquente.

Il faut savoir

Hôte d'une diversité imposante d'espèces, dont certaines ne se retrouvent nulle part ailleurs au monde, le Saint-Laurent a vu son écosystème modifié et détérioré par les activités humaines. La perte de ces territoires d'une grande valeur écologique met donc en péril les espèces animales et végétales qui les habitaient et agit négativement sur la santé de l'écosystème entier, en y réduisant la variété de la vie.

La détérioration de ces milieux affecte, également, la qualité de vie de la population qui les fréquente. En effet, il devient de plus en plus difficile pour la population d'avoir accès à un plan d'eau où l'on peut, par exemple, s'y baigner, pêcher, se promener à pied ou à bicyclette sur le bord de l'eau ou encore observer les oiseaux.

La présence de contaminants dans l'eau peut également affecter la santé des personnes qui y sont exposées par le biais de la baignade, de la consommation de poissons ou de l'eau potable. Cette pollution provient principalement des industries, des entreprises agricoles et des municipalités qui y déversent leurs eaux usées.

LES INITIATIVES DE CONSERVATION

Soucieux de protéger ce patrimoine unique, les gouvernements du Québec et du Canada ont mis en oeuvre plusieurs mesures de protection. Par exemple, des milieux ont été acquis et conservés sous la forme de réserves écologiques, de réserves nationales de faune, de refuges fauniques ou régis par des ententes avec des propriétaires privés. De plus, des travaux de restauration des rives ont été réalisés.

Le Saint-Laurent n'est toutefois pas le seul milieu à être visé par ces mesures de protection. Ses tributaires et d'autres milieux riverains sont également protégés. Par contre, beaucoup de milieux demeurent sans protection et la contribution du secteur privé (citoyens, organismes et entreprises privées) doit être plus importante.

Pour agir!

QUELQUES CONSEILS SUR LA CONSERVATION DES HABITATS RIVERAINS :

- Pour bénéficier d'un support technique ou financier d'organisme (voir le texte sur les ressources), il est préférable que vous soyez légalement constitué en organisme à but non lucratif. L'octroi de fonds est souvent conditionnel à un tel statut.
- Pour bénéficier d'un poids politique et économique dans vos démarches, créez votre groupe ou associez-vous à un groupe existant, tels que les associations de riverains, les comités de citoyens ou les organismes environnementaux.
- L'appui de la communauté reste votre meilleur gage de succès. Voici quelques-uns de vos partenaires-cibles : citoyens, municipalité, municipalité régionale de comté (MRC), Directions régionales du ministère de l'Environnement et de la Faune (MEF), sociétés privées (ex : institutions financières), fondations, clubs sociaux, organismes communautaires, industriels, chambres de commerce, etc.

Pour ne pas manquer le bateau!

Participez aux consultations tenues par la MRC pour la révision ou la modification de son schéma d'aménagement et par les municipalités pour l'adoption ou la modification de leur plan et leurs règlements d'urbanisme afin de vous assurer que les usages (agriculture, forêt, villégiature, industrie, etc.) autorisés dans une zone n'aient pas pour effet de dégrader un plan d'eau.

Informez les personnes qui autorisent des projets, soit les conseillers de votre municipalité, MRC et les fonctionnaires des Directions régionales du MEF du potentiel écologique et de la fragilité des milieux aquatiques, humides et riverains de votre région. Certains milieux ne peuvent supporter les pressions exercées par des activités, telles l'exploitation d'une mégaporcherie, d'une marina d'envergure régionale, etc. Pour en connaître davantage sur les procédures d'autorisation, consultez l'UQCN en téléphonant à l'EnviroPhone (1 800 332-7473).

Pour obtenir de l'information technique, consultez le Guide d'intervention «Restauration naturelle des rives du Saint-Laurent entre Cornwall et l'île d'Orléans» -la référence complète se trouve à la fin de cette fiche.

Références:

Règlement relatif à l'application de la Loi sur la qualité de l'environnement, c. Q-2, r. 1.001.

Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables, D. 103-96 du 24 janvier 1996.

CONSULTANTS EN ENVIRONNEMENT ARGUS INC., ET SERVICE CANADIEN DE LA FAUNE.
Restauration naturelle des rives du Saint-Laurent entre Cornwall et l'île d'Orléans : guide d'intervention, Approvisionnement et Services Canada, 1996.

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE, *Document de réflexion sur la bande*

riveraine de protection, Direction des politiques
du secteur municipal, mai 1996.

Recherche et rédaction

Diane Forget

Révision

Diane Pagé et Martin Savard

Révision linguistique

Johanne Pelletier

Traitement de texte

Marthe Saint-Hilaire

Autres collaborateurs

Benoit Gauthier, Jean-Yves Goupil,
Michel Jean et Daniel Veillette (MEF),
Annie-France Gravel
(Saint-Laurent Vision 2000)

**Un projet de l'Union québécoise
pour la conservation de la nature
(UQCN) réalisé grâce à la
participation financière du Volet
santé du programme Saint-Laurent
Vision 2000**

Consultez



L'ENVIROPHONE DE L'UQCN AU

1 800 332-7473

**Un projet de l'Union québécoise pour la conservation
de la nature (UQCN) réalisé grâce à la participation
financière du Volet santé du programme Saint-
Laurent Vision 2000**

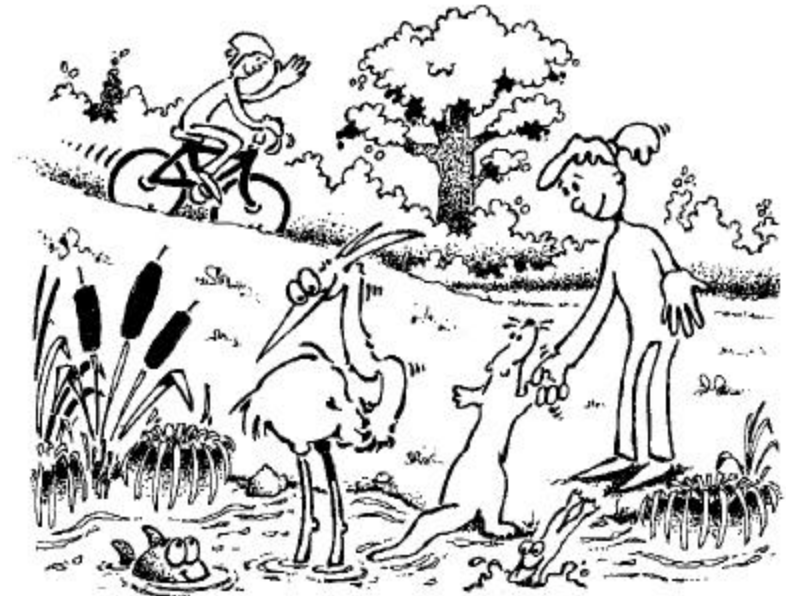
Recherche et rédaction
Diane Forget

Révision
Diane Pagé et Martin Savard

Révision linguistique
Johanne Pelletier

Traitement de texte
Marthe Saint-Hilaire

Autres collaborateurs
Benoit Gauthier, Jean-Yves Goupil,
Michel Jean et Daniel Veillette (MEF),
Annie-France Gravel
(Saint-Laurent Vision 2000)



QUELQUES NOTIONS POUR LA CONSERVATION ET LA RESTAURATION DES RIVES

Saviez-vous que seulement 55.3 % des rives du Saint-Laurent entre Cornwall et l'Île d'Orléans sont encore à l'état naturel et de ces rives, 47% présentent un problème d'érosion?

Le maintien de rives à l'état naturel empêche que soient érodés plusieurs mètres de territoire par année, contribue à la protection de la qualité de l'eau d'un plan d'eau, constitue un habitat pour la faune et la flore et embellit les paysages. La protection des milieux riverains contribue également à améliorer la santé et la qualité de vie de la population qui les habite ou les fréquente.

POUR OBTENIR COPIE DES FICHES DE LA SÉRIE
«GUIDE SANTÉ ET ENVIRONNEMENT: LE SAINT-LAURENT
ET LES AUTRES PLANS D'EAU», CONTACTEZ L'ENVIROPHONE
DE L'UQCN AU **1 800 332-7473** OU CONSULTEZ
L'ECOROUTE DE L'INFORMATION SUR INTERNET :
<http://ecoroute.uqcn.qc.ca/frq/guide.htm>

Références:

Règlement relatif à l'application de la Loi sur la qualité de l'environnement, c. Q-2, r. 1.001.

Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables, D. 103-96 du 24 janvier 1996.

CONSULTANTS EN ENVIRONNEMENT ARGUS INC., ET SERVICE CANADIEN DE LA FAUNE. *Restauration naturelle des rives du Saint-Laurent entre Cornwall et l'île d'Orléans : guide d'intervention*, Approvisionnement et Services Canada, 1996.

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE, *Document de réflexion sur la bande riveraine de protection*, Direction des politiques du secteur municipal, mai 1996.

Il faut savoir

Hôte d'une diversité imposante d'espèces, dont certaines ne se retrouvent nulle part ailleurs au monde, le Saint-Laurent a vu son écosystème modifié et détérioré par les activités humaines. La perte de ces territoires d'une grande valeur écologique met donc en péril les espèces animales et végétales qui les habitaient et agit négativement sur la santé de l'écosystème entier, en y réduisant la variété de la vie.

La détérioration de ces milieux affecte, également, la qualité de vie de la population qui les fréquente. En effet, il devient de plus en plus difficile pour la population d'avoir accès à un plan d'eau où l'on peut, par exemple, s'y baigner, pêcher, se promener à pied ou à bicyclette sur le bord de l'eau ou encore observer les oiseaux.

La présence de contaminants dans l'eau peut également affecter la santé des personnes qui y sont exposées par le biais de la baignade, de la consommation de poissons ou de l'eau potable. Cette pollution provient principalement des industries, des entreprises agricoles et des municipalités qui y déversent leurs eaux usées.

LES INITIATIVES DE CONSERVATION

Soucieux de protéger ce patrimoine unique, les gouvernements du Québec et du Canada ont mis en oeuvre plusieurs mesures de protection. Par exemple, des milieux ont été acquis et conservés sous la forme de réserves écologiques, de réserves nationales de faune, de refuges fauniques ou régis par des ententes avec des propriétaires privés. De plus, des travaux de restauration des rives ont été réalisés.

Le Saint-Laurent n'est toutefois pas le seul milieu à être visé par ces mesures de protection. Ses tributaires et d'autres milieux riverains sont également protégés. Par contre, beaucoup de milieux demeurent sans protection et la contribution du secteur privé (citoyens, organismes et entreprises privées) doit être plus importante.

Pour agir!

QUELQUES CONSEILS SUR LA CONSERVATION DES HABITATS RIVERAINS :

- Pour bénéficier d'un support technique ou financier d'organisme (voir le texte sur les ressources), il est préférable que vous soyez légalement constitué en organisme à but non lucratif. L'octroi de fonds est souvent conditionnel à un tel statut.
- Pour bénéficier d'un poids politique et économique dans vos démarches, créez votre groupe ou associez-vous à un groupe existant, tels que les associations de riverains, les comités de citoyens ou les organismes environnementaux.
- L'appui de la communauté reste votre meilleur gage de succès. Voici quelques-uns de vos partenaires-cibles : citoyens, municipalité, municipalité régionale de comté (MRC), Directions régionales du ministère de l'Environnement et de la Faune (MEF), sociétés privées (ex : institutions financières), fondations, clubs sociaux, organismes communautaires, industriels, chambres de commerce, etc.

Pour ne pas manquer le bateau!

Participez aux consultations tenues par la MRC pour la révision ou la modification de son schéma d'aménagement et par les municipalités pour l'adoption ou la modification de leur plan et leurs règlements d'urbanisme afin de vous assurer que les usages (agriculture, forêt, villégiature, industrie, etc.) autorisés dans une zone n'aient pas pour effet de dégrader un plan d'eau.

Informez les personnes qui autorisent des projets, soit les conseillers de votre municipalité, MRC et les fonctionnaires des Directions régionales du MEF du potentiel écologique et de la fragilité des milieux aquatiques, humides et riverains de votre région. Certains milieux ne peuvent supporter les pressions exercées par des activités, telles l'exploitation d'une méga-porcherie, d'une marina d'envergure régionale, etc. Pour en connaître davantage sur les procédures d'autorisation, consultez l'UQCN en téléphonant à l'EnviroPhone (1 800 332-7473).

Pour obtenir de l'information technique, consultez le Guide d'intervention «Restauration naturelle des rives du Saint-Laurent entre Cornwall et l'île d'Orléans» -la référence complète se trouve à la fin de cette fiche.



LA PROTECTION DES COURS D'EAU, C'EST AUSSI UNE QUESTION DE SANTÉ

L'eau est le fluide vital de l'environnement. Les cours d'eau sont des réserves de ce fluide indispensable. De la quantité et de la qualité de ces réserves dépendent une part importante de notre biodiversité, de notre santé et de notre qualité de vie.

Les usages que nous décidons d'en faire, tout comme l'expansion des villes, des industries et de l'agriculture, peuvent créer de fortes pressions sur les cours d'eau. Aussi importe-t-il de demeurer vigilant pour en assurer collectivement la protection.

Cette introduction aux 6 fiches d'intervention du «Guide d'actions communautaires pour la protection des cours d'eau» expose la problématique ayant conduit à leur rédaction et en suggère un mode d'utilisation.

DES MILIEUX DE VIE

Etant donné les éléments nutritifs et l'abri qu'ils procurent, les cours d'eau forment des écosystèmes renfermant habituellement une grande variété d'organismes vivants, dont des bactéries, des larves d'insectes, des escargots, des vers, des algues, des quenouilles, des joncs, des roseaux, des poissons, des amphibiens et des oiseaux. Tous ces organismes, petits ou gros, agissent réciproquement et dépendent donc les uns des autres. Par conséquent, modifier un cours d'eau conduit nécessairement à rompre un certain équilibre.

Il y a plusieurs façons de transformer un milieu aquatique. Par exemple, en y introduisant une nouvelle espèce animale ou végétale, en y déversant des eaux usées, en rectifiant la forme du cours d'eau, en y construisant un ouvrage, ou même en y pratiquant certaines activités. Suivant la nature de l'action posée, les répercussions peuvent être multiples.

Nos gestes ont souvent des impacts directs sur la diversité biologique des milieux touchés. Ces impacts peuvent évidemment être positifs ou négatifs. Force est d'admettre néanmoins que, jusqu'à présent, ils se sont généralement traduits par un appauvrissement. D'où l'appel pressant à réagir lancé lors du Sommet de la Terre, tenu à Rio de Janeiro, en 1992.

Notre santé et notre qualité de vie peuvent, elles aussi, être affectées directement ou indirectement par l'utilisation que nous décidons de faire d'un cours d'eau. Il suffit, en effet, qu'une source de pollution contamine trop une rivière, par exemple, pour que la baignade ou la consommation d'eau ou de poisson y soient interdites, ou deviennent à ce point risquées qu'un certain nombre de précautions doivent être prises.

En protégeant nos cours d'eau, nous nous donnons donc les moyens de préserver la biodiversité qu'entretiennent ces milieux, tout en veillant à notre santé et à notre qualité de vie.

OBJECTIFS DES FICHES

Les fiches d'information «Guide d'actions communautaires pour la protection des cours d'eau» ont été conçues pour répondre aux questions que les groupes communautaires de gestion de rivières et de cours d'eau ainsi que plusieurs citoyens adressent au Service EnviroPhone de l'UQCN. Leur réalisation a été rendue possible grâce au support financier du Programme d'animation communautaire

Les fiches d'information «Guide d'actions communautaires pour la protection des cours d'eau» mettent l'accent sur l'identification et la prévention des problèmes de santé humaine liés aux cours d'eau.

Au total, six fiches ont été développées:

1. La protection des cours d'eau, c'est aussi une question de santé
2. La préservation de la qualité du poisson et de son habitat
3. Les embarcations à moteur et le zonage
4. Les projets susceptibles d'affecter la santé et l'environnement
5. La prévention de la pollution: agir dans sa communauté
6. Des espaces riverains en santé

Chaque fiche présente une problématique environnementale liée aux cours d'eau parmi les plus susceptibles d'être rencontrées tant par les organismes de gestion de rivières ou de cours d'eau que par les citoyens.

- Dans la section «Pour agir: il faut savoir», les informations, les autorités et les droits des citoyens sont présentés pour mieux cerner les problématiques associées aux cours d'eau;
- Dans la section «Passez à l'action», sont indiquées les interventions possibles en vue d'une utilisation des cours d'eau et de leurs ressources en toute santé et en toute sécurité.

Nous espérons que ces fiches atteindront leurs objectifs en favorisant une prise de conscience des problèmes de santé ou de qualité de vie associés aux cours d'eau et en proposant les interventions requises pour protéger tant la santé que la qualité de vie des riverains et autres utilisateurs des cours d'eau.

Références

ENVIRONNEMENT CANADA. Notions élémentaires sur l'eau douce. Ministre des Approvisionnement et Services Canada, numéro de catalogue MAS En37-90/1993F, 1993.

ENVIRONNEMENT CANADA. Fiche d'information 3: L'eau. Ministre des Approvisionnement et Services Canada, numéro de catalogue En37-81/3-1990F, 1990.

Gaudreau, L. et J.-G. Lavoie, La diversité biologique ou la complexité de la vie, Ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec, Envirodoq EN950075, 1995.

Réalisé par :

UQCN

1085 avenue de Salaberry, bureau 300

Québec (QC) G1R 2V7

Tél. : (418) 648-2104

Télec. : (418) 648-0991

Courriel : courrier@uqcn.qc.ca

Ce document a été produit par l'UQCN avec la collaboration de Santé Canada et d'Environnement Canada dans le cadre du Programme d'animation communautaire.

Note : Les opinions exprimées dans le présent document sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement les points de vue officiels de Santé Canada et d'Environnement Canada.

[Sommaire des fiches](#) | [Fiche suivante](#)



LA PRÉSERVATION DE LA QUALITÉ DU POISSON ET DE SON HABITAT

Plusieurs menaces pèsent sur les poissons de nos plans d'eau. Ils sont à ce point contaminés par les substances toxiques présentes dans leur milieu que la consommation que nous en faisons doit être surveillée pour notre santé. De plus, certains ouvrages risquent de détruire leur habitat.

Une façon de préserver la qualité du poisson et de son habitat consiste à s'assurer que les impacts des projets réalisés en milieu aquatique soient contrôlés. Ces projets sont variés. Il peut s'agir de la construction d'ouvrages tels un ponceau, un pont ou une marina, ou encore, du rejet d'eaux usées municipales, industrielles ou agricoles.

Pour agir, il faut savoir

QUI FAIT QUOI?

Au Québec, la juridiction des habitats fauniques (dont celui du poisson en eau douce) revient au ministère de l'Environnement et de la Faune (MEF). Toute intervention (ouvrage ou rejet) susceptible d'affecter le poisson et son habitat doit donc obligatoirement être analysée par le MEF. Pour connaître la procédure autorisant pareil projet, consultez le MEF.

L'habitat du poisson, qu'il soit en eau douce ou salée, est sous la juridiction du ministère des Pêches et Océans Canada (MPO). Par l'intermédiaire de la Division de l'habitat du poisson ou de la Garde côtière canadienne, le MPO peut donc, lui

aussi, autorisé ou non des ouvrages en milieu aquatique.

Bien qu'elle ait le mandat d'assurer le droit public à la navigation, la Garde côtière canadienne doit voir à ce que certains ouvrages soumis à son approbation fassent l'objet d'une évaluation environnementale selon la procédure prescrite par la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale¹. Cette évaluation a lieu lorsque l'ouvrage visé est situé dans les eaux navigables² et qu'une approbation formelle est requise. La délivrance d'une telle approbation est nécessaire seulement si l'ouvrage (pont, barrage, estacades, chaussées, terminaux pour traversiers, etc.) est susceptible d'entraver considérablement la navigation.

Qu'une évaluation environnementale soit déclenchée ou non, la Division de l'habitat du poisson du MPO peut, en vertu de la Loi sur les pêches³ analyser les impacts d'un ouvrage sur l'habitat du poisson pour garantir la conservation et la protection de cet habitat.

D'autres intervenants sont appelés à exercer un contrôle sur les activités pouvant affecter la qualité de l'eau et, par conséquent, l'habitat du poisson. Par exemple, les municipalités (par le biais de leurs pouvoirs réglementaires) et Environnement Canada (responsable de l'application de la Loi sur la protection de l'environnement).

LES MESURES DE PROTECTION

LE CONTRÔLE DES OUVRAGES

En vertu du paragraphe 35(1) de la Loi sur les pêches, "il est interdit d'exploiter des ouvrages ou entreprises entraînant la détérioration, la destruction ou la perturbation de l'habitat du poisson". Toutefois, de tels ouvrages ou entreprises pourront être autorisés par le MPO si : (1) on ne peut les éviter et (2) à la condition que des mesures d'atténuation et de compensation appropriées soient prises afin d'assurer le respect du principe d'aucune perte nette de l'habitat du poisson.

LA PROCÉDURE D'AUTORISATION D'UN PROJET

Ce qu'un promoteur doit faire

1^o Le promoteur d'un projet susceptible d'affecter l'habitat du poisson doit obtenir une autorisation de la Direction régionale du MEF concernée.

2º Le promoteur devrait également informer la Garde côtière canadienne (Division des programmes de la protection des eaux navigables au (418) 648-4549), porte d'entrée du MPO, qui transmettra l'information à la Division de l'habitat du poisson.

Bien que la Direction de la gestion l'habitat du poisson n'a pas l'obligation positive d'émettre des permis autorisant des projets, des poursuites judiciaires pourront être intentées par le ministère ou tout citoyen, si des dommages sont causés à l'habitat du poisson lors de la réalisation d'un projet. Il est donc prudent pour le promoteur d'un projet d'informer le MPO de ses intentions.

L'autorisation du projet

Lorsque, de l'avis du MPO, il est possible d'éviter ou de réduire les répercussions du projet, des recommandations visant sa modification ou son déplacement sont alors énoncées. Ces recommandations ne constituent pas une autorisation, mais le promoteur qui s'y conforme est réputé avoir respecté la Loi sur les pêches.

S'il est impossible d'atténuer les répercussions du projet sur l'habitat du poisson en le modifiant, le MPO pourra délivrer une autorisation afin que le promoteur ait le droit "de détériorer, de détruire ou de perturber l'habitat du poisson", sous réserve de compenser la perte de l'habitat par l'aménagement d'un autre habitat. Cette autorisation ne pourra être donnée que suite à une évaluation environnementale, tel que le prévoit la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale.

LE CONTRÔLE DU REJET DES SUBSTANCES NOCIVES

En vertu du paragraphe 36(3) de la Loi sur les pêches, "il est interdit d'immerger ou de rejeter une substance nocive - ou d'en permettre l'immersion ou le rejet - dans des eaux où vivent des poissons, ou en quelque autre lieu si le risque existe que la substance ou toute autre substance nocive provenant de son immersion ou rejet pénètre dans ces eaux". Toutefois, les déchets, polluants ou substances nocives désignées par règlement pourront être immergés ou rejetés dans la mesure où les conditions qui y sont prévues sont respectées. Ces conditions peuvent être des quantités maximales et/ou des degrés de concentration⁵.

L'application de l'article 36 de la Loi sur les pêches a été déléguée par le MPO à Environnement Canada en 1978. Ainsi, Environnement Canada contrôle l'immersion ou le rejet des substances nocives dans l'habitat du poisson.

Concernant le rejet des substances nocives, la règle mentionne qu'on ne peut rejeter ces substances sauf si des normes réglementaires le permettent. Les secteurs d'activités touchés par ces normes réglementaires sont notamment les pâtes et papiers, les raffineries de pétrole et les mines de métaux de base. Donc, quiconque rejette ou permet le rejet d'une substance qui n'est pas autorisée par règlement, ou dépasse la norme permise, est passible des peines énoncées ci-après.

LES SANCTIONS

Quiconque contrevient aux articles 35(1) ou 36(3) est passible d'une amende maximale de trois cent mille dollars et d'un emprisonnement maximal de six mois ou l'une de ces peines. En cas de récidive, un contrevenant est passible d'une amende maximale d'un million de dollars et d'un emprisonnement maximal de trois ans.

En plus de l'amende maximale d'un million de dollars, la Loi sur les pêches permet à un juge d'imposer des mesures compensatoires pour les pertes causées par les contrevenants. Cette compensation peut être le paiement d'une somme versée au Fonds de rétablissement de l'habitat du poisson (FRAPH).

Passez à l'action!

**SI VOUS VOYEZ UN OUVRAGE OU ÊTES TÉMOIN D'UN REJET QUE
VOUS
CROYEZ SUSCEPTIBLE DE NUIRE AU POISSON ET À SON HABITAT**

1. Communiquez avec le MPO, Division de l'habitat du poisson au (418) 648-2508
2. Communiquez avec Environnement Canada au (514) 283-4670. Pour une urgence, composez le (514) 283-2333, en service 24 heures sur 24.
3. Communiquez avec la Direction régionale du MEF concernée dont le numéro apparaît dans les pages bleues de votre bottin. Pour une urgence, composez le (514) 873-3454 pour la région de Montréal et l'ouest de la province et le (418) 643-4595 pour Québec et l'est de la province, le soir, les fins de semaine et les jours fériés.

Références :

Loi canadienne sur l'évaluation environnementale, L.C. 1992, c. 37.

Loi sur la protection de l'environnement, L.R.C. (1985), c. 16 (4e suppl.)

Loi sur les pêches, L.R.C. (1985), c. F-14.

CANADA. MINISTÈRE DES PÊCHES ET OCÉANS. La loi et l'habitat du poisson au Canada. [Ottawa]: Ministère des Approvisionnements et Services. No de catalogue, Fs, 23-40/1991F. 1991.

Notes :

1. L.C. 1992, c. 37.

2. La loi sur la protection des eaux navigables (L.R.C. (1985), c. N-22) définit les eaux navigables comme toute étendue d'eau qui à l'état naturel peut servir à la navigation de toute embarcation servant à des fins de commerce ou de plaisance et comprend les canaux et tout autre plan d'eau créé ou modifié par la suite de la construction d'un ouvrage; ce qui inclut tous les plans d'eaux navigables intérieurs et côtiers situés au Canada.

3. L.R.C. (1985), c. F-14.

4. L.R.C. (1985), c. 16 (4e suppl.)

5. Art. 36(4) de la Loi sur les pêches

Réalisé par :

UQCN

1085 avenue de Salaberry, bureau 300

Québec (QC) G1R 2V7

Tél.: (418) 648-2104

Télec.: (418) 648-0991

Email: courrier@uqcn.qc.ca

Ce document a été produit par l'UQCN avec la collaboration de Santé Canada et d'Environnement Canada dans le cadre du Programme d'animation communautaire.

Note : Les opinions exprimées dans le présent document sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement les points de vue officiels de Santé Canada et d'Environnement Canada.

[Fiche précédente](#) | [Sommaire des fiches](#) | [Fiche suivante](#)



LES EMBARCATIONS À MOTEUR ET LA QUALITÉ DE VIE

Vous êtes dérangé(e) par le bruit causé par la circulation d'embarcations à moteur sur le plan d'eau que vous fréquentez ou à proximité duquel vous habitez? Vous constatez une érosion rapide des rives, menaçant votre propriété? Vous vous apercevez que le plan d'eau est déserté par les animaux tels le chevreuil, le héron, la grenouille ou la truite, qui le fréquentaient habituellement.

Comment concilier vos droits avec ceux des plaisanciers? Comment vous assurer que le dérangement causé à la faune ne dépasse pas le seuil de non-retour?

Pour agir, il faut savoir

LA CIRCULATION DES EMBARCATIONS À MOTEUR

Le Règlement sur les restrictions à la conduite des bateaux régit la circulation des embarcations à moteur sur les plans d'eau du Québec. Pour qu'il entre en application sur un plan d'eau précis, l'autorité ayant juridiction sur ce plan d'eau doit en faire la demande au ministère des Affaires municipales du Québec (MAM), lequel transmettra sa requête à la Garde côtière du ministère des Pêches et Océans Canada.

Pour les plans d'eau des parcs et des réserves fauniques relevant du ministère de l'Environnement et de la Faune (MEF), c'est donc le MEF qui doit adresser une

demande au MAM. Pour les plans d'eau de juridiction municipale, c'est plutôt à la municipalité concernée d'effectuer la démarche.

Le Règlement permet à l'instance responsable d'un plan d'eau d'y interdire certains bateaux, de même que la pratique du ski nautique, de l'aquaplane ou de toute autre activité semblable (par exemple, la tenue de régates, de défilés ou de courses de bateaux, ou encore, les excursions commerciales en radeau pneumatique). Grâce à ce Règlement, la vitesse des embarcations peut également être limitée.

En fait, l'autorité concernée peut adapter le Règlement dans le but de concilier les intérêts parfois divergents des différents usagers d'un plan d'eau. Par exemple, en excluant la circulation des embarcations à moteur d'une zone de protection du rivage, ce Règlement permet non seulement de diminuer les inconvénients liés au bruit, à l'érosion et à la destruction des habitats aquatiques, mais il protège aussi les baigneurs des plaisanciers.

Au Canada, depuis 1991, une province peut décider d'imposer, pour tous les plans d'eau situés sur son territoire, une zone de protection du rivage de 30 mètres où la vitesse maximale des bateaux à moteur ne doit excéder 10 km/h. Le Québec n'a cependant pas encore adopté cette mesure préventive. Il pourrait néanmoins mettre de l'avant une mesure semblable, ou même plus sévère, pour certains plans d'eau choisis.

LA PROCÉDURE À SUIVRE PAR UNE MUNICIPALITÉ POUR RÉGLEMENTER LA CIRCULATION DES EMBARCATIONS À MOTEUR SUR UN DE SES PLANS D'EAU

Pour qu'une municipalité puisse appliquer une ou plusieurs des restrictions mentionnées ci-haut, elle doit:

1^o Tenir une consultation publique sur les restrictions quelle entend appliquer sur un ou plusieurs plans d'eau situé(s) sur son territoire. Cette consultation doit être tenue auprès de toute la population et lorsque la majorité des villégiateurs sont disponibles, soit l'été. Toutefois, dans le cas des lacs privés, c'est-à-dire sans accès public, la consultation peut être faite auprès des propriétaires riverains seulement.

2^o Émettre un avis public au moins 15 jours avant la tenue de l'assemblée.

3^o Transmettre une copie de l'avis public aux municipalités voisines lorsque le plan d'eau en question communique avec un plan d'eau d'une autre municipalité. Une copie doit également être transmise à la Municipalité régionale de comté concernée.

4^o Recevoir l'accord d'au moins 2/3 des citoyens présents aux assemblées et adopter une résolution intégrant la ou les restriction(s) à ses règlements. Dans le cas d'un plan d'eau qui traverse plusieurs municipalités, celles-ci doivent se concerter sur la résolution à adopter pour éviter que la circulation des embarcations soit à la fois permise et interdite. Dans ce cas, la libre circulation ne peut être empêchée.

5^o Adopter une résolution dans laquelle elle demande au MAM de soumettre la ou les restriction(s) au ministère des Pêches et Océans du Canada (Garde côtière canadienne) afin qu'elle(s) soit(ent) appliquée(s) sur le ou les plan(s) d'eau concerné(s)¹. Si les restrictions visées sont permises par le règlement, la demande sera alors acceptée.

6^o Installer, conformément au règlement, des écriteaux indiquant la nature des restrictions, lorsque celles-ci entrent en vigueur.

1 La résolution municipale, accompagnée d'un compte rendu des assemblées publiques et de l'avis public, doit être acheminée au MAM au plus tard le 1er septembre de chaque année, car le MAM doit transmettre les demandes au ministère fédéral concerné au plus tard le 1er octobre. Si acceptées, les restrictions pourraient alors s'appliquer au plan d'eau concerné dès l'été suivant.

LES SANCTIONS

Une personne qui endommage un écriteau ou qui contrevient à l'une des restrictions du règlement est passible d'une amende maximale de 500 dollars.

LA SURVEILLANCE

La résolution municipale doit mentionner qui sera habilité à faire respecter les restrictions adoptées en vertu du règlement sur un plan d'eau situé sur son territoire:

- le corps policier ou
- l'inspecteur municipal, si la municipalité n'a pas de corps policier.

D'autres autorités sont habilitées à faire respecter le règlement:

- la Sûreté du Québec, suite à la signature d'un protocole d'entente avec la municipalité;
- la Gendarmerie Royale;
- lorsqu'ils sont nommés par le ministère fédéral des Transports, suite à la demande du MAM:
 - des agents de sécurité mandatés par les municipalités régionales de comté;
 - des agents de conservation pour les plans d'eau situés dans un territoire protégé de juridiction provinciale, tel parc, réserve faunique, ZEC, etc.

Passez à l'action!

POUR QUE SOIT LIMITÉE OU INTERDITE LA CIRCULATION D'EMBARCATIONS À MOTEUR SUR UN PLAN D'EAU

- Vous devez faire une demande écrite en ce sens à votre conseiller municipal et l'informer de la démarche à suivre, telle que décrite ci-haut. Votre demande aura plus de poids si elle appuyée par:
 - plusieurs intervenants, tels l'association des riverains du plan d'eau en question, tout citoyen ou groupe concerné par la problématique, comme votre Comité ZIP ou votre Conseil régional de l'environnement. Pour connaître les groupes environnementaux de votre région, informez-vous auprès de votre CRE, son numéro apparaît dans le bottin téléphonique.
 - un avis écrit d'un spécialiste établissant, par exemple, l'intensité du bruit, les risques d'accidents pour les baigneurs ou utilisateurs d'embarcations non motorisées (canot, pédalo, etc.), l'érosion des rives par les vagues, la destruction d'habitats fauniques.

Vous pourriez obtenir un avis sur le bruit ou les risques d'accidents de votre Direction de santé publique dont le numéro apparaît dans la section "Affaires" du bottin téléphonique sous la rubrique "Régie régionale de la santé et des services sociaux".

Pour les aspects fauniques, certains intervenants pourront être consultés, tels le Service canadien de la Faune pour le dérangement des oiseaux migrateurs, votre Direction régionale du MEF, un biologiste de votre région dont les coordonnées sont disponibles auprès de l'Association des biologistes du Québec, ou un consultant en environnement.

POUR DÉNONCER UN CONTREVENANT

- Portez plainte à l'inspecteur municipal qui prendra les mesures nécessaires pour remédier à la situation ou contactera l'autorité compétente.

POUR SENSIBILISER LES UTILISATEURS D'EMBARCATIONS À MOTEUR

Afin de sensibiliser les utilisateurs d'embarcations à moteur aux règles de sécurité et aux impacts de leurs activités, vous pouvez :

- contacter le club de la marina ou de toute autre infrastructure qui a déjà des liens avec ses membres ;
- demander l'assistance d'un agent de la Garde côtière canadienne au 1 800 267-6687 pour sensibiliser les utilisateurs d'embarcations à moteur lors d'une rencontre d'information ;
- demander à votre municipalité ou à toute infrastructure responsable que soit affiché aux abords des plans d'eau un code d'éthique pour une utilisation respectueuse des embarcations à moteur. La Garde côtière canadienne peut vous aider à en rédiger le texte.

Références :

ROY, Odette. "Règlement sur les restrictions à la conduite des bateaux".
Municipalité. (juillet-août 1992) P. 31-33.

Réalisé par :

UQCN

1085 avenue de Salaberry,
bureau 300

Québec (QC) G1R 2V7

Tél. : (418) 648-2104

Télec. : (418) 648-0991

Courriel : courrier@uqcn.qc.ca

Ce document a été produit par l'UQCN
avec la collaboration de Santé Canada et
d'Environnement Canada dans le cadre
du Programme d'animation
communautaire.

Note : Les opinions exprimées dans le
présent document sont celles des auteurs
et ne reflètent pas nécessairement les
points de vue officiels de Santé Canada
et d'Environnement Canada.



LES PROJETS SUSCEPTIBLES D'AFPECTER LA SANTÉ ET L'ENVIRONNEMENT ET LEURS AUTORISATIONS

Afin de prévenir l'implantation de projets susceptibles de détériorer nos plans d'eau et leurs rives (industrie, entreprise agricole, développement domiciliaire ou de villégiature, travaux de dragage, pont, barrage, route traversant un plan d'eau, etc.), vous devez intervenir avant qu'ils ne soient autorisés par votre municipalité, un ministère provincial ou fédéral et/ou le gouvernement.

INTRODUCTION

Le déboisement des rives, l'assèchement des milieux riches en faune et en flore pour des fins de développement et d'agriculture ou encore, le déversement d'eaux usées dans nos plans d'eau a un impact sur la santé et la qualité de vie des riverains et utilisateurs de ces milieux, en plus de détruire l'habitat de plusieurs espèces animales et végétales.

Il devient de plus en plus difficile d'avoir accès à un plan d'eau où l'on peut, par exemple, se baigner, pêcher, se promener à pied ou à bicyclette sur son pourtour ou encore observer la faune.

La présence de contaminants dans l'eau peut également affecter la santé des personnes qui y sont exposées par le biais de la baignade, de la consommation de poissons ou de l'eau potable.

Cette pollution provient principalement des industries, des entreprises agricoles et des municipalités qui y déversent leurs eaux usées.

Afin de protéger ces milieux, plusieurs mécanismes de protection ont été développés par les différents paliers de gouvernement (municipal, provincial, fédéral), dont les juridictions diffèrent ou se chevauchent. Parmi ces mécanismes, citons les autorisations qui visent à prévenir les répercussions d'un projet sur la qualité d'un plan d'eau et ses rives. Ainsi, avant la construction d'un quai, un promoteur peut être tenu d'obtenir l'approbation de plusieurs autorités, tels la municipalité concernée, le ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec (MEF) et le ministère des Pêches et des Océans Canada (MPO).

Pour agir, il faut savoir

LES AUTORISATIONS REQUISES AU PROVINCIAL

Les autorités qui peuvent être appelées à autoriser un projet sont les municipalités, certains ministères ou le gouvernement.

Sont soumis à l'autorisation du gouvernement, les projets assujettis à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement (procédure d'évaluation). Ces projets sont principalement des projets de grande envergure et sont énumérés dans le Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement¹. La procédure d'évaluation permet qu'un projet soit étudié sous toutes ses coutures par l'autorité responsable de son autorisation. De plus, si un citoyen le demande, des audiences publiques pourront être tenues par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE). Le promoteur d'un projet soumis à la procédure d'évaluation et à des consultations publiques peut prévoir un délai de 1 à 2 ans avant d'obtenir un certificat d'autorisation.

Lorsqu'un projet n'est pas soumis à la procédure d'évaluation, il peut devoir être autorisé au préalable par une ou plusieurs autorités, dont en voici quelques-unes :

AUTORITÉS	PROJETS
Ministère de l'Environnement et de la Faune	Projets à réaliser dans un plan d'eau ou en rive à des fins autres que privées (commerciales, industrielles, communautaires)

Ministère des Ressources naturelles	Coupe d'arbres en forêt publique
Ministère des Transports du Québec	Projets susceptibles d'avoir un impact sur une structure du réseau routier (ponceau, ouvrage présentant un risque d'érosion, etc.)
Ministère de la Culture et des Communications	Projets à réaliser près de sites archéologiques, historiques ou de bâtiments d'intérêt patrimonial
Commission de protection du territoire agricole	Projets susceptibles de modifier des rives agricoles
Municipalité régionale de comté	Projets à réaliser dans le lit de cours d'eau traversant une terre agricole
Municipalités locales	Tout projet à réaliser sur le territoire d'une municipalité dont les projets privés réalisés dans un plan d'eau ou sur la rive

Que le projet soit autorisé par un ministère ou une municipalité, il n'y a, en principe, aucune consultation du citoyen avant l'autorisation du projet. Les négociations sont plutôt menées entre l'autorité responsable et le promoteur.

Enfin, en vertu d'ententes administratives, certains ministères (par exemple, le ministère des Transports) peuvent réaliser des travaux sans être tenus de faire une demande d'autorisation auprès des ministères responsables d'autoriser un projet. Par contre, ces ententes ne dispensent pas un ministère promoteur du respect de certaines normes de protection de l'environnement.

LES AUTORISATIONS REQUISES AU FÉDÉRAL

Les projets soumis à une autorisation fédérale sont ceux susceptibles d'affecter la navigation, la sécurité des navigateurs ou de rendre celle-ci plus difficile ou dangereuse, ou de nuire aux oiseaux migrateurs, au poisson ou à son habitat. Une autorisation d'Environnement Canada et(ou) du ministère des Pêches et des Océans Canada peut donc s'avérer nécessaire.

En vertu de la Loi canadienne de l'évaluation environnementale² un projet peut également faire l'objet d'une évaluation environnementale lorsqu'un ministère ou un

organisme fédéral:

- en est le promoteur;
- accorde une aide financière au projet;
- émet un permis ou une autorisation prévus par dispositions législatives ou réglementaires;
- cède un droit foncier pour la réalisation du projet.

Par exemple, lorsque le ministère des Pêches et des Océans Canada (Garde côtière) est appelé à autoriser un projet susceptible d'affecter la navigation, comme la construction d'une marina, il doit faire une évaluation environnementale.

POUR SAVOIR QUELLE AUTORITÉ POURRAIT AUTORISER UN PROJET, VOUS POUVEZ COMMUNIQUER AVEC:

- votre inspecteur municipal;
- votre Direction régionale du ministère de l'Environnement et de la Faune dont le numéro apparaît dans les pages bleues de votre bottin;
- le ministère des Pêches et des Océans Canada au (418) 648-4549;
- le Bureau d'audience publique en environnement (BAPE) au 1 800 463-4732*;
- l'Agence canadienne d'évaluation environnementale (ACÉE) au (819) 997-1000*.

*Ces autorités peuvent vous aider à préparer votre intervention lorsqu'un projet est soumis à une évaluation environnementale.

Passez à l'action!

AVANT DE DÉBUTER VOS DÉMARCHES, AYEZ À L'ESPRIT CES QUELQUES CONSEILS:

Pour que vos démarches portent fruit, il est préférable de:

- vous faire entendre par la voie d'un organisme, tel un groupe environnemental ou toute association. De plus, il est plus facile d'intervenir auprès de plusieurs instances si les tâches sont distribuées entre plusieurs

personnes, toutes ayant leurs activités courantes à mener;

- faire valoir votre point de vue à la MRC ou la municipalité concernée, et ce, même dans les cas où elle n'est pas l'autorité responsable de l'autorisation du projet. Plus un projet sera contesté auprès des autorités, plus il sera facile d'empêcher sa réalisation ou de le modifier afin qu'il réponde aux préoccupations des citoyens.

Pour ne pas manquer le bateau:

- soyez à l'affût de la réglementation existante et de tout nouveau projet car une fois autorisé, un projet ne peut être valablement contesté que si son autorisation est entachée d'un vice ou que si après avoir été dûment autorisé, le titulaire de l'autorisation ne respecte pas les normes applicables.

Pour ne pas vous retrouver avec une poursuite judiciaire sur les bras:

- N'entretenez pas des propos susceptibles de porter atteinte à la réputation d'un promoteur lorsque vous vous opposez à un projet par le biais de lettres ouvertes, campagnes, pétitions, participation à des assemblées publiques, etc. Certains promoteurs qui se sont vu refuser l'autorisation de réaliser leur projet ont intenté des poursuites contre leurs opposants pour diffamation ou atteinte à la réputation.

Notes :

1. R.R.Q., 1981, c. Q-2, r.9.

2. L.C. 1992, c. 37.

Réalisé par :

UQCN

1085 avenue de Salaberry, bureau 300

Québec (QC) G1R 2V7

Tél. : (418) 648-2104

Télec. : (418) 648-0991

Courriel : courrier@uqcn.qc.ca

Ce document a été produit par l'UQCN avec la collaboration de Santé Canada et d'Environnement Canada dans le cadre du Programme d'animation communautaire.

Note : Les opinions exprimées dans le présent document sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement les points de vue officiels de Santé Canada et d'Environnement Canada.

[Fiche précédente](#) | [Sommaire des fiches](#) | [Fiche suivante](#)



LA PRÉVENTION DE LA POLLUTION: AGIR DANS SA COMMUNAUTÉ

Certaines activités pratiquées sur les rives ou dans un plan d'eau peuvent altérer la qualité de l'eau et ainsi affecter l'environnement et la santé publique. Par exemple, le rejet dans l'eau de matières agricoles ou de substances toxiques par une industrie rend plus difficile le traitement de l'eau potable et contamine la faune et la flore de ce milieu, dont les poissons destinés à la consommation. De plus, la qualité de vie des riverains et utilisateurs de ce plan d'eau est affectée puisqu'ils ne peuvent s'y baigner, pêcher ou encore observer la faune.

Afin de préserver leur santé et leur environnement, les citoyens peuvent faire part de leurs préoccupations auprès de la municipalité avant qu'elle n'autorise un projet susceptible de nuire à leur environnement et, incidemment, à leur santé et à leur qualité de vie.

Pour agir, il faut savoir

LA RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

Le plan d'urbanisme est un document de planification du territoire d'une municipalité dont découle des règlements d'urbanisme (zonage, lotissement, construction et aménagement). Une municipalité doit intégrer dans son plan et ses règlements d'urbanisme les objectifs du schéma d'aménagement¹ et les dispositions du document complémentaire de la municipalité régionale de comté (MRC) dont elle fait partie.

Il est important que ces outils de planification et la réglementation prévoient des mesures de protection de l'environnement et de la santé publique puisqu'un projet conforme aux normes est généralement autorisé par la municipalité sans que celle-ci ne soit tenue de consulter les citoyens, sauf dans certains cas où une modification aux règlements est nécessaire (voir procédure ci-bas).

Afin de s'assurer qu'un projet rencontre les orientations et les normes qui prévalent sur leur territoire, les citoyens doivent participer aux consultations publiques visant la modification ou la révision du schéma d'aménagement de la MRC et des règlements de la municipalité. Pour ce faire, il est important que les citoyens connaissent quelques-unes des normes de protection que les MRC et municipalités peuvent ou doivent adopter.

Mais avant d'aborder certaines de ces normes, la présentation de la procédure d'autorisation des projets par une municipalité s'impose afin de démontrer l'importance de l'adoption et de la mise en application de mesures visant la protection de nos plans d'eau.

1 Un schéma d'aménagement est un document de planification dans lequel sont énoncées les grandes orientations (vision politique) que poursuit une MRC concernant l'utilisation de son territoire. Le plan d'urbanisme est un document de planification au même titre que le schéma d'aménagement, mais qui s'applique au niveau municipal. De ce document découle les règlements d'urbanisme des municipalités (zonage, lotissement et construction). Le plan et les règlements d'urbanismes proposés par une municipalité doivent être conformes aux objectifs du schéma.

LA PROCÉDURE D'AUTORISATION D'UN PROJET

Ce qu'un promoteur doit faire

1. Un promoteur doit présenter à l'inspecteur² de la municipalité une description de son projet qui comprend notamment sa localisation, son étendue ainsi que ses plans et devis. L'inspecteur l'informerá sur les règlements d'urbanisme (zonage, construction, lotissement et plan d'implantation et d'intégration architecturale) en vigueur.
2. Si ces règlements ne permettent pas l'implantation de son projet, un promoteur pourra demander à ce que ces règlements soient modifiés. Mais pour ce faire, une municipalité doit tenir des consultations publiques et dans certains cas, soumettre les modifications à l'approbation des personnes habiles à voter.

La participation du citoyen aux consultations publiques

La tenue de consultations publiques permet aux citoyens de faire valoir leur point de vue à la municipalité avant toute modification du règlement. Dans certains cas, la modification d'un règlement peut également être approuvée par les personnes habiles à voter par le biais d'un référendum³. Pour connaître la procédure applicable, communiquez avec le Centre québécois du droit de l'environnement (514) 931-9190 ou informez-vous auprès de l'inspecteur, du greffier ou du secrétaire-trésorier de la municipalité.

L'autorisation du projet

Lorsqu'un projet est conforme à ses règlements, une municipalité doit généralement délivrer un permis ou si le projet doit être également être autorisé par la Direction régionale du ministère de l'Environnement et de la Faune (MEF) concernée, une attestation de conformité. Ce n'est que pour certains règlements, comme le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, que le conseil municipal jouit d'un pouvoir discrétionnaire d'approbation, suite à la consultation du comité consultatif d'urbanisme.

Donc, les critères de protection de l'environnement ou tout autre considération ne pourront être invoqués par une municipalité pour refuser la réalisation d'un projet sur son territoire, si celui-ci respecte les normes existantes, d'où l'importance que

ces normes intègrent des mesures visant la protection des plans d'eau.

2 Bien que l'inspecteur en bâtiment soit habituellement la personne responsable de l'émission des permis et des attestations, une municipalité peut affecter d'autres fonctionnaires à cette tâche, tel le greffier ou le secrétaire-trésorier.

3 *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, L.R.Q., c. A-19.1, art. 123 à 137, (ci-après parfois citée: "L.A.U.").

LES NORMES DE PROTECTION

LES NORMES OBLIGATOIRES

Avant d'autoriser un projet, une municipalité n'est pas tenue de consulter les citoyens, sauf dans certains cas où une modification aux règlements est nécessaire (voir procédure ci-bas). Il est donc important que les outils de planification et de réglementation des MRC et des municipalités puissent assurer la protection de l'environnement et de la santé publique. Afin de rencontrer cet objectif, le schéma d'aménagement de la MRC et les règlements de la municipalité doivent intégrer les normes prévues dans les lois et politiques gouvernementales, dont voici quelques exemples.

Les grandes affectations du territoire et les territoires d'intérêt écologique

Les grandes affectations attribuent une vocation aux différentes parties du territoire d'une MRC, telles la foresterie, l'agriculture ou la conservation. Elles doivent être déterminées dans le schéma d'aménagement de la MRC et dans le plan d'urbanisme de la municipalité. L'affectation de conservation permet que soit précisé le niveau de protection (intégrale, avec prélèvement, etc.) dont jouit un territoire donné.

De plus, les territoires qui présentent un intérêt écologique doivent être intégrés au schéma. Ainsi, un marais, une tourbière ou un lac riche en faune pourront présenter suffisamment d'intérêt au niveau régional pour que soit justifié leur protection et leur mise en valeur. Dans tous les cas, les normes de protection applicables à une zone devront respecter le droit de propriété privée. Si, par l'effet d'une norme d'usage contenue à la réglementation municipale, aucun usage ne peut être fait

d'une terre privée, cette norme pourrait être considérée comme une expropriation déguisée par les tribunaux et être annulée pour ce motif.

Les contraintes naturelles

Toute MRC doit déterminer les zones où l'occupation du sol est soumise à des contraintes naturelles pour des raisons de sécurité publique.

La Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables ⁴

Toutes les MRC du Québec doivent intégrer dans leur schéma d'aménagement et leurs documents complémentaires les orientations et les normes minimales de la Politique. Ces normes doivent ensuite être obligatoirement reprises dans les règlements municipaux.

La norme générale proposée par la Politique consiste à maintenir, à partir de la ligne des hautes eaux ⁵, une bande de protection de 10 ou 15 mètres de largeur, selon la pente du talus. Toutefois, une municipalité peut adopter des normes de protection plus sévères que celles de la Politique, qui sont considérées comme insuffisantes par les spécialistes de la faune et des milieux aquatiques. Pour en connaître davantage sur les normes de protection prévues dans la Politique, consultez la fiche 6 "Des espaces riverains en santé" disponible à l'UQCN au 1 800 332-7473.

Lorsque les règlements d'une municipalité ne respectent pas la Politique ou, compte tenu des particularités du milieu, ne protègent pas adéquatement les rives, le littoral ou les plaines inondables, le ministre de l'Environnement et de la Faune peut demander à cette municipalité de les modifier ⁶.

Le règlement relatif à l'évacuation et au traitement des eaux usées des résidences isolées et les permis municipaux ⁷

Toute municipalité visée par le règlement doit exécuter ou faire exécuter les dispositions de ce règlement et statuer sur les demandes de permis. En effet, une

municipalité n'a aucune discrétion pour refuser d'intervenir en ce sens. Ainsi, une municipalité ne peut délivrer de permis de construction, d'agrandissement ou de réparation pour une installation qui n'est pas conforme aux dispositions de ce règlement.

4 D. 103-96 du 24 janvier 1996. Pour savoir quelles sont les règles qui s'appliquent pour les travaux riverains, consultez la fiche 6 du "Guide d'actions communautaires pour la protection des cours d'eau" consacrée à ce sujet.

5 La ligne des hautes eaux est la ligne qui sert à délimiter le littoral et la rive des lacs et des cours d'eau. Cette ligne se situe à l'endroit où l'on passe d'une prédominance de plantes aquatiques à une prédominance de plantes terrestres ou s'il n'y a pas de plantes aquatiques, à l'endroit où les plantes terrestres s'arrêtent en direction du plan d'eau. La politique prévoit, à son article 2.1, d'autres façons de déterminer la ligne des hautes eaux pour les cas particuliers (ex: lorsqu'il y a un ouvrage de retenue des eaux).

6 L.A.U., art. 165.2.

7 R.R.Q., 1981, c. Q-2, r.8.

LES NORMES FACULTATIVES

De plus, une municipalité peut décider d'intégrer dans ses règlements d'urbanisme d'autres normes visant la protection des plans d'eau et qui sont, cette fois, facultatives. Ainsi, les normes qu'un promoteur de projet devra respecter pourront différer d'une MRC ou d'une municipalité à l'autre, sous réserve des normes prévues dans les lois et politiques gouvernementales.

Par exemple, en vertu de la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables, l'exécution de certains travaux est permise, sous réserve d'une autorisation municipale. Ainsi, chaque municipalité est libre d'autoriser ou non l'exécution de ces travaux.

De plus, en vertu de la Loi sur les cités et villes (L.C.V.), du Code municipal⁸ (C. M.) et de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.A.U.), les municipalités sont habilitées afin de, notamment:

- régir ou restreindre, par zone, la plantation et l'abattage d'arbres et tous travaux de déblai ou de remblai (art. 113 al. 2 (12) L.A.U.);

- régir ou prohiber tous ou certains usages du sol, constructions ou ouvrages, compte tenu de la proximité d'un cours d'eau ou d'un lac, pour des raisons de protection environnementale des rives (art. 113 al. 2 (16) L.A.U.);
- empêcher la contamination des plans d'eaux municipaux, le drainage et le remplissage des étangs sur les propriétés privées lorsque des motifs de santé publique le justifient (art. 413 (13) L.C.V.);
- défendre l'exercice d'industries nuisibles ou insalubres qui peuvent être dommageables à la propriété avoisinante, tel un plan d'eau (article 413 (17) L.C.V.);
- fonder et maintenir des organismes qui peuvent voir à l'organisation et à la gestion d'activités relatives à la protection de l'environnement et à la conservation des ressources (articles 8 (2.1)C.M. et 28 L.C.V.).

Par contre, ces règlements municipaux ne doivent pas porter sur le même objet qu'un règlement qui découle de la Loi sur la qualité de l'environnement⁹, à moins d'obtenir l'approbation du ministre de l'Environnement et de la Faune qui déterminera dans quelle mesure de tels règlements prévaudront¹⁰. Parmi les règlements élaborés en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement, certains prévoient des mesures de protection en établissant les distances minimales applicables aux exploitations situées près des plans d'eau, comme par exemple, le Règlement sur les carrières et sablières¹¹ ou le Règlement sur la prévention de la pollution des eaux par les établissements de production animale¹².

Passez à l'action!

POUR CONNAÎTRE LE POTENTIEL ÉCOLOGIQUE D'UN MILIEU AFIN D'EN PROPOSER LA PRÉSERVATION À VOTRE MUNICIPALITÉ

- Vous pouvez recourir aux services:
 - du ministère de l'Environnement et de la Faune à la Direction de la conservation et du patrimoine écologique du MEF au (418) 643-5397¹³ ou aux Directions régionales pour connaître la cartographie des habitats fauniques et floristiques (y compris les espèces susceptibles d'être désignées ou désignées menacées ou vulnérables);
 - du ministère des Ressources naturelles à la Direction de l'environnement au 1-800 643-8587 ou aux Directions régionales pour connaître la cartographie des écosystèmes forestiers exceptionnels;
 - d'un organisme de conservation qui offre un support technique. Pour

connaître les organismes qui oeuvrent dans votre région, vous pouvez communiquer avec votre Conseil régional de l'environnement (CRE) dont le numéro apparaît dans la section "Affaires" de votre bottin téléphonique;

- d'un(e) biologiste pour effectuer un inventaire faunique et floristique. Pour ce faire, vous pouvez, sur demande, obtenir de l'Association des biologistes du Québec, les coordonnées de ses membres qui habitent votre région et qui seraient intéressés à réaliser de telles études;
- de firmes de consultants qui oeuvrent en biologie et dont les numéros apparaissent dans les pages jaunes de votre bottin sous la rubrique "Environnement".

8 L.R.Q., c. C-27.1.

9 L.R.Q., c. Q-2.

10 *Loi sur la qualité de l'environnement*, art. 124 al. 5.

11 R.R.Q., 1981 c. Q-2, r. 2.

12 R.R.Q., 1981, c. Q-2, r. 18.

13 Ce bureau central peut détenir des données différentes de celles des Directions régionales du MEF.

POUR NE PAS MANQUER LE BATEAU!

- Participez aux consultations tenues par la MRC pour la révision ou la modification des schémas d'aménagement et par les municipalités pour l'adoption ou la modification de leurs plan et règlements d'urbanisme. Votre présence à ces consultations vous permettra d'être informé(e) et d'intervenir dans les décisions concernant les affectations du territoire et l'aspect réglementaire. Ainsi, vous pourrez:
 - - faire connaître le potentiel écologique d'un milieu riverain, humide ou aquatique et proposer que le zonage affectant ce milieu soit compatible avec sa conservation, comme par exemple, en prévoyant une bande riveraine de végétation plus large que celle prévue dans la

- Politique, en définissant les interventions qui peuvent être effectuées;
- - vous opposer au dézonage d'un territoire qui permettrait un usage nuisible pour la santé des riverains ou la conservation du milieu.
 - Siégez sur le comité consultatif d'urbanisme de votre municipalité. Ainsi, vous participerez activement en donnant des avis en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire au conseil municipal. Le comité peut, sur demande du conseil, être appelé à étudier la pertinence de certains projets avec l'inspecteur municipal ou analyser certains problèmes d'application ou de contravention aux règlements.

POUR QUE VOTRE MUNICIPALITÉ PRÉSERVE LA QUALITÉ DES MILIEUX RIVERAINS, HUMIDES ET AQUATIQUES SITUÉS SUR SON TERRITOIRE

- Proposez-lui de faire faire une cartographie écologique de son territoire. Cette mesure préventive vise à identifier les milieux naturels en vue de les protéger, tout en ne compromettant pas le potentiel de développement socio-économique local. Pour obtenir de l'information sur la cartographie écologique, communiquez avec la Direction de la conservation et du patrimoine écologique du MEF au (418) 643-5397;
- Proposez-lui d'obtenir des promoteurs de projets un inventaire de la faune et de la flore des sites présentant un caractère naturel;
- Soumettez-lui la liste des normes de protection obligatoires et facultatives que l'on retrouve dans la présente fiche afin qu'elle puisse les intégrer à son plan d'urbanisme et ses règlements. Pour en savoir davantage sur les pouvoirs dont dispose les MRC et les municipalités du Québec en matière de protection des milieux naturels, consultez les documents suivants:
 - La Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables¹⁴.
 - DUPLESSIS, Y. et J. HÉTU, Les pouvoirs des municipalités en matière de protection de l'environnement, Cowansville, Éditions Yvon Blais, 1994.

14 D. 103-96 du 24 janvier 1996.

POUR CONNAÎTRE L'EXISTENCE D'UN PROJET OU L'IDENTITÉ D'UN PROMOTEUR

- C'est principalement par rumeur ou publicité du projet par le promoteur que vous pouvez avoir connaissance du projet puisque le projet n'est pas nécessairement affiché.
- Pour valider vos doutes ou en connaître davantage sur l'existence d'un projet, vous pouvez contacter la municipalité ou la MRC concernée ou un ministère susceptible d'être concerné par le projet.
- Si on ne peut vous renseigner sur l'identité du promoteur, vous pouvez consulter:
 - les registres fonciers au Bureau de la publicité des droits pour connaître l'identité du propriétaire du lot où l'implantation du projet est prévue. Pour savoir où est situé le Bureau de la publicité des droits le plus près, consultez la rubrique Justice des pages bleues de votre bottin téléphonique;
 - l'index au rôle d'évaluation par numéros de lots de la municipalité qui contient les informations suivantes: l'adresse correspondant à l'emplacement du terrain, le nom du propriétaire, le numéro de matricule et la superficie du lot. Si vous ne connaissez pas le numéro de lot, la consultation de la carte cadastrale du secteur qui vous intéresse et des feuillets de la matrice graphique vous l'indiquera.

POUR CONSULTER LA DESCRIPTION DU PROJET

- Demandez copie de la description du projet au greffier ou au secrétaire-trésorier de la municipalité où la réalisation du projet est prévue. Cette description vous permettra d'évaluer l'ampleur du projet et ses éventuels impacts sur le milieu.

Références :

ALAIN CARON, «La réglementation municipale et la conservation des milieux naturels», document présenté lors des Ateliers sur la conservation des habitats tenus au mois de novembre 1995 au Manoir du Lac Delage.

Réalisé par :

UQCN

1085 avenue de Salaberry, bureau 300

Québec (QC) G1R 2V7

Tél. : (418) 648-2104

Télec. : (418) 648-0991

Courriel : courrier@uqcn.qc.ca

Ce document a été produit par l'UQCN avec la collaboration de Santé Canada et d'Environnement Canada dans le cadre du Programme d'animation communautaire.

Note : Les opinions exprimées dans le présent document sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement les points de vue officiels de Santé Canada et d'Environnement Canada.

[Fiche précédente](#) | [Sommaire des fiches](#) | [Fiche suivante](#)



DES ESPACES RIVERAINS EN SANTÉ

En ville comme à la campagne, protéger la végétation naturelle de la bande riveraine des lacs et des cours d'eau comporte de nombreux avantages, tant pour le milieu environnant que pour la qualité de vie des riverains. Vous désirez vous impliquer? Suivez le guide...

Pour agir, il faut savoir

L'HISTOIRE

Avant l'adoption de la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables et des règlements qui en découlent, les rives des lacs et des cours d'eau du Québec étaient la proie du développement urbain et agricole. Ainsi, les rives étaient déboisées, les cours d'eau rectifiés, déplacés le long des rues ou encore, enfermés dans des conduites souterraines. Plusieurs ruisseaux et rivières sont devenus, au fil des années, des égouts à ciel ouvert.

L'IMPORTANCE DE LA BANDE RIVERAINE DE VÉGÉTATION NATURELLE

Les impacts positifs sur l'environnement de la bande riveraine de végétation naturelle sont proportionnels à l'importance du couvert végétal en terme de largeur, de densité et de diversité. Au moins huit bonnes raisons militent en faveur du

maintien d'une bande riveraine de protection. En effet, cette bande constitue:

- un habitat pour la faune et la flore;
- un corridor pour les déplacements de la faune;
- un rempart contre l'érosion;
- une barrière contre l'apport de sédiments qui dégradent l'habitat et la santé du poisson ainsi que la qualité de l'eau des plans d'eau;
- un écran pour prévenir le réchauffement excessif de l'eau et ralentir la croissance des algues;
- un filtre contre la pollution de l'eau;
- un brise-vent naturel;
- une protection contre le bruit.

L'utilité de la bande riveraine en milieu agricole

Pour plusieurs agriculteurs, le maintien d'une bande riveraine équivaut à une perte d'espaces cultivables. Pourtant le maintien d'une bande riveraine, conjuguée à l'amélioration des pratiques de culture, aide à contrôler les pertes de sols par érosion, lesquelles peuvent atteindre, au Québec, 30 tonnes métriques par hectare, par année.

Une autre crainte liée au maintien de la bande riveraine concerne l'envahissement des terres en culture par la végétation riveraine. Toutefois, cette appréhension n'est pas fondée puisque le labour des terres limite la propagation des espèces herbacées et ligneuses. De plus, bien que leur expansion soit moins rapide que celle des espèces herbacées, les espèces ligneuses sont privilégiées dans la stabilisation des rives.

Enfin, la bande riveraine contribue à réduire la pollution diffuse qui rejoint les plans d'eau et les rend impropre à la pratique d'activités, telles la pêche, la baignade, etc. La bande riveraine filtre et fixe les nutriments provenant des terres agricoles. Cette bande doit être présente le plus en amont possible, y compris le long des petits cours d'eau et fossés adjacents aux champs du cours d'eau.

La bande riveraine en milieu urbain

Le 24 janvier 1996, des modifications à la Politique étaient adoptées afin de permettre à une MRC d'adopter un plan de gestion des rives, du littoral et des

plaines inondables situés sur son territoire. Ce plan de gestion peut être considéré comme un outil de planification du territoire au même titre que le schéma d'aménagement, mais sa portée se limite aux plans d'eau et milieux humides. Dans le cadre de l'élaboration de son plan de gestion, une MRC pourra considérer l'ensemble des composantes du milieu, par exemple, la valeur esthétique, écologique ou culturelle qui s'y rattache ainsi que les différents usages présents. Ces plans de gestion permettent donc l'adoption de normes de protection adaptées aux particularités du milieu à protéger.

RÉUSSITE RACONTÉE

Projet de mise en valeur des lacs de St-Bruno

Les rives gazonnées de trois lacs urbains ont été aménagées pour laisser place à la végétation, aux tortues et aux oiseaux. Ce projet de mise en valeur des rives a été réalisé à l'instigation de Nature-Action et de la Ville de Saint-Bruno, en partenariat avec différents organismes tant privé que gouvernementaux, ainsi qu'avec l'aide de plusieurs citoyens. En 1994, la Ville de Saint-Bruno a remporté le Grand Trophée Versicolore, du Concours provincial Villes, villages et campagnes fleuries.

Afin de convaincre le conseil municipal du bien fondé de restaurer les rives des lacs, une étude réalisée par un ingénieur a été présentée. Quant aux propriétaires riverains, ils ont été nombreux à collaborer après le visionnement d'un document audio-visuel sur l'importance de la bande riveraine.

LES NORMES DE PROTECTION

En 1988, le gouvernement du Québec adoptait la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables¹ (la Politique). La norme générale proposée consiste à maintenir, selon la pente du talus, une bande de protection de 10 ou 15

mètres de largeur à partir de la ligne des hautes eaux². En milieu agricole, la culture est permise dans la rive sauf sur une bande minimale de trois mètres. Enfin, dans le cadre de l'application de la Loi sur les forêts³ et du Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine public, des normes particulières y sont prévues pour ne pas couper à blanc les bandes de forêt riveraine.

Les normes minimales de la Politique doivent être intégrées dans les règlements d'urbanisme des municipalités. Toutefois, une municipalité peut adopter des normes de protection plus sévères que celles de la Politique, considérées comme insuffisantes par les spécialistes de la faune et des milieux aquatiques.

1 Cette Politique a été modifiée par le décret D.103-96 du 24 janvier 1996.

2 La ligne des hautes eaux est la ligne qui sert à délimiter le littoral et la rive des lacs et cours d'eau. Cette ligne se situe à l'endroit où l'on passe d'une prédominance de plantes aquatiques à une prédominance de plantes terrestres ou s'il n'y a pas de plantes aquatiques, à l'endroit où les plantes terrestres s'arrêtent en direction du plan d'eau. La politique prévoit, à son article 2.1, d'autres façons de déterminer la ligne des hautes eaux pour les cas particuliers.

3 L.R.Q., c. F-4.1.

LA RESTAURATION DES RIVES

Avant de réaliser un projet en milieu riverain, tout propriétaire riverain doit s'assurer que les travaux proposés sont conformes à la réglementation municipale qui intègre, en principe, la Politique. Ainsi, un propriétaire qui envisage d'effectuer des travaux sur les rives de sa résidence principale ou secondaire, pour son usage personnel, doit obtenir un permis de la municipalité. Ces travaux peuvent être, par exemple, la construction d'un quai flottant, la stabilisation de rives, etc. Conformément à la Politique, le règlement municipal devrait interdire l'enlèvement de la végétation riveraine sauf pour certains aménagements, tels l'aménagement d'un accès au plan d'eau ou d'une fenêtre visuelle.

Lorsque les fins d'un projet sont d'ordre municipal, commercial, industriel, public

ou visent l'accès public, le promoteur doit formuler une demande d'autorisation auprès de la Direction régionale du MEF. Par exemple, les constructions d'un réseau d'aqueduc, d'un stationnement commercial, d'un quai de transbordement pour une industrie, d'une piste cyclable ou d'un sentier donnant accès à une plage publique sont considérés comme des projets ayant une fin publique. En présentant sa demande à la Direction régionale du MEF, le promoteur d'un tel projet doit joindre une attestation de conformité aux règlements municipaux émise par la municipalité. La Direction décidera, après étude et analyse des impacts environnementaux du projet⁴, d'émettre ou non un certificat d'autorisation.

Avant de réaliser les aménagements envisagés, il est important de consulter l'inspecteur municipal pour connaître les règlements municipaux à respecter. Également, plusieurs guides techniques illustrés peuvent être consultés. Pour connaître ces différents guides et organismes-ressources, voyez le carnet d'adresse à la fin de la présente fiche.

4 Pour connaître quelques-uns des critères sur lesquels les Directions régionales se basent pour autoriser ou non un projet, consulter le texte sur les projets autorisés par le Ministère de l'Environnement et de la Faune.

Méfiez-vous!

Certaines personnes croient encore fermement que les aménagements de béton sont la meilleure solution pour stabiliser les rives. Ce n'est qu'en cas extrêmes que cette avenue est autorisée. Les personnes qui sont favorables à de tels aménagements ne connaissent certainement pas les "huit bonnes raisons" qui militent en faveur du maintien d'une rive naturelle!

Passez à l'action!

POUR PRÉSERVER LES ESPACES RIVERAINS EN SANTÉ

- Participez aux consultations tenues par la MRC pour la révision ou la modification de son schéma d'aménagement et par les municipalités pour l'adoption ou la modification de leur plan et de leurs règlements d'urbanisme

afin de vous assurer que les usages (agriculture, forêt, villégiature, industrie, etc.) autorisés dans une zone n'aient pas pour effet de dégrader un plan d'eau.

- Informez les personnes qui autorisent des projets, soit l'inspecteur de votre municipalité, MRC, et les analystes des Directions régionales du MEF, du potentiel écologique et de la fragilité des milieux aquatiques, humides et riverains de votre région. Certains milieux ne peuvent supporter les pressions exercées par des activités, telles l'exploitation d'une mégaporcherie, d'une marina d'envergure régionale, etc. Pour en connaître davantage sur les procédures d'autorisation, consultez la fiche 4 sur les projets susceptibles d'affecter la santé et l'environnement et leurs autorisations, disponible à l'UQCN au 1 800 332-7473.

POUR RESTAURER LES RIVES

- Pour obtenir des conseils techniques sur la réalisation d'aménagements (publics ou privés), communiquez avec votre Direction régionale du MEF au service de l'aménagement et de l'exploitation de la faune dont le numéro apparaît dans les pages bleues de votre bottin téléphonique.
- Si vous avez des aménagements à effectuer (construction d'un quai, stabilisation de rives, etc.), assurez-vous auprès de votre inspecteur municipal que les règlements municipaux seront respectés et que vous détenez les permis nécessaires à la réalisation de vos travaux.
- Si vos aménagements consistent en la plantation d'espèces végétales indigènes afin de régénérer la rive, il n'est habituellement pas nécessaire d'obtenir un permis municipal.
- Lorsque les fins visées par un projet sont publiques, vous devez également vous adresser à la Direction régionale du MEF concernée. Cette dernière vous informera sur la procédure à suivre pour la demande d'un certificat d'autorisation.
- Créez une association de citoyens afin de sensibiliser ces derniers à l'importance de restaurer leur rive. Il n'est pas rare que des journées de plantations soient organisées par de telles associations. Vous seriez surpris (e) du taux de participation des citoyens à de telles journées!
- Contactez une association qui a déjà effectué des campagnes de régénération des rives. Pour ce faire, consultez la liste des ressources disponibles à l'UQCN au 1 800 332-7473.

RÉUSSITE RACONTÉE

Plantation de 40 000 arbustes sur les rives de neufs lacs

Le développement de la villégiature en Estrie a contribué à la détérioration et l'eutrophisation des lacs. Des corvées menées par neufs associations de lacs membres de la Fédération pour la protection de l'environnement de l'Estrie, au cours de deux fins de semaine, ont permis la plantation de 40 000 arbustes sur les rives de neuf lacs. Le regroupement des achats a permis de profiter d'une économie d'échelle auprès de la pépinière forestière de Martinville.

- Sensibilisez votre conseiller municipal à l'importance de la bande riveraine. Proposez-lui de prendre l'initiative dans les projets de restauration des rives et offrez-lui la collaboration de votre association. Afin de le convaincre, citez-lui des municipalités qui ont contribué à la restauration des rives comme Pointe-Claire, Joliette, Beauport, Baie-Comeau, etc. Les projets réalisés dans ces municipalités ont bénéficié de subventions de Saint-Laurent Vision 2000 (volet implication communautaire). Pour connaître les initiatives municipales de votre région, communiquez avec le Conseil régional de l'environnement de votre région dont le numéro apparaît dans la section "Affaires" de votre bottin téléphonique.

RÉUSSITE RACONTÉE

Revitalisation de la rivière Richelieu

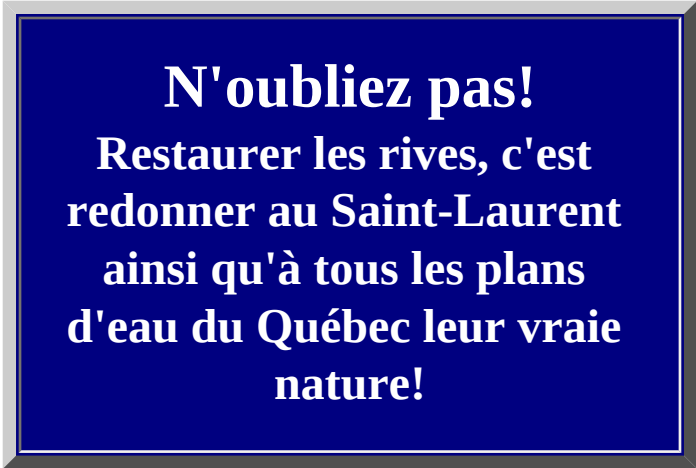
Les pressions urbaines, industrielles et agricoles exercées sur la rivière Richelieu ont détérioré tant ses rives que son littoral et son lit. 120 km de rives ont été nettoyées ainsi que le lit (dix sites) et près de 6 000 arbres et arbustes ont été plantés. Ce projet a été initié par le Conseil régional de l'environnement de la Montérégie en collaboration avec 14 municipalités, Saint-Laurent Vision 2000, Interactions communautaires, le MEF et d'autres partenaires.

POUR FAIRE UNE PLAINTE CONCERNANT DES TRAVAUX EFFECTUÉS PAR UN RIVERAIN

- Si vous constatez qu'une personne effectue des travaux sur le littoral ou les rives et que vous avez un doute quant à la légalité de ceux-ci, vous pouvez vous adresser d'abord à la municipalité, auprès de l'inspecteur qui vous informera si le projet est sous la juridiction de la municipalité.
- Si tel est le cas, l'inspecteur de la municipalité vous donnera les précisions nécessaires et, s'il y a lieu, il verra à s'assurer de la conformité des travaux au regard de la réglementation municipale.
- Si l'inspecteur ne donne pas suite à votre demande ou si vous n'êtes pas satisfait du traitement du dossier, vous pouvez vous adresser par écrit au secrétaire-trésorier ou, par la suite, au conseil de votre municipalité. Parallèlement, vous pouvez informer la Direction régionale du MEF de votre démarche. Ses représentants communiqueront avec ceux de la municipalité pour tenter de trouver une solution.
- En dernier recours, vous pouvez signifier à la municipalité, par courrier recommandé ou par huissier, une mise en demeure qui la somme d'agir et à défaut de quoi un recours en mandamus sera intenté contre elle. Pour vous guider dans cette démarche, vous pouvez contacter le Centre québécois du droit de l'environnement au (514)931-9190.
- Si le projet n'est pas sous la juridiction de la municipalité, vous pouvez vous adresser à la Direction régionale du MEF où le responsable de l'analyse ou du contrôle du projet vous donnera les précisions nécessaires et, s'il y a lieu, verra à s'assurer de la conformité des travaux au regard du certificat

d'autorisation délivré.

- Si le responsable de l'analyse ou du contrôle du projet ne donne pas suite à votre demande ou si vous n'êtes pas satisfait(e) du traitement du dossier, vous pouvez vous adresser par écrit au directeur régional du MEF.
- Finalement, si vos démarches auprès du directeur régional s'avèrent infructueuses, vous pouvez formuler une plainte écrite au responsable du Bureau des plaintes du MEF. Vous pouvez obtenir le numéro en vous adressant aux renseignements généraux du MEF dont le numéro apparaît dans les pages bleues de votre bottin téléphonique.



N'oubliez pas!
Restaurer les rives, c'est
redonner au Saint-Laurent
ainsi qu'à tous les plans
d'eau du Québec leur vraie
nature!

Références :

Règlement relatif à l'application de la Loi sur la qualité de l'environnement, c. Q-2, r. 1.001.

Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables, D. 103-96 du 24 janvier 1996.

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE, Document de réflexion sur la bande riveraine de protection, Direction des politiques du secteur municipal, mai 1996.

Réalisé par :

UQCN

1085 avenue de Salaberry,
bureau 300

Québec (QC) G1R 2V7

Tél. : (418) 648-2104

Télec. : (418) 648-0991

Courriel : courrier@uqcn.qc.ca

Ce document a été produit par l'UQCN avec la collaboration de Santé Canada et d'Environnement Canada dans le cadre du Programme d'animation communautaire.

Note: Les opinions exprimées dans le présent document sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement les points de vue officiels de Santé Canada et d'Environnement Canada.

[Fiche précédente](#) | [Sommaire des fiches](#)

ICQ HELP MENU

- [What is ICQ?](#)
- [Loading and Installation of ICQ](#)
- [How to Register?](#)
- [Registering an ICQ Number on More than one Computer](#)
- [Adding Users on your Contact List](#)
- [Sending or Receiving a Multiple Chat Request](#)
- [Enregistrer une séance de discussion en ligne \(Chat\) simple ou multiple](#)

What is ICQ?

ICQ is a freeware application that is used as a tool for direct communication (Chat). This software application has the advantage of not overusing your computer precious resources (ram and hard disk space) and has automated functions, which make its use easier.

After installing on your computer, ICQ allows you to know who is online (connected with Internet), when your computer connects with Internet through a contact list. This contact list includes, depending on your preferences, everyone you wish to stay in touch with. By clicking on one of the list names with the mouse, you can, among others, request a Chat session with this party or ask other parties to join a session that has already started.

We highly recommend that you read, and if possible, print this help section when you install or use ICQ. It will be easier then to understand all the functions of the application.

[\[Top of page \]](#)

Loading and Installation of ICQ

First, you must load an ICQ version that is compatible with your system (Win 3.11, Win95, WinNT 3.1, WinNT 4.0 and Macintosh). [Click to load ICQ.](#)

Win 95 users can load the application fitting (Format WinZIP) directly from the site Rivers and Streams of Quebec

- For ICQ users, who do not have the last version (98a): [icqupdater.zip](#) (56Ko)
- For those who have never used ICQ before: [icq98a.zip](#) (1603 Ko)

Win 3.X users must load the extension WIN 32S if they do not already have it. With this extension, you can use 32 bits applications on a 16 bits system, such as WIN 3.1. You must install this extension and reboot your computer before installing ICQ.

After loading, double click on the loaded file to install it.

[\[Top of page \]](#)

How to register?

After installing the application, a registration menu will start automatically. Make sure that your connection with Internet is valid, when you perform this operation. After going through each registration step, you will receive an ICQ identification number. An ICQ number is equivalent to an e-mail address.

You can list two types of ICQ users with this registration menu:

- A new user
- A user who already has an ICQ number. In fact, if you already are registered as an ICQ user on another computer, you can register again on two or several other computers with the same ICQ number. This can be very practical, in case, for example, you wish to use ICQ at work and at home with the same identification number.

Registering a new user

- First, remain connected with Internet after installing ICQ
- After completing the installation, the message "Installation completed" will be displayed.
- Click on OK to start the registration automated steps.
- Make sure that the box "New ICQ #" is selected and click on "Next".
- An automated process will be engaged. Then, you will be asked to enter in different dialogue boxes data such as:
 - Name (your name)
 - Nickname (your nickname, an identification name that replaces your real name)
 - E-mail (your e-mail address)
 - etc.
- Entering these data is optionnal. However, we highly recommend that you register them, so other users who do not have your ICQ number can get in touch with you.
- Click on "**Next**"
- Click on the button that specifies if you wish to be part of an ICQ user survey or not..
- Click on "**Next**"
- The window showing safety options will be displayed (Figure 1):



(Figure 1)

- First, enter a password and confirm confirm. You can Auto Save this Password. If you do so during ICQ subsequent configurations, the password won't be required. However, be ware that anyone who has access to your computer can change your configurations.
- The section "Privacy level" offers two options:
- **"Anyone may contact me and see when I'm online" (recommended option)**
- **"My authorization is required"**
- Most users do not need to take the two other options into consideration.

Make sure that you have written down and saved your password!

- Click on **"Next"**
- A box will show after a few seconds an ICQ number. This number will show at the top of the ICQ window. You do not need to note it down.
- You must then enter daata about your STMP carrier. They are the same configuration data that are being used by an e-mail application (ask your Internet dealer)
- You have reached the end of the configuration process, click on "DONE".
- ICQ starts automatically as soon as you connect with Internet.

[\[Top of page \]](#)

Registering an ICQ Number on More than one Computer

If you already have an ICQ number (registered on another computer), you can register this number on other computers, which will allow you to work in several different places with the same identification number. Likewise, several users can register their ICQ number on the same computer.

To register a listed ICQ user immediately after installing ICQ:

- After installing, click OK to start registering.
- Select "Existing ICQ#" and click on "Next".
- In the following dialogue boxes, click on the corresponding box to indicate if you wish to be part of the ICQ user survey or not.
- Enter your ICQ number and your corresponding password.
- Click on "Next".
- ICQ will connect with the carrier to check the data entered and tell you if registration has been completed. If the ICQ number entered or the password are invalid, click on "Back" to start the process over.

[\[Top of page \]](#)

Adding Users on Your Contact List

You must add users on your contact list, if you wish to know if they are online (connected with Internet) and communicate with them.

Following is an example of an ICQ contact list:



(Figure 2)

NOTE

Within the context of the project River and Streams of Quebec, we will send users who have given us their ICQ number a contact list that corresponds to their needs. An ICQ message will then ask you to add parties to your contact list.

*If these parties have been listed, so that their authorization is required before they may be added to someone contact list, their authorization must be given before you may add them to your contact list.

- Click on "Add/Find Users".
- Click on "Main Search".

The following "Wizard" will be displayed.



(Figure 3)

You can search a party by nickname, name, e-mail address or ICQ number, but this party must already be a listed user and his personal data must be listed at the time of registration.

[\[Top of page \]](#)

Sending or Receiving a Single or Multiple Chat Request

To send a chat request, click with the right button on the user name on the contact list you wish to get in touch with (Figure 2). A menu describing different operations will be displayed (Figure 3).

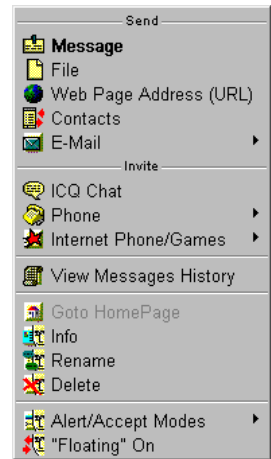
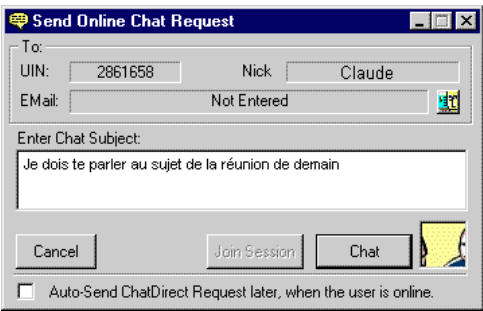


Figure 4

By clicking on "Message" or "ICQ Chat", you can respectively send a message and a chat request to this party. Click on "ICQ Chat" and the following chart will be displayed: (Figure 5).

- Enter the reason why you request a Chat.



(Figure 5)

- Enter the reason why you request a Chat.
- Click on "Chat" for a new session (single or normal).
- If you already have started a chat session and wish to have another party join you (multiple chat), click on the party's name on the contact list that you wish to add to the chat. The same menu will be displayed (Figure 5). If you click on "Chat", a new chat session, parallel to the session that has already started, will start with this party. However, if you click on "Join Session" (activated button at the time a chat session is occurring), this party will receive a request inviting him to join the occurring chat. If the party accepts to do so, a multiple chat session will start.

To stop a chat request

- Click on "Cancel"

There are two types of chat requests: **normal chat request** and **multiple chat request**.

To accept a chat request

- When a box asking you to initiate a chat is displayed, click on "Accept".
- You will then receive the following message "Initiating chat: Waiting for the other party to respond". Click on "Abort" to stop the request.
- If you wish to ask a party to join an occurring chat, click on "Join Session".
- Select the name of the occurring chat session in the menu that will be displayed.

To refuse a chat request

- Click on "Do Not Accept", you can choose a reason for not accepting.

[\[Top of page \]](#)

Enregistrer une séance de discussion en ligne (Chat) simple ou multiple

Une fois la séance de discussion commencée, vous avez 2 options pour enregistrer la discussion en cours.

1. Au début ou au cours de la séance, pour enregistrer la discussion à venir.

Dans le menu, sous **FILE**, choisir l'option **LOG ON**. Une fenêtre apparaîtra, vous demandant de choisir un nom de fichier pour enregistrer la discussion (un nom par défaut sera déjà attribué). Choisissez alors le nom de fichier et son emplacement. La conversation y sera enregistrée sous forme d'un texte (.txt) qu'il sera possible d'ouvrir avec n'importe lequel logiciel de traitement de texte.

2. À la fin de la séance, si vous désirez conserver tout le contenu de la discussion.

Dans le menu, sous **FILE**, choisir l'option **SAVE**. Une fenêtre apparaîtra, vous demandant de choisir un nom de fichier pour enregistrer la discussion (un nom par défaut sera déjà attribué). Choisissez alors le nom de fichier et son emplacement. La conversation y sera enregistrée sous forme d'un texte (.txt) qu'il sera possible d'ouvrir avec n'importe lequel logiciel de traitement de texte.

[\[Top of page \]](#)

Note: The information that was used to create this online help section is taken from the <http://www.mirabilis.com> site. Please refer to it for more details.

MENU DE AYUDA SOBRE EL ICQ

- [¿Qué es el ICQ?](#)
- [Telecarga e instalación del ICQ](#)
- [¿Cómo registrarse?](#)
- [Registro de un número del ICQ en más de un computador](#)
- [Agrupar utilizadores a su lista de contactos](#)
- [Enviar o recibir una solicitud de discusión en línea \(Chat\) simple o múltiple](#)
- [Registrar una sesión de discusión en línea \(Chat\) simple o múltiple](#)

¿Qué es el ICQ?

El ICQ es un programa de libre distribución que hemos adoptado como mecanismo para la discusión en tiempo real Chat. Este programa tiene la ventaja de que no utiliza mucho los recursos mas valiosos de su computador (la memoria viva y el espacio sobre el disco duro) y tiene funciones automaticas que facilitan su utilización.

Una vez instalado en su computador, el ICQ le permite saber quien está "en línea" (conectado en Internet), cuando su computador se conecta con el Internet, gracias a una "lista de contactos". Esta "lista de contactos" comprenderá, según sus preferencias, todas las personas con las cuales usted desea estar en contacto. Al presionar con el ratón sobre uno de los nombres de la lista, usted podrá, entre otros, solicitar una sesión de discusión en tiempo real Chat con esa persona o solicitar a otra que participe a una reunión que ya empezó.

Les recomendamos fuertemente que lean, y si es posible que impriman esta sección de ayuda durante la instalación o la utilización del ICQ. Así será más fácil entender todas las funciones del programa

[\[Haut de la page \]](#)

Telecarga e instalación del ICQ

Usted debe, primero que todo, telecargar una versión del ICQ que corresponda a su sistema (**Win 3.11, Win95, WinNT 3.1, WinNT 4.0 y Macintosh**): [Presione para la telecarga del ICQ](#).

Los utilizadores de Win 95 pueden telecargar la instalación del programa (Format Win ZIP) directamente del los ríos y los Afluentes de Québec.

- Los utilizadores del ICQ que no tienen la última versión: [icqupdater.zip](#) (56Ko)
- Los que nunca hayan utilizado el ICQ: [icq98a.zip](#) (1603 Ko)

Los utilizadores de Win 3.X deberán telecargar la extensión WIN 32S, si no la tiene. Esta extensión permite de utilizar las aplicaciones de 32 bits sobre un sistema de 16 bits como WIN 3.1. Se debe entonces instalar esta extensión luego abrir el computador antes de instalar el ICQ.

Despues de la telecarga, presione dos veces sobre el fichero telecarga para instalarlo.

[\[Haut de la page \]](#)

Cómo registrarse?

Una vez que el programa está instalado, la guía de registro aparece automáticamente. Durante esta operación, asegúrese que tiene la conexión apropiada a la red de Internet. Despues de efectuar todas las etapas de registro, paso a paso, usted recibirá un número de ICQ que le sirve para identificarse. El número ICQ equivale a una dirección de correo electrónico.

Usted puede inscribir, gracias a esta guía de registro automático, dos tipos de utilizadores del ICQ:

- Un nuevo utilizador.
- Un utilizador que ya tiene su número ICQ. En efecto, si usted ya está registrado como utilizador del ICQ en otro computador, usted puede registrarse de nuevo sobre dos o más computadores con el mismo número ICQ. Esto es muy práctico especialmente, cuando por ejemplo usted desea utilizar el ICQ en el trabajo o en la casa con el mismo número de identificación.

Registro de un nuevo utilizador

- Primero que todo, quédese conectado con Internet, despues de la instalación del ICQ.
- Aparece entonces el mensaje "**installation completed**".
- Presione sobre OK para empezar las etapas del registro automático.
- Asegúrese que la casilla "**New ICQ** " está en la selección y presione sobre "**Next**".
- El proceso automático comienza. En las diferentes casillas de diálogo se le van a preguntar informaciones tales como:
 - Name (su nombre)
 - Nickname (el sobrenombre con el cual usted tambien se identifica)
 - E-mail (su dirección electrónica)
- El contestar estas informaciones es opcional. Sin embargo es recomendable que lo haga para que las personas que no conocen su número ICQ, puedan encontrarlo.
- Presione sobre "**Next**".
- Presione sobre el botón que aparece si usted desea ser parte de un sondeo sobre los utilizadores del ICQ.
- Presione sobre "**Next**".
- Aparece entonces la ventana que indica las opciones de seguridad (Figura 1).



(Figura 1)

- Entre su contraseña (**password**) y confírmela (**confirm password**). Puede ahora registrar su contraseña (**Auto Save Password**). Si usted lo hizo durante la configuración subsecuente del ICQ, no se le preguntará su contraseña. Sea prudente, pues cualquier persona que tenga acceso a su computador, puede cambiar su configuración.
- La sección "**Privacy level**" le ofrece dos opciones:
 - "**Anyone may contact me and see when I'm online**" : Todos los utilizadores pueden contactarlo sin su autorización y usted estará en la lista de contactos (**Recomendamos esta opción**)
 - "**My authorization is required**" Nadie puede contactarlo sin su autorización, sin saber si usted está en la lista.
- La mayoría de los utilizadores no tiene en cuenta las otras dos opciones.

Es muy importante apuntar y guardar bien su contraseña!

- Presione sobre "**Next**"
- Después de algunos segundos, una casilla le indicará el número de ICQ, en la parte de arriba de la ventana del ICQ. No tiene que tomarse en cuenta.
- Ahora debe entrar las informaciones relacionadas con su servidor STMP, estos son los mismos datos de la configuración que utiliza un programa de correo electrónico (Usted puede preguntarlos a su distribuidor del Internet)
- Ha llegado al final del proceso de la configuración. Ahora solo tiene que presionar sobre "**DONE**"
- Cada vez que usted se conecte con Internet, el ICQ automáticamente se pone en marcha.

[\[Haut de la page \]](#)

Registro de un número del ICQ en más de un computador

Si usted ya tiene un número de ICQ registrado en un computador, usted puede registrarlo en otros, lo cual le permite trabajar en varios lugares, bajo el mismo número de identificación. Además varios utilizadores pueden registrar sus números en un mismo computador.

Para registrar un utilizador inscrito en el ICQ inmediatamente después de la instalación del programa ICQ:

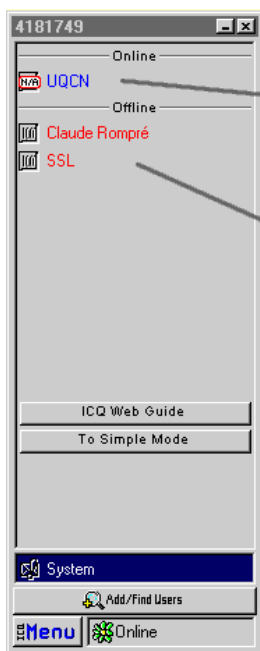
- Después de la instalación, presione sobre "OK" para comenzar el registro.
- Seleccione "**Existing ICQ**" y presione "**Next**".
- En la casilla del diálogo siguiente, presione la casilla correspondiente para indicar si usted quiere ser incluido o no en el sondeo de los utilizadores del ICQ.
- Entre el número ICQ y su contraseña.
- Presione sobre "**Next**".
- El ICQ se conecta con el servidor para verificar la información dada y le avisará si el registro se llevó a cabo. Si el número de ICQ o la contraseña no era correcto, presione sobre "**Back**" para comenzar de nuevo.

[\[Haut de la page \]](#)

Agregar utilizadores a su lista de contactos

Usted debe agregar los utilizadores a su lista de contactos si quiere saber si están en línea (conectados a la red de Internet) y comunicarse con ellos

Aquí tiene un ejemplo de la lista de contactos del ICQ



Personnes (contacts)
en ligne

IMPORTANTE

Dentro del proyecto ríos y Afluentes de Quebec, les enviaremos a quienes nos han transmitido su número de ICQ, una lista de contactos que corresponden a sus necesidades. Usted debe entonces agregarla a su lista*.

Personnes (contacts)
non en ligne

*Si dentro de esa lista hay personas que requieren previa autorización, usted debe obtenerla antes de agregarla a su lista

(Figura 2)

- Cliquez sur "Add/Find Users"
- Cliquez sur "Main Search"

Le "Wizard" suivant apparaîtra:



(Figura 3)

Usted puede ahora encontrar a cualquier persona, por su nombre, apodo, dirección electrónica o número de ICQ siempre y cuando dicha persona haya inscrito todas esas informaciones personales durante su registro.

[\[Haut de la page \]](#)

Envier o recibir una solicitud de discusión en línea (Chat) simple o multiple

Para enviar una solicitud de discusión en línea, presione el botón de la derecha sobre el nombre de la persona , en la lista de contactos (Figura 2) Aparece entonces un menu que describe las diferentes acciones (Figura 3).

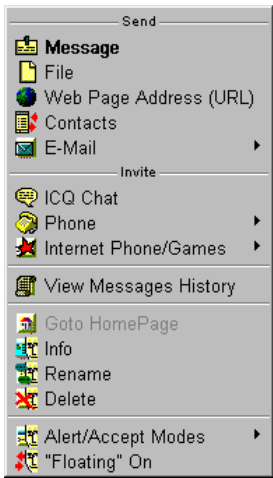
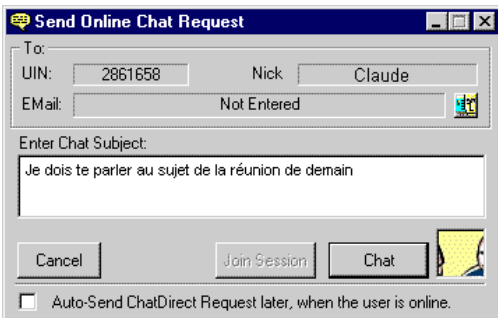


Figura 4

Al presionar sobre "**Message**", o "**ICQ Chat**", usted puede enviar un mensaje o una demanda de discusión en línea con esa persona

- Presione entonces sobre "**ICQ Chat**" y aparecerá el siguiente tablero:



(Figura 5)

- Entre la razón por la cual usted quiere tener una discusión en línea.
- Presione sobre "**Chat**" para una nueva sesión de discusión (**discusión simple o normal**).
- Si usted ya empezó una sesión de discusión y quiere que entre otra persona (discusión múltiple), presione en la lista de contactos, el nombre de esa nueva persona. El mismo menu aparecerá (Figura 5) Si usted presiona sobre "**Chat**", una nueva sesión de discusión empezará, paralela a la que estaba llevando. Sin embargo, si usted presiona sobre "Join Session" (botón activo cuando una sesión de discusión está en curso) la persona recibirá una solicitud para integrarse a la discusión en curso. Si esta persona acepta, se abre una sesión de **discusión múltiple**.

Para parar una solicitud de discusión

- Presione sobre "**Cancel**".

Existen dos tipos de solicitud de discusión, una discusión en línea **normal** (normal chat request) o **múltiple** (multiple chat request).

Para aceptar una solicitud de discusión

- Cuando aparece una casilla que le pregunta de entrar , presione sobre "Accept".
- Usted recibe entonces el mensaje siguiente "**initiating chat: Waiting for the other party to respond**". Usted puede presionar sobre "**Abort**" para parar la solicitud.
- Si usted quiere preguntarle a alguien que sea parte de la discusión, presione sobre "**Join Session**".
- Seleccione enseguida el nombre de la sesión de discusión en curso en el menu que aparecerá.

Para rechazar una solicitud de discusión en línea

- Presione sobre "**Do not Accept**", usted puede ahora escoger una razón (**reason**).

[\[Haut de la page \]](#)

Registrar una sesión de discusión en línea (Chat) simple o múltiple.

Una vez la sesión de discusión comienza, usted tiene 2 opciones para registrar la discusión

1. Al principio o durante la sesión.

Del menu **File**, escoja la opción **LOG ON**. Aparece una ventana que le pregunta de escoger un nombre para registrar esa discusión (existe un nombre en caso omiso) Escoja un nombre y el lugar donde lo guarda. La conversación sera registrada bajo la forma de un texto (txt) el cual será posible de abrir con cualquier programa de tratamiento de textos.

2. Al final de la sesión, si usted desea conservar todo el contenido de la discusión.

Del menu **File**, escoja la opción **SAVE**. Una ventana aparece, preguntándole de escoger un nombre para registrar esa discusión (existe un nombre en caso omiso) Escoja un nombre y el lugar donde lo guarda. La

conversación sera registrada bajo la forma de un texto (txt) el cual será posible de abrir con cualquier programa de tratamiento de textos

The page cannot be found

The page you are looking for might have been removed, had its name changed, or is temporarily unavailable.

Please try the following:

- Make sure that the Web site address displayed in the address bar of your browser is spelled and formatted correctly.
- If you reached this page by clicking a link, contact the Web site administrator to alert them that the link is incorrectly formatted.
- Click the [Back](#) button to try another link.

HTTP Error 404 - File or directory not found.

Internet Information Services (IIS)

Technical Information (for support personnel)

- Go to [Microsoft Product Support Services](#) and perform a title search for the words **HTTP** and **404**.
- Open **IIS Help**, which is accessible in IIS Manager (inetmgr), and search for topics titled **Web Site Setup**, **Common Administrative Tasks**, and **About Custom Error Messages**.